Schéma de Cohérence Territoriale

CAHORS & SUD DU LOT

1- Rapport de présentation

Partie n°1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

DOSSIER d'ARRET – Décembre 2016

Vu pour être annexé à la délibération
du Comité Syndical arrêtant le SCoT
en date du 05 janvier 2017

SCoT CAHORS & SUD DU LOT

SOMMAIRE

Préambule introductif 4

Evolution du périmètre du Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot 5
Les aires d'influences et la vision « inter-SCoT » 8

I Diagnostic humain et territorial 9

I.Lecture #1 : Occupation humaine et organisation spatiale du territoire 10

I. #1.1 Les populations et leurs besoins 11
Ce qui ressort et ce qui est en jeu sur le SCoT / dynamiques démographiques : 11
Dynamiques démographiques 13
Tendances d'évolution de la structure par âge de la population a horizon 2035 22
Perspectives démographiques à l'horizon 2030-2035 26
SYNTHESE # Atouts – Faiblesses → Enjeux 32

I. #1.2 L'habitat 33
Ce qui ressort et ce qui est en jeu sur le SCoT / l'habitat : 33
Evolutions démographiques et socio-économiques : les conséquences en matière d'habitat 35
Le marché du logement 38
LE PARC SOCIAL ANCIEN 49
LES RESERVES FONCIERES 49
LES DIFFICULTES LIEES A L'ACCESSION SOCIALE 49
LES PERSONNES AGEES : UN PUBLIC A PRENDRE EN COMPTE 49
La problématique du vieillissement de la population 50
LA PRISE EN COMPTE DE LA FRAGILITE FINANCIERE DES MENAGES 51
Politique de l'habitat sur le territoire du SCoT 54

I.Lecture #2 : Accessibilité au/du territoire 58

I. #2.1 Les équipements, services et commerces (offre et accessibilité) 59
CE QUI RESSORT ET CE QUI EST EN JEU SUR LE SCOT / Equipements et services 59
SYNTHESE # Atouts – Faiblesses → Enjeux 74
CE QUI RESSORT ET CE QUI EST EN JEU SUR LE SCOT / Equipements et aménagements commerciaux 75
Equipements et aménagements commerciaux 76

I. #2.2 Les infrastructures et les déplacements 87
Ce qui ressort et ce qui est en jeu sur le SCoT / infrastructures et DEPLACEMENTS : 87
Accessibilite globale au territoire 89
Pôles générateurs et flux de déplacements 110
SYNTHESE # Atouts – Faiblesses → Enjeux 117

I.Lecture #3 : Économie, emploi et répartition des richesses 120

I. #3.1 L'économie locale 121
Ce qui ressort et ce qui est en jeu pour le ScoT / Emploi et activités 121
Emploi et activités 122
Organisation et dynamiques économiques 129

I. #3.2 L'agriculture, la Viticulture… une place particulière dans l'économie locale 136
Ce qui ressort et ce qui est en jeu pour le ScoT / agriculture, viticulture … 136
Une profession à la structure fragilisée 140
Orientation de production des espaces agricoles 148
Valorisation de la production agricole 152
L'agritourisme 157
EVOLUTION DE LA Surface agricole utile ET DYNAMIQUES FONCIERES 161
SYNTHESE # Atouts – Faiblesses → Enjeux 168

I. #3.3 le MAILLAGE DE SITES D'ACTIVITES 171

I. #3.4 Positionnement du territoire sur le plan économique & complémentarité avec les territoires voisins 180

DIAG# Ce qu'il faut retenir pour le projet Cahors Sud Lot 185

PREAMBULE INTRODUCTIF

Lors du Comité Syndical du 5 juillet 2012, les membres du Syndicat ont lancé la démarche d'élaboration d'un SCoT et défini les modalités de concertation dans le but de construire un projet territorial pérenne et d'intégrer les orientations des lois successives (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, loi Urbanisme et Habitat…), ainsi que les orientations des lois Grenelles 1 et 2.

LES MULTIPLES OBJECTIFS DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE CAHORS ET DU SUD DU LOT

Le **Syndicat Mixte de Cahors et du Sud du Lot** a décidé de s'appuyer sur une « approche prospective » afin de répondre aux enjeux à moyen et long terme pour l'ensemble du projet de **Syndicat Mixte de Cahors et du Sud du Lot** territoire.

- **Partager la connaissance du territoire pour une organisation équilibrée,**
- **Établir un outil à géométrie variable (périmètre et thématiques),**
- **S'affranchir des limites intercommunales pour mener une réflexion sur des territoires cohérents,**
- **Conforter un aménagement équilibré et solidaire du territoire : « synergie territoriale »,**
- **Établir un outil prospectif, pédagogique et prescriptif,**
- **Développer un urbanisme de projet multicritères pour construire un territoire de vie cohérent et durable.**

EVOLUTION DU PERIMETRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE CAHORS ET DU SUD DU LOT

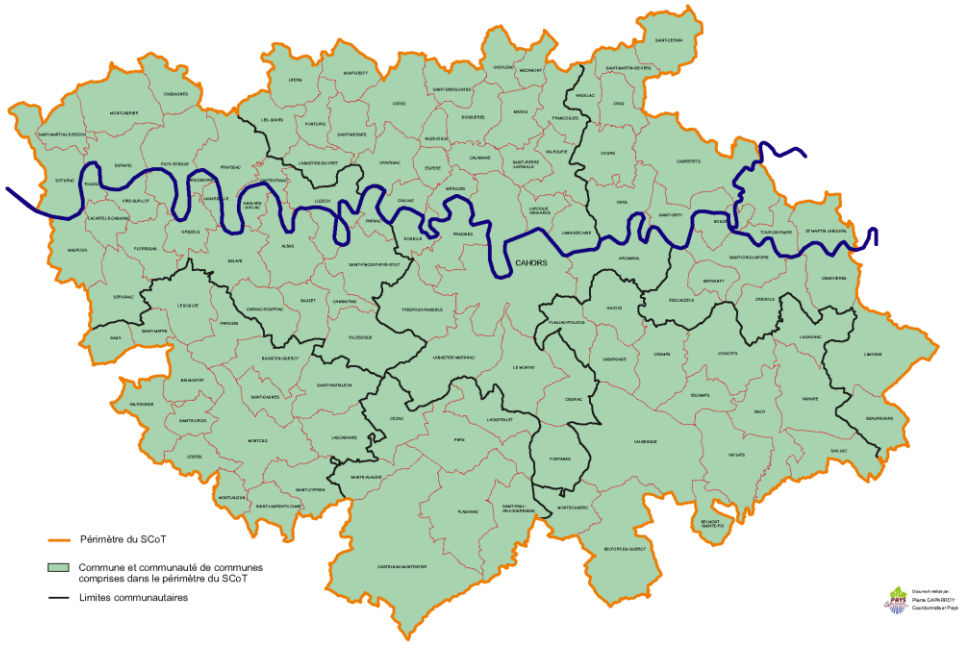
LE PERIMETRE INITIAL DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) CAHORS SUD LOT : 2013

Situé au sud du département du Lot et au nord de la Région Midi Pyrénées, le **territoire du SCoT de Cahors Sud Lot** se caractérise par une identité rurale forte : une densité de population relativement faible, peu d'espaces urbanisés, une dominance des espaces boisés, agricoles et naturels ainsi qu'une tradition agricole fortement ancrée et lisible dans le paysage.

En 2013, Le périmètre du SCoT (créé par arrêté préfectoral 22/12/2011) correspondait au périmètre des entités membres du **Syndicat Mixte de Cahors et du Sud du Lot**, à savoir :

- Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, (37 220 habitants – 444 km²)
- Communauté de Communes du Canton de Montcuq, (3919 habitants - 222 km²)
- Communauté de Communes de Castelnau-Montratier, (4004 habitants - 194 km²)
- Communauté de Communes du Pays de Lalbenque, (5635 habitants - 334 km²)
- Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, (15541 habitants – 379 km²)
- Communes de Beauregard, Berganty, Bouziès, Cabrerets, Cénevières, Cours, Cras, Crégols, Esclauzels, Limogne-en-Quercy, Nadillac, Saint-Cernin, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Géry, Saint-Martin-de-Vers, Saint-Martin-Labouval, Tour-de-Faure, Valroufié, appartenant à la Communauté de Communes de Lot-Célé.

Périmètre du SCoT de Cahors et du Sud du Lot

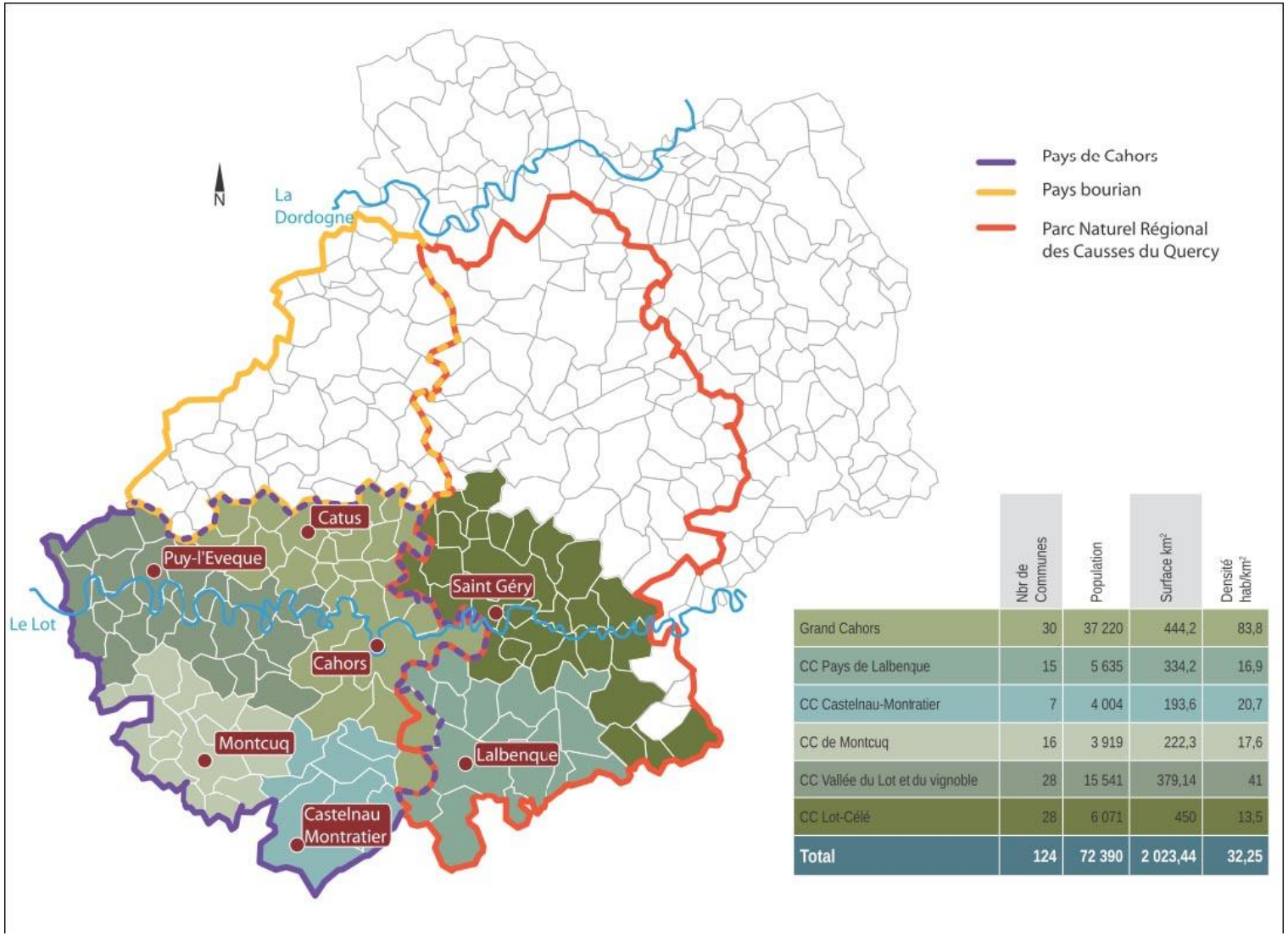


Périmètre du SCoT

Commune et communauté de communes comprises dans le périmètre du SCoT

Limites communautaires

Source : Syndicat mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot



	Nbr de Communes	Population	Surface km²	Densité hab/km²
Grand Cahors	30	37 220	444,2	83,8
CC Pays de Lalbenque	15	5 635	334,2	16,9
CC Castelnau-Montratier	7	4 004	193,6	20,7
CC de Montcuq	16	3 919	222,3	17,6
CC Vallée du Lot et du vignoble	28	15 541	379,14	41
CC Lot-Célé	28	6 071	450	13,5
Total	**124**	**72 390**	**2 023,44**	**32,25**

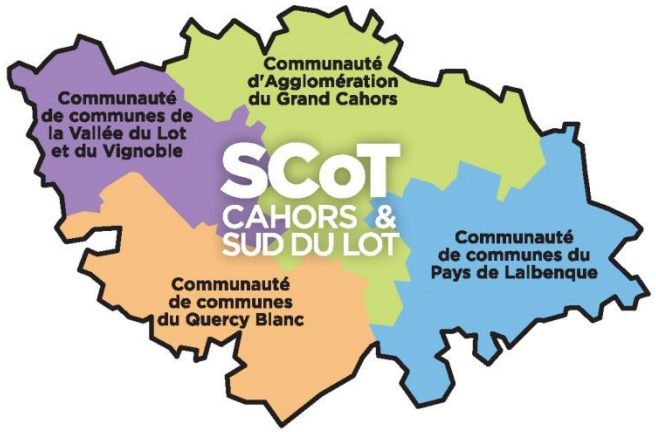
Contexte 2012 -2013 : Le périmètre s'inscrit dans sa globalité dans le département du Lot et en partie sur le territoire du Pays de cahors et du Sud du Lot et du Parc naturel Régional des causses du Quercy.

LE PERIMETRE INITIAL DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) CAHORS SUD LOT : 2014

En 2014, Le périmètre du SCoT évolue :

- Elargissement à l'Est de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, qui intègre les communes de Bouziès, Cabrerets, Cours, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Géry, Tour-de-Faure, et Valroufié appartenant à la Communauté de Communes de Lot-Célé.
- Création de la Communauté de Communes du Quercy Blanc suite à la fusion de la Communauté de Communes du Canton de Montcuq, et de la Communauté de Communes de Castelnau-Montratier
- Elargissement de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque, qui intègre les communes de Beauregard, Berganty, Esclauzels, Limogne-en-Quercy, Cénevières, Crégols, Saint-Martin-Labouval et Vidaillac appartenant à la Communauté de Communes de Lot-Célé.
- Maintien de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble,
- Les communes de Cras, Nadillac, Saint-Cernin, et Saint-Martin-de-Vers situées à l'extrémité nord quittent le périmètre du SCoT





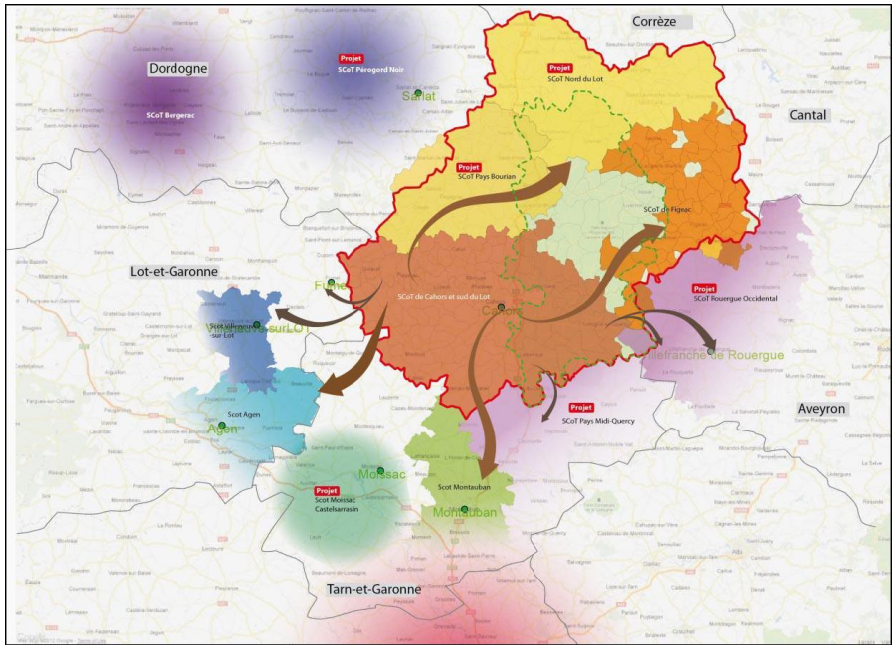
Aujourd'hui, fort de 113 communes regroupées au sein de 4 intercommunalités, comptant 71 430 habitants (INSEE 2013), le Syndicat Mixte de Cahors et du Sud du Lot exprime la volonté politique de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, des Communautés de Communes du Quercy Blanc, du Pays de Lalbenque, de la Vallée du Lot et du Vignoble d'élaborer un document de planification et d'urbanisme pour mettre en cohérence leurs politiques de développement et d'aménagement de leur territoire.

Avertissement : le diagnostic a été réalisé en 2013 sur le périmètre initial du SCoT.

De nombreuses cartographies d'analyse du diagnostic ont donc été élaborées sur cette base territoriale. Néanmoins certaines analyses socio-économiques, ainsi que les enjeux ont été actualisées sur la base des données INSEE 2013.

LES AIRES D'INFLUENCES ET LA VISION « INTER-SCOT »

Le sud du département du Lot est un territoire composite qui comprend l'aire d'attraction de l'agglomération cadurcienne et l'ensemble d'un territoire rural composé de plusieurs entités fortes : le **Quercy Blanc** qui se poursuit sur le territoire du Tarn-et-Garonne, la **Vallée du Lot** à l'aval de Cahors, terroir du vignoble de Cahors et à l'est la **moyenne Vallée du Lot** et une partie des **Causses du Quercy**.



Le périmètre du **SCoT Cahors Sud Lot** interagit avec des bassins de vie des territoires voisins.

Dans le département du Lot, trois SCoT sont engagés pour le moment :

- le SCoT du Pays de Figeac a arrêté son SCoT en juillet 2015 et prépare son approbation;
- le syndicat mixte de la vallée de la Dordogne a engagé en 2013 l'élaboration du SCoT Nord Lot (82 communes), et son arrêt est prévu pour fin 2016 ;
- et le Pays Bourian (Gourdon) a engagé en 2014 l'élaboration de son SCoT;

Le **Parc Naturel Régional des Causses du Quercy** à la confluence des quatre périmètres de SCoT du département jouera un rôle important dans le cadre de l'*inter-SCoT*.

La mise en service il y a une dizaine d'années de **l'autoroute A20** a accentué les échanges avec les pôles urbains voisins :

- les agglomérations de Montauban et de Toulouse placent le sud du département du Lot dans leur aire d'attraction mais aussi dans leur aire d'expansion ;
- l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne renforce l'attractivité du département du Lot, vers le nord ;
- l'attraction à l'ouest vers Fumel et à l'est vers Villefranche-de-Rouergue et Rodez sont également notables.

La « démarche *inter-SCoT* » sera indispensable à la cohérence du schéma avec les SCoT du département du Lot mais également hors du département : notamment le SCoT du Grand Montauban, au sud.

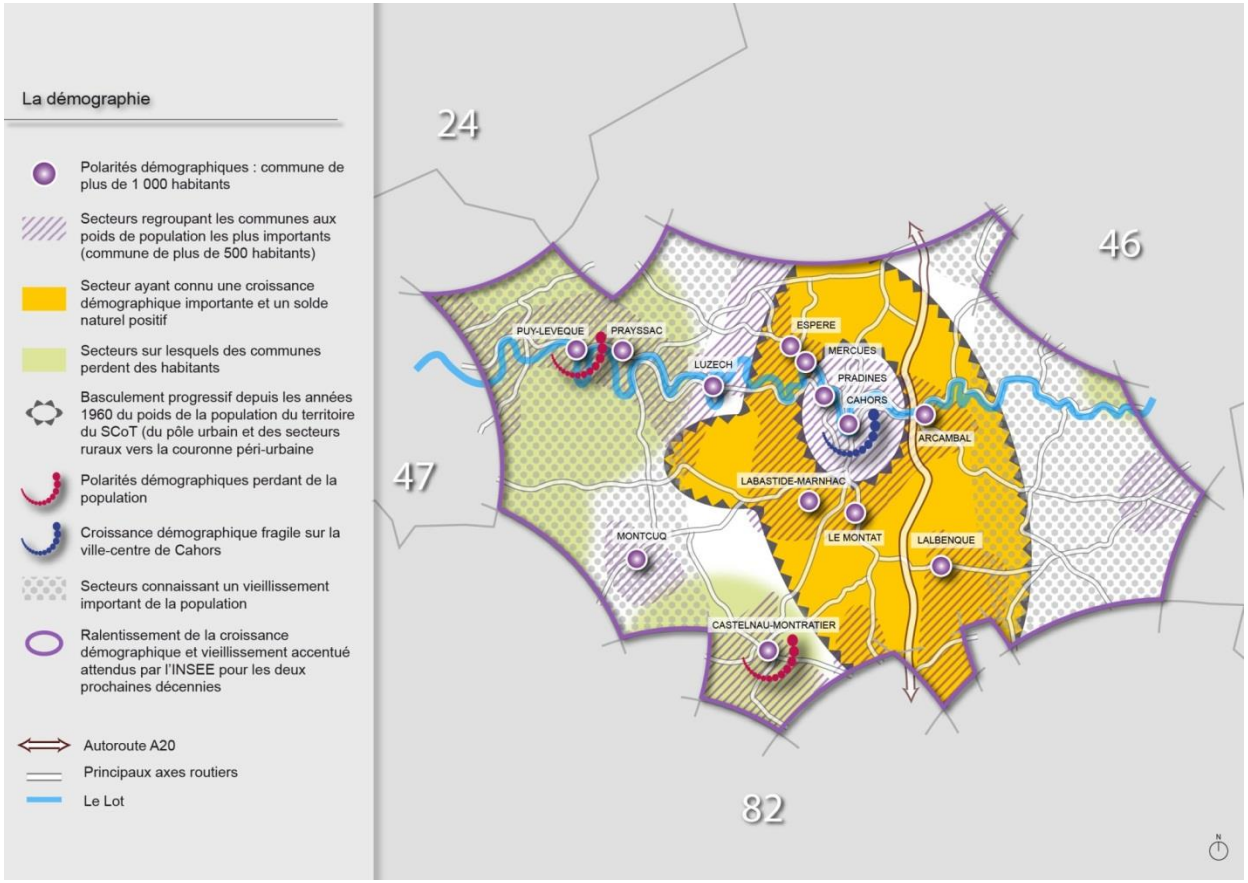
I DIAGNOSTIC HUMAIN ET TERRITORIAL

I.Lecture #1 : OCCUPATION HUMAINE ET ORGANISATION SPATIALE DU TERRITOIRE

I. #1.1 LES POPULATIONS ET LEURS BESOINS

CE QUI RESSORT ET CE QUI EST EN JEU SUR LE SCOT / DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES :

Constitué autour du pôle urbain de Cahors, le territoire du Scot a une double identité, urbaine et rurale. Dans ce territoire attractif depuis les années 60, mais menacé comme d'autres par un vieillissement accentué, l'arrivée de jeunes ménages actifs reste une chance et constitue un enjeu pour le renouvellement de la population et des actifs en particulier. La croissance démographique est ancienne, elle s'appuie sur une attractivité bien réelle, soutenue par la qualité de vie offerte. Cependant, depuis les années 60, le territoire gagne des habitants grâce uniquement **aux apports migratoires**. Les décès sont en effet plus nombreux que les naissances. Si le vieillissement de la population est aujourd'hui comparable à celui de la région hors aire urbaine de Toulouse, dans les 25 prochaines années, il s'accentuerait davantage. Le territoire attire plus de retraités que la zone de référence régionale, mais les nouveaux arrivants sont, comme dans le reste de la région, majoritairement des ménages avec enfants, actifs, plus qualifiés que la population en place. Cette croissance démographique comporte néanmoins des disparités territoriales : le principal pôle urbain autour de Cahors est fragile, la couronne périurbaine bénéficie d'une forte évolution du nombre d'habitants, les secteurs Est et Ouest du territoire (à dominante rurale) sont marqués par une perte de population et un vieillissement de celle-ci.

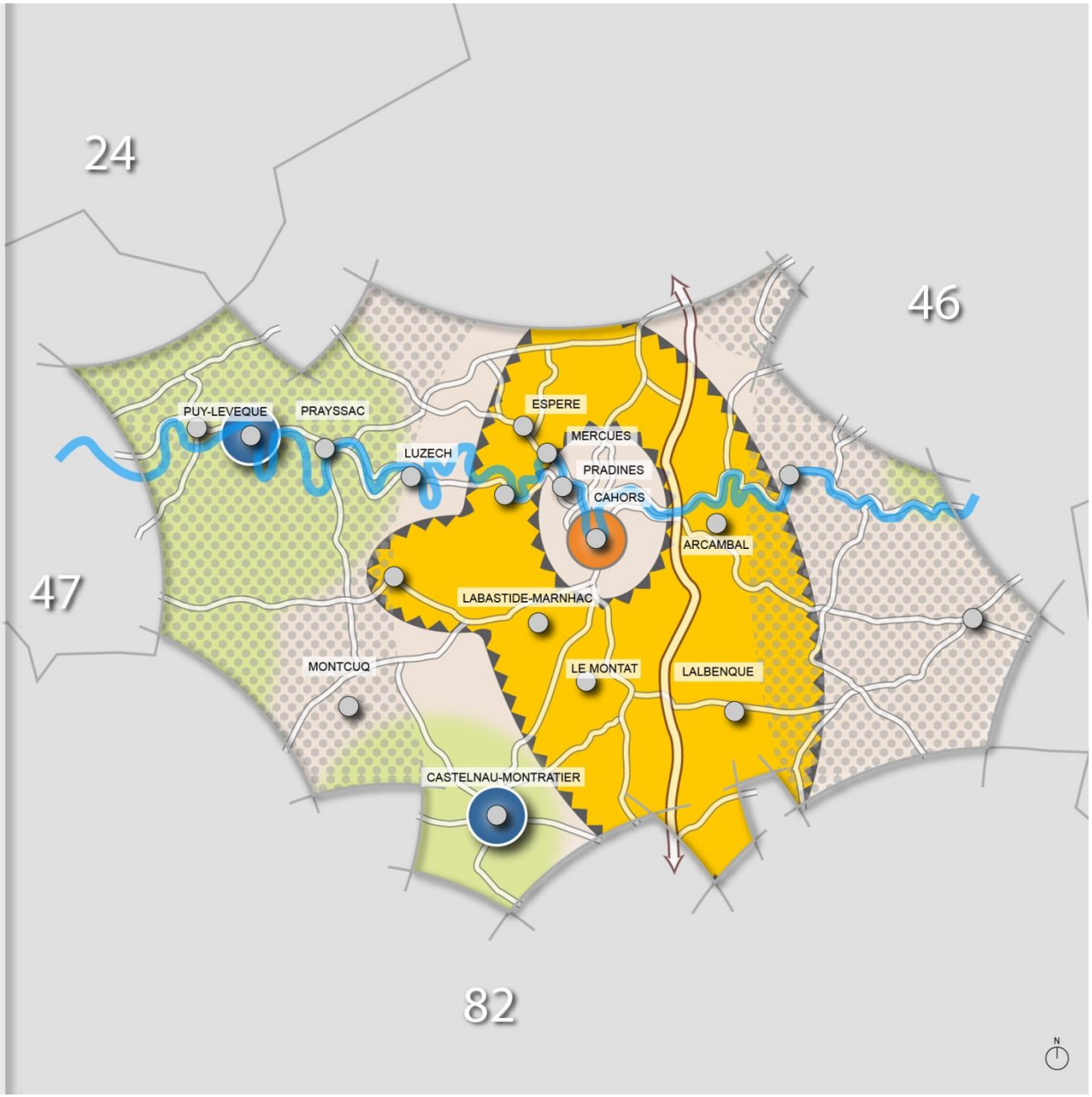


Cette situation traduit également des besoins différenciés en matière de logement et la question de l'accès au logement fait directement écho à la poursuite de l'étalement urbain autour de Cahors : recherche d'un foncier et d'un logement abordable associé au rêve de la maison à la campagne. Elle pose d'ores et déjà la question de l'organisation des déplacements, de l'offre en équipements et services en lien avec les besoins des habitants. Cette situation se traduit également par de forts impacts environnementaux (consommation d'espaces naturels et agricoles, modification des paysages, accroissement des pollutions …) et sociaux (impacts pour les budgets des ménages et des collectivités …).

Au fil de l'eau : la démographie

- Secteurs continuant à connaître une croissance démographique importante et un solde naturel positif
- Secteurs continuant à perdre des habitants
- Poursuite du basculement progressif du poids de la population du territoire du SCoT (du pôle urbain et des secteurs ruraux vers la couronne péri-urbaine)
- Des polarités démographiques qui continuent à perdre de la population
- Une croissance démographique qui reste fragile sur Cahors
- Secteurs connaissant un vieillissement important de la population

- Autoroute A20
- Principaux axes routiers
- Le Lot



DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

UNE ATTRACTION DEMOGRAPHIQUE VITALE

UNE POPULATION DE 71 430 HABITANTS EN 2013 CONCENTREE SUR CAHORS ET LA VALLEE DU LOT

Le territoire du SCoT Cahors compte 71 430 habitants au recensement INSEE au 1er janvier 2013.

L'aire urbaine de Cahors regroupe 43 744habitants, soit un peu moins des deux tiers de la population :

- Son pôle urbain (unité urbaine au sens de l'INSEE) se compose de deux communes, Cahors et Pradines, qui concentrent 23 090 habitants soit un tiers de la population du territoire. A elle seule, la ville de Cahors concentre 19 616 habitants, soit 28 % de la population du SCoT Cahors Sud Lot.
- La couronne péri-urbaine regroupe 20 654 habitants, soit un peu moins d'un tiers de la population du Sud Lot.

Les autres parties du Sud Lot compte 27 686 habitants soit près de 40 % de la population présente sur le Sud Lot.

L'aire urbaine de Cahors peut être comparée à deux groupes :

- 5 aires urbaines de taille comparable à l'aire urbaine de Cahors, de 30 000 à 60 000 habitants (Moulins, Aurillac, Mont de Marsan, Auch, Tulle)
- 8 aires urbaines de plus grande taille, de 65 000 à 115 000 habitants (Tarbes, Agen, Périgueux, Brive-la-Gaillarde, Albi, Carcassonne, Montauban, Rodez)

Le pôle urbain rassemble 58% de la population de l'aire urbaine de Cahors, soit une concentration faible, comme Rodez (57%) et Carcassonne (52%), très inférieure à celle de Montauban (73%) et Brive (72%).

La vallée du Lot concentre une part importante de la population, en regroupant notamment 8 des 15 communes de plus de 1 000 habitants.

L'aire urbaine concentre également 8 des 15 communes de plus de 1 000 habitants.

Dans une moindre mesure, il existe également un effet de concentration de population le long de la Route Départementale 911 (axe Rodez – Cahors).

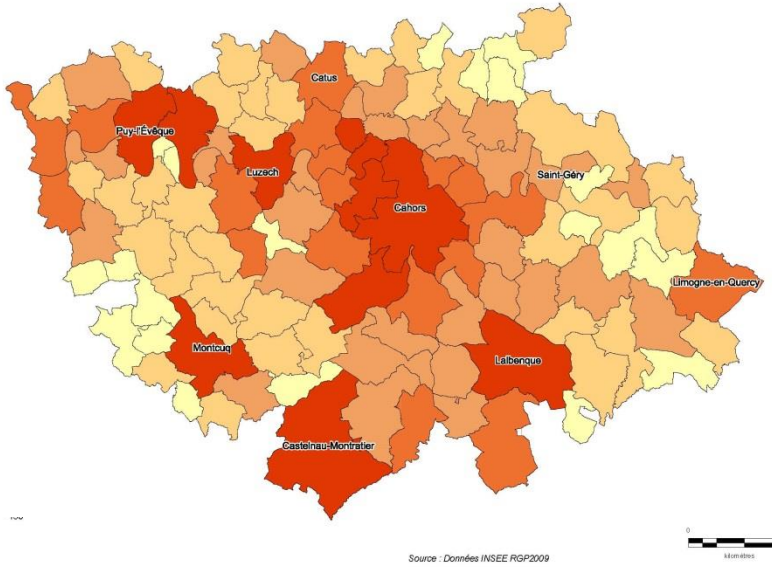
Pour information …

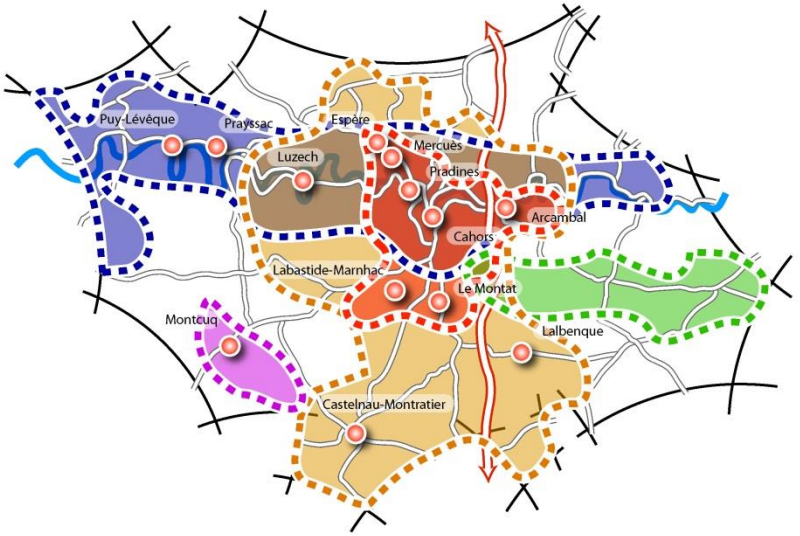
- **Département du Lot : 173 758 habitants en 2013**
- **Le territoire du SCoT regroupe 41 % de la population lotoise**

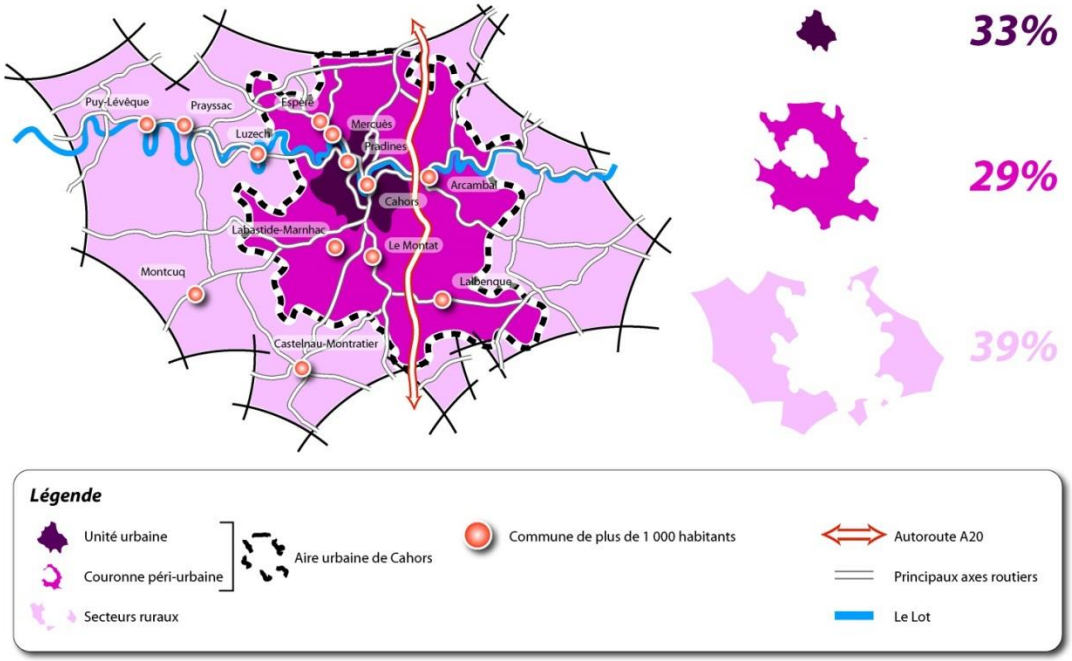
Pour information …

- **Popula*tion DGF* = population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes).**
- **La population DGF 2012 s'élève à 81 409 habitants sur le territoire du Sud Lot**
- **La différence observée entre la population au sens de l'INSEE et la population DGF souligne l'importance des résidences secondaires sur le territoire.**

Une population concentrée sur Cahors et la Vallée du Lot









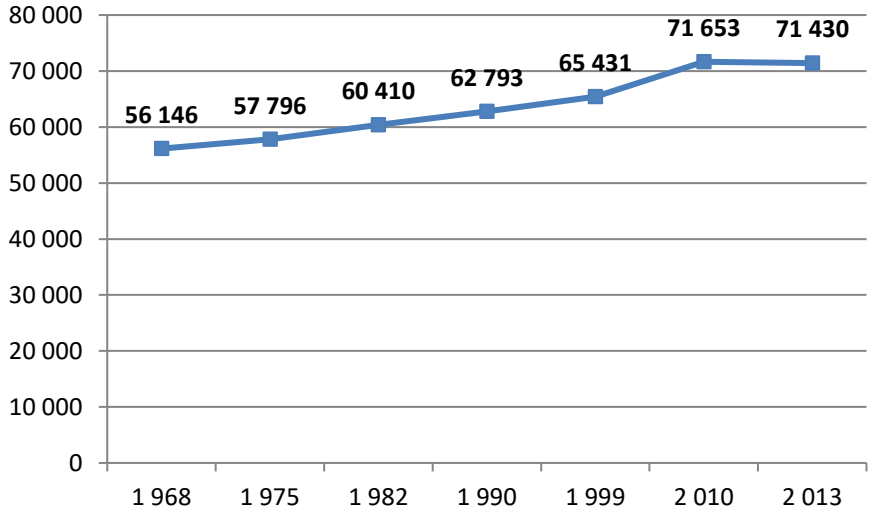
- **UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE QUI S'EST ACCELEREE ET UN TERRITOIRE QUI GAGNE DES HABITANTS PAR APPORT MIGRATOIRE**

De 65 431 habitants en 1999 à 71 430 habitants en 2013, le Sud du Lot connaît un dynamisme démographique réel.

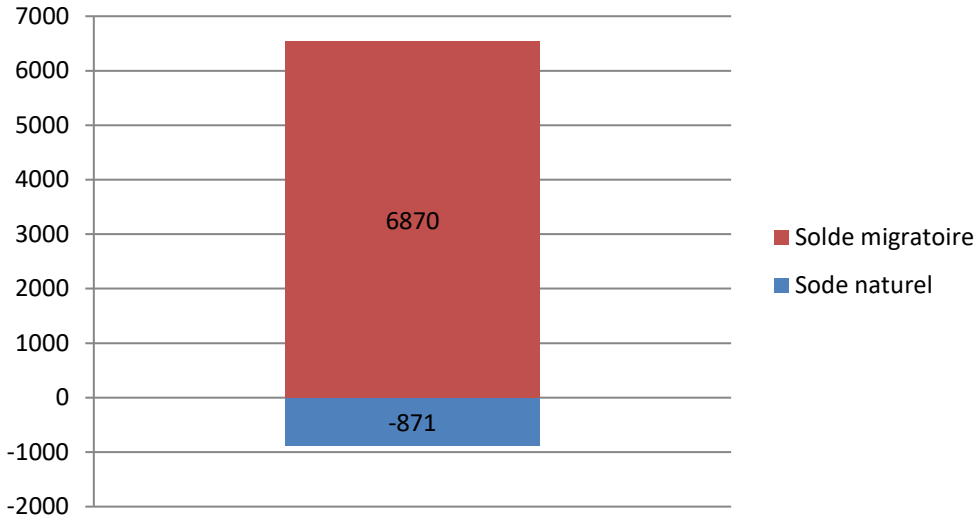
Le territoire a vu sa population augmenter de 429 habitants chaque année sur cette période, soit un taux de croissance annuel moyen de +0,6%. Le rythme de croissance démographique a presque doublé par rapport aux périodes précédentes (+ 300 habitants par an entre 1982-1990 et entre 1990-1999, soit un taux de croissance annuel moyen de +0,5%).

Cette tendance s'explique majoritairement par l'arrivée de nouveaux habitants (+ 6 870 habitants sur 1999-2013) qui compense un solde naturel négatif (-871 habitants sur 1999-2013).

Evolution de la population du territoire du SCoT de Cahors et du Sud du Lot



Soldes migratoire et naturel entre 1999 et 2013



UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE QUI GAGNE L'ENSEMBLE DU SCOT CAHORS SUD LOT MAIS QUI RESTE INEGALE SELON LES PARTIES DU TERRITOIRE

L'ensemble des Communautés de communes qui composent le SCoT Cahors Sud Lot a connu une évolution démographique positive ces dernières années. Pour autant, les situations ne sont pas uniformes. Le poids démographique des territoires est très variable puisqu'il s'étend, en 2013, de plus de 7900 habitants sur la communauté de communes de Quercy Blanc à plus de 40 000 sur celle du Grand Cahors.

Cette dernière est l'intercommunalité qui a connu l'augmentation la plus importante avec un gain net d'un peu plus de 3 033 habitants sur cette période.

Cependant la CC du Pays de Lalbenque – Limogne est celle qui a le taux de croissance le plus élevé tirant profit de sa desserte par l'autoroute A20 et de sa proximité immédiate du pôle urbain de Cahors.

Sur la totalité du territoire (hormis sur les communautés de communes de Vallée du Lot et du Vignoble et Quercy Blanc, avec une hausse plus importante sur la période 1999-2013), une accélération importante de la croissance démographique est notée entre la période 1990-1999 et 1999-2013. La mise en service de l'autoroute A20 constitue notamment un facteur d'explication à ce phénomène.

Evolution du nombre d'habitants par Communauté de Communes entre 1990 et 1999

Communauté de Communes	Population en 1999	Evolution en nombre entre 1990 et 1999	Evolution moyenne annuelle du nombre d'habitants entre 1990 et 1999	Taux de croissance annuel moyen de la population entre 1990 et 1999
Grand Cahors	37 865	+ 1 795	+ 199	+ 0,5 %
Pays de Lalbenque et Limogne	6 252	+ 587	+ 65	+1,1 %
Quercy Blanc	7 399	+ 241	+ 27	+ 0,4 %
Vallée du Lot et du Vignoble	12 915	+ 15	+ 2	0 %
TOTAL	**65 431**	**+ 2 638**	**+ 293**	**+ 0,5 %**

Evolution du nombre d'habitants par Communauté de Communes entre 1999 et 2010

Communauté de Communes	Population en 2013	Evolution en nombre entre 1999 et 2013	Evolution moyenne annuelle du nombre d'habitants entre 1999 et 2013	Taux de croissance annuel moyen de la population entre 1999 et 2013
Grand Cahors	40 898	+ 3 033	**+ 217**	**+ 0,6 %**
Pays de Lalbenque et Limogne	7 948	+ 1 696	**+ 121**	**+ 1,7 %**
Quercy Blanc	7 910	+ 511	**+ 37**	**+ 0,5 %**
Vallée du Lot et du Vignoble	14 674	+ 759	**+ 54**	**+ 0,4 %**
TOTAL	**71 430**	**+ 5 999**	**+ 429**	**+ 0,6 %**

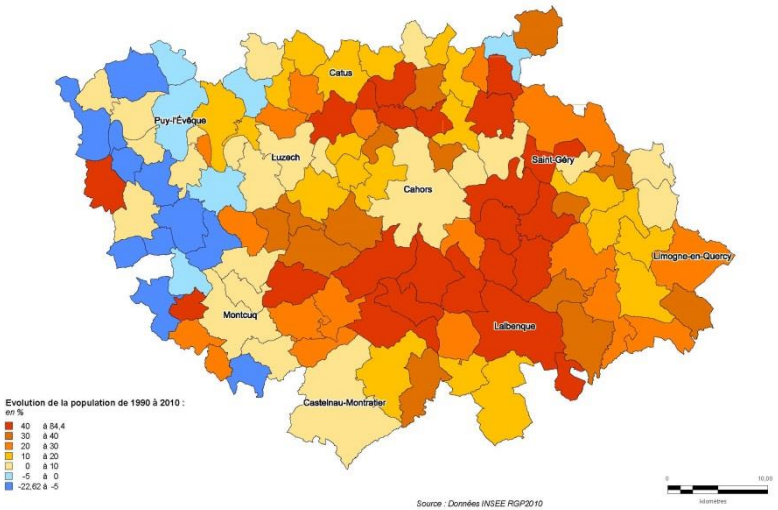
Si toutes les intercommunalités ont vu leur population augmenter sur les deux dernières décennies, il existe disparités au sein même de certains territoires intercommunaux. Sur la partie Ouest du territoire du SCoT, concernant la communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, et celle du Quercy Blanc (partie Ouest), plusieurs communes ont ainsi vu leur population diminuer entre 1990 et 2013.

Cette baisse de population est notamment observée sur quelques pôles majeurs du territoire, dont Puy-Lévêque (2 159 habitants en 1999 contre 2 032 en 2013) ou Castelnau-Montratier (1 851 habitants en 1999 contre 1 838 en 2013).

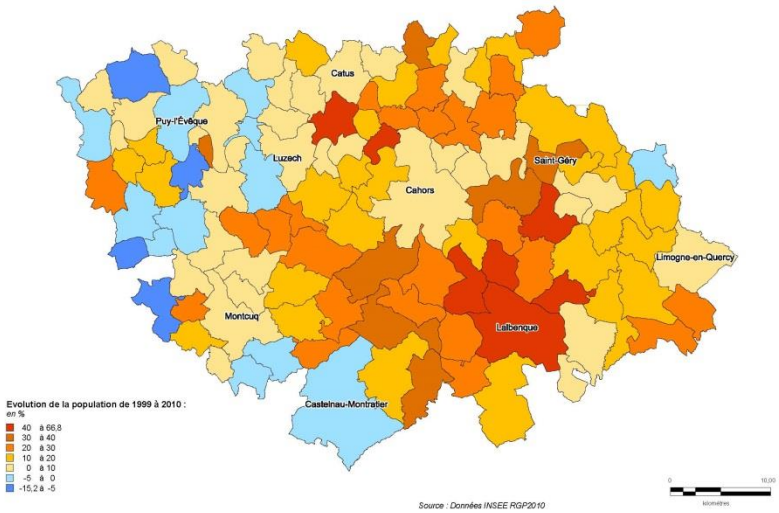
Concernant la ville-centre, Cahors, on observe une augmentation de population de 221 habitants entre 1999 et 2011. Mais, cette croissance est fragile : retour d'une tendance à la baisse en 2013 (19 616 habitants contre 20 003 en 1999).

Comme expliqué précédemment, l'apport migratoire explique la croissance démographique du territoire.

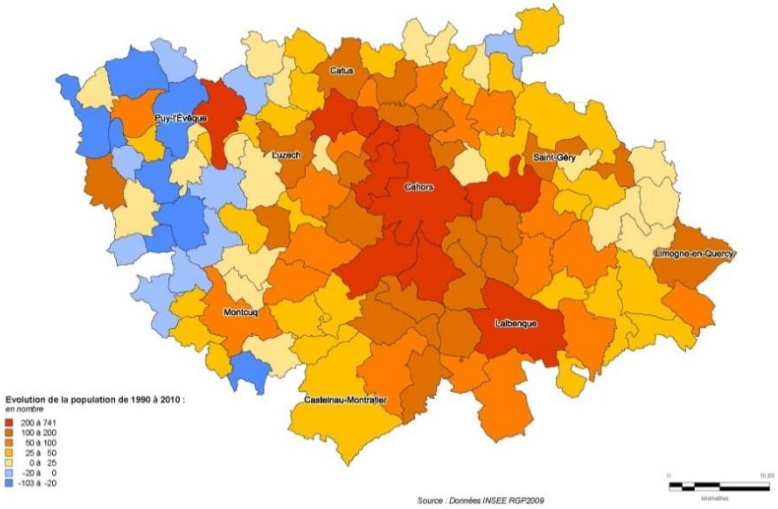
Evolution de la population de 1990 à 2010 en %



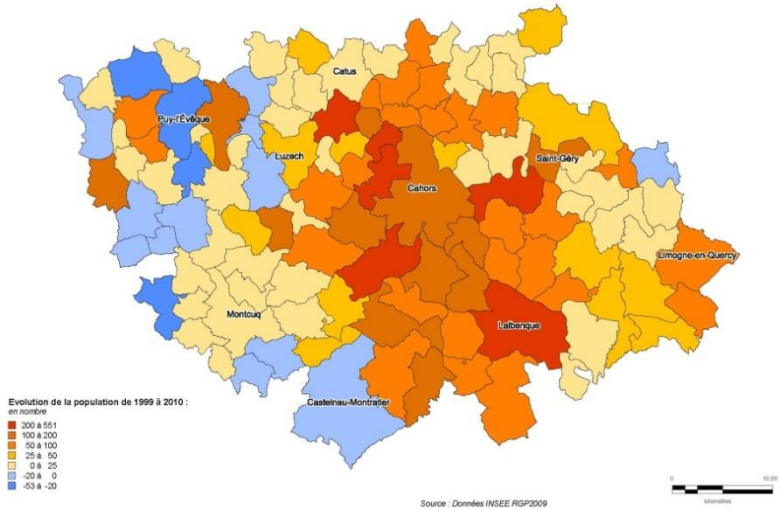
Evolution de la population de 1999 à 2010 en %



Evolution de la population de 1990 à 2010 en nombre



Evolution de la population de 1999 à 2010 en nombre

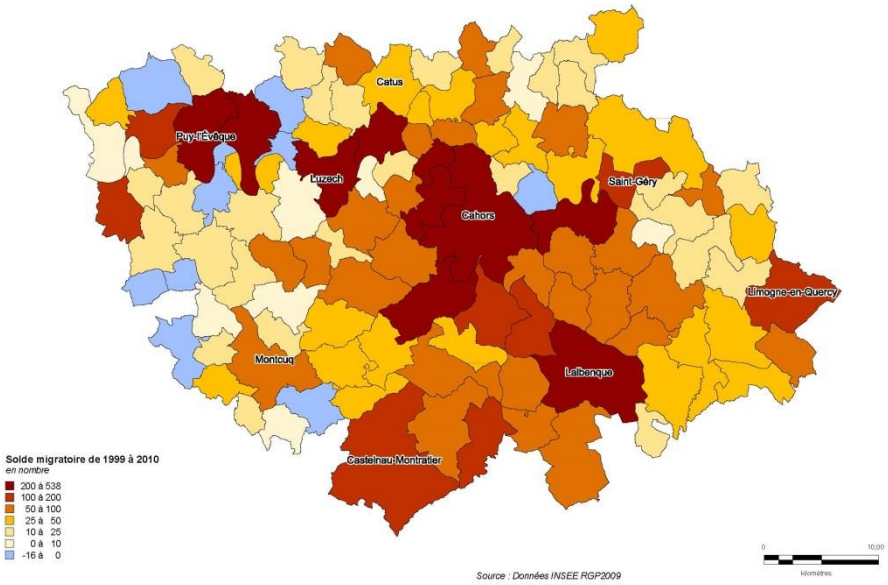


Le solde migratoire (différences entres résidants entrant et quittant le territoire) est largement positif et s'élève à plus de 7 337 personnes entre 1999 et 2010. Le territoire apparait attractif.

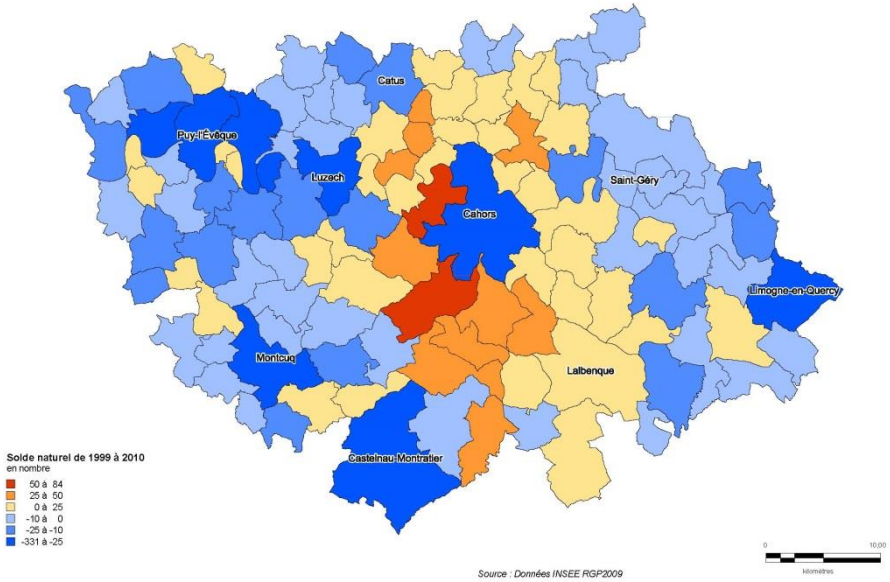
Seules 9 communes, principalement situées à l'ouest du périmètre du SCoT connaissent un solde migratoire négatif. Cela est à mettre en lien avec les pertes de populations observées sur certaines communes de cette partie du territoire. Cette situation s'explique en partie par le déclin industriel du bassin d'emploi voisin (Fumel) et par une situation de déprise agricole.

Le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et de décès) est quant à lui négatif sur 1999-2010 à l'échelle globale du SCoT (- 1037) et sur la majorité des communes du territoire. Les communes observant un solde naturel positif se concentrent dans la couronne péri-urbaine de Cahors et à proximité de l'autoroute A20. Il s'agit de secteurs ayant connu une croissance importante de population ces dernières années.

Solde migratoire observé entre 1999 et 2010



Solde naturel observé entre 1999 et 2010



UN EQUILIBRE SPATIAL DEMOGRAPHIQUE EN EVOLUTION

Entre 1968 et 2013, l'équilibre territorial en termes de poids de population a évolué de manière significative sur le territoire du SCoT Cahors Sud Lot.

D'une part, concernant la répartition de la population entre intercommunalités, plusieurs points importants sont à relever :

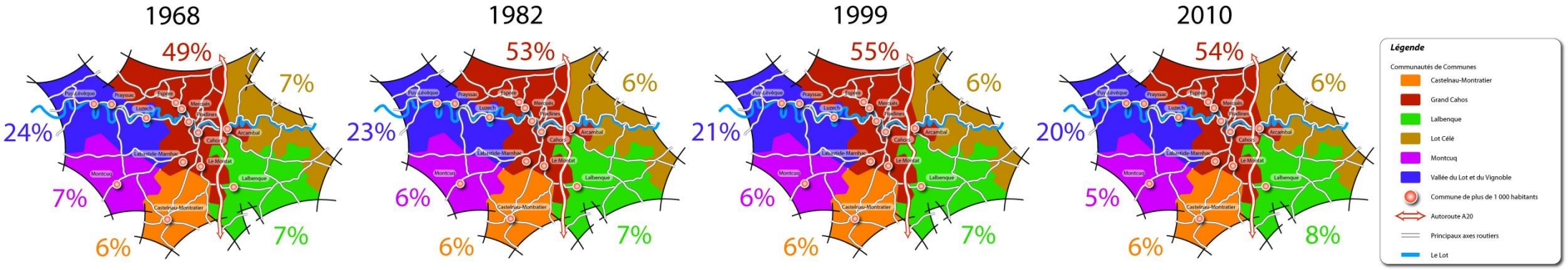
- La Communauté de Communes de Lalbenque dont le poids de population est stable sur le territoire du SCoT (passage de 10 % de la population en 1968 à 11 % en 2010)
- La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors dont le poids de population n'a cessé d'augmenter entre 1968 et 1999 (passage de 53% de la population du territoire entre 1968 à 58 % en 1999) mais qui a légèrement diminué sur la dernière décennie (passage à 57 % de la population du SCoT Cahors Sud Lot en 2013).
- La Communauté de Communes du Quercy Blanc a vu son poids de population diminué entre 1968 et 1999 (passage de 14% de la population du territoire en 1968 à 11% en 1999) puis qui reste stable entre 1999 et 2013 (autour de 11 %)
- La Communauté de Communes de la Vallée du Lot connait un scénario similaire à la Communauté de Communes du Quercy Blanc avec un poids de population en baisse entre 1968 et 1999 (passage de 24% en 1968 à 21% en 1999) et qui reste stable entre 1999 et 2013 (autour de 21%)

D'autre part, des évolutions majeures sont constatées concernant le poids de population des territoires urbains, péri-urbains et ruraux.

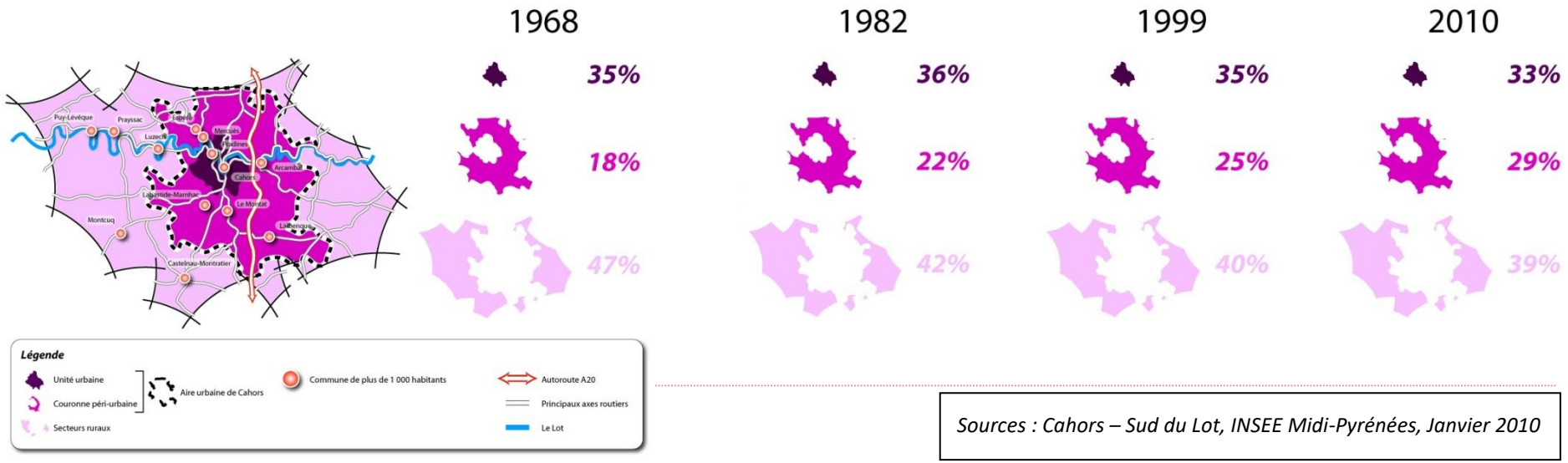
- Globalement, le poids de population du pôle urbain reste stable (autour d'un tiers de la population du SCoT) même si une légère baisse est observée entre 1968 et 2013.
- La part de la population de la couronne péri-urbaine par rapport à la population totale du SCoT augmente quant à elle de manière importante : passage de 18% de la population du SCoT en 1968 à 30% en 2013.
- Le poids de population des secteurs plus ruraux a quant à lui fortement diminué. Alors que ces territoires représentaient près de la moitié de la population du SCoT en 1968, ils ne représentent plus qu'un peu plus d'un tiers de cette population en 2013.

Entre 1968 et 2013, un basculement de la population vers les communes de la couronne péri-urbaine a donc été opéré. Globalement, l'aire urbaine de Cahors qui représentait un peu plus de la moitié de la population du SCoT en 1968, regroupe aujourd'hui près des deux tiers de la population.

Evolution de la répartition de la population du SCoT de Cahors Sud Lot entre intercommunalités entre 1968 et 2010



Evolution de la répartition de la population du SCoT de Cahors Sud Lot entre pôle urbain, couronne péri-urbaine et secteurs ruraux entre 1968 et 2010



Sources : Cahors – Sud du Lot, INSEE Midi-Pyrénées, Janvier 2010

DES NOUVEAUX ARRIVANTS QUI VIENNENT PRINCIPALEMENT DE MIDI-PYRENEES, D'ILE-DE-FRANCE, D'AQUITAINE OU DE L'ETRANGER

Entre 2001 et 2006, un tiers des nouveaux arrivants sur le territoire du SCoT de Cahors Sud Lot sont originaires de Midi-Pyrénées (principalement du reste du Lot, et de la Haute-Garonne).Ensuite, 15 % des nouveaux arrivants viennent de l'Ile de France et 9 % de la région Aquitaine, en particulier du Lot-et-Garonne.

A noter que 12 % des nouveaux arrivants, soit 1 300 personnes, viennent d'un pays étranger sur cette période.

DES DEPARTS QUI SE DIRIGENT ESSENTIELLEMENT VERS LE RESTE DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Entre 2001 et 2006, plus de la moitié des départs (53%) ont pour destination la région Midi-Pyrénées et notamment la Haute-Garonne (23 %) et le reste du département du Lot (13%).

DES MIGRATIONS INTERNES CENTREES SUR LE POLE URBAIN

Entre 2001 et 2006, 6 300 migrants internes au territoire du SCoT ont été recensés. Près d'un tiers d'entre eux (1 915 personnes) ont quitté le pôle urbain alors que 18 % d'entre eux (1 107 personnes) s'y sont installés. En termes de migrations internes, le pôle urbain apparaît donc déficitaire. L'analyse de l'évolution du parc de logement et de l'évolution des déplacements (chapitres suivants) indiquent probablement une migration au profit de la couronne périurbaine. (voir également cartes pages précédentes).

MIGRATIONS RESIDENTIELLES : QUI SONT LES NOUVEAUX ARRIVANTS ?

Plusieurs constats peuvent être mis en avant concernant les profils des nouveaux arrivants entre 2001 et 2006 :

- Les nouveaux arrivants dans Cahors Sud du Lot sont plus jeunes que la population en place. Près de la moitié des nouveaux arrivants ont entre 15 et 39 ans, contre un quart des stables.
- Les nouveaux arrivants dans Cahors Sud du Lot de 15 ans ou + sont plus souvent « actifs ».
- Les nouveaux arrivants actifs sont plus fréquemment cadres ou professions intermédiaires.
- Les nouveaux arrivants dans Cahors Sud du Lot de 15 ans ou + sont globalement plus diplômés que la population en place.

Les nouveaux arrivants sont moins souvent :

- âgés de 40 à 54 ans ou de 65 ans ou plus notamment
- retraités
- sans diplôme pour l'ensemble des nouveaux arrivants, non diplômés ou titulaires d'un BEP ou CAP pour les arrivants « actifs ».

BILAN MIGRATOIRE

Le bilan migratoire est positif (plus d'arrivées que de départs) pour :

- les âges actifs, (plus particulièrement pour la tranche des 25-39 ans) et celle des 55-64 ans
- les autres inactifs, ou les retraités
- les artisans, cadres et professions intermédiaires
- Les personnes diplômées de 2e ou 3e cycle universitaire, ou d'un CAP - BEP.

Le bilan migratoire est négatif (plus de départs que d'arrivées) pour :

- les 15-24 ans
- les élèves et étudiants
- les diplômés du bac.

Immigrants selon la provenance	Effectif	Part (%)
Midi-Pyrénées	3 300	33%
dont Haute-Garonne	*1 000*	*10%*
dont reste du Lot	*1 200*	*11%*
dont Tarn-et-Garonne	*700*	*6%*
Ile-de-France	1 500	15%
Aquitaine	1 000	9%
dont Lot-et-Garonne	*400*	*4%*
Ensemble de France+Dom	**9 000**	**88%**
Ensemble de l'étranger	**1 300**	**12%**
Total	**10 300**	**100%**

Source : Insee, Recensement de la population 2006

Émigrants selon la destination	Effectif	Part (%)
Midi-Pyrénées	4 100	53%
dont Haute-Garonne	*1 800*	*23%*
dont reste du Lot	*1 000*	*13%*
dont Tarn-et-Garonne	*700*	*9%*
Aquitaine	1 000	13%
dont Lot-et-Garonne	*500*	*6%*
Ile-de-France	400	6%
Ensemble vers France+Dom	**7 700**	**100%**

Source : Insee, Recensement de la population 2006

TENDANCES D'EVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION A HORIZON 2035

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

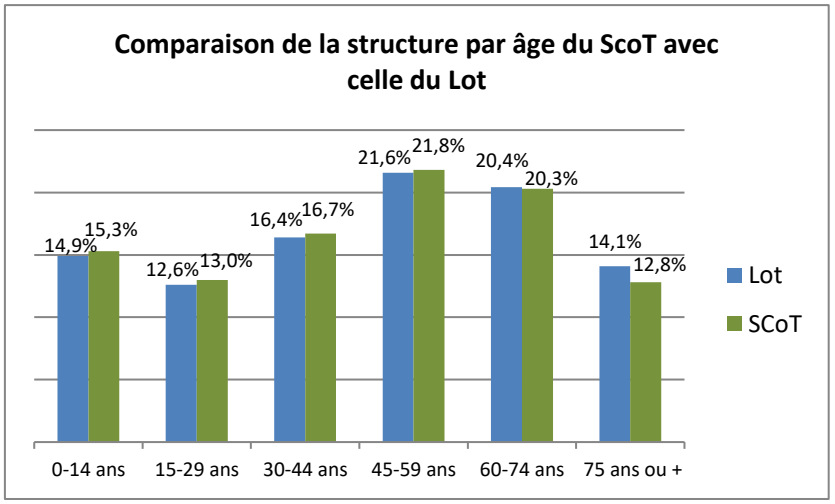
UNE POPULATION GLOBALEMENT PLUS JEUNE QU'A L'ECHELLE DU LOT …

Une comparaison de la structure par âge met en avant que la population du SCoT est légèrement plus jeune que celle du Lot en 2010 :

- Les tranches d'âges les plus jeunes (0-14 ans, 15-29 ans et 30-44 ans) occupent une part légèrement plus importante sur le territoire du SCoT.
- Les tranches d'âges les plus élevées (60-74 ans et 75 et plus) sont davantage représentées à l'échelle du Lot que du périmètre d'études.

L'analyse de deux indices confirme ce constat :

- L'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans en étant légèrement plus élevé sur le territoire du SCoT (0,65 contre 0,63 à l'échelle départementale).
- L'indice de vieillesse (rapport entre les plus de 75 ans et les moins de 20 ans) en étant plus bas sur le territoire du SCoT (0,56 contre 0,66 à l'échelle départementale).



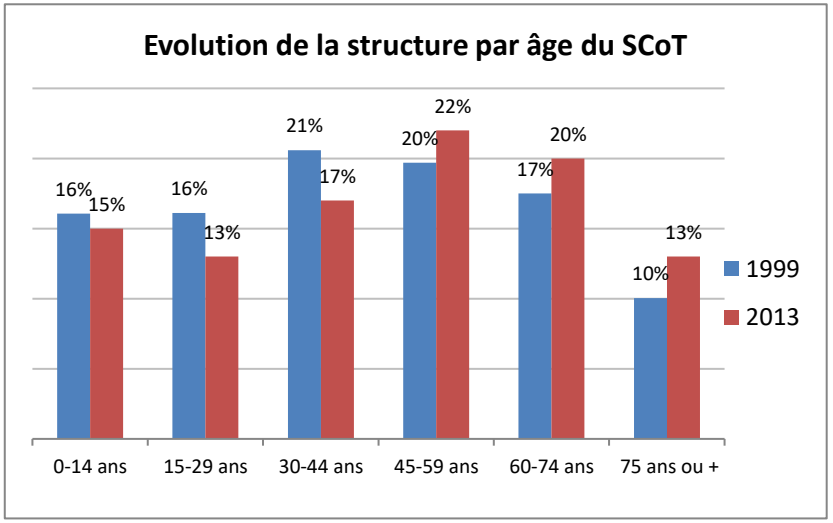
… MAIS UNE NE POPULATION QUI A VIEILLI ENTRE 1999 ET 2013

En analysant la structure par âge du territoire du SCoT de Cahors Sud Lot en 1999 et 2013, plusieurs constats ressortent :

- Une diminution de la part des tranches d'âges les plus jeunes (0-44 ans)
- Une augmentation de la part des tranches d'âges les plus âgées : 45- 75 et +

En nombre d'effectifs par tranche d'âges, le territoire a observé sur 1999-2013 :

- Un gain de 437 personnes de 0-14 ans
- Une perte de près de 2 781 personnes de 15-44 ans
- Une hausse des effectifs de la tranche 60-74 ans de 3 044 personnes environ
- Une hausse du nombre d'habitants de 75 ans et plus de près de 2 645 individus.



Par ailleurs, l'indice de jeunesse inférieur à 1 sur le territoire souligne que la population âgée de plus de 60 ans occupe une part plus importante que la population de moins de 20 ans.

- **UNE STRUCTURE PAR AGE INEGALE SELON LES SECTEURS DU SCOT DE CAHORS SUD LOT**

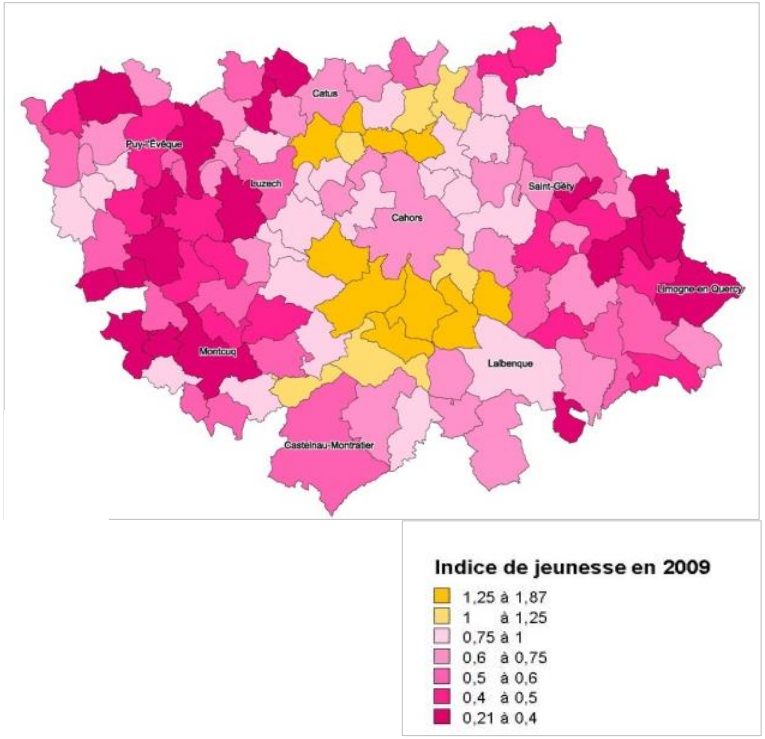
L'analyse de la structure par âge des différentes intercommunalités du territoire met en avant des disparités. Globalement, la communauté d'agglomération du Grand Cahors présente la structure par âge la plus jeune.

Par contre, les trois autres communautés de Communes connaissent une population globalement plus âgée qu'à l'échelle du territoire du SCoT ou du département du Lot.

L'analyse des indices de jeunesse et de vieillesse est révélatrice de la structure par âge de chaque partie du territoire.

La CA du Grand Cahors présente un indice de jeunesse plus élevé. Sur ce secteur, la part des moins de 20 ans apparaît plus importante que sur le reste du territoire du SCOT. Néanmoins, l'indice reste inférieur à 1, ce qui souligne que les plus de 60 ans restent plus nombreux que les moins de 20 ans. Seule une quinzaine de communes présentent un indice de jeunesse supérieur à 1 en 2009 et sont toutes localisées dans la couronne périurbaine de Cahors, au Nord et au Sud de Cahors. La cartographie ci-contre souligne également que les parties Ouest et Est du territoire du SCoT connaissent un indice de jeunesse plus défavorable.

L'indice de vieillesse confirme que les parties Est et Ouest du territoire (entre Limogne en Quercy et St Géry, autour de Montcuq, communauté de communes de de la Vallée du Lot et du Vignoble) connaissent une part importante de la population qui est arrivée aux grands âges (75 ans et plus) avec un indice plus élevé que sur le reste du territoire du SCoT.



Indices de jeunesse et de vieillesse sur le territoire du SCoT en 2013

Communauté de Communes	Indice de jeunesse en 2013
Grand Cahors	0,79
Pays de Lalbenque	0,59
Quercy Blanc	0,58
Vallée du Lot et du Vignoble	0,57
SCOT CAHORS SUD LOT	**0,65**
DEPARTEMENT DU LOT	**0,63**

En termes d'évolution entre 1999 et 2009, globalement un vieillissement est observé sur l'ensemble du territoire. Plusieurs constats ressortent :

- En part, sur l'ensemble du territoire, on observe une hausse des 15-29 ans, une baisse des 30-44 ans, une hausse des 45-59 ans et une hausse des 75 ou plus. Pour les autres tranches d'âges, des différences existent. La part des 0-14 ans augmente sur les CC de Castelnau-Montratier, Lalbenque et Lot et Célé mais diminue sur le reste du territoire. Concernant les 60-74 ans, leur part augmente sur la CA du Grand Cahors et la CC de Montcuq mais diminue sur le reste du territoire.

- En nombre d'habitants, les effectifs des tranches d'âge les plus âgées augmentent sur tous les secteurs du territoire. Les hausses les plus importantes sont en particulier observées sur le Grand Cahors et sur Vallée du Lot et du Vignoble. Concernant les tranches d'âges les plus jeunes, des disparités existent. La communauté de communes de Montcuq est la seule qui voit son nombre d'habitants de 0-14 ans diminuer. Mais elle est aussi la seule à voir son nombre d'habitants de 15-29 ans augmenter. Quant aux 30-44 ans, une baisse importante est observée sur le Grand Cahors et sur Vallée du Lot et du Vignoble.

Evolution de la part de chaque tranche d'âges entre 1999 et 2009 en point

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
Castelnau-Montratier	**+0,4**	**+2,1**	**-2,1**	**+3,2**	**-1,3**	**+1,8**
Grand Cahors	**-0,9**	**+2,4**	**-3,3**	**+2,9**	**+1,1**	**+2,6**
Lalbenque	**+2,5**	**+3,2**	**-0,5**	**+1,2**	**-0,3**	**+0,3**
Lot Célé	**+0,2**	**+2,2**	**-1,3**	**+2,9**	**-0,4**	**+0,8**
Montcuq	**-1,5**	**+2,5**	**-2,3**	**+1,7**	**+1,5**	**+3,1**
Vallée du Lot et du Vignoble	**-0,6**	**+2,5**	**-3,5**	**+4,0**	**-0,5**	**+3,1**
SCOT CAHORS SUD LOT	**-0,5**	**+2,5**	**-2,9**	**+3,0**	**+0,5**	**+2,4**

Evolution du nombre d'habitants dans chaque tranche d'âges entre 1999 et 2009

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
Castelnau-Montratier	**+84**	**-26**	0	**+209**	**+26**	**+117**
Grand Cahors	**+99**	**-464**	**-699**	**+1 642**	**+836**	**+1 226**
Lalbenque	**+306**	**-22**	**+188**	**+320**	**+194**	**+132**
Lot Célé	**+86**	**-24**	**+49**	**+233**	**+114**	**+110**
Montcuq	**-45**	**+284**	**-71**	**+86**	**+78**	**+133**
Vallée du Lot et du Vignoble	**+35**	**-254**	**-363**	**+746**	**+99**	**+555**
SCOT CAHORS SUD LOT	**+565**	**-873**	**-895**	**+3 235**	**+1 347**	**+2 273**

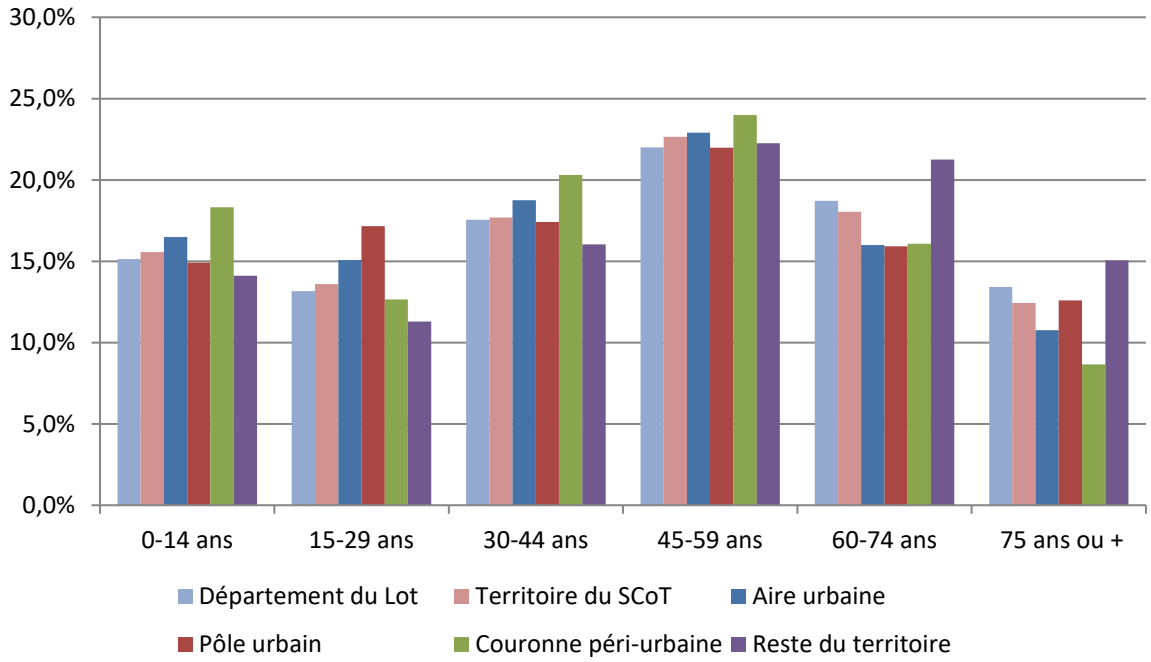
Des disparités importantes sont également observées entre secteurs urbains, péri-urbains et ruraux quant au vieillissement de la population.

La population de l'aire urbaine de Cahors apparaît plus jeune qu'à l'échelle de l'ensemble du territoire du SCoT et du département du Lot avec un indice de jeunesse plus élevé et un indice de vieillesse plus faible.

A l'inverse, les parties rurales du territoire présentent une population globalement plus âgée que ces deux échelles de comparaison, avec notamment un indice de jeunesse plus faible et un indice de vieillesse plus élevé.

Par ailleurs, à l'intérieur de l'aire urbaine, des différences sont observées entre pôle urbain et couronne péri-urbaine avec une population plus jeune dans cette dernière. La couronne péri-urbaine est la seule partie du territoire à présenter un indice de jeunesse proche de 1, ce qui signifie qu'il existe un équilibre entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et de plus de 60 ans. De même, l'indice de vieillesse y est faible.

Structures par âges et par secteurs urbain, péri-urbains et ruraux en 2009



Indices de jeunesse et de vieillesse sur le territoire du SCoT en 2009

Communauté de Communes	Indice de jeunesse en 2009	Indice de vieillesse en 2009
Aire urbaine de Cahors	0,84	0,48
Pôle urbain	0,75	0,59
Couronne péri-urbaine	0,97	0,36
Autres parties du territoire	0,51	0,81
SCOT CAHORS SUD LOT	**0,69**	**0,59**

PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2030-2035

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS SUR LE SCOT DE CAHORS SUD LOT A HORIZON 2035

VERS UN MAINTIEN DES DYNAMIQUES OBSERVEES ?

En cas de maintien des tendances observées entre 1999 et 2010 (+ 573 habitants par an), le territoire du SCoT de Cahors Sud Lot pourrait compter près de 86 500 habitants en 2035. Cela représenterait un gain de 14 300 habitants entre 2010 et 2035.

Au-delà de ce rythme de croissance soutenu, c'est davantage une poursuite des mutations à l'œuvre quant à la répartition spatiale de la population qui se pose en termes d'enjeux.

Une poursuite des tendances à l'œuvre signifierait en effet une baisse de la part de la population des communautés de communes Vallée du Lot et du Vignoble et de Montcuq alors que les autres parties du territoire verraient leur part se stabiliser voire augmenter.

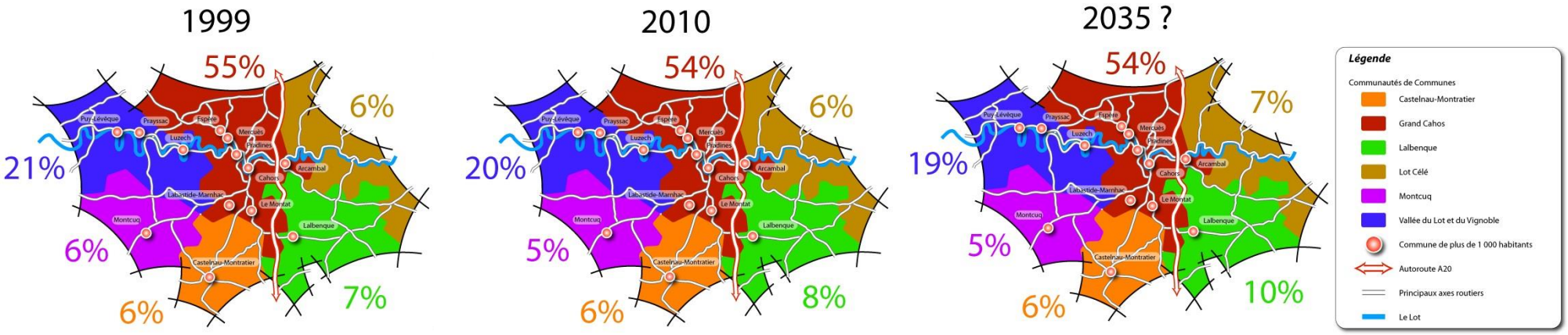
Quant à la répartition de la population entre urbain, péri-urbain et rural, la bascule observée des territoires ruraux vers le péri-urbain pourrait se poursuivre, de même que la diminution de la part occupée par la population du pôle urbain.

Perspective d'évolution du nombre d'habitants par Communauté de Communes à horizon 2035 en cas de poursuite des tendances 1999-2010

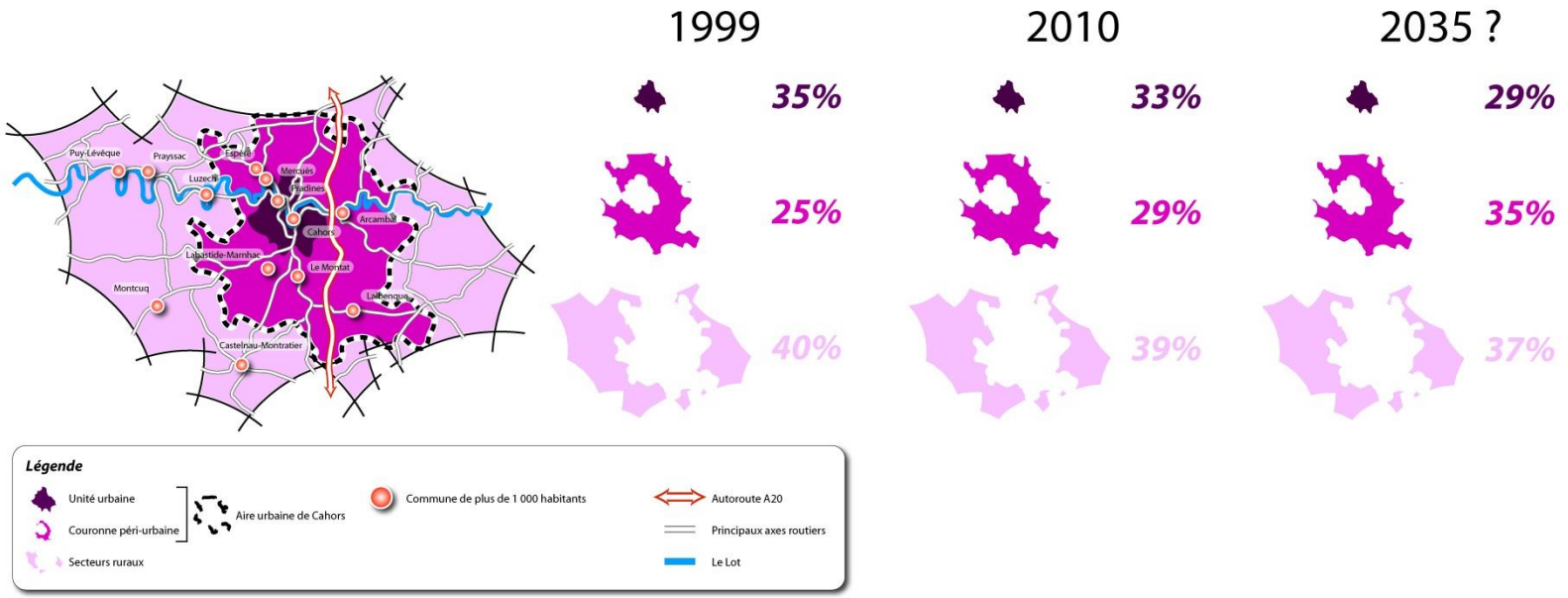
Communauté de Communes	Population en 2010	Evolution moyenne annuelle du nombre d'habitants entre 1999 et 2010	Population en 2035
Castelnau-Montratier	4 082	+ 41	**5 100**
Grand Cahors	39 177	+ 284	**46 275**
Lalbenque	5 929	+ 113	**8 763**
Lot Célé	4 381	+ 54	**5 733**
Montcuq	3 842	+ 7	**4 017**
Vallée du Lot et du Vignoble	14 725	+ 74	**16 566**
TOTAL	**72 136**	**+ 573**	**86 454**

Ces éléments sont en grande partie les fruits d'un développement urbain insuffisamment maîtrisé et coordonné à l'échelle du territoire. Le maintien de ces tendances aurait des incidences importantes notamment en matière de dévitalisation du pôle urbain et des territoires ruraux, d'organisation des déplacements et des équipements. Les impacts environnementaux seraient également renforcés au détriment de la qualité du cadre de vie principal facteur d'attractivité des populations.

Evolution de la répartition de la population du SCoT de Cahors Sud Lot entre intercommunalités à horizon 2035 sur la base des tendances observées entre 1999 et 2010



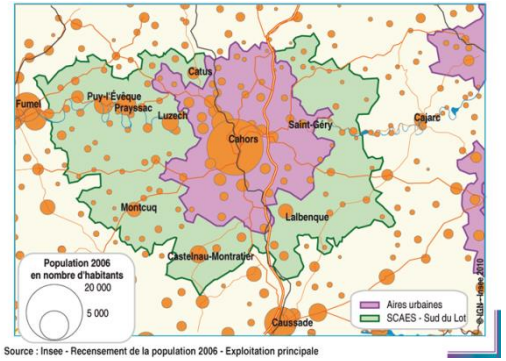
Evolution de la répartition de la population du SCoT de Cahors Sud Lot entre pôle urbain, couronne péri-urbaine et secteurs ruraux à horizon 2035 sur la base des tendances observées entre 1999 et 2010



VERS UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE SUR LE LOT ET L'AIRE URBAINE DE CAHORS ?

Sources :

- *Population de Midi-Pyrénées en 2040,6 pages de l'INSEE, numéro 130, décembre 2010*
- *Projections de population dans les principales aires urbaines de Midi-Pyrénées – 2007-2042, Dossiers de l'INSEE, numéro 155, février 2012.*
- *Cahors – Sud du Lot, INSEE Midi-Pyrénées, Janvier 2010*
- *SCAES de Cahors – Sud du Lot, 6 pages de l'INSEE, numéro 129, octobre 2010*



Source : Insee - Recensement de la population 2006 - Exploitation principale

Les perspectives de l'INSEE à horizon 2035 mettent en avant :

- D'une part un ralentissement progressif de la croissance démographique sur la région Midi-Pyrénées, dont le département du Lot, en lien avec un solde migratoire positif en baisse et un solde naturel négatif qui continuerait à évoluer défavorablement
- D'autre part, un ralentissement important sur certaines aires urbaines, notamment sur celle de Cahors.

Evolutions de la population à horizon 2035 d'après les travaux de l'INSEE

	2009	Projections études INSEE				
		2015	2020	2025	2030	2035
Aire urbaine de Cahors	43 603	44 406	45 398	46 338	47 284	48 198
Aire urbaine de Rodez	83 268	85 834	88 383	90 742	92 980	95 104
Lot	173 562	180 395	186 408	191 409	196 544	200 823
Aveyron	277 048	284 623	291 188	297 156	303 246	309 243
Midi-Pyrénées	2 862 707	3 014 379	3 149 429	3 264 310	3 383 381	3 487 875

	TCAM 1999-2009	Taux de croissance annuel moyen				
		2015-2020	2020-2025	2025-2030	2030-2035	2015-2035
Aire urbaine de Cahors	0,96%	0,44%	0,41%	0,41%	0,38%	0,41%
Aire urbaine de Rodez	0,99%	0,59%	0,53%	0,49%	0,45%	0,51%
Lot	0,81%	0,66%	0,53%	0,53%	0,43%	0,54%
Aveyron	0,49%	0,46%	0,41%	0,41%	0,39%	0,42%
Midi-Pyrénées	1,15%	0,88%	0,72%	0,72%	0,61%	0,73%

D'après les travaux de l'INSEE, l'aire urbaine de Cahors pourrait compter 48 200 habitants en 2035, contre 43 600 en 2009, du moins si les hypothèses retenues dans le scenario central de projections démographiques se vérifiaient : comportements migratoires inchangés par rapport à la période 2000-2008, fécondité stabilisée au niveau de 2007 et progression de l'espérance de vie selon le rythme observé ces dernières années.

L'aire urbaine de Cahors rassemble 25 % de la population lotoise et sa croissance démographique serait moins forte que celle du reste du Lot. Dans l'ensemble du département, la population augmenterait ainsi de près de 21 %, contre 16 % pour l'aire urbaine de Cahors.

Entre 2009 et 2035, la population de l'aire urbaine de Cahors pourrait augmenter d'un peu moins de 4 600 habitants, à un rythme annuel moyen de 0,39 % (contre + 0,8 % entre 1990 et 2009). Cette croissance, comparable à la moyenne métropolitaine, serait constamment en baisse, pour être divisée par deux entre 2009 et 2035.

Les deux facteurs de l'accroissement démographique, le solde des migrations et l'excédent des naissances sur les décès, devraient suivre des évolutions contrastées. Dans l'aire urbaine de Cahors, les décès seraient plus nombreux que les naissances dès le milieu de la décennie 2010 : le solde naturel deviendrait négatif et continuerait à se dégrader tout au long de la période, pour atteindre un déficit de 190 personnes par an en fin de période. Sur l'ensemble de la période 2009-2035, les arrivées de population sur l'aire urbaine seraient plus nombreuses que les départs. L'excédent migratoire participerait ainsi à hauteur de 275 personnes par an. Positif tout au long de la période, le solde migratoire se renforcerait et deviendrait l'unique moteur de la croissance démographique dès 2015.

Pour information …

- ⇨ **L'aire urbaine de Cahors compte 44 268 habitants au premier janvier 2010 (source INSEE)**
- ⇨ **les projections menées par l'INSEE sur l'aire urbaine de Cahors envisageaient cette population pour 2015. Cela signifie que pour l'instant le territoire maintien sa dynamique démographique et que le ralentissement avancé par l'INSEE n'a pas encore eu lieu sur le territoire.**

En appliquant les perspectives de l'INSEE (évolution envisagée sur l'aire urbaine de Cahors et en appliquant la baisse attendue sur le Lot au reste du territoire du SCoT, soit - 0,25 point sur le taux de croissance annuel moyen constaté entre 1999 et 2009), la population du territoire du SCoT pourrait compter près de 78 300 habitants, soit un gain de 6 100 habitants entre 2010 et 2035. Cela représenterait un gain annuel d'environ 250 habitants, soit un rythme légèrement inférieur à ce qui avait été observé sur le territoire du SCoT entre 1990 et 1999 (+ 300 habitants par an).

L'étude menée par l'INSEE sur le territoire du SCoT Cahors Sud Lot en janvier 2010 estimait quant à elle la population du territoire à près de 78 800 habitants en 2031, soit 80 500 habitants en 2035. Cela correspond à une hausse annuelle de la population d'environ 400 habitants. Cette hypothèse est celle d'un ralentissement de la croissance démographique comparable à ce qui est attendue à l'échelle du Lot (baisse du TCAM de l'ordre de 0,2 point).

Quelles seraient les conséquences du ralentissement de la croissance démographique sur l'aire urbaine de Cahors ?

- Poursuite, voire renforcement du vieillissement de la population et sous-représentation des jeunes
- mais aussi migrations des jeunes et des actifs
- ⇨ éléments qui pourraient très probablement entrainer la diminution du nombre d'actifs, et une perte d'attractivité du territoire
- ⇨ des besoins en logements qui évolueraient (baisse probablement plus importante de la taille moyenne des ménages) …

Ce sont quelques éléments de repères qui ne constituent pas une réponse exhaustive.

LA MENACE DU VIEILLISSEMENT ACCENTUE

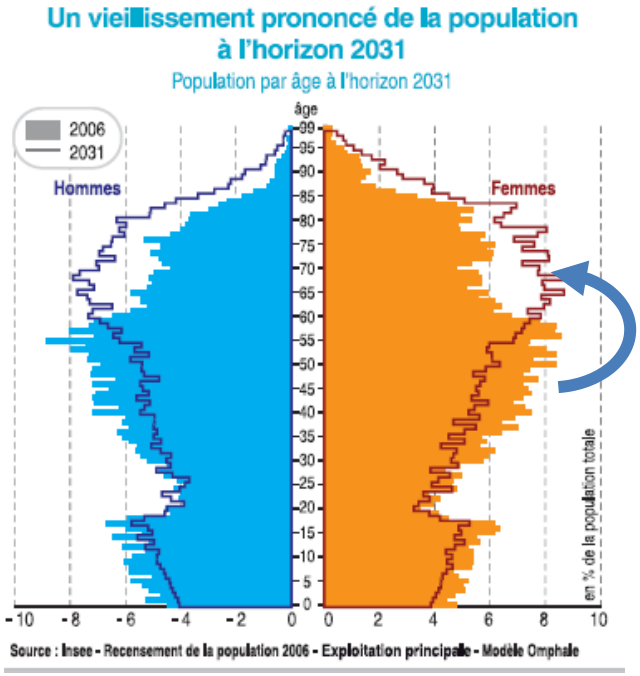
Sources :

- *Population de Midi-Pyrénées en 2040,6 pages de l'INSEE, numéro 130, décembre 2010*
- *Projections de population dans les principales aires urbaines de Midi-Pyrénées – 2007-2042, Dossiers de l'INSEE, numéro 155, février 2012.*
- *Cahors – Sud du Lot, INSEE Midi-Pyrénées, Janvier 2010*
- *SCAES de Cahors – Sud du Lot, 6 pages de l'INSEE, numéro 129, octobre 2010*

Les travaux menés sur l'évolution de la structure par âge mettent en avant un vieillissement important attendue que cela soit à l'échelle du Lot, de l'aire urbaine de Cahors ou de l'ensemble du territoire du SCoT.

UN VIEILLISSEMENT QUI S'ACCENTUERAIT SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

A l'échelle du territoire du SCoT, l'étude menée par l'INSEE, publiée en janvier 2010, explique que l'âge moyen passerait de 43,7 ans en 2006 à 48,5 ans en 2031. Si le vieillissement de la population est aujourd'hui comparable à celui de la région hors aire urbaine de Toulouse, dans les 25 prochaines années, il s'accentuerait davantage. Le nombre de moins de 20 ans diminuerait passant de 14 700 à 14 500. Dans le même temps, le nombre de plus de 60 ans évoluerait de 19 000 à 31 000 individus. Alors que 28 % de la population a 60 ans ou plus en 2006, 40 % de la population atteindrait cette tranche d'âge à l'horizon 2030, contre 37 % dans la zone de référence régionale. Entre 2001 et 2005, 10 300 nouveaux habitants, soit 15 % de la population initiale du territoire, se sont installés : un tiers arrivent du reste de la région, 15 % d'Île-de-France, 9 % d'Aquitaine et 12 % de l'étranger. Le territoire attire plus de retraités que la zone de référence régionale, mais les nouveaux arrivants sont, comme dans le reste de la région, majoritairement des ménages avec enfants, actifs, plus qualifiés que la population en place.



	2006	2031
Part des moins de 20 ans	**21,4%**	**18,4%**
Part des 20-29 ans	**8,6%**	**8,2%**
Dont 20-24 ans	*4,1%*	*4,0%*
Part des 60 ans ou plus	**28,1%**	**40,2%**
Dont 75 ans et plus	*10,5%*	*16,2%*

Source : Insee, Recensement de la population 2006 - exploitation principale

Ratio "60 ans +" / "moins de 20 ans"

	2006	2031
Cahors Sud du Lot	1,31	2,18
Département du Lot	1,48	2,36
Midi-Pyrénées hors AU Toulouse	1,33	1,83

Source : Insee, Modèle Omphale

■ UN VIEILLISSEMENT MARQUE SUR L'AIRE URBAINE DE CAHORS

Entre 2002 et 2007, les populations d'âge actif, en particulier les 25 - 55 ans, et les retraités sont plus nombreux à arriver dans l'aire cadurcienne qu'à en repartir. L'afflux migratoire, qui dans le scénario central prolonge les tendances récentes, devrait donc peser sur la structure par âge de la population et conduire à un vieillissement un peu plus marqué.

L'âge moyen de la population de l'aire urbaine passerait de 42,2 ans en 2007 à plus de 48 ans à l'horizon 2040. La population d'âge actif (20 à 59 ans) baisserait légèrement en effectifs, mais sa part dans la population totale de l'aire urbaine reculerait fortement du fait de l'augmentation des 60 ans et plus : elle passerait ainsi de 52 % en 2007 à 41 % en 2042. Les effectifs des 60 ans et plus doubleraient presque, passant de 10 800 à 19 300.

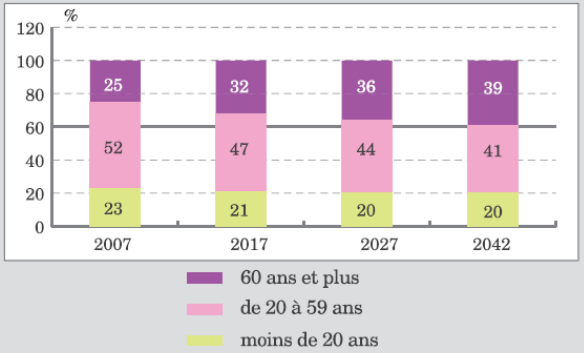
Leur part dans la population totale passerait de 25 % à 39 %. Enfin, la population des moins de 20 ans se stabiliserait autour de 9 700, son poids relatif passant de 23 % à 20 %.

L'arrivée de personnes âgées et le départ des populations jeunes en âge d'étudier, s'ils devaient perdurer, modifieraient la structure de la population. Une évolution à prendre en compte tant dans le domaine du logement, que de l'action sociale ou encore des services.

Deux enjeux ressortent en particulier :

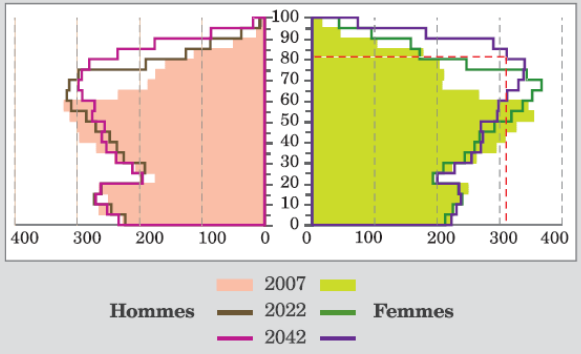
- **la prise en charge de la dépendance à anticiper au regard de l'augmentation prévisible du nombre de personnes âgées d'une part ;**
- **le nécessaire renouvellement de la population d'âge actif pour endiguer d'éventuels problèmes de ressources en main-d'œuvre d'autre part.**

Structure de la population par âge
(selon le scénario central de projection démographique)



Note de lecture : en 2042, 39 % de la population de l'aire urbaine aurait 60 ans et plus.

Structure de la population par âge quinquennal



Note de lecture : en 2042, entre 80 et 84 ans, le nombre de femmes serait en moyenne de 310 à chaque âge.

Principaux indicateurs selon les quatre scénarios de projection démographique

	Scénarios			
	Population haute	**Central**	Population basse	Population sans migration
Aire urbaine de Cahors				
Évolution de la population entre 2007 et 2042 (%)	*23,8*	***15,7***	*7,9*	*- 3,2*
Part des moins de 20 ans en 2042 (%)	*20,9*	***19,7***	*18,5*	*20,2*
Part des 75 ans et plus en 2042 (%)	*20,4*	***20,2***	*20,1*	*20,2*
Âge moyen en 2042	47,7	**48,2**	48,8	46,9
Indice de vieillesse* en 2042	0,98	**1,03**	1,09	1,00
Lot				
Évolution de la population entre 2007 et 2042 (%)	*29,3*	***20,6***	*12,4*	*- 9,5*
Part des moins de 20 ans en 2042 (%)	*18,8*	***17,8***	*16,7*	*21,5*
Part des 75 ans et plus en 2042 (%)	*21,8*	***21,6***	*21,4*	*20,5*
Âge moyen en 2042	50,0	**50,4**	50,9	46,4
Indice de vieillesse* en 2042	1,16	**1,21**	1,28	0,95

* Rapport des 75 ans et plus sur les moins de 20 ans

Note de lecture : en 2042, selon le scénario central, il y aurait 1,03 personne de 75 ans et plus pour 1 de moins de 20 ans, soit 1 pour 1.

SYNTHESE # ATOUTS – FAIBLESSES → ENJEUX

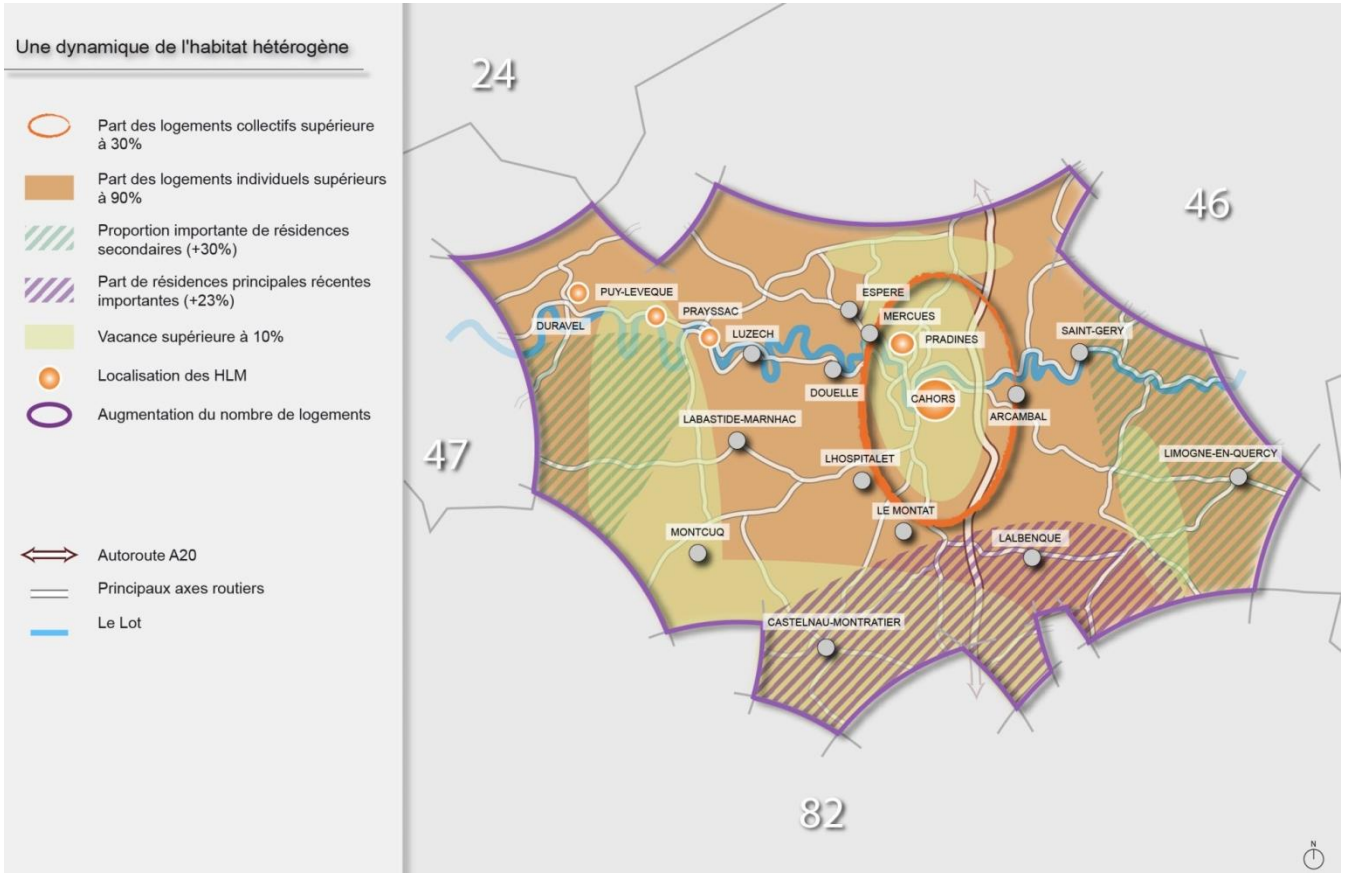
	ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
DEMOGRAPHIE	• Une croissance démographique qui s'est accélérée entre 1999 et 2010 … • Un territoire attractif et un solde migratoire positif sur la majeure partie du territoire …	• … mais une croissance démographique qui risque de ralentir (perspectives de l'INSEE) • … mais une attractivité qui reste fragile	
	• Un solde naturel positif dans la couronne péri-urbaine de Cahors	• Un solde naturel globalement négatif • Une perte de population sur plusieurs communes de l'Ouest du territoire, dont Puy-Lévêque et Castelnau-Montratier • Une croissance démographique fragile sur la ville-centre de Cahors • Une répartition spatiale de la population en mutation sur le territoire (diminution de la part occupée par le pôle urbain et les secteurs ruraux et augmentation de la part occupée par la couronne péri-urbaine)	→ **La création des conditions du maintien de la croissance démographique et de l'attractivité du territoire**
	• Une population globalement plus jeune qu'à l'échelle du département du Lot (en particulier sur l'aire urbaine) …	• … mais des secteurs ruraux (Ouest et Est du territoire) où la population apparaît plus âgée qu'à l'échelle du département. • Une population vieillissante entre 1999 et 2009 et un vieillissement qui risque de s'accentuer (perspectives de l'INSEE)	→ **La prise en compte du vieillissement de la population**

I. #1.2 L'HABITAT

CE QUI RESSORT ET CE QUI EST EN JEU SUR LE SCOT / L'HABITAT :

Aménagement, habitat et déplacement : un aménagement durable à instaurer

La construction de logements neufs, qui a accompagné la croissance de population, fait la part belle à la maison individuelle, davantage dans ce territoire et l'aire urbaine de Cahors que dans les zones de référence, département ou région (hors aire urbaine de Toulouse). L'accroissement démographique n'a pas entamé le parc de logements vacants qui est en augmentation (8 % des logements), ni celui des résidences secondaires dans ce territoire touristique (17 %). Un des principaux enjeux sera d'enrayer cette augmentation du nombre de logement vacant.

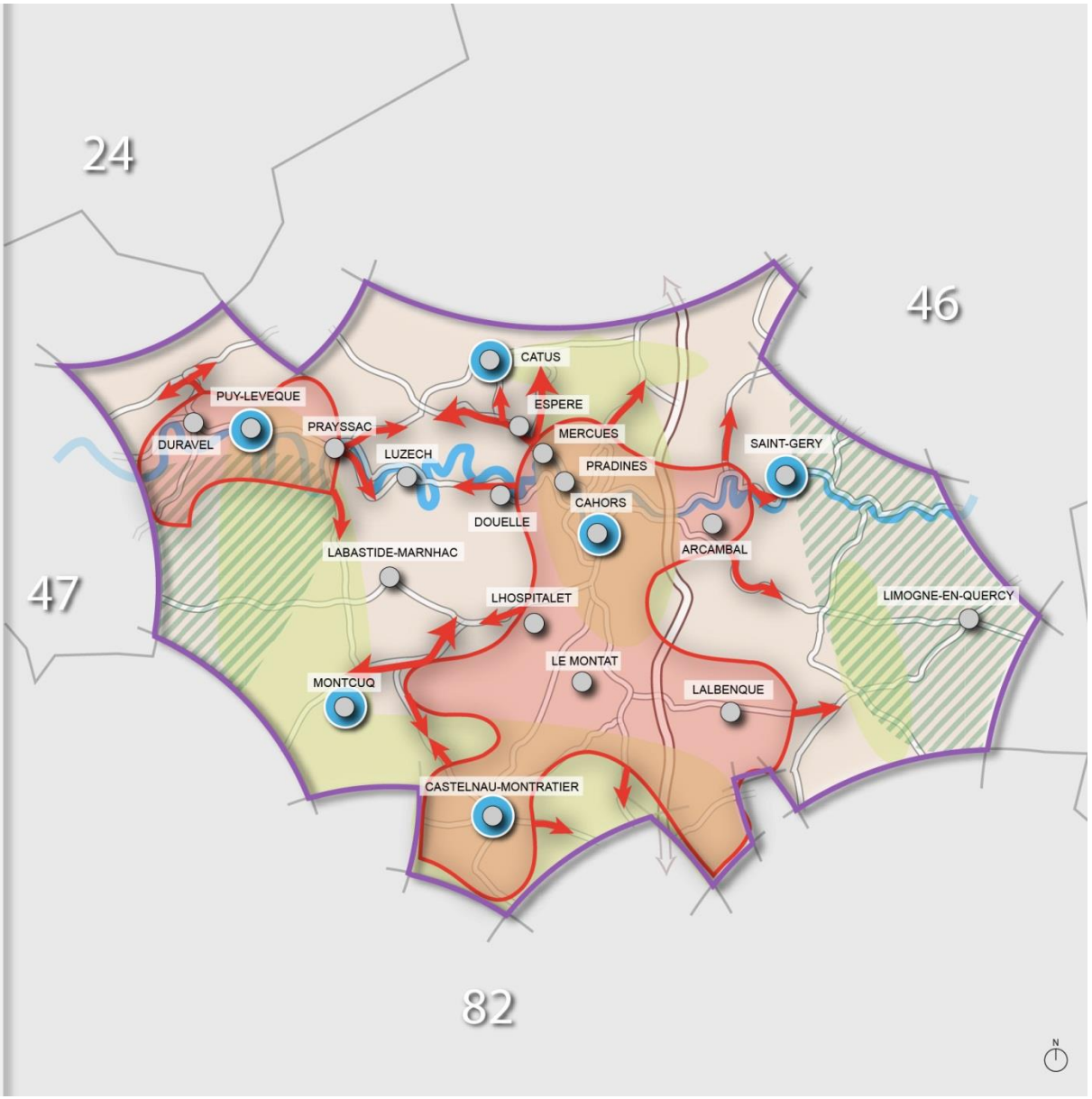


Le parc de logements est diversifié, entre le locatif, HLM ou privé, et les propriétaires occupants, ce qui constitue un atout pour accueillir les nouveaux arrivants sous réserve d'adapter cette diversification du parc pour mieux répondre à l'évolution des besoins. Cependant cette tendance de la croissance du parc du logement essentiellement basée sur la production de logements individuel se traduit par un phénomène d'étalement urbain de plus en plus dilué et dispersé et pose la question de la durabilité de l'aménagement du territoire. Le développement pavillonnaire, en particulier en périurbain, résulte de choix guidés par un moindre coût du foncier et répond aussi à une aspiration de la population. Il n'en génère pas moins de nombreux inconvénients en termes d'environnement : artificialisation croissante des sols, dispersion de l'habitat à l'origine de nombreux déplacements, motorisés dans la plupart des cas pour le travail ou l'accès aux équipements, émissions de gaz à effet de serre, impact sur le budget des ménages en cas de renchérissement du coût du carburant. La population, toujours plus nombreuse en couronne périurbaine, et désormais au-delà, est davantage amenée à se déplacer, notamment pour aller travailler, sur des distances toujours plus longues.

Au fil de l'eau : l'habitat

- Un parc de logements qui continue à augmenter et un nombre de personnes par ménages à dimiuer
- Poursuite de l'étalement urbain (pression urbaine et consommation d'espace importantes)
- Secteurs sur lesquels la vacance du parc de logements reste problématique
- Des polarités qui doivent faire face à une vacance importante (en particulier sur les centres bourgs)
- Secteurs sur lesquels les résidences secondaires occupent un poids important

- Autoroute A20
- Principaux axes routiers
- Le Lot



EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES : LES CONSEQUENCES EN MATIERE D'HABITAT

SYNTHESE DES CONSTATS EN TERMES DE DEMOGRAPHIE ET D'ECONOMIE

RAPPEL : SITUATION ET DEMOGRAPHIE DES MENAGES

Les périodes de recensement ont montré une accélération de la croissance démographique à partir de 1999, avec un taux de croissance annuel moyen évoluant de 0,5% à 0,8%, une tendance qui s'explique par l'arrivée de nouveaux habitants : + 6 536 habitants sur 1999-2009

Cette croissance risque de ralentir (perspectives de l'INSEE) et reste fragile sur la ville centre de Cahors. La politique de l'habitat doit donc permettre de créer les conditions du maintien de la croissance démographique et de l'attractivité du territoire tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

RAPPEL : SITUATION ET DEMOGRAPHIE DES POPULATION ACTIVES :

Le nombre d'emplois et la population active ont augmenté depuis dix ans et ce malgré le vieillissement de la population active et la perte d'emplois dans le secteur agricole. Cependant, plus de la moitié des emplois sont polarisés sur la commune de Cahors qui reste très dépendante des emplois du secteur public (commune préfecture).

Entre 1999 et 2009, le territoire compte 2034 actifs supplémentaires, **concentrés principalement sur les communes au sud du Grand Cahors. Cette dynamique s'étend sur la partie sud du territoire du SCoT** : sur les communautés de communes de Montcuq, Castelnau-Montratier et Pays de Lalbenque.

MIGRATIONS RESIDENTIELLES ET PENDULAIRES

UNE MOBILITE RESIDENTIELLE PLUS IMPORTANTE QUE CELLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

(Tableau page suivante) On observe sur le territoire du SCoT une mobilité pour 34% des habitants, avec des disparités selon les secteurs : de 30% pour la CC Castelnau Montratier à 36% pour le Grand Cahors.

Ce dynamisme démographique observé tire parti d'un fonctionnement de plus en plus dépendant avec l'agglomération de Cahors. Une part des actifs de l'agglomération s'installent dans les communes rurales du territoire Sud-Lot (constat étude DDT31).

Lieu de résidence de la population du SCoT 5 ans auparavant 2008

	Même logement	Autre logement de la même commune	Autre commune du même département	Autre département de la même région	Autre région en France métropolitaine	DOM COM et étranger
CC Castelnau Montratier	70%	7%	10%	4%	6%	1%
CA Grand Cahors	64%	10%	12%	4%	8%	1%
CC Lalbenque	65%	6%	13%	5%	8%	2%
CC Lot et Célé	65%	7%	11%	4%	10%	3%
CC Montcuq	69%	5%	9%	4%	7%	5%
CC Vallée du Lot et du Vignoble	69%	7%	10%	2%	9%	3%
SCoT Cahors Sud Lot	66%	9%	11%	4%	8%	2%

INSEE 2008

Pour information …en France le taux de mobilité est d'environ 30%

Le taux de mobilité des ménages, c'est-à-dire le nombre de ménages déménageant d'une année sur l'autre vers une nouvelle résidence principale, est en France de 30% environ. Il était de 25% il y a cinq ans. Les français sont tout d'abord poussés à déménager du fait d'évolution familiales et personnelles avant de penser aux évolutions professionnelles. Dans un rapport de 2009, le commissariat général au développement durable mettait en avant la famille pour expliquer la mobilité résidentielle :

« L'âge est de loin le facteur principal de la mobilité résidentielle. Globalement, le taux de rotation est décroissant avec l'âge de l'individu jusqu'à 80 ans, avant de croître à nouveau au-delà. Pour cette dernière tranche d'âge, quitter son logement est surtout dû aux départs en maison de retraite et aux décès. La décroissance de la mobilité avec l'âge des occupants est très marquée dans les tranches d'âge les moins élevées. Elle est liée au cycle de vie d'un individu. Ainsi, les 18-24 ans déménagent beaucoup plus que le reste de la population [le taux de mobilité des étudiants est de 40%]. Composée pour beaucoup d'étudiants ou de jeunes actifs, la population âgée entre 18 et 24 ans n'est pas encore totalement stabilisée tant sur le plan familial (la venue d'une personne supplémentaire au sein d'un ménage est un facteur de mobilité), que vis-à-vis de l'emploi. Les ménages qui la composent sont nettement plus mobiles que leurs aînés âgés entre 35 et 55 ans, qui connaissent en majorité une situation familiale et professionnelle plus stable. »

La DDT31 a réalisé une étude (2009) sur la revitalisation des bourgs en milieu rural avec l'exemple de Lalbenque (et deux autres communes Bozouls dans le 12 et Rabastens dans le 65). De cette étude, le constat sur les migrations résidentielles du point de vue de Lalbenque est le suivant :

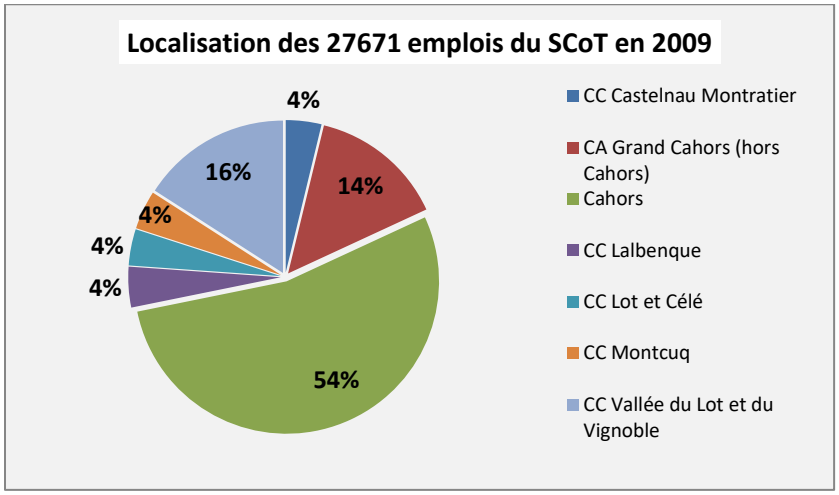
Les migrations résidentielles dessinent une géographie sociale de la mobilité résidentielle où les nouveaux habitants sont issus :

- de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour 30% d'entre eux,
- des territoires du Tarn et Garonne pour 12% d'entre eux,
- de la Haute Garonne et en particulier de l'agglomération toulousaine pour 8% d'entre eux

→ **Une part certaine des actifs du Grand Cahors migrent dans les communes rurales alentour.**

- **MIGRATIONS PENDULAIRES**

La concentration de plus de la moitié des emplois sur la ville de Cahors et deux tiers pour son agglomération, génère des déplacements domicile travail très conséquents vers les bourgs ruraux notamment sur les communes du Pays de Lalbenque (analyse corrélée avec l'évolution du nombre de résidences principales et du taux d'activité).



Pour information … Le constat est identique à la plupart des territoires en France

L'offre en logement n'est pas toujours corrélée au marché du logement → les actifs effectuent de longs trajets domicile-travail.

Des ménages choisissent de privilégier le cadre de vie, l'environnement résidentiel et de ne pas vivre à proximité de leur emploi

Selon les secteurs, les actifs résident à proximité de leur emploi.

LE MARCHE DU LOGEMENT

EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

Le territoire du SCoT compte 43 898 logements en 2009. Le parc de logements a progressé de 18 % depuis 1999[1].

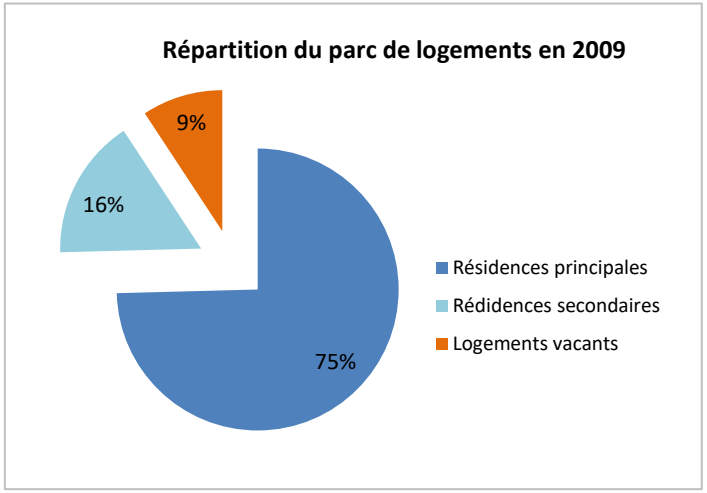
Ce parc se répartit de la manière suivante en 2008 :

- 32 741 résidences principales (75% du parc total)
- 7 090 résidences secondaires (16% du parc total)
- 4 067 logements vacants (9% du parc total)

Le parc de logement se développe plus vite que la population. Alors que la population a augmenté de 9% en 1999 et 2008, le parc de logement a augmenté de 18%. Ainsi, les phénomènes de desserrement et de diminution de la taille des ménages ne peuvent constituer les seules explications de cette évolution très importante du parc de logements. L'analyse en pages suivantes cherchera à compléter cette première analyse pour mieux cerner les raisons de cette évolution.

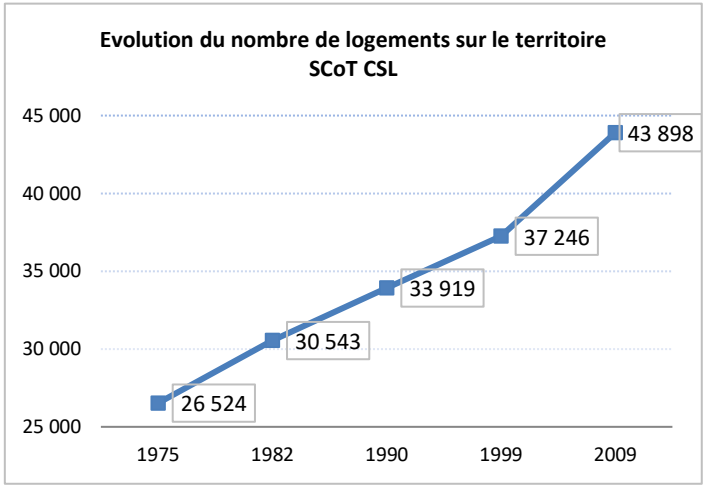
Ci-dessous, le tableau présente l'évolution de la part des résidences principales (RP), des résidences secondaires (RS) et du logement vacant (LV) :

	1999	2009	Evolution 1999-2008	Evolution en %
Population totale	65 836	71 489	+ 5 653	8,6%
Parc logements total	37 246	43 898	+ 6 652	17,9%



Composition du parc de logements entre 1975 et 2009 en % (INSEE)

	1990			1999			2009		
	RP	RS	LV	**RP**	RS	LV	**RP**	RS	LV
CC Castelnau Montratier	**70%**	19%	12%	**75%**	17%	7%	**74%**	16%	10%
CA Grand Cahors	**79%**	12%	9%	**82%**	10%	8%	**82%**	8%	10%
CC Lalbenque	**63%**	28%	9%	**68%**	25%	7%	**70%**	24%	7%
CC Lot et Célé	**53%**	40%	8%	**55%**	38%	8%	**55%**	38%	7%
CC Montcuq	**67%**	23%	10%	**70%**	23%	6%	**66%**	24%	9%
CC Vallée du Lot et du Vignoble	**71%**	21%	8%	**72%**	22%	7%	**70%**	20%	10%
SCoT Cahors Sud Lot	**73%**	18%	9%	**76%**	17%	7%	**75%**	16%	9%



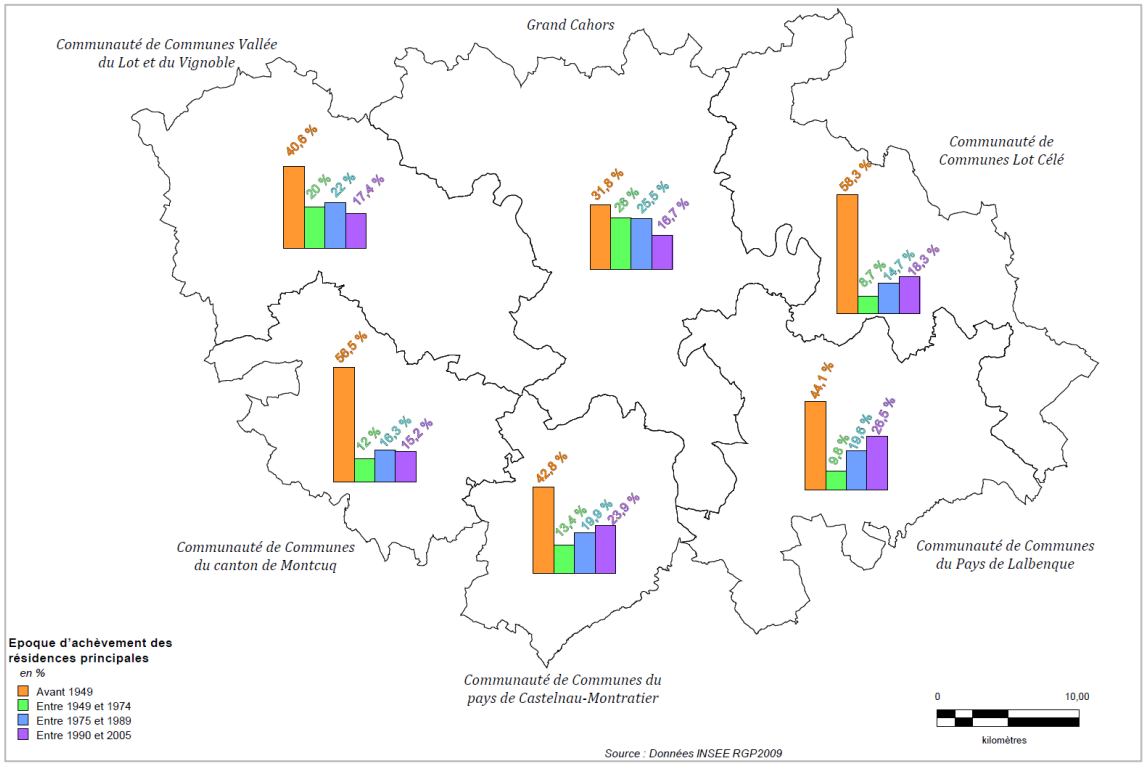
[1] *Sources statistiques : Données INSEE 1999 2009*

L'AGE DU PARC DES RESIDENCES PRINCIPALES : DE FORTES DISPARITES TERRITORIALES

Les périodes de constructions permettent de retracer l'histoire locale et les dynamiques dans le temps de la croissance du parc de logement. Ces dynamiques sont elles-mêmes liées au développement territorial et démographique.

Les parts de résidences principales selon leur époque d'achèvement varient fortement d'un EPCI à l'autre. Plusieurs schémas sont observables.

Un parc ancien pour les CdC du Canton de Montcuq et du Lot Célé : plus de la moitié du parc est constituée de logements terminés avant 1949. Cette configuration soulève des problématiques de rénovation fortes. Cependant, la part de logements achevés entre 1999 et 2005 est légèrement plus élevée sur le territoire de la CdC du Lot Célé (18% contre 15%).



Un parc ancien mais un développement récent bien engagé et gage de dynamisme local (Cdc Lot et Vignoble, Castelnau-Montratier, Lalbenque) : plus de la 40% du parc de résidences principales est constituée de logements terminés avant 1949. Au moins de 30 % de ce parc a été bâti entre 1974 et 1989. Mais pour deux EPCI (Castelnau-Montratier, Lalbenque) la part de résidences principales plus récentes (achevés entre 1990 et 2005) est d'environ un quart (25%) soit la part la plus importante au regard des 4 autres EPCI. Cette situation traduit néanmoins **un impact plus important sur les paysages et sur la consommation d'espaces naturels ou agricoles** compte tenu de la nature de ce développement : essentiellement des maisons individuelles sur grandes parcelles.

Un parc en constante évolution pour le Grand Cahors : moins d'un tiers du parc est composé de logements achevés avant 1949. Selon les données INSEE traitant de l'époque d'achèvement des résidences principales jusqu'en 2005, la moitié de ce parc s'est constitué entre 1949 et 1989, soit en 40 ans. Plus de 16% de ce parc a été construit entre 1990 et 2005, soit en 15 ans ce qui reflète un ralentissement de la tendance.

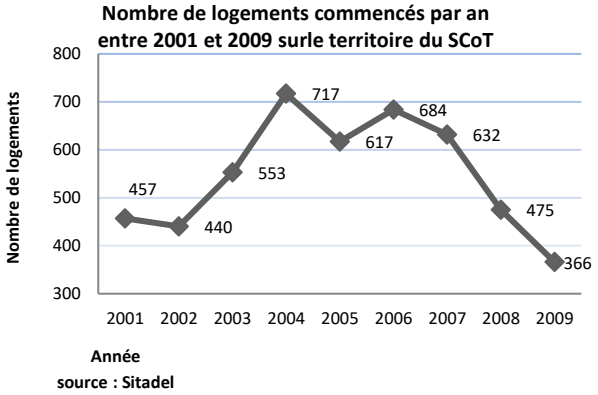
FOCUS SUR LA DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Nombre de logements commencés entre 1999 et 2009	
CC Castelnau Montratier	**302**
CA Grand Cahors	**2 114**
CC Lalbenque	**649**
CC Lot et Célé	**488**
CC Montcuq	**294**
CC Vallée du Lot et du Vignoble	**1 094**
SCoT Cahors Sud Lot	**4 941**

Source : données Sitadel

Le niveau de construction de logements est irrégulier. Les chiffres de Sitadel [2] permettent d'aboutir au constat suivant : selon les années, le nombre de logements commencés varie fortement.

La tendance générale démontre une augmentation de dépôts de permis de construire sur la période 2001-2004 (2004 correspond à un pic des dépôts de PC sur le territoire du SCoT). Le nombre de PC déposés chute à partir de 2006.



source : Sitadel

Paradoxalement, la croissance de la population entre 1999 et 2010 est plus dynamique que la croissance observée au cours des recensements précédents. Il en est de même pour la croissance du parc de logements.

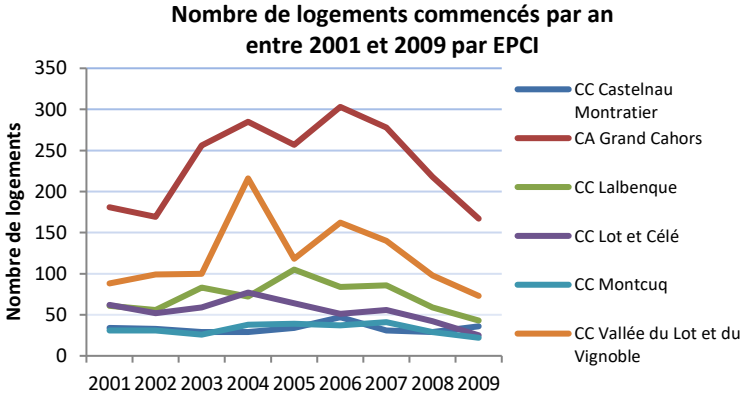
La conclusion peut être la suivante :

- le **volume total** de logements bâtis entre 2001 et 2009 reste plus élevé que le volume observé au cours des périodes précédentes,
- la division de logements existants peut influer sur le nombre total et être une des raisons de cette croissance

Même si la période d'analyse des données Sitadel ne permet pas de déduire une tendance précise, la baisse du nombre de logements commencés peut être la conséquence d'une demande moins importante pour l'installation de nouveaux ménages sur le territoire du SCoT.

Cette tendance de diminution de la demande est plus importante sur le Grand Cahors et sur la C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble.

Cependant, le nombre de logements commencés sur la C.C. Castelnau Montratier reste stable avec une augmentation en 2009.



source : Sitadel

[2] *SITADEL est le « Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux ». Cette base de données recense l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logement) et à usage non résidentiel (locaux) soumises à la procédure d'instruction du permis de construire.*
Cette base de donnée qui permet un suivi historique de la construction neuve depuis 20 ans est exhaustive, contrôlée et enrichie mensuellement.

LES RESIDENCES PRINCIPALES : UNE PART STABLE DEPUIS 1975[3] AVEC DES DISPARITES PAR SECTEURS

A l'échelle du SCoT, l'évolution de la part des résidences principales dans le parc de logement n'est pas importante. Les évolutions diffèrent d'un EPCI à l'autre.

Entre 1975 et 2009, les données INSEE mettent en évidence **un parc stable** avec toutefois une augmentation importante pour la CdC Lalbenque dont la part passe de 60% en 1982 à 70% en 2009.

Evolution des résidences principales depuis le recensement de 1975					
	1975	1982	1990	1999	2009
CC Castelnau Montratier	68%	72%	70%	75%	74%
CA Grand Cahors	80%	79%	79%	82%	82%
CC Lalbenque	62%	60%	63%	68%	70%
CC Lot et Célé	55%	52%	53%	55%	55%
CC Montcuq	64%	64%	67%	70%	66%
CC Vallée du Lot et du Vignoble	72%	69%	71%	72%	70%
SCoT Cahors Sud Lot	**73%**	**72%**	**73%**	**76%**	**75%**

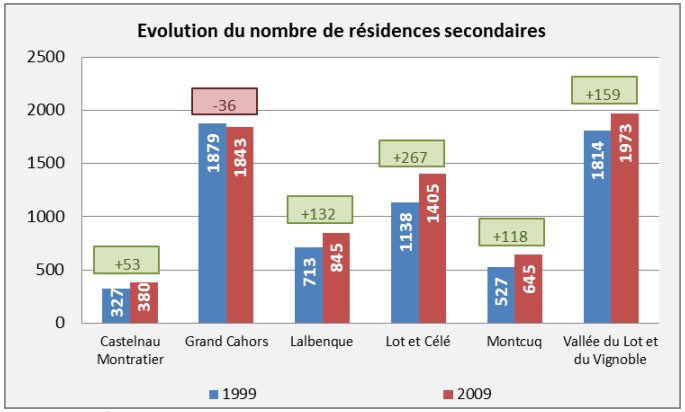
L'Est (CC Lot et Célé) reste stable et les chiffres confortent la vocation touristique du secteur avec une part prépondérante de résidences secondaires (38% en 2009). Dans une moindre mesure, la CdC Castelnau-Montratier est aussi marquée par une augmentation de la part des résidences principales depuis 1975 ce qui prouve la tendance à une résidentialisation de ces territoires où les actifs viennent s'installer, exerçant parfois leur activité hors du territoire du SCoT.

Les 3 autres EPCI sont peu marqués par l'évolution de la part des résidences principales.

En proportion de son parc de logement, c'est la CA de Cahors qui a toujours dynamisé le renouvellement de résidences principales, mais depuis 1990, ce sont les CC de Lalbenque et Castelnau Montratier qui sont les plus dynamiques sur la construction de résidences principales (en proportion de leur parc de logement).

LE PARC DE RESIDENCES SECONDAIRES : UNE PART QUI DIMINUE TRES PROGRESSIVEMENT

A l'instar du parc de résidences principales, la part des résidences secondaires connaît une certaine stabilité.



Evolution du taux de résidences secondaires		
	1999	2009
Castelnau Montratier	17%	16%
Grand Cahors	10%	8%
Lalbenque	25%	24%
Lot et Célé	38%	38%
Montcuq	23%	24%
Vallée du Lot et du Vignoble	22%	20%

On note une diminution constante de cette part à l'échelle du SCoT de -1% entre chaque recensement passant ainsi de 18% en 1990 à 16% en 2009.

En valeur brute, c'est sur le territoire du Grand Cahors et la CC de la Vallée du Lot et vignoble que se trouvent le plus grand nombre de résidences secondaires. Contrairement aux autres EPCI, seule **la CA du Grand Cahors affiche une légère diminution** du nombre de résidences secondaires.

Les autres EPCI ont vu leur nombre de résidences secondaires augmenter. Le territoire Lot et Célé, malgré la plus forte augmentation des résidences secondaires en valeur absolue conserve toutefois les mêmes ratios depuis plus de 10 ans (pour la totalité de son parc de logements).

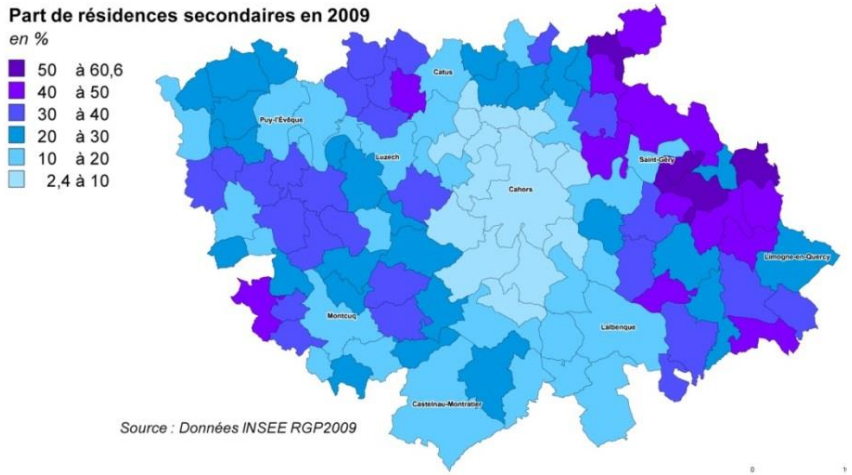
On constate cependant des différences importantes puisque 38% des résidences de la CC Lot et Célé sont secondaires quand ce taux est de 8% dans la CA de Cahors.

[3] *Traitement de données INSEE 1975-2009*

Une destination touristique : géographiquement, ce sont **les communes de l'est** du territoire qui ont une part très élevée de résidences secondaires : allant jusqu'à dépasser les 50 % pour certaines.

La part de résidences secondaires n'est pas négligeable pour une quinzaine de communes de l'ouest.

Au centre du territoire du SCoT, c'est-à-dire **le Grand Cahors et les CdC Montcuq et Lalbenque,** se trouvent les parts les plus faibles en termes de résidences secondaires, ces territoires ayant **des fonctions plutôt résidentielles.**



- **LA VACANCE, UN PHENOMENE QUI S'ACCENTUE :**

Si la vacance avait diminué depuis les années 1970, elle est devenue aujourd'hui problématique pour l'ensemble du territoire du SCoT. Entre 1999 et 2009 le phénomène de la vacance a augmenté de 50% (de 2710 en 1999 à **4067 logements vacants en 2009**).

+ de 4000 logements vacants recensés sur le territoire du SCOT

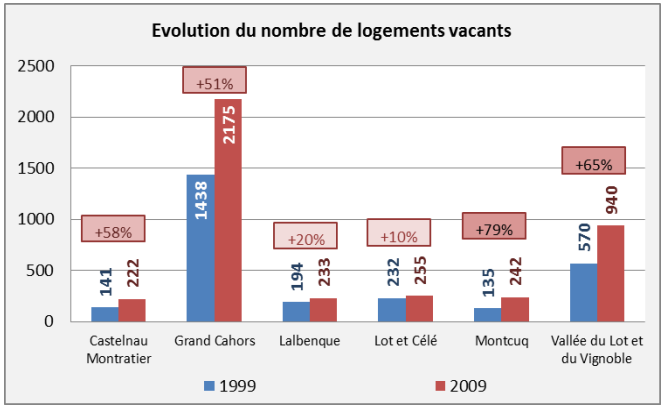
Nombre qui a quasiment doublé en 10 ans

Seules les CdC de Lalbenque et Lot et Célé sont relativement épargnés par le phénomène.

Les chefs-lieux des 4 autres CC sont les plus touchés par cette vacance :

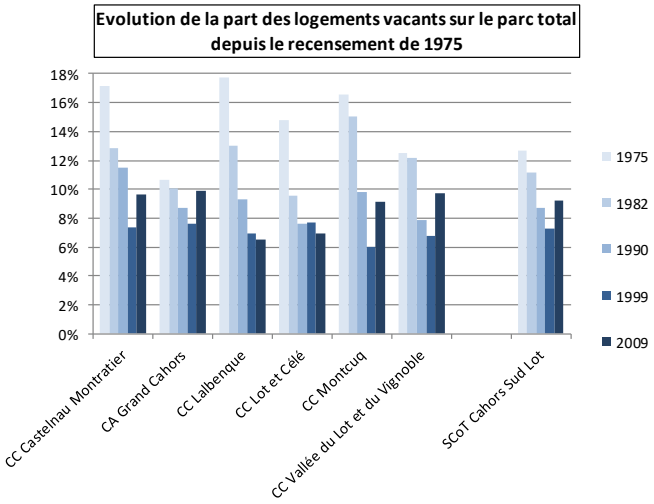
Cahors (1542 logts, 12.6%)
Montcuq (103, 12.3%)
Puy-l'Évêque (228, 15.2%)
Castelnau-Montratier (128, 11.3%)

C'est dans ces communes centrales que la vacance a explosé en 10 ans, des enjeux forts de redéveloppement des bourgs centre sont donc à prévoir.



Plusieurs facteurs expliquent ce constat, en particulier une inadéquation entre l'offre et la demande de logements. Souvent trop grands, peu adaptés ou en mauvais état, mal placés, trop anciens, les logements ne correspondent pas à l'attente des familles migrant sur le territoire. Par ailleurs un nombre important de ménages émet le souhait de construire un logement correspondant exactement à leurs attentes ou d'acheter un logement disponible de suite sans travaux à prévoir.

Par ailleurs, la présence de propriétaires âgés aux faibles moyens ne facilite pas la mise sur le marché de leur patrimoine.



Alors que la part de logements vacants avait progressivement diminué au regard des données INSEE de 1975 à 1999, celle-ci augmente de nouveau pour 4 EPCI sur 6 (Castelnau-Montratier, Grand Cahors, Montcuq et Lot et Vignoble).

Le PLH du Pays de Cahors approuvé en décembre 2008 avait apporté l'analyse suivante :

Les logements anciens, achevés avant 1949, sont plus durement frappés par la vacance que les logements récents. Ce constat se vérifie pour les communes du périmètre de la CdC Pays de Cahors avant son passage en Communauté d'Agglomération. **« *A Cahors dans le secteur sauvegardé, l'état de certains immeubles mais aussi leur inadaptation aux besoins des logements actuels (accessibilité, niveau de confort…) contribuent à l'inoccupation de certains logements. Il en va de même à Laroque des Arcs où des logements sans occupation ne peuvent être proposés sur le marché de la location en raison de leur état de vétusté qui ne cesse de s'accélérer au fil du temps ».***

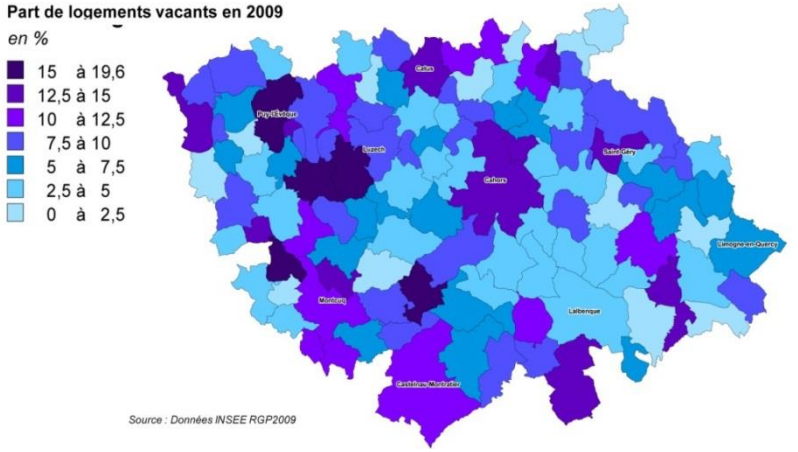
A ce titre, un suivi attentif des mises en location des programmes défiscalisés permettra de mesurer l'impact de ce facteur sur la vacance.

La question du logement vacant dans les débats publics est récurrente face aux problèmes de la crise du logement. Généralement, les « experts » s'accordent à dire que le taux «normal» de vacance, pour assurer la fluidité du marché, vacance inévitable entre deux occupants, est compris dans une fourchette de 6 à 7%.

En 2009, 5 communes sur le territoire du SCoT comportent plus de 15% de logements vacants :

- Albas, Belaye et Puy-L'évêque (CdC vallée du Lot et Vignoble)
- Belmontet (CdC de Montcuq)
- Cézac (CdC Castelnau-Monratier)

Sur la CA du Grand Cahors, Catus, Laroque-des-Arcs et Cahors sont les 3 communes où la part des logements vacants est supérieure à 12%.



Pour information …la vacance en France : un taux compris entre 6,1 et 8,1% (ANAH)

Un logement est dit « vacant » lorsqu'il est inoccupé. Il existe plusieurs raisons à cela :

- **Il est en cours de vente ou de location ;**
- **Il est en attente d'un règlement de succession ;**
- **Il est mis de côté par un employeur pour pouvoir le proposer à un(e) employé(e) ;**
- **Il est conservé vacant par le propriétaire sans raison précise.**

D'après l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le nombre de logements vacants se situe actuellement entre 1,8 et 2,5 millions, soit un taux de vacance compris entre 6,1 % et 8,1 %.
Les nouvelles modifications : il existe des solutions de répartition de l'habitat sans avoir forcément recours au renouvellement ou à l'augmentation du parc immobilier.

STATUTS D'OCCUPATION ET TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS[4]

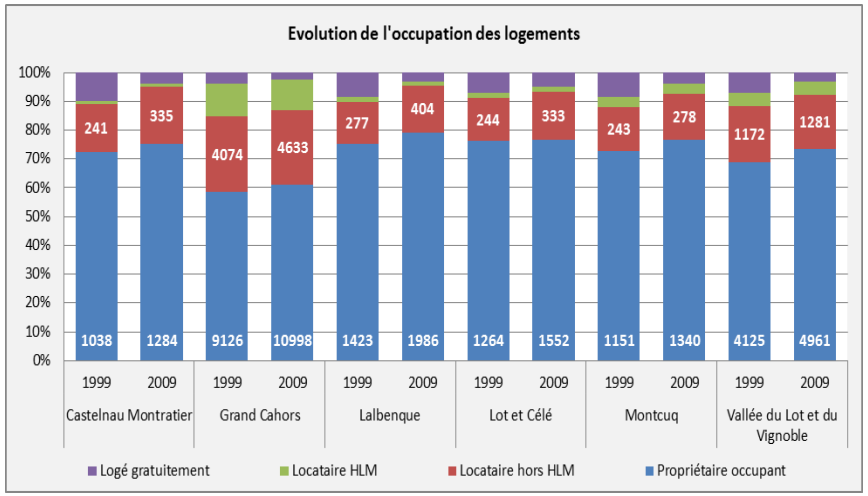
LE GRAND CAHORS, L'EXCEPTION DU TERRITOIRE POUR LE LOGEMENT LOCATIF ET COLLECTIF

Ces dix dernières années, **la part des propriétaires** a augmenté dans toutes les CdC du territoire du SCoT.

Hors le Grand Cahors, les ménages sont propriétaires du logement dans lequel ils vivent pour prêt de 75% d'entre eux et près de 80% pour la CdC Lalbenque.

La part des locataires reste stable et on note une baisse générale de la part des logés gratuits.

Le nombre et la part d'occupants locataires sont plus importants sur la C.A. du Grand Cahors.



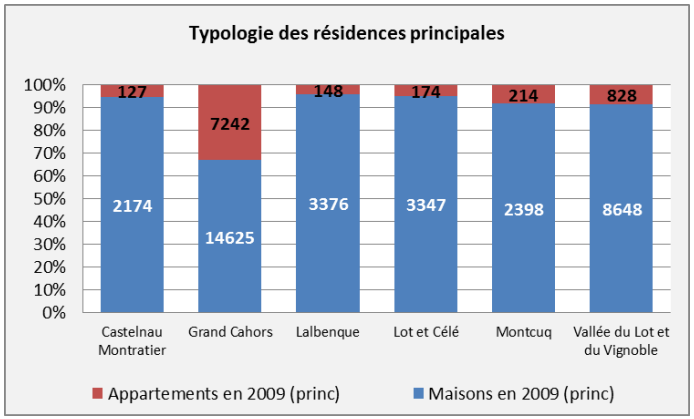
GRANDS CONSTATS SUR LA TYPOLOGIE DU PARC

La CA Grand Cahors est d'ailleurs l'EPCI qui dispose du parc de logements collectifs le plus important : supérieur à 30% du parc de résidences principales.

Les autres CdC ont une part de logements individuels supérieure à 90%.

D'après les données récentes 2010 à 2012 de la base Sitadel (voir carte page suivante), **la construction de maisons individuelles a constitué au moins trois quarts des permis de construire accordés.** Ce constat n'est pas valable pour la **CdC Lot Célé où la construction de résidences[5] représente près de la moitié des permis accordés** (point à préciser : hôtels ?).

En termes de taille et de pièces du logement, la tendance à la construction de grands logements se poursuit (tableau ci-après).

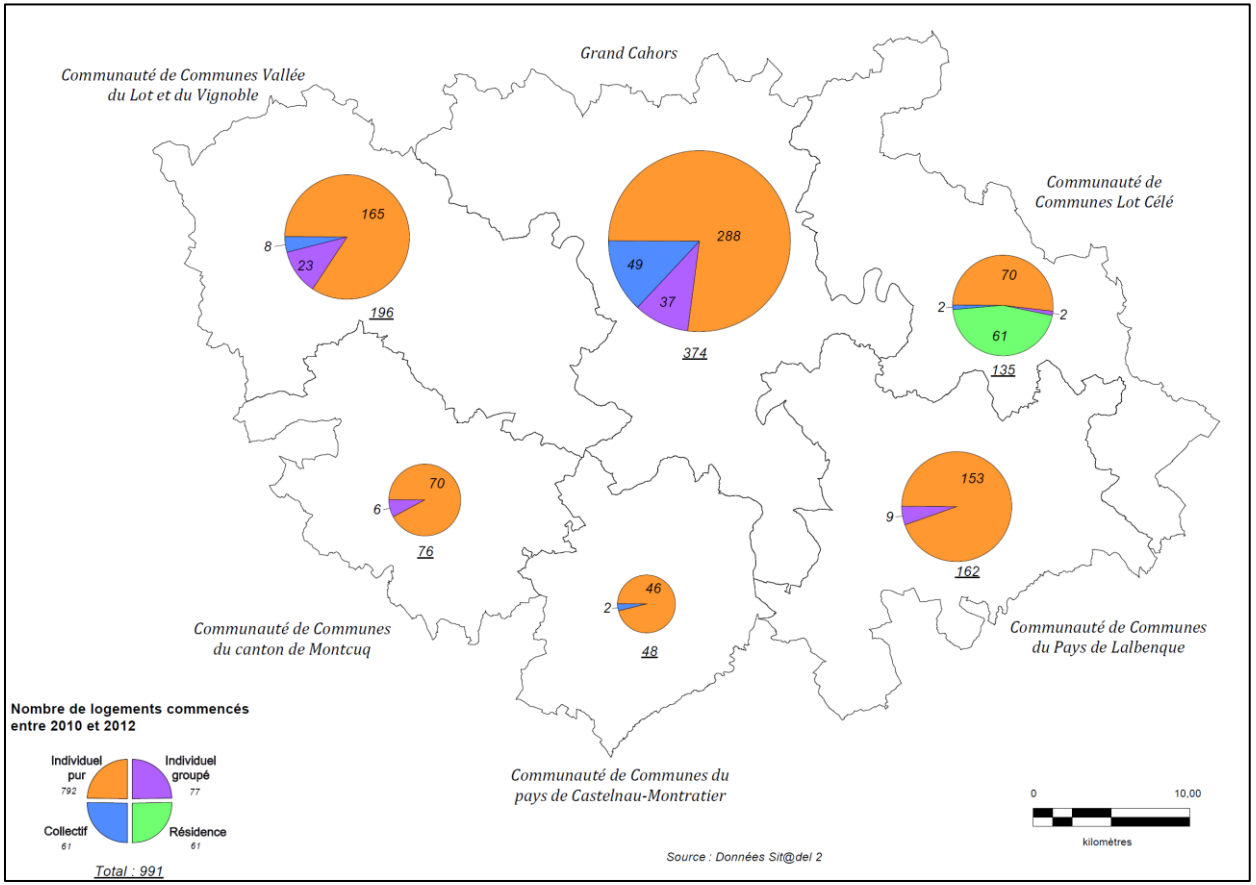


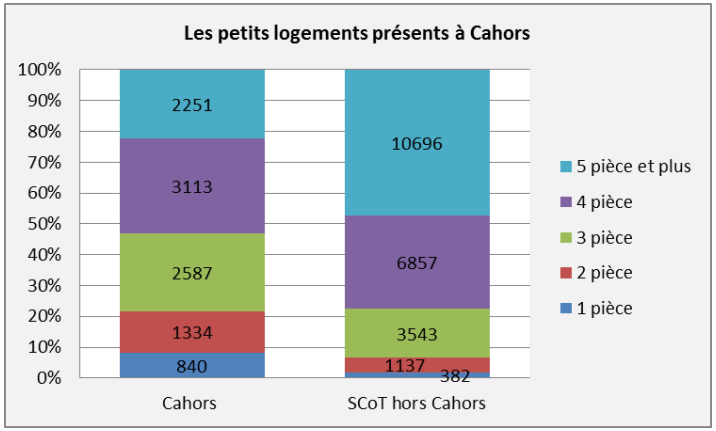
[4] *Définitions INSEE:*
Le statut d'occupation définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue quatre statuts principaux :
- ***le statut de propriétaire** s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,*
- ***le statut de locataire**, sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent,*
- ***le statut de logé gratuitement** s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : une jeune actif hébergé par ses parents …)*
- ***le statut de fermier**-métayer s'applique aux agriculteurs dont le logement fait partie du bail à ferme ou du contrat de métayage.*

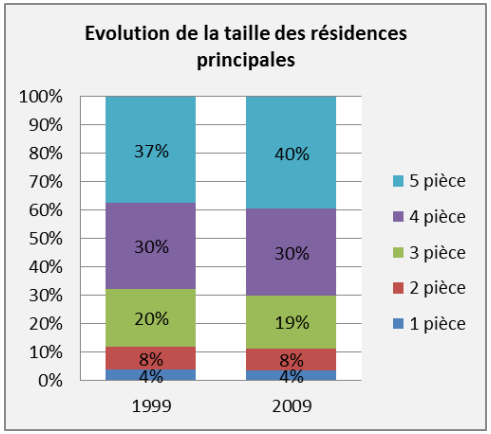
[5] Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques. Six types principaux de résidences sont recensés : les résidences pour personnes âgées, les résidences pour étudiants, les résidences de tourisme, les résidences hôtelières à vocation sociale, les résidences sociales, les résidences pour personnes handicapées

En effet, les résidences principales de 5 pièces et plus dominent avec une part en augmentation de 40 % en 2009 contre 37% en 1999.

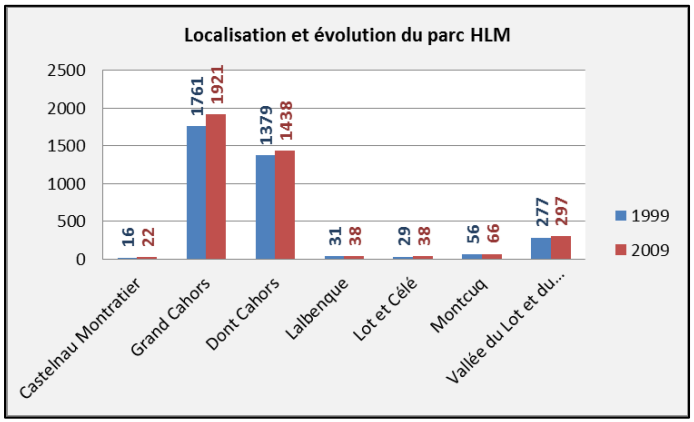
La commune de Cahors offre en proportion et en nombre plus importants de petits logements que les autres communes du SCoT réunies.







UN PARC SOCIAL FAIBLE ET CONCENTRE SUR LE GRAND CAHORS



En 2009, Cahors avait près de 12% de logements sociaux[6], cette part tombe à 5% à du SCoT.

En 10 ans, la part de logements sociaux a diminuée sur le territoire malgré un nombre en augmentation :

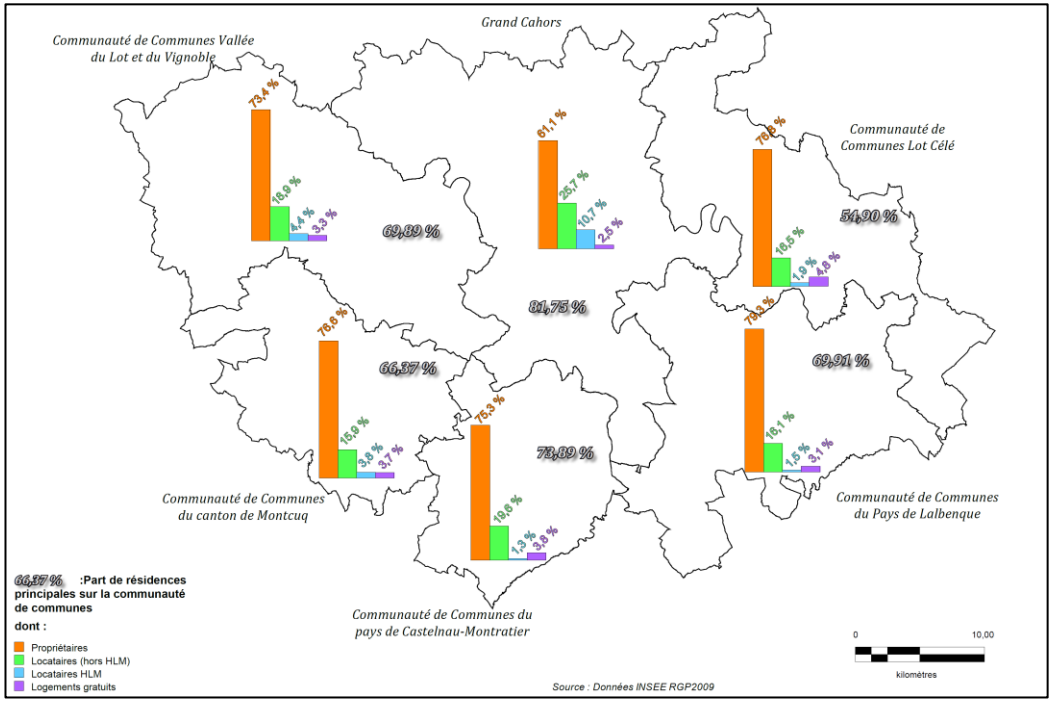
- de 12,6% en 1999 à 11,8 en 2009 à Cahors,
- de 5,8 à 5,4% à l'échelle du SCoT.

La carte ci-contre met en évidence **la part du parc social** au sein du parc total (en bleu sur la carte) et ce, par EPCI. Selon les territoires, cette part varie de 4,4% (CdC du Lot et du Vignoble) **à 1,3% (Cd Castelnau-Montratier)**

Celui-ci représente donc une part très faible des résidences principales.

A ce jour, la loi Solidarité et rénovation urbaine (SRU) de décembre 2000 prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants, comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, possèdent 20% de logements sociaux d'ici 2020. Or, seule la ville de Cahors possède plus de 3 500 habitants mais l'agglomération est inférieure à 50 000 habitants *(La loi Duflot du 18 janvier 2013 fait passer à 25 % la part de logements sociaux d'ici 2025, sauf pour les communes de plus de 15 000 habitants où le besoin ne se fait pas sentir, à savoir pas de progression démographique, courts délais d'obtention d'un logement, marché immobilier non tendu)*.

Cependant un effort est nécessaire pour loger les ménages à revenus modestes.(Cf étude INSEE, le revenu moyen des ménages du sud du Lot).



[6] Logements sociaux : les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ; - les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM

LE PROFIL DES DEMANDEURS

Cette offre ne répond pas toujours au profil des demandeurs. Le montant des loyers rejoint celui de l'offre privée alors que le profil social est de plus en plus marqué. La taille des nouveaux logements est relativement importante (52% de T4) alors que la taille des ménages est à la baisse.

Les demandeurs sont en grande majorité en-dessous des plafonds PLAI : de l'ordre de 70% pour Polygone et de 90% pour Lot Habitat. Le plafond de ressources dépend des financements dont le bailleur social a bénéficié, de la composition du foyer et de la localisation du logement.

Composition du foyer	Logement financé à l'aide d'un PLAI	Logement financé à l'aide d'un PLUS	Logement financé à l'aide d'un PLS	Logement financé grâce à un PLI
Catégorie 1	11 006 €	20 013 €	26 017 €	28 018 €
Catégorie 2	16 037 €	26 725 €	34 743 €	37 415 €
Catégorie 3	19 283 €	32 140 €	41 782 €	44 996 €
Catégorie 4	21 457 €	38 800 €	50 440 €	54 320 €
Catégorie 5	25 105 €	45 643 €	59 336 €	63 900 €
Catégorie 6	28 292 €	51 440 €	66 872 €	82 304 €
Par personne supplémentaire	+ 3 155 €	+ 5 738 €	+ 7 459 €	+ 8 034 €

Figure 1 : Plafonds de ressources pour un HLM hors Paris et Ile de France (vosdroits.service-public.fr)

Le profil des demandeurs se caractérise par des personnes seules et les familles monoparentales, que ce soit pour Lot Habitat comme pour Polygone. Les demandes se concentrent sur Cahors et le Grand Cahors.

LE PARC SOCIAL ANCIEN

Les logements sociaux anciens, qui représentent 23% du parc de logements sociaux, sont parfois inadaptés et vieillissants. La problématique de la vacance est ainsi clairement affichée, pour ce type de produit. Par exemple, le parc du bailleur social Lot Habitat connaît 7% de vacance. Lot Habitat fait face à une importante vacance concernant son parc de logements en locatif social, ce qui n'est pas le cas de Polygone, où la vacance est plutôt faible et en baisse par rapport à 2013.

LES RESERVES FONCIERES

Polygone dispose de nombreuses réserves foncières, notamment à Cahors, Pradines, Espère. Lot Habitat a une réserve foncière à Begoux, mais s'appuie davantage sur les communes qui mettent à sa disposition du foncier, pour développer des projets de logements en locatif social. Pour les deux bailleurs, il y a une prudence quant à l'achat de nouvelles réserves foncières, et ils ne souhaitent pas en constituer davantage pour le moment. Toutefois, si un accompagnement du Grand Cahors est possible sur certains terrains, Polygone a la possibilité d'investir dans l'achat de foncier supplémentaire.

LES DIFFICULTES LIEES A L'ACCESSION SOCIALE

Les deux bailleurs ont les mêmes difficultés concernant l'accession sociale, puisqu'il y a peu de clients potentiels. Polygone transforme les logements destinés à l'accession sociale en locatif social. Le contexte local en est la cause avec une chute de 40% des ventes en 3 ans.

LES PERSONNES AGEES : UN PUBLIC A PRENDRE EN COMPTE

Les deux bailleurs sociaux développent des projets de logements à destination des personnes âgées. Ces résidences constituent une vraie demande. Polygone souhaiterait mettre en place, avec un partenaire, une résidence sénior service à Cahors, mais le terrain est, à ce jour, trop loin pour ce type de produit. Ce bailleur a un projet sur Aurillac. Lot Habitat développe plusieurs projets de logements pour les personnes âgées, en partenariat avec l'EHPAD de proximité et le Maire de la commune concernée. Tel est le cas à Bagnac-sur-Célé.

Source : Place Groupe Reflex, Etude relative à la réalisation d'un diagnostic de la situation du logement dans le Lot, la mise en place d'un observatoire partenarial du logement et la réalisation d'un Plan Départemental de l'Habitat - Le diagnostic habitat du Lot, Mars 2014

LA PROBLEMATIQUE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

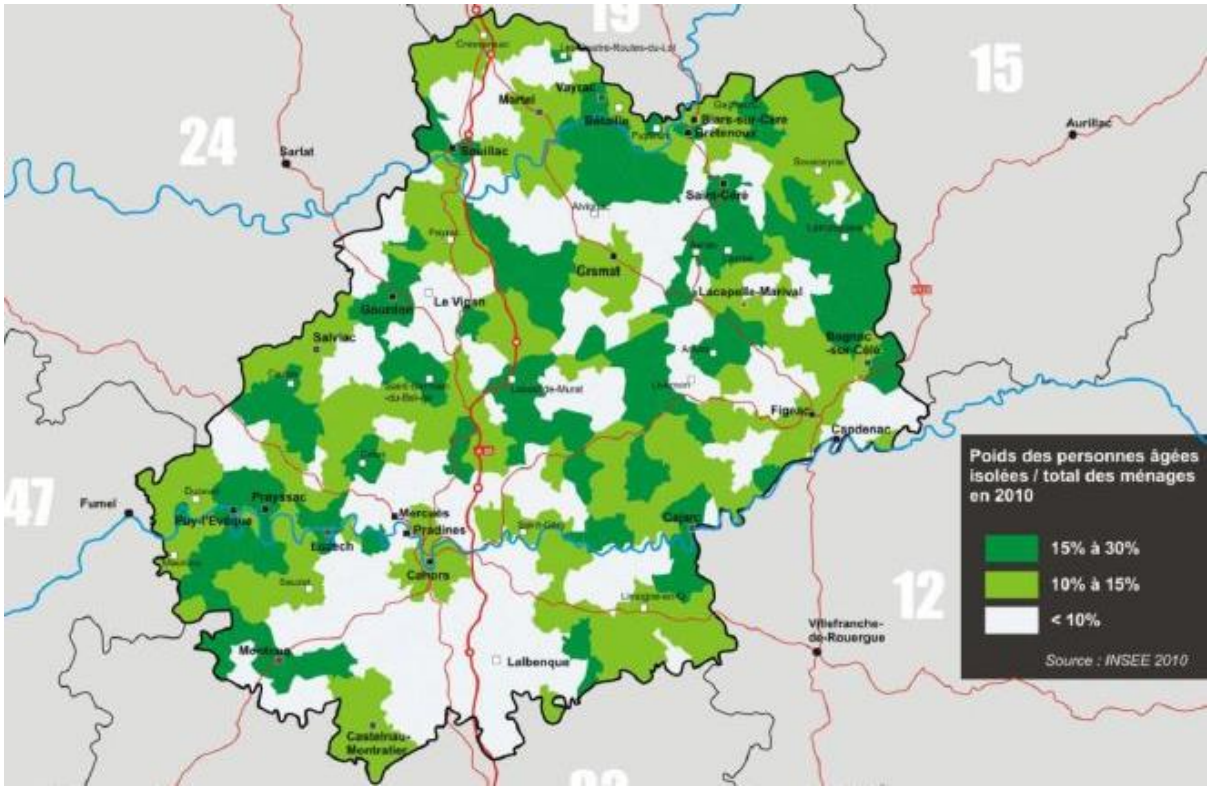


Figure 2 : Poids des personnes âgées isolées par rapport au total des ménages (Insee 2010)

Le département se caractérise par une arrivée de populations âgées qui, cumulée avec le vieillissement local, interroge la prise en compte de l'habitat pour ce public spécifique.

Le maintien à domicile, l'accès à l'offre de soins et aux services, l'isolement sont des problématiques actuelles et à venir.

Le rôle des bourgs est ainsi significatif face à cette tendance démographique.

LA PRISE EN COMPTE DE LA FRAGILITE FINANCIERE DES MENAGES

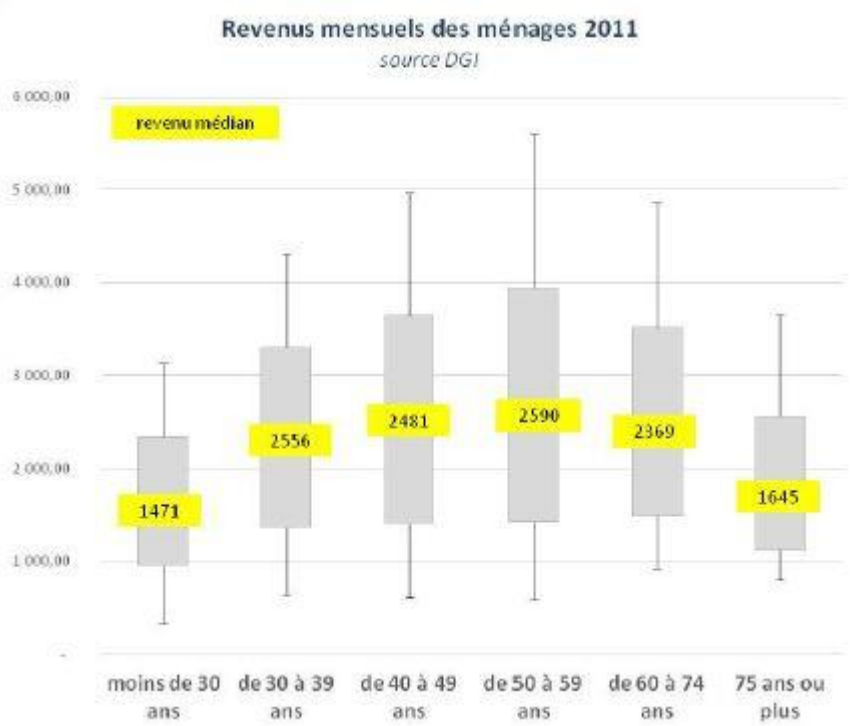


Figure 3 : Revenus mensuels des ménages en 2011 (DGI)

Les salariés ont des revenus modestes ce qui constitue un premier facteur de fragilité financière ; 45% d'entre eux bénéficient de 1 à 1,5 SMIC et un quart d'entre eux obtient moins du SMIC. La problématique du logement accessible en termes de coût (accession et locatif) est ainsi à prendre en compte afin de répondre au profil de ces travailleurs.

La fluctuation des revenus est également un facteur de fragilité financière ; les jeunes et les personnes âgées étant les plus touchés.

Un quart des propriétaires occupants a de très faibles ressources ; ils peuvent donc être concernés par les situations de mal logement, tel est le cas pour 6% d'entre eux, ce qui représente 3 600 ménages.

La fragilité financière peut parfois se traduire par une précarité énergétique, surtout dans un contexte de hausse des coûts liés à l'énergie.

ZOOM SUR LE FONCTIONNEMENT DU MARCHE DU LOGEMENT

MARCHE DES VENTES ET DES REVENTES : DES MUTATIONS RECENTES

Selon les données PERVAL, le marché des ventes est relativement stable depuis les années 2000.

Le volume de vente pour les appartements anciens n'évolue pas alors qu'on observe une légère augmentation pour les ventes de maisons anciennes et de terrains à bâtir (département du Lot).

Volume des transactions immobilières dans le Lot données Perval

	2000	2008	2010	2011
Appartements anciens	119	70	70	79
Maisons anciennes	618	386	758	774
Terrains à bâtir	304	263	373	393

Une baisse des prix de l'immobilier a été observée sur le département du Lot. D'après un entretien réalisé par le Nouvel Observateur (publié en août 2013), les agents immobiliers estiment qu'à Cahors la baisse des prix se situe entre moins 10 et moins 15% sur la seule période 2012-2013. Les primo-accédants profiteraient de cette conjoncture où habiter à Cahors « devient possible ». Par exemple, pour un jeune couple souhaitant acheter un bien de 140m² sur un terrain de 800m² le budget serait passé de 170 000 euros à 120 000 euros. Pour les biens situés dans une fourchette de prix comprise entre 200 000 euros et 600 000 euros, les acquéreurs se font rares. Les prix de l'immobilier sont toutefois plus élevés pour la ville de Cahors que pour les autres villes principales du Lot (Figeac et Souillac par exemple). La proximité avec l'aire urbaine toulousaine est une des raisons de cet écart .

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

- **VERS UN MAINTIEN DES DYNAMIQUES OBSERVEES ?**

En cas de maintien des tendances observées entre 1999 et 2009 (+ 605 logements par an), le territoire du SCoT de Cahors Sud Lot pourrait compter près de 59 018 logements en 2035. Cela représenterait un gain de 15 119 logements entre 2009 et 2035.

Au-delà de ce rythme de croissance soutenu, c'est davantage une poursuite des mutations à l'œuvre quant à la répartition spatiale de la population qui se pose en termes d'enjeux

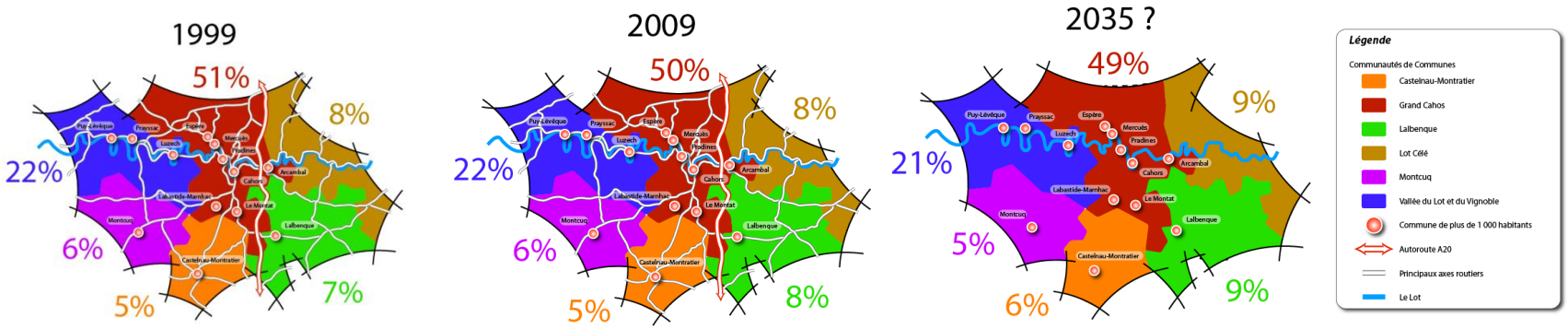
Communauté de Communes	Logements en 2009	Evolution moyenne annuelle du nombre de logements entre 1999 et 2009	Logements en 2035
Castelnau-Montratier	2306	+ 40	3 312
Grand Cahors	22021	+ 312	29 820
Lalbenque	3583	+ 79	5 547
Lot Célé	3681	+ 65	5 317
Montcuq	2635	+ 39	3 613
Vallée du Lot et du Vignoble	9672	+ 130	12 921
TOTAL	**43 898**	+ 665	**60 530**

Perspective d'évolution du nombre d'habitants par Communauté de Communes à horizon 2035 en cas de poursuite des tendances 1999-2010. (les analyses INSEE indiquent cependant que ces tendances ne seraient pas maintenues.)

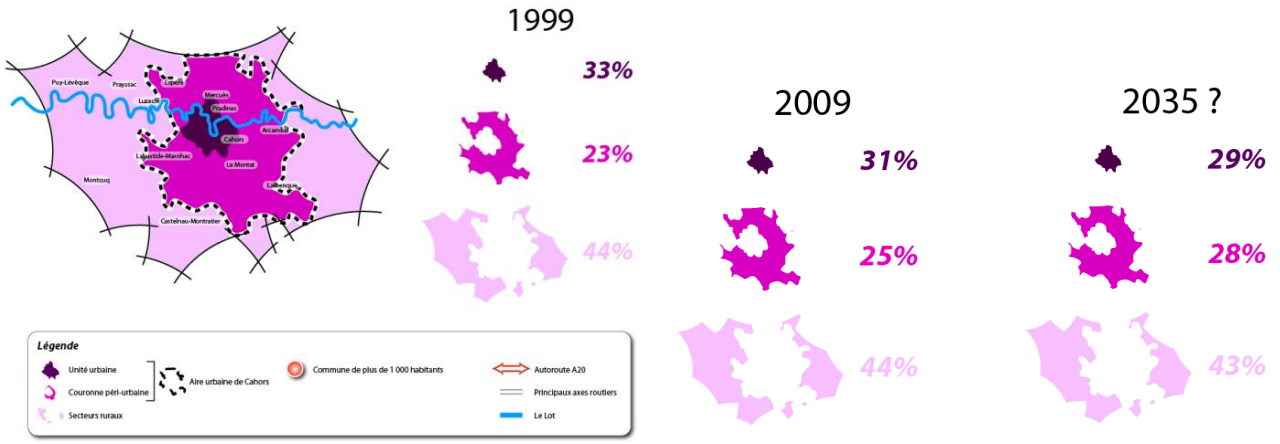
Une poursuite des tendances à l'œuvre signifierait en effet une baisse de la part des logements dans les EPCI du Grand Cahors, de Montcuq et Vallée Lot et vignoble (Nord-Ouest) alors que les autres parties du territoire verraient leur part augmenter.

Quant à la répartition des logements entre urbain, péri-urbain et rural, la bascule observée du pôle urbain vers le péri-urbain pourrait se poursuivre, de même que la diminution de la part occupée par les espaces ruraux.

Evolution de la répartition des logements du SCoT de Cahors Sud Lot entre intercommunalités à horizon 2035 sur la base des tendances observées entre 1999 et 2010



Evolution de la répartition des logements du SCoT de Cahors Sud Lot entre pôle urbain, couronne péri-urbaine et secteurs ruraux à horizon 2035 sur la base des tendances observées entre 1999 et 2010



POLITIQUE DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

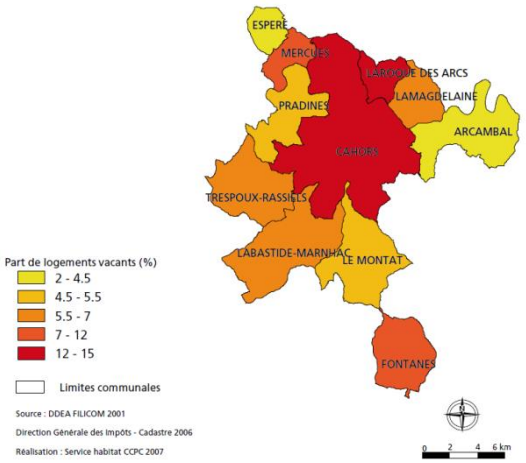
PLH ET POLITIQUE FONCIERE

ENJEUX DU PLH (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT)

En 2008, la Communauté de Communes du Pays de Cahors a élaboré un PLH sur le périmètre des onze communes membres de l'ex CCPC.

Cette étude a permis aux élus de définir les priorités à mettre en œuvre pour développer l'offre de logements sur tout le territoire (politiques publiques à initier, type de logements à promouvoir…) sur la période 2009-2014.
La problématique de la vacance a été mise en avant dans le diagnostic du PLH et mérite d'être soulevée comme un enjeu majeur dans le SCoT dont le territoire est bien plus important mais reste touché par ce phénomène en croissance. Il se fera le relais du PLH et tentera d'aller au-delà de l'analyse réalisée, en travaillant sur les causes de la vacance.

Les communes touchées par la vacance



LE PLH 2009-2014

Le PLH a défini plusieurs enjeux pour la période 2009-2014 :

- Lutter **contre le mitage** urbain en régulant l'urbanisation.
- **Influer sur les déséquilibres des marchés immobiliers** grâce à une politique de réserve foncière ambitieuse.
- **Consolider l'attractivité du territoire** : accompagner le développement économique en facilitant l'accueil des habitants.
- **Tenir compte de l'évolution de la Demande** et adapter la production de logements aux ménages : jeunes actifs, primo accédant, personnes âgées isolées.
- Impliquer toutes les communes et mener une réflexion à l'échelle du territoire pour mieux équilibrer l'offre en terme géographique mais aussi en termes de réponse aux besoins.
- La politique de la ville : une politique solidaire d'attribution et de requalification après des trois principaux quartiers d'habitat social.
- Identifier clairement les services œuvrant auprès des ménages les plus fragiles en permettant une rationalisation des interventions.

Pour Répondre à la demande du scénario retenu par le PLH, l'objectif de production a donc été établi en 2007 à 2037 logements pour les 6 prochaines années, soit 340 logements par an. De plus, il a été mis l'accent sur Cahors, la ville centre, en termes de production de logements afin de faire revenir des familles, et préférentiellement celles qui souhaitent accéder à la propriété.

Ci-dessous, les tableaux issus du PLH présente le détail de cette estimation.

Tableau n°15

scénario tendanciel	
nouvelle population ①	2500
taille moyenne ménages ②	2,1
nombre de ménages à loger et dc nbre de logts ③=①/②	1170
logt point mort ④	847
Logts à produire de 2009 à 2014 ⑤= ③+④	2037
logts à produire par an à compter de 2009 ⑥=⑤/6	340

source : service habitat

Nouvelle population correspond à l'apport de population en raison d'une croissance démographique établit à 1,1% par an entre 2009 et 2014.

Une taille moyenne des ménages qui continue de diminuer mais moins fortement

On ne loge pas une population, mais des ménages. Il est question ici de nouveaux ménages, il s'agit d'apport migratoire essentiellement.

Pour qu'en 2014, la population ne soit pas inférieure à 2006, il convient de produire au minimum 847 logements. Ce parc de logement absorbera les personnes décohabitantes, du parc de la CCPC qui vont multiplier le besoin de logements du fait de la configuration à venir de leur ménage.

Pour que l'agglomération cadurcienne continue d'accueillir de nouveaux arrivants tout en permettant le phénomène de décohabitation, le nombre de logement à produire est de 340 logements par an.

Répartition par zone géographique et par segment

Tableau n°19

2009-2014	Unité urbaine		Périphérie		TOTAL CCPC
SCENARIO TENDANCIEL	Cahors	Pradines	sud agglomération (4 communes)	reste agglomération (5 communes)	
Accession individuelle	408	204	204	204	1019
locatif social	244	122	122	92	611
Promotion privée	153	80	37	37	306
accession sociale	41	41	10	10	102
Total 6 ans	846	446	373	342	2037
Production / an	141	74	62	57	

source : service habitat

■ 5 ORIENTATIONS ONT ETE DEFINIES PAR LE PLH

- **Préserver l'attractivité du territoire de la CCPC**
  - › Promouvoir un urbanisme de qualité grâce à des projets ou opérations d'aménagements concertés ;
  - › Tenir compte de l'évolution de la demande notamment en matière de développement durable et adapter la production de logements aux nouveaux modes de vie ;
  - › Assurer une mixité urbaine et sociale dans le cadre d'un programme local de cohésion sociale ;
  - › Accompagner le développement économique en facilitant l'accueil des nouveaux actifs.
- **Stabiliser la hausse des prix et des loyers au sein de la CCPC**
  - › Influer sur les déséquilibres des marchés immobiliers grâce à une politique foncière ambitieuse ;
  - › Impliquer toutes les communes dans la production de logements HLM ;
  - › Maîtriser le développement de la promotion privée émanant des dispositifs de défiscalisation.
- **Maintenir les dispositifs d'accès au logement pour les plus démunis**
  - › Identifier clairement les services œuvrant auprès des ménages les plus fragiles en permettant une rationalisation des interventions ;
  - › Poursuivre le partenariat engagé dans les commissions d'attribution des organismes HLM en enclenchant une démarche concertée entre les 3 organismes HLM sur les publics les plus difficiles.
- **Proposer des solutions adaptées aux publics spécifiques,**
  - › Permettre aux personnes âgées de 60 à 75 ans d'adapter leur logement ou de déménager en centre-ville au plus près des services ;
  - › Permettre aux jeunes d'accéder plus facilement au parc de logements : étudiants, apprentis, saisonniers, jeunes travailleurs en situation d'emplois précaires.
- **Renforcer la politique de l'habitat et garantir son efficacité**
  - › Sensibiliser les élus ; Mener une politique locale de l'habitat grâce à une gouvernance partagée ;
  - › L'échelle pertinente d'intervention : l'agglomération voir l'aire urbaine.

Le PLH arrive à échéance, une évaluation de son impact sur le territoire peut orienter les politiques futures de l'habitat dans le Grand Cahors.

OPAH

QUEL BILAN

En 2005, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Cahors (CCPC) ont décidé de mettre en œuvre une OPAH de type Renouvellement Urbain sur une grande partie du centre-ville cadurcien (ensemble du secteur sauvegardé, plus une partie du secteur XIXème siècle et le quartier Saint Georges) ainsi que sur le centre bourg de Laroque des Arcs avec 3 objectifs :

- Améliorer les conditions d'habitabilité des logements vétustes,
- Produire du logement à loyers maîtrisés en adéquation avec le Plan de Cohésion Sociale
- Valoriser l'exceptionnel patrimoine du centre-ville de Cahors en intervenant sur le bâti ancien.

Il n'existe pas encore de bilan de cette opération qui a permis d'aborder divers enjeux relatifs à l'habitat dans ces secteurs : vacance, insalubrité, mixité sociale, protection du patrimoine, mais le dernier recensement montre que le phénomène de vacance est en forte progression.

SYNTHESE # ATOUTS – FAIBLESSES → ENJEUX

	ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
HABITAT	• Tout le territoire a connu une augmentation du nombre de logements. • Présence de nombreuses résidences secondaires favorables au tourisme • Une production de logements qui reste dynamique (de 15 à 27 % des résidences principales construites après 1989). • Des efforts réalisés sur la production de logements groupés et collectifs notamment CdC du Lot et du Vignoble. Dynamique prolongée sur le Grand Cahors • Un parc locatif important sur le territoire centre : le Grand Cahors • Un PLH définissant des objectifs de production à horizon 2014…	• Une baisse du taux de logements sociaux concentrés en majorité sur Cahors • Des problèmes de vacance supérieure à 10% et en très forte augmentation depuis dix ans sur le territoire du SCoT (+50%) et dans la majorité des bourgs-centre • Un parc de logement ancien en territoire rural (plus de 40% des résidences principales réalisées avant 1949). • Une part des propriétaires plus faible sur le Grand Cahors • Des espaces ruraux impactés par la forte présence des résidences secondaires (Les CdC Lot et Célé et Montcuq) • …mais un PLH dont le périmètre ne couvre que l'ancienne CdC Pays de Cahors.	**→ La construction de logements sociaux dans les polarités secondaires notamment** **→ Une vacance qui devient problématique notamment dans certains pôles du territoire : la capacité du territoire à mobiliser les moyens pour intervenir sur l'habitat, en particulier sur les logements vacants (identification, interventions…)** **→ Des efforts pour diversifier la typologie et l'offre en logements sont à engager au-delà du territoire du PLH Pays de Cahors : favoriser les logements collectifs et groupés, même dans les zones plus rurales** **→ Sur la CA du Grand Cahors renforcer la politique foncière en faveur de l'accession à la propriété (82% de résidences principales mais seulement 61% de propriétaires)** **→ Cibler les zones de développement en lien avec l'attractivité du territoire, les équipements, les commerces et services,… sans délaisser les centres-bourgs** **→ Pour le parc social, l'engagement d'une politique de l'habitat, si besoin coercitive.**

I.Lecture #2 : ACCESSIBILITE AU/DU TERRITOIRE

I. #2.1 LES EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES (OFFRE ET ACCESSIBILITE)

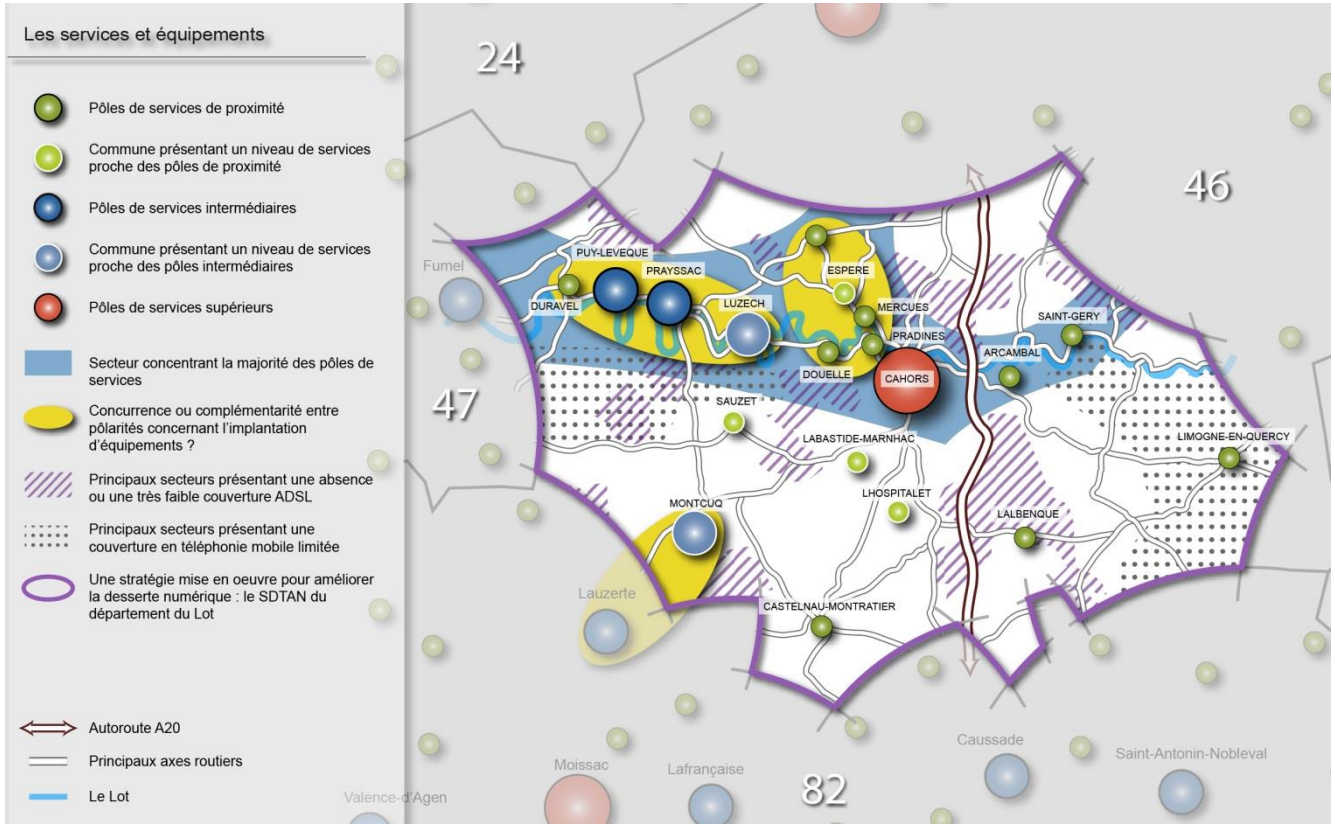
CE QUI RESSORT ET CE QUI EST EN JEU SUR LE SCOT / EQUIPEMENTS ET SERVICES

Fruit d'un engagement de longue date des collectivités, l'offre en équipement et services apparait aujourd'hui globalement satisfaisante et elle est organisée sur la base d'un maillage de polarités de services plutôt en adéquation avec la répartition de la population. L'état des lieux souligne cependant la nécessité de :

- Développer un maillage d'équipements de manière complémentaire entre le pôle urbain, les pôles intermédiaires et les communes rurales
- Organiser la répartition des équipements et services en s'appuyant sur l'armature urbaine du territoire et hiérarchiser l'offre à partir des bassins de vie et des pôles existants
- De soutenir le développement des services en prenant en compte les besoins particuliers de chaque catégorie de population : les enfants, les jeunes, les actifs, les retraités actifs et les personnes âgées dépendantes
- Anticiper l'évolution de la carte scolaire et celle de l'offre en matière de santé et de soins médicaux, notamment dans une prospective de 10 ans
- Hiérarchiser les différents pôles de service du territoire afin de pouvoir les conforter en facilitant leur accessibilité
- Organiser les accès à ces différents pôles de services quel que soit le mode de mobilité (véhicules personnels, transports en commun-transport à la demande, modes doux, modes numériques) et favoriser l'inter-modalité

Par ailleurs, la desserte numérique est devenue un enjeu fort en terme de développement et d'attractivité du territoire, tant pour les particuliers que pour les professionnels. Ainsi pour faire face aux enjeux d'attractivité et pour répondre aux besoins des habitants et des activités économiques et sociales, il s'agira de veiller à :

- Renforcer la desserte du territoire par un soutien au développement des services numériques et une prise en compte de l'évolution des moyens de communication
- Planifier un maillage numérique du territoire,
- Développer l'habitat en cohérence avec l'économie des déplacements, équipements et réseaux
- Etablir une stratégie de développement des réseaux de télécommunication en corrélation avec la politique de développement urbain (activité, habitat, tourisme).



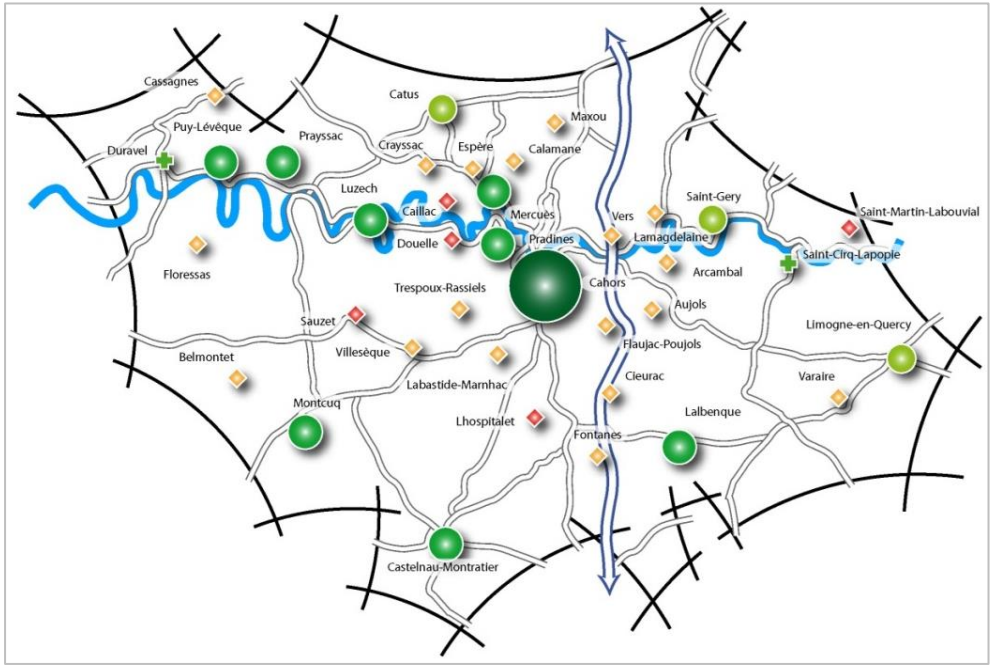
LES EQUIPEMENTS DE SANTE, SANITAIRES ET SOCIAUX

La démographie médicale constitue un enjeu majeur sur le territoire. Sur le territoire du SCoT, 160 médecins (75 médecins généralistes et 85 spécialistes) sont recensés (source : BPE 2011, INSEE) qui compte ainsi 2,22 médecins pour 1 000 habitants. **Ce ratio apparaît largement inférieur aux 3,45 médecins pour 1 000 habitants observés à l'échelle régionale et aux 3,06 médecins pour 1 000 habitants recensés à l'échelle nationale** (source : répertoire des professions de santé ADELI. Année des données : 2011).

Ce constat est d'autant plus préoccupant que nombre de médecins qui partira à la retraite dans les prochaines années est important et que la pérennité de leur activité n'apparaît pas assurée.

L'analyse des services de santé présents met en évidence une hiérarchie entre les différentes parties du territoire :

- **Cahors :** pôle de santé principal comptant, au-delà des professionnels de santé « traditionnels » (médecins généralistes, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers …), des équipements de santé majeurs à l'échelle départementale : hôpital, urgences, maternités, spécialistes … Néanmoins, certaines catégories de soins disposent de peu de spécialistes (un seul dermatologue par exemple).
- **communes de Puy-Lévêque, Prayssac, Luzech, Mercuès, Pradines, Lalbenque, Castelnau-Montratier et Montcuq** : pôles de santé intermédiaires offrant à la population un niveau de services de santé relativement important.
- **communes de Catus, Saint-Gery et Limogne-en-Quercy** présentant une offre en services de santé quelque peu inférieure aux communes précédentes mais constituant toutefois des polarités de santé à l'échelle du territoire.
- Pour compléter ce maillage, une vingtaine de communes comptent soit un médecin, soit, un kinésithérapeute, soit un infirmier, soit une pharmacie.

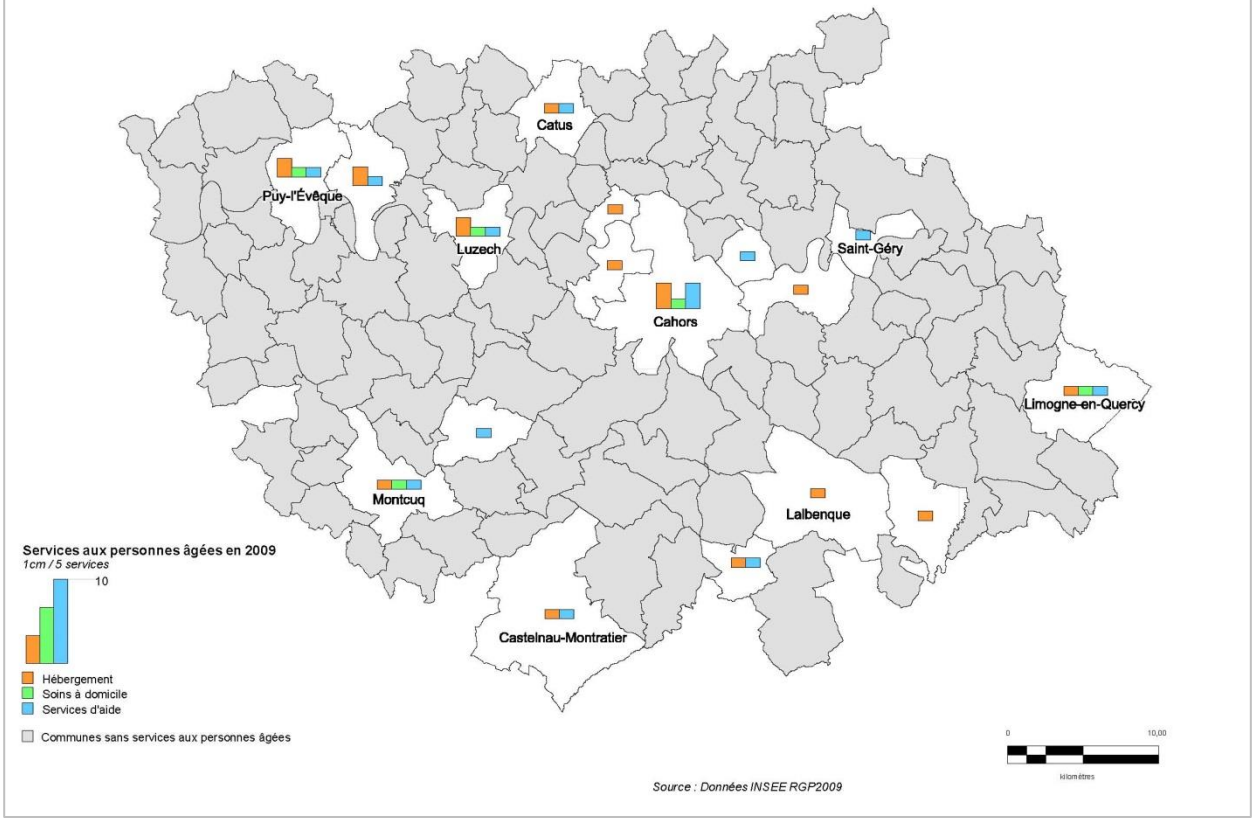


Une grande partie de l'offre de santé est localisée par conséquent sur le pôle urbain et dans la vallée du Lot. De nombreuses communes de la couronne péri-urbaine de Cahors comptent au moins un professionnel de santé. Seules les polarités de Montcuq, Castelnau-Montratier, Limogne-en-Quercy et Catus sont localisées hors du secteur de vallée et hors de l'aire urbaine de Cahors.

Les communes identifiées comme pôles de santé comptent également des services sanitaires et sociaux liés à l'enfance, aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Concernant ces dernières, l'enjeu est important en lien avec le vieillissement de la population attendu dans les prochaines années. Actuellement ces services aux personnes âgées apparaissent fortement polarisés et très peu de communes rurales disposent de services spécifiques. Les hébergements, soins à domicile et services d'aides sont concentrés sur une quinzaine de communes**. Les distances à parcourir pour les personnes réalisant des soins à domicile doivent ainsi être relativement important**. Ce point est d'autant plus central lorsque l'on sait que la majorité des personnes âgées souhaite vieillir là où elle a vécu et aspire à rester dans un logement autonome en fin de vie.

Les services aux personnes âgées



Quelques points de repères concernant le vieillissement à l'échelle nationale : *Source : DIACT, Vieillissements et activités des territoires à l'horizon 2030, 2006*

- ⇨ **La majorité des actifs vieillissent là où ils ont passé leur vie, notamment dans le péri-urbain – ce qui va poser des problèmes de transport et d'accessibilité des services, même dans les zones urbanisées, à quelques kilomètres des centres-villes.**
- ⇨ **A partir de 2030, la génération baby-boom fournira un effectif élevé de personnes très âgées (plus de 85 ans). Le nombre de personnes dépendantes pourrait augmenter de moitié par rapport à la situation actuelle.**
- ⇨ **Plus de 92 % des personnes ayant de 80 à 84 ans vivent en logement autonome. Elles sont encore plus de 84 % dans la tranche 85-89 ans, et 71 % dans la tranche 90-94 ans.**

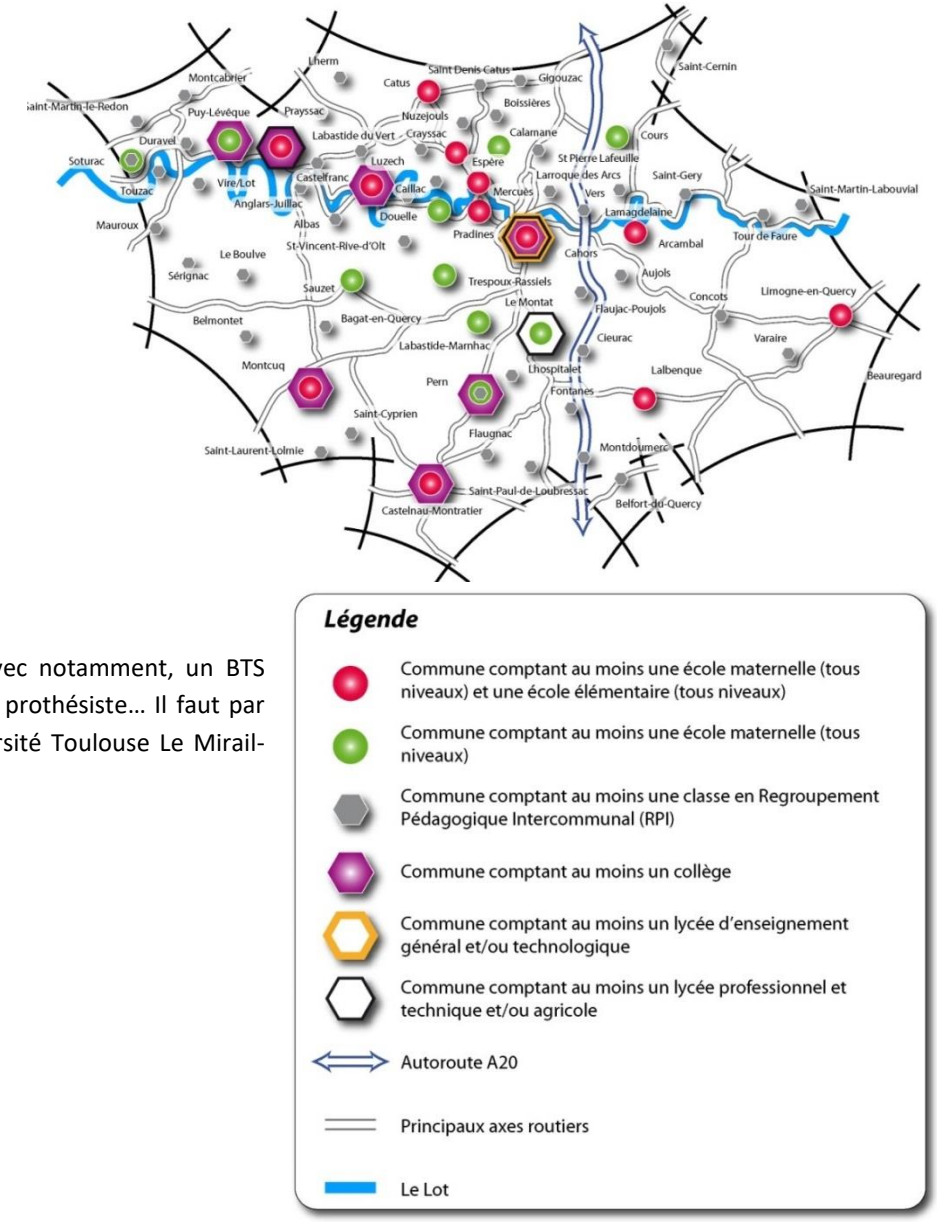
LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La répartition spatiale des équipements scolaires permet de distinguer les communes :

- A l'instar des équipements de santé, Cahors constitue le pôle éducatif majeur en regroupant écoles, collèges et lycée.
- Les communes de Puy-Lévêque, Prayssac, Luzech, Montcuq, Castelnau-Montratier et Pern constituent les pôles éducatifs secondaires en comptant au moins une école et un collège.
- Les communes de Lalbenque, Limogne-en-Quercy, Lamagdelaine, Pradines, Espère et Catus proposent un niveau de services intéressant en comptant au moins une école maternelle et une école élémentaire.
- Pour compléter ce maillage principal, une cinquantaine de communes comptent une classe maternelle ou au moins une classe en RPI.

Concernant la répartition spatiale des équipements scolaires, les mêmes constats majeurs que pour les équipements de santé peuvent être dressés. Néanmoins, les mutualisations d'équipements scolaires jouent un rôle important notamment sur les secteurs plus ruraux.

Quant à l'enseignement supérieur, le territoire bénéficie d'une offre intéressante avec notamment, un BTS patrimoine, un BTS Action Sociale, un Institut de Formation des Infirmières, une école prothésiste… Il faut par ailleurs souligner qu'un partenariat a été créé entre le Grand Cahors, la CCI et Université Toulouse Le Mirail-Université Toulouse Paul Sabatier.

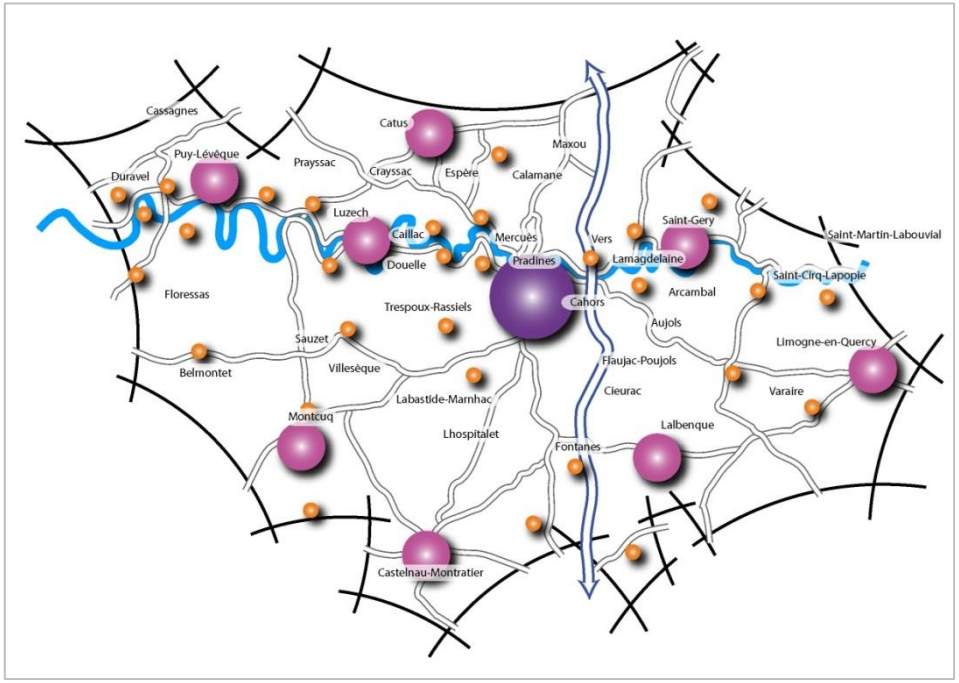


LES SERVICES PUBLICS ET ADMINISTRATIFS

De par sa fonction de préfecture, la ville de Cahors constitue le pôle administratif et de services publics majeur à l'échelle du département.

Les autres polarités administratives correspondent logiquement aux 8 autres chefs-lieux de canton du territoire

Une trentaine de commune comptent ensuite des services postaux. La majorité de ces communes est localisée dans la vallée du Lot.



LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les principales polarités (Cahors, Puy-Lévêque, Prayssac, Luzech, Catus, Limogne-en-Quercy, Lalbenque, Castelnau-Montratier, Montcuq…) disposent d'une offre conséquente en termes équipements sportifs. Cela garantit une offre de proximité sur chaque bassin de vie, d'autant plus qu'une majorité de communes disposent d'au moins un équipement sportif. Néanmoins, ce constat soulève la question de la mutualisation de ces infra et super structures à l'échelle de chaque bassin de vie.

Par ailleurs, l'offre en équipements sportifs a été confortée récemment sur le pôle urbain de Cahors : dojo, nouveau complexe aquatique, rénovation de terrains de sport…

Légende

- Pôle de services publics et administratifs majeur - préfecture
- Pôle de services publics et administratifs de proximité (au moins une gendarmerie, un bureau de poste et une trésorerie).
- Commune comptant au moins un bureau de poste ou une agence postale communale ou relais poste commerçant,
- Autoroute A20
- Principaux axes routiers
- Le Lot

LES EQUIPEMENTS NUMERIQUES

Les données suivantes sont en grande partie extraites du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Lot, conduit en partenariat par le Conseil Général du Lot, la Fédération départementale d'énergies du Lot et les Etablissements Publics de coopération intercommunale du Lot.

ETAT DES LIEUX DES OFFRES DE SERVICES ET DU BILAN DES USAGES AVEC LEUR EVOLUTION PREVISIBLE

Eligibilité à l' ADSL

Actuellement, la principale technologie de desserte déployée sur le territoire du Lot pour accéder au haut débit est l'ADSL.

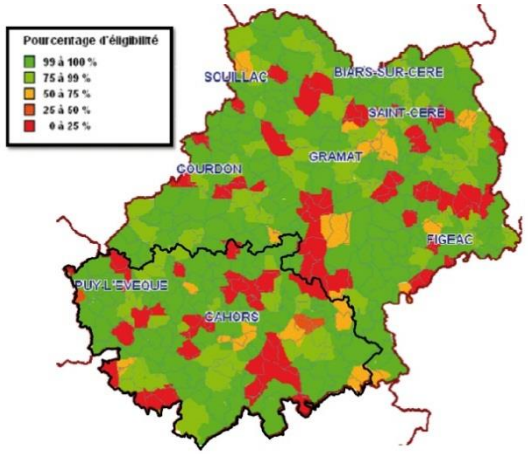
A l'échelle du département, le niveau d'éligibilité apparaît largement inférieur aux niveaux national et régional (voir tableau ci-contre), notamment en ce qui concerne les niveaux ADSL et 2 Mbps qui constituent les niveaux de services de base attendus aujourd'hui par les utilisateurs résidentiels.

A l'échelle du Département, seulement 35% des lignes sont dégroupées, bien en dessous des 70% de moyenne nationale, ce qui est une situation désavantageuse sur le plan concurrentiel pour les utilisateurs mais aussi sur le plan des services disponibles, notamment pour la mise en place du Triple Play (internet-téléphonie-télévision).

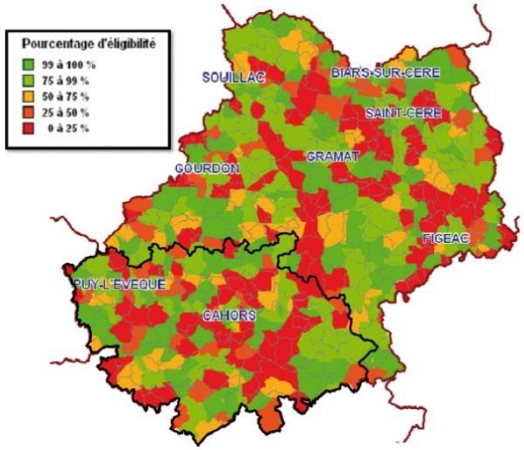
Couverture du Lot par niveau de débit

Inéligibilité ADSL	ADSL	2 Mbps	8 Mbps
% lignes inéligibles LOT	9%[7]	23,2%[8]	47%
% lignes inéligibles Midi-Pyrénées	2,3%[9]	15%[9]	48%
% lignes inéligibles National[10]	1,7%	11%	50%

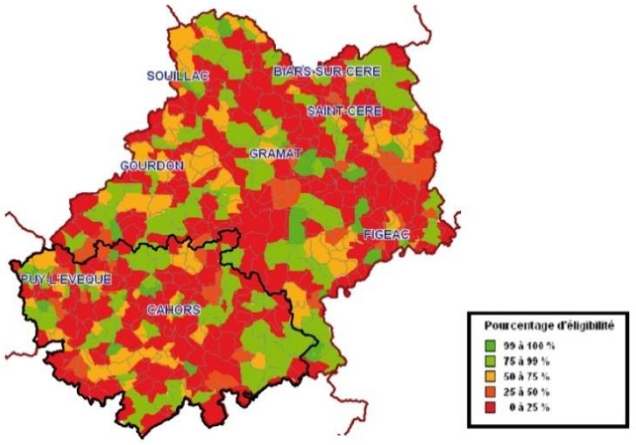
Taux d'éligibilité ADSL



Taux d'éligibilité ADSL à 2 Mbps



Taux d'éligibilité ADSL à 8 Mbps



Sur le territoire du SCoT, une vingtaine de communes disposent d'une couverture ADSL très faible, voire nul, avec un taux d'éligibilité inférieur à 25 %. Parmi les zones « blanches » présentes, certaines concernent des zones d'habitat significatives, notamment autour du pôle urbain cadurcien.

Les zones résidentielles du territoire sont classées en fonction de leur nombre de prises (logements et entreprises) :

- Zones primaires : zones comprenant plus de 1.000 prises (critère ARCEP - Autorité de régulation des communications électroniques et des postes)
- Zones secondaires : zones comprenant entre 300 et 1.000 prises (critère ARCEP)
- Zones tertiaires : zones comprenant entre 50 et 300 prises
- Zones quaternaires : zones comprenant entre 10 et 50 prises
- Enfin les logements dispersés ont été regroupés par communes sous le terme de zones diffuses.

Zones résidentielles et zones à très faible couverture ADSL

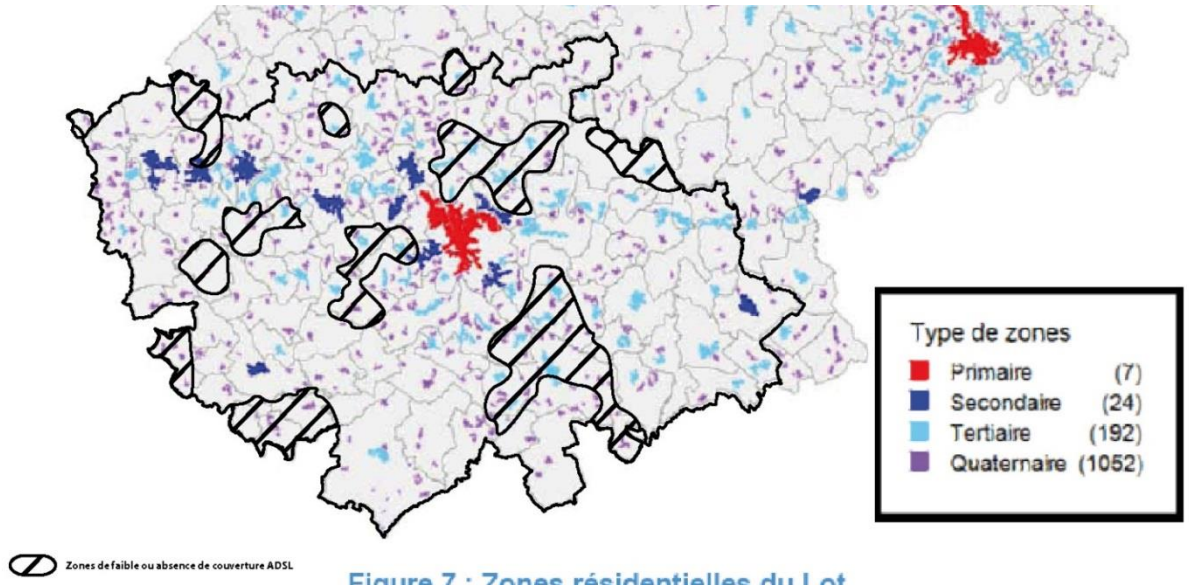
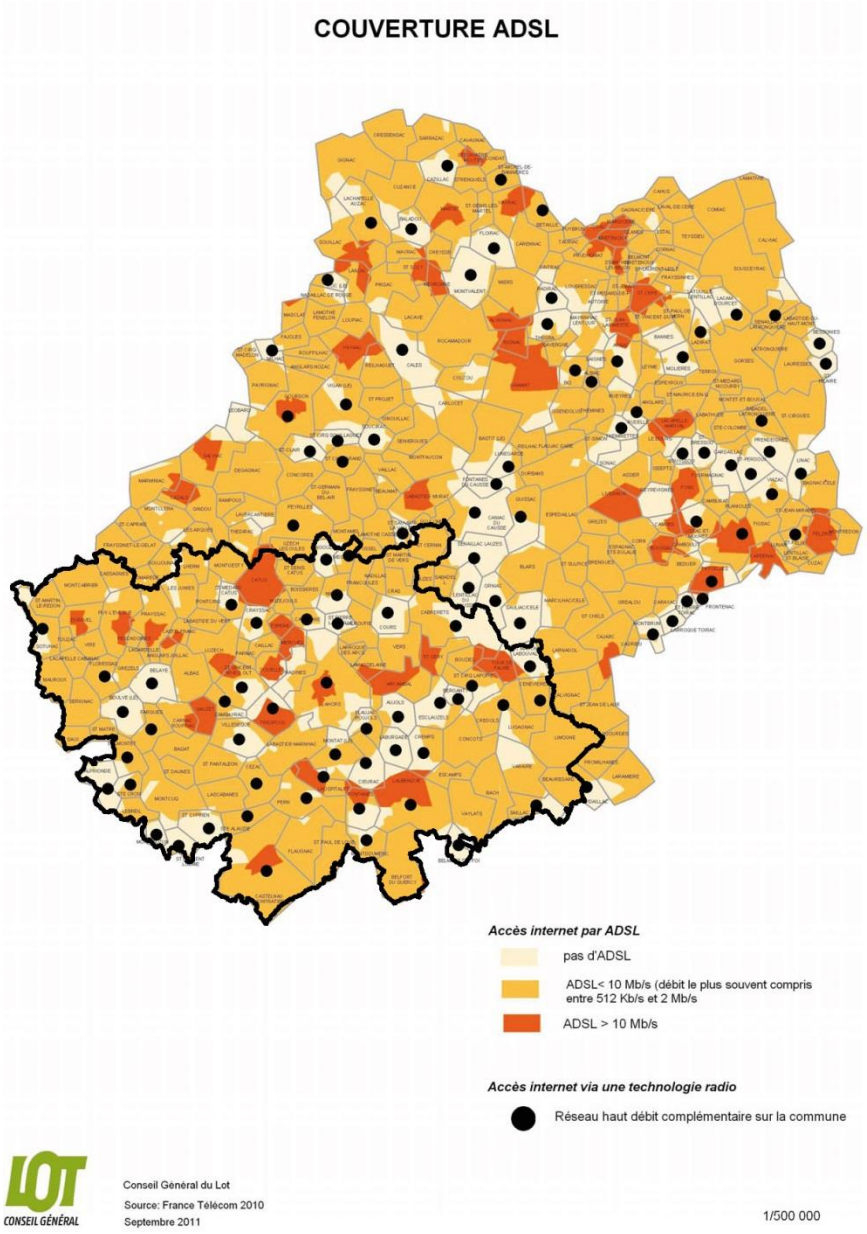


Figure 7 : Zones résidentielles du Lot

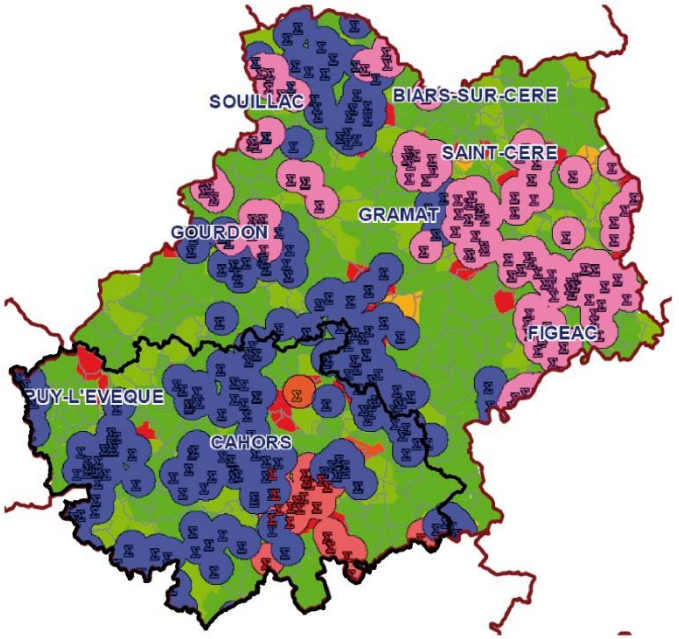
La majorité des zones blanches présentes sur le territoire concernent des zones tertiaires, quaternaires ou d'habitat diffus. Néanmoins, ces zones non desservies peuvent représenter des espaces relativement larges notamment dans la couronne péri-urbaine de Cahors. Par ailleurs, deux zones secondaires (Puy-Lévèque, Cahors-Pradines) sont touchées à leurs franges par des zones blanches.

Afin de résorber une partie des zones blanches ADSL certaines communes ou groupement des communes, avec l'appui financier du Conseil régional, ont mis en place des réseaux Wifi. Ces réseaux ont été construits en marchés de travaux par les collectivités puis confiés en affermage aux opérateurs via des délégations de service public. La carte suivante présente l'implantation de ces réseaux.



Les couleurs indiquent l'opérateur concerné sur le département :

Alsatis (couleur bleue) sur 202 sites ;
Meshnet (couleur mauve) sur 113 sites ;
Xilan (couleur rouge) sur 22 sites ;
Orange (couleur orange) sur 1 site.



Lesux o

La mise en place de ces réseaux a permis de résorber une majorité des zones blanches recensées sur le territoire du SCoT

Les infrastructures mobilisables pour la collecte

Sur le département du Lot, les infrastructures mobilisables pour le réseau de collecte sont les suivantes :

- La fibre optique est présente le long de l'autoroute A20 exploitée par les ASF.
- Le Conseil général a déployé des fourreaux le long de l'axe Cahors-Sud – Cahors – Mercuès ainsi qu'à Gourdon, Souillac et Cressensac. D'autres déploiements sont en cours sur les axes Gintrac–Cambes et Gourdon–Cambes–Figeac.
- e-téra a déployé ses propres câbles optiques dans les fourreaux co-construits avec le Conseil général sur le tracé Sud/Nord et a négocié des droits d'usage avec ARTERIA et ASF sur des fibres optiques existantes. Cet opérateur constitué en SEM propose des offres de gros ou de détail.
- La Fédération départementale d'énergies du Lot possède plus de 4.000 km de réseaux haute tension (HTA) dont environ 25% sont déjà enterrés et 4.800 km de basse tension (BT) dont environ 20% sont déjà enterrés.
- Il est possible de déployer de la fibre le long des emprises ferrées appartenant à Réseau Ferré de France (RFF). Une goulotte existe d'ores-et-déjà sur la ligne de l'axe Saint-Denis-les-Martel – Biars-sur-Cère – Aurillac et un projet de fibrage de l'axe Brive – Montauban par RFF est en cours.
- Des projets de voies vertes sur le Pays de Martel et sur Lot Célé pourraient être mis à profit pour un déploiement de fourreaux.
- France Télécom possède un linéaire important de réseaux sur le territoire dont plus de 25% sont en fourreaux, 10% en pleine terre et près de 60% en aérien.
- Les communes de Figeac, Salviac et Cazals possèdent des réseaux câblés.
- La commune de Cahors a déployé un linéaire important de fourreaux dans le cadre de travaux mutualisés.
- Les pylônes ou points hauts supports de stations de radiotéléphonies (UMTS, GSM et FH) sont présents sur une large partie du territoire et forment un autre type d'infrastructures mobilisables pour les réseaux radio.
- RTE, entreprise publique gestionnaire du réseau de transport électrique français, dispose d'infrastructures sur lesquelles on peut envisager la pose de câbles optiques.

Les couvertures en téléphonie mobile 2G et 3G

Le Lot comme la plupart des départements possédant des zones à faible densité de population est très inégalement desservie en réseaux de téléphonie mobile. Le territoire du SCoT comporte encore un certain nombre de zones blanches, où aucun des trois opérateurs de réseaux nationaux n'est présent. Or, ce service paraît fondamental pour renforcer l'attractivité du territoire et permettre son développement économique et résidentiel.

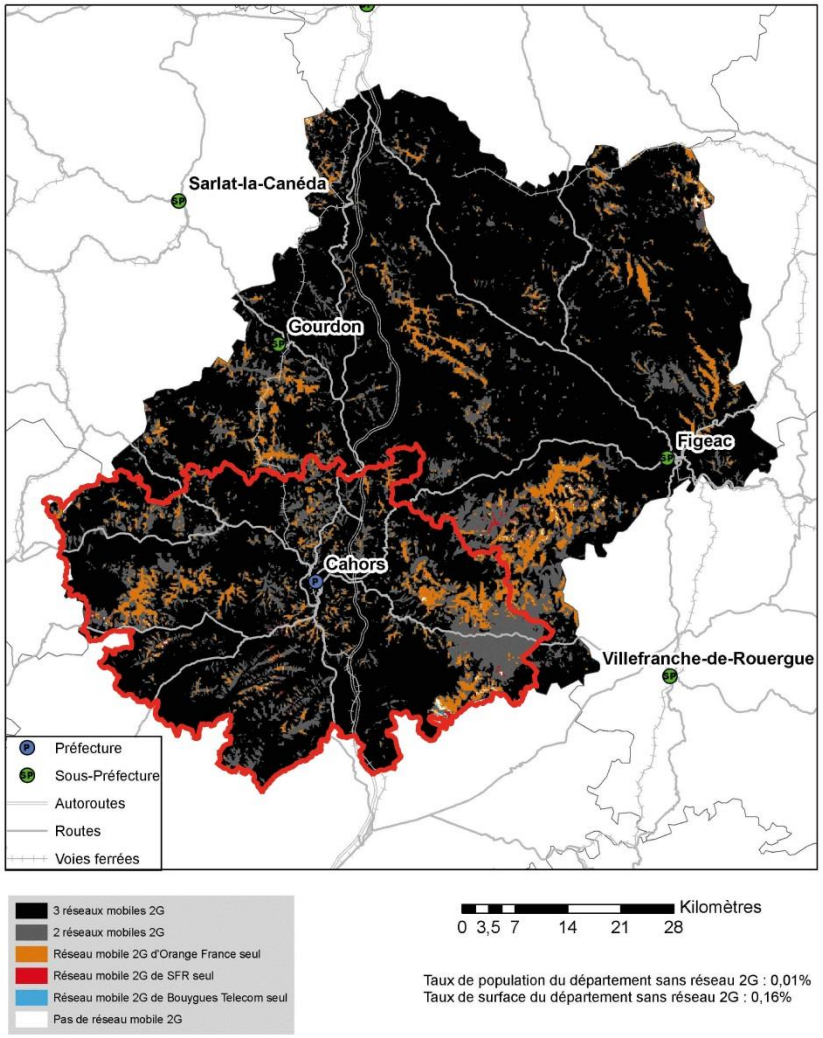
Concernant la couverture 2G, certains secteurs apparaissent ainsi moins bien couverts avec seulement un ou deux opérateurs de présents, notamment sur les Causses du Quercy à l'Est ou les secteurs de relief au sud du Lot sur la partie Ouest du territoire.

En termes de couverture 3G, d'importantes disparités apparaissent. Le pôle urbain de Cahors apparaît le secteur le mieux desservi à l'échelle du Lot avec 4 opérateurs en présence. A l'inverse sur plusieurs parties du territoire, comme les Causses, un seul opérateur est souvent présent, voire des zones blanches sont repérées.

ARCEP Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
www.arcep.fr

Date de la carte : 1er juillet 2012

Couverture 2G du département du Lot (46)



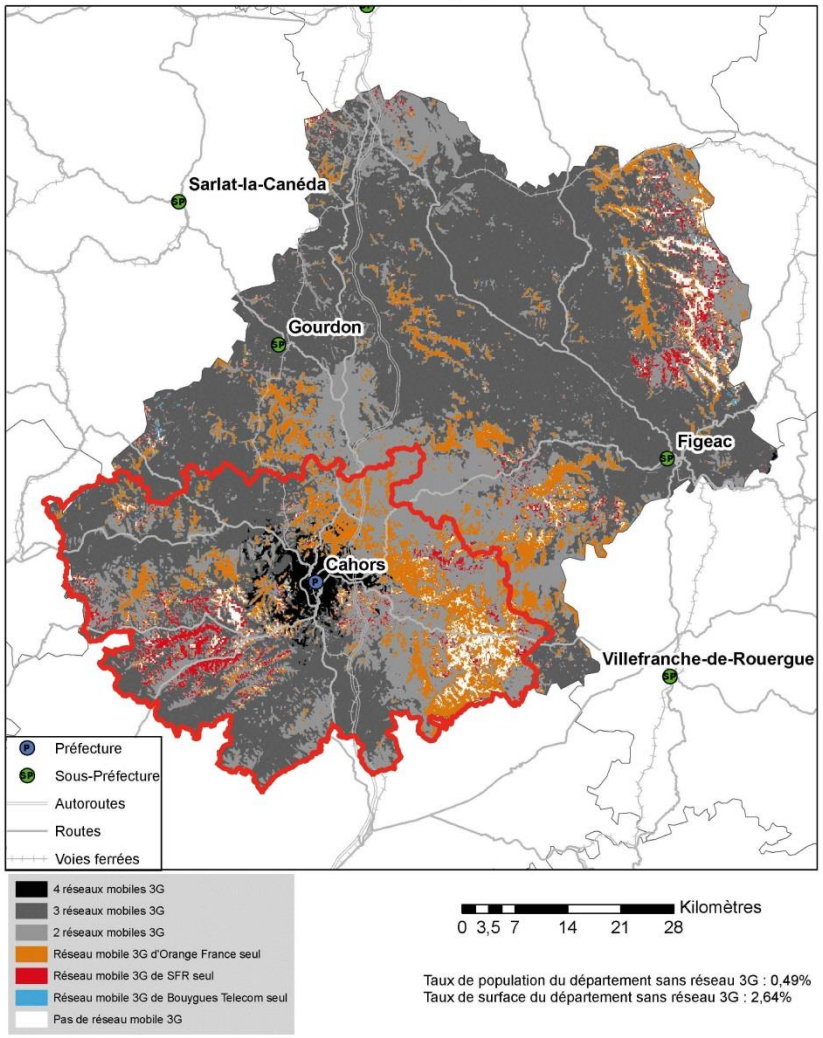
Taux de population du département sans réseau 2G : 0,01%
Taux de surface du département sans réseau 2G : 0,16%

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

ARCEP Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
www.arcep.fr

Date de la carte : 1er juillet 2012

Couverture 3G du département du Lot (46)



Taux de population du département sans réseau 3G : 0,49%
Taux de surface du département sans réseau 3G : 2,64%

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

- **LA STRATEGIE PORTEE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE PAR LE SDTAN DU LOT**

Pour information …

- ⇨ **Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du Lot a été établi conjointement par le Conseil général du Lot et la Fédération départementale d'énergies du Lot (FDEL).**
- ⇨ **Il dresse un diagnostic de la couverture en haut et en très haut débit du département pour les entreprises, les services publics ainsi que pour le grand public. Il décrit par ailleurs les actions mises en œuvre et à engager sur le territoire du département afin de favoriser le déploiement du haut et très haut débit en concertation étroite avec les opérateurs privés.**
- ⇨ **Il est important de noter que le SDTAN ne constitue pas un projet opérationnel mais un document stratégique qui vise à définir les ambitions de la collectivité, le réseau cible de long terme qui y correspond et le phasage de sa réalisation au cours du temps.**

L'ambition du SDTAN du Lot

L'ambition du département du Lot est d'apporter progressivement sur le long terme le très haut débit (THD) aux usagers résidentiels, entreprises et publics.

L'importance des montants nécessaires à la réalisation de l'ensemble du réseau cible impose un découpage en phases de son déploiement. Quatre phases calées par rapport aux grandes échéances nationales ou régionales sont proposées :

- La phase 1 à réaliser immédiatement
- La phase 2 à lancer d'ici 5 ans
- La phase 3 à lancer d'ici 10 ans (terme annoncé des déploiements privés)
- La phase 4 à lancer d'ici 15 ans (horizon du Programme national très haut débit)

La priorisation permet de déterminer l'ordre de mise en œuvre du raccordement THD des types de sites (ZAE, sites publics et zones résidentielles) :

- Les sites de priorité 1 seraient raccordés en phase 1
- Les sites de priorité 2 seraient raccordés en phase 2
- Les sites de priorité 3 seraient raccordés en phase 3

La priorisation des ZAE, sites publics et zones résidentielles obéit à un principe général de mise à niveau progressive de ceux-ci par rapport aux besoins actuels ou futurs.

Il est important de préciser qu'une nouvelle étude d'ingénierie est lancée sur l'ensemble du département lot : 1) département lot, 2) Grand Cahors. Cette étude a pour objectif de préciser le SDTAN en incluant le Grand Cahors et en adaptant le besoin aux capacités financières du département. Par ailleurs, sur le Grand Cahors, Orange va déployer d'ici 2014 avec une programmation à 5 ans. Cela concernera Cahors (Croix de Fer et Terre rouge en priorité) et également les autres communes du Grand Cahors.

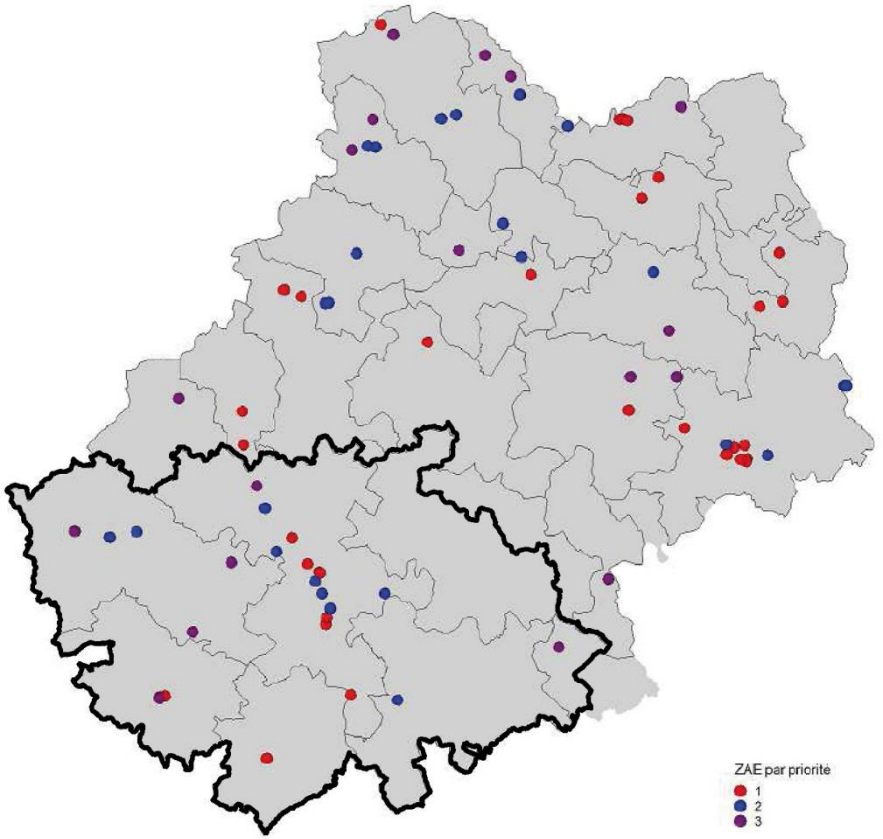
La stratégie du SDTAN concernant les entreprises

En ce qui concerne les ZAE ciblées par le SDTAN, le principe d'ingénierie retenu est que la fibre optique sera déployée jusqu'à la parcelle pour toutes les entreprises.

Démarrage de la phase	Cible
T0	ZAE avec entreprises insatisfaites aujourd'hui
T0 + 5 ans	ZAE avec entreprises insatisfaites d'ici 5 ans
T0 + 10 ans	ZAE avec entreprises insatisfaites d'ici 10 ans
T0 + 15 ans	ZAE avec entreprises insatisfaites d'ici 15 ans

Les zones d'activités et entreprises par niveau de priorité

Nom	Priorité	Commune
ZA de la Valsette	2	Arcambal
ZA Englandières	1	Cahors
ZA Regourd	1	Cahors
ZA Plaine du Pal	2	Cahors
ZA Labéraudie	2	Cahors
ZA Route de Toulouse	1	Cahors
Zone commerciale Bellecroix	1	Cahors
Zone commerciale Av. de Monzie	2	Cahors
ZA des Peyrettes	1	Castelnau-Montratier
ZAC les Matalines	2	Catus
Zone artisanale Croix de Sol	3	Catus
Zone artisanale de la Gare	3	Duravel
Parc d'activités de Cahors-sud	1	Fontanes/Le Montat
ZA Lissaure	2	Lalbenque
ZA La Balme	3	Limogne-en-Quercy
Zone artisanale	3	Luzech
ZA Grands Camps	1	Mercuès
ZA de Pleysse	1	Montcuq
ZA de Meymes	2	Prayssac
ZA La Paganie	2	Puy L'Evêque
ZA Le Raynal	3	Sauzet
Entreprise Groupe Cahors	1	Cahors
Entreprise Phyt's	2	Caillac
Entreprise Saur France	1	Montcuq
Entreprise Quercy Contact Insertion	3	Montcuq



La stratégie du SDTAN concernant les sites publics

Les besoins des sites publics obéissent autant à une logique de satisfaction de leurs besoins propres qu'à une logique d'aménagement du territoire, notamment, l'irrigation des centres-bourgs correspond à un besoin d'aménagement du territoire

De ce fait, certains sites publics ont vocation à passer en très haut débit à court ou moyen terme correspondent à un débit cible d'au moins 100 Mbps, tels que les principaux sites du Conseil général et de l'Etat, les hôpitaux, les lycées et collèges, les universités et établissements de recherche.

Ainsi, les sites publics précédents seront raccordés grâce à la fibre optique.

Du fait de leurs besoins importants, les sites de santé sont tous classés en priorité 1. Les établissements de santé pris en compte dans le SDTAN sont les suivants :

- Hôpitaux
- Cliniques
- Maisons de retraite
- EHPAD
- Maisons de repos

Observation : Les maisons de santé ne sont prises en compte dans ce niveau de priorité

Les établissements d'éducation pris en compte dans le SDTAN sont les suivants :

- Lycées et collèges : priorité 1
- Ecoles primaires et maternelles : priorité 4

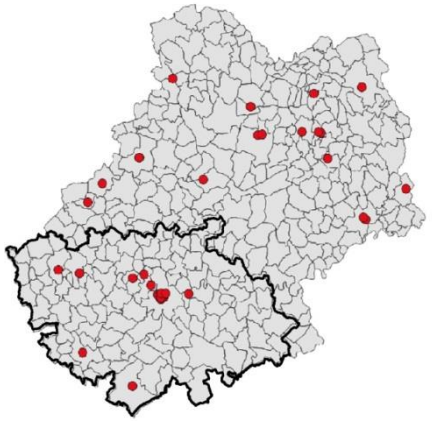
Les établissements administratifs pris en compte dans le SDTAN sont les suivants :

- Sièges des EPCI : priorité 2
- Trésor public : priorité 3
- Points Visio Public : priorité 3
- Espaces Publics Numériques : priorité 3
- Bibliothèques : priorité 4
- Mairies : priorité 4

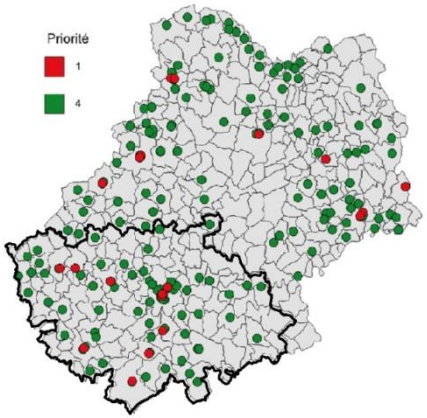
D'autres sites publics ont été classés en priorité 4. Les autres sites publics pris en compte dans le SDTAN sont les suivants :

- Office de tourisme
- Cinémas
- Centres de loisirs

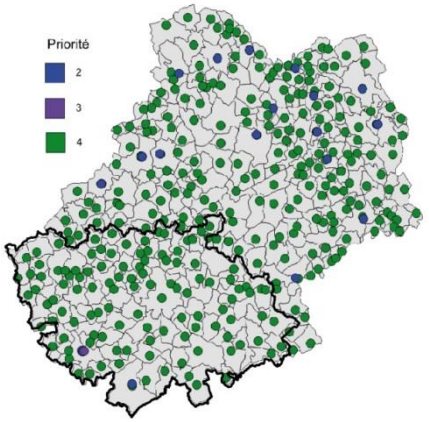
Les établissements de santé de priorité 1



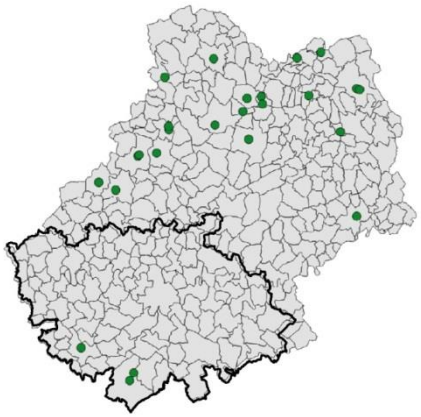
Les établissements d'enseignement de priorité 1 et 4



Les établissements administratifs de priorité 2, 3 et 4



Autres sites publics de priorité 4



Pour les autres sites publics, un débit cible d'au moins 10 Mbps est considéré dans un premier temps. Ce débit sera obtenu avec de la radio, ou par de la montée en débit sur le réseau ADSL.

La stratégie du SDTAN concernant les zones résidentielles

La priorisation concernant les zones résidentielles, définies plus haut, répond aux principes de base suivants :

- intervention en priorité sur les zones qui ont actuellement le niveau de servi
- Lorsqu'il y a intervention sur une zone, à minima 30 Mbps sont apportés.

La priorisation retenue pour l'intervention est présentée dans le tableau ci-contre.

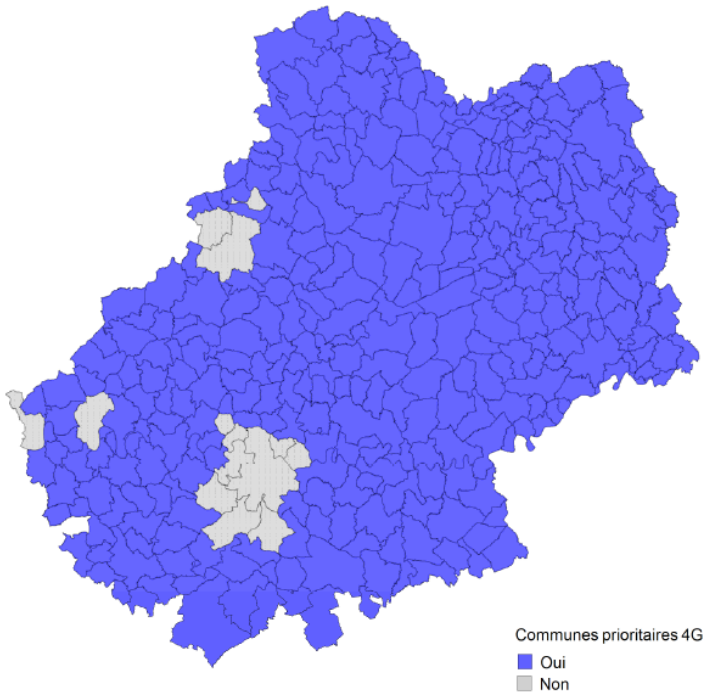
Démarrage de la phase	Cible résidentielle
T0	Toutes les zones inéligibles à 2 Mbps
T0 + 5 ans	Toutes les zones inéligibles à 10 Mpbs
T0 + 10 ans	Zones restantes supérieures à 300 prises
T0 + 15 ans	Zones restantes inférieures à 300 prises

La 4ème génération de téléphonie mobile

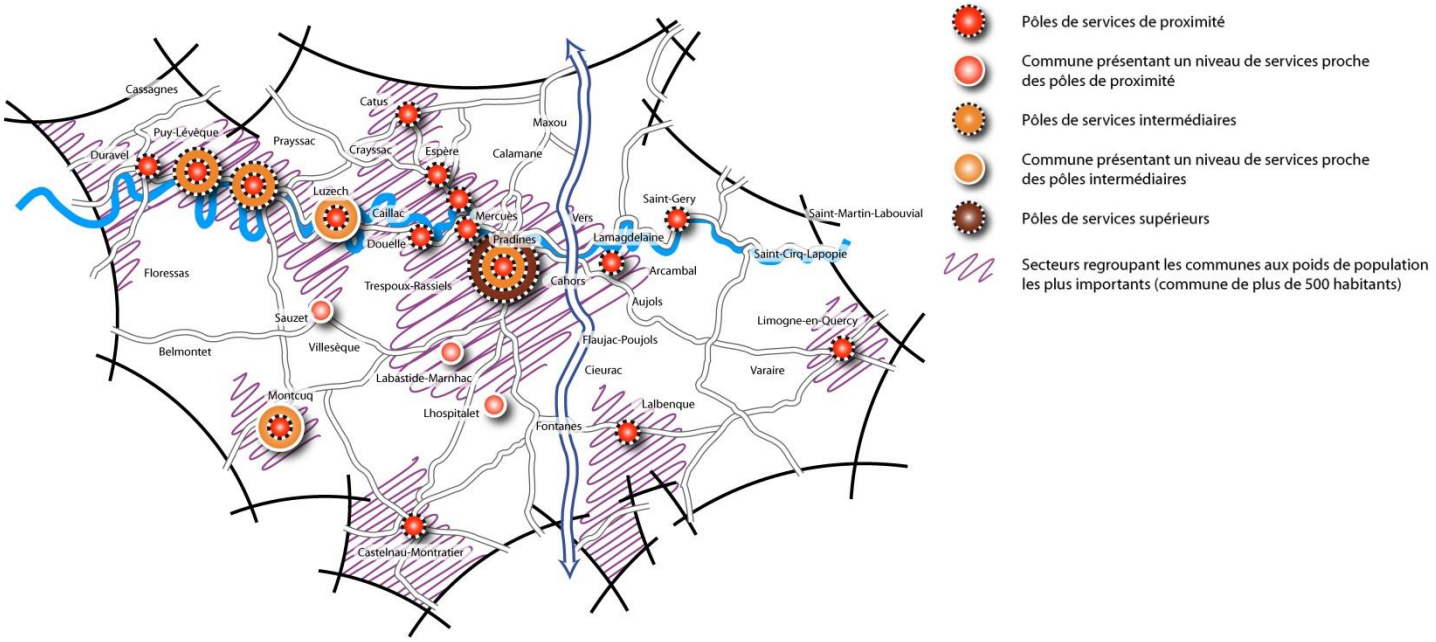
Les réseaux mobiles 4G sont aux réseaux 3G existants ce que la fibre optique est aux réseaux ADSL sur câble téléphonique.

Une zone de déploiement prioritaire, correspondant aux territoires peu denses, fait l'objet d'un calendrier de déploiement accéléré, facilité par des mesures incitant à la mutualisation des réseaux et des fréquences, entre opérateurs. Cette zone couvre très largement le territoire lotois. Ainsi 326 des 340 communes (soit 96%) du département sont priorisées contre 62% des communes au plan national, ce qui couvre 78% de la population lotoise et 94 % du territoire départemental contre 17% de la population française et 55% du territoire.

Communes prioritaires dans le cadre des licences (Source : ARCEP)



LES POLARITES DE SERVICES



Au regard de l'analyse des polarités de services, il ressort que :

- Cahors constitue le seul pôle de services supérieurs du territoire
- Puy-Lévêque et Prayssac constituent les deux pôles de services intermédiaires. Néanmoins, les communes de Luzech et Montcuq sont très proches du niveau de services d'un pôle intermédiaire.
- Duravel, Castelnau-Montratier, Catus, Limogne-en-Quercy, Lalbenque, Douelle, Mercuès, Pradines, Arcambal, et Saint-Gery constituent des pôles de services de proximité à l'échelle du territoire. Les communes d'Espère, Sauzet, Labastide-Marnhac et Lhospitalet présentent un niveau de services approchant celui d'un pôle de proximité.
- Un déséquilibre est/ouest est mis en relief quant au maillage de polarités.

La répartition spatiale de ces polarités coïncide néanmoins avec les secteurs regroupant les communes au poids de population les plus importants.

Méthodologie …

Source des données : la Base permanente des équipements de l'INSEE 2011

L'analyse réalisée porte sur 95 équipements répartis dans 6 domaines d'activité (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports, sports/loisirs/culture) et en trois gammes. La répartition des commerces et services en trois gammes permet de mieux cerner le maillage du territoire :

- ⇨ La **gamme de proximité (29 équipements)** est composée d'équipements fréquents correspondant aux premières nécessités : supérette, écoles, médecin généraliste…
- ⇨ La **gamme intermédiaire (31 équipements)** contient des équipements moins fréquents mais relativement nombreux : supermarché, collège, opticien…
- ⇨ La **gamme supérieure (35 équipements)** est composée d'équipements rares, plus spécialisés ou plus grands que dans les deux autres gammes : hypermarché, lycée, cardiologue…

Les pôles de services

Une commune est considérée comme :

- ⇨ un **pôle de services de proximité** si elle possède au moins 15 types d'équipements de proximité
- ⇨ un **pôle de services intermédiaires** elle possède au moins 16 types d'équipements intermédiaires
- ⇨ un **pôle de services supérieurs** elle possède au moins 18 types d'équipements supérieurs.

SYNTHESE # ATOUTS – FAIBLESSES → ENJEUX

	ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
EQUIPEMENTS ET SERVICES	• Cahors : un pôle d'équipements et services majeur qui rayonne à l'échelle départementale • Un maillage de polarités de services en adéquation avec la répartition de la population • Un maillage intéressant en équipements de santé, scolaires et administratifs. • Des mutualisations d'équipements engagées, notamment concernant le scolaire • Des habitants relativement satisfaits quant à l'accessibilité aux équipements en raison de temps de trajets qu'ils jugent acceptables	• Des pôles de services intermédiaires concentrés dans la vallée du Lot, à l'Ouest de Cahors (hormis Montcuq) et absents sur la partie Est • Des concurrences entre polarités de services voisines ? • Un nombre de médecins pour 1 000 habitants relativement faible. • Des services aux personnes âgées fortement polarisés : handicap pour gérer les soins à domicile dans les secteurs ruraux ?	→ **Le maintien, voire le renforcement, du maillage de pôles de services identifiés** → **L'accessibilité à ces différents pôles de services quel que soit le mode de mobilité (véhicules personnels, transports en commun-transport à la demande, modes doux, modes numériques)** → **La cohérence entre habitat, économie des déplacements, équipements et réseaux** → **La prise en compte du vieillissement de la population pour anticiper sur les besoins futurs**
EQUIPEMENTS NUMERIQUES	• Une stratégie établie à l'échelle départementale quant à l'aménagement numérique (SDTAN du Lot)	• Des disparités territoriales en termes de desserte numérique	→ **La planification du maillage numérique du territoire et la prise en compte des choix retenus dans le SDTAN du Lot** → **Le lien entre choix d'urbanisation (habitat, économie, équipements) et aménagement numérique**

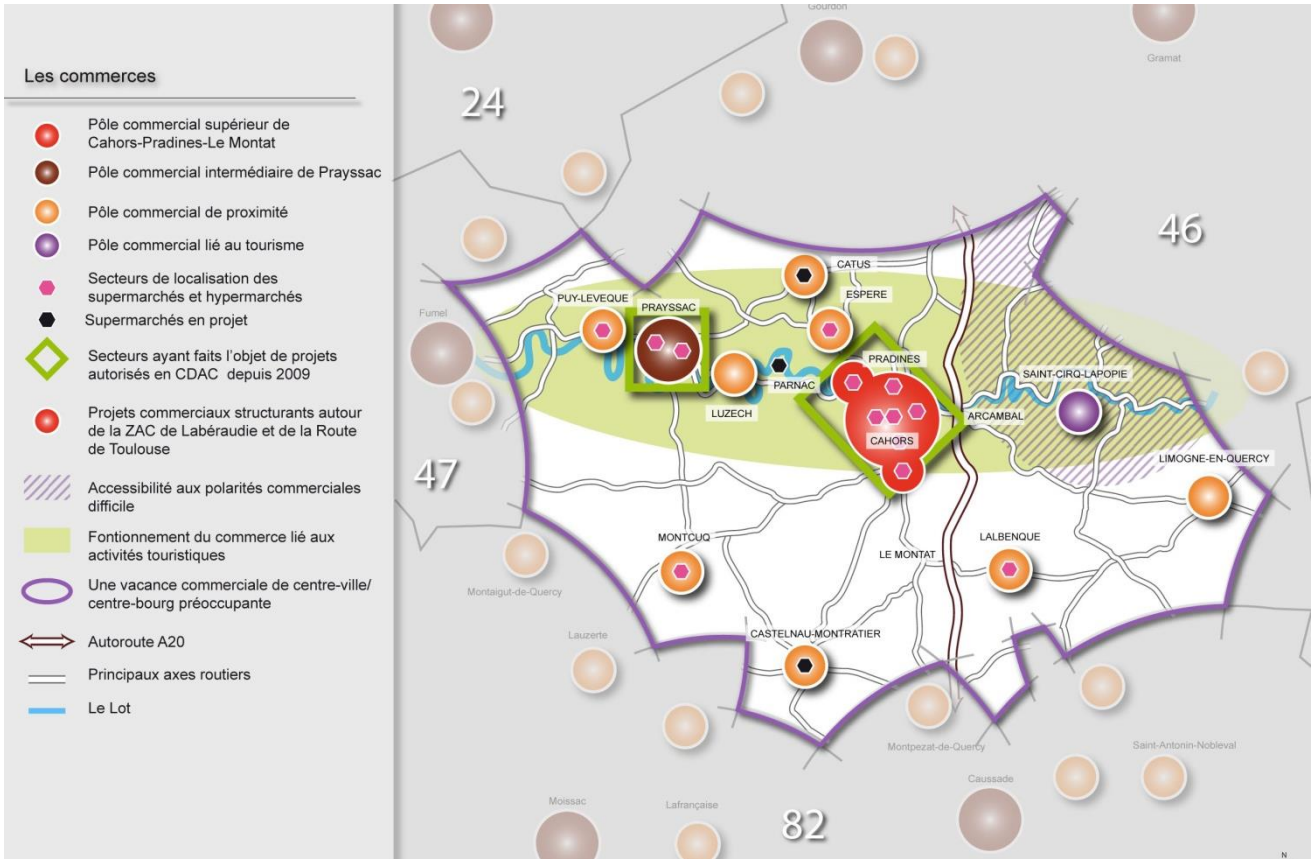
CE QUI RESSORT ET CE QUI EST EN JEU SUR LE SCOT / EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS COMMERCIAUX

ANALYSE

Adoptée le 13 juillet 2010, la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), également baptisée « Grenelle II », est venue renforcer le rôle du document d'aménagement commercial (DAC) en faisant de celui-ci une pièce obligatoire du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), volet prescriptif du SCoT. La loi précise que le document d'aménagement commercial doit délimiter les zones d'aménagement commercial. De plus, le DAC peut désormais conditionner l'implantation d'équipements commerciaux, au sein des zones qu'il aura préalablement définies, à de nouveaux critères tels que les conditions de livraisons de marchandises et le respect des normes environnementales tandis que la desserte par les transports collectifs est une nouvelle fois réaffirmée comme un facteur essentiel.

Cependant, le projet de Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) aborde également ce sujet et sera susceptible d'apporter des modifications en ce qui concerne notamment la portée et le contenu du document d'aménagement commercial.

Sur le territoire du SCoT, les premières réflexions invitent d'ores et déjà à travailler sur les enjeux suivants :



- Définir une stratégie de complémentarité et de développement entre les différents pôles commerciaux du bassin de vie
- Assurer l'équilibre entre le commerce de périphérie et le commerce de centralité
- Qualifier et hiérarchiser les pôles commerciaux et les zones d'aménagement commercial

EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS COMMERCIAUX

LE TISSU COMMERCIAL

Méthodologie …

Source des données : INSEE, répertoire SIRENE

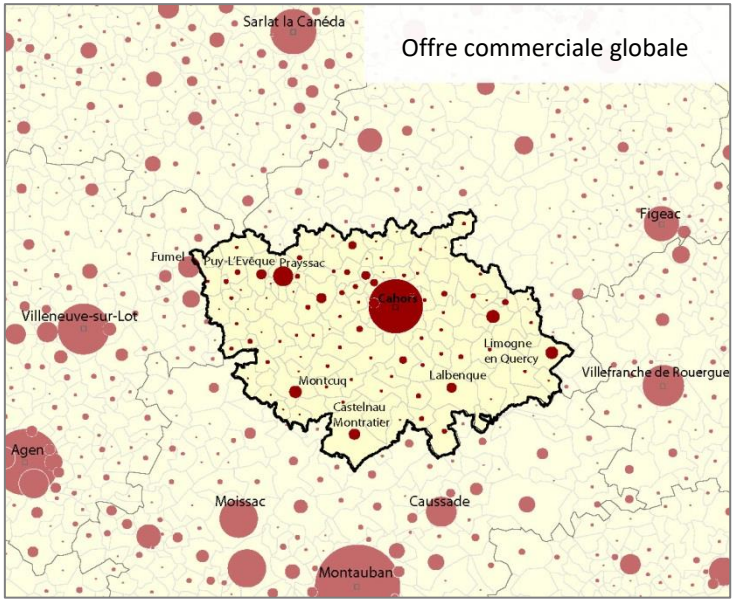
- La source utilisée est le répertoire SIRENE (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) disponible sur le site internet creation-entreprise.insee.fr correspondant à l'Outil d'Aide au Diagnostic d'Implantation Local (ODIL). Les données sont celles du 1er janvier 2013. Cet outil propose une identification des entreprises pour l'ensemble de la nomenclature NAF (Nomenclature d'activités françaises).
- Pour identifier les commerces, n'ont été retenus que les codes NAF relatifs au commerce de détail (codes NAF 47) et ceux relatifs au commerce de détail d'équipements automobiles (code NAF 45.32.Z) : voir détail complet des codes NAF utilisés par type de commerce en annexe.
- Les établissements relatifs aux codes NAF des concessionnaires automobiles n'ont pas été inclus car non soumis à autorisation, donc au DAC, en cas d'implantation nouvelle ou d'extension. Toutefois les sites actuels de concessionnaires pourront être intégrés aux ZaCom (Zones d'Aménagement Commerciales) pour permettre une évolution de ces bâtiments (par exemple : passage de concession automobile à magasin de meubles).
- Les artisans tels que des boulangers-pâtissiers ou des charcutiers identifiés dans la nomenclature NAF dans la catégorie « industrie alimentaire » n'ont pas été inclus dans les commerces. Il s'agit d'une activité artisanale et non commerciale. Par exemple, un boulanger qui fabrique son pain sur place pour le vendre relève de l'artisanat, alors qu'un dépôt de pain relève du commerce.

ANALYSE GLOBALE DU TISSU COMMERCIAL

Avec un peu plus de 400 commerces de détail, la ville de Cahors constitue le pôle commercial le plus important du département du Lot et du territoire du SCoT. La cité cadurcienne possède un nombre de commerces comparable à Villeneuve-sur-Lot (département du Lot-et-Garonne).

Néanmoins, l'offre sur Cahors apparaît plus restreinte que sur certaines polarités extérieures comme Agen ou Montauban. Ces dernières peuvent ainsi attirer ponctuellement une partie de la clientèle résidant sur le territoire.

A noter que la commune de Prayssac, avec près de 60 commerces, représente une polarité commerciale importante à l'échelle départementale.



Nombre de commerces sur quelques agglomérations voisines :

- Gramat : 53
- **Prayssac : 56**
- Fumel : 72
- Gourdon : 87
- Caussade : 129
- Figeac : 175
- Moissac : 202
- Villefranche-de-Rouergue : 245
- Sarlat : 289
- Villeneuve sur Lot : 361
- **Cahors : 413**
- Agen : 616
- Montauban : 1 003

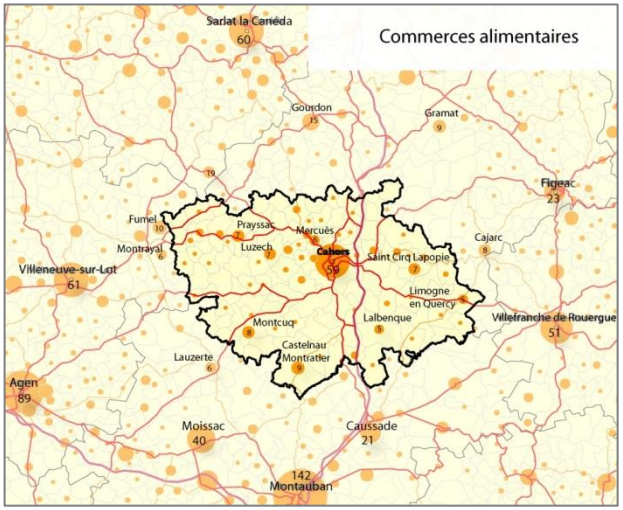
Source : INSEE, répertoire SIRENE

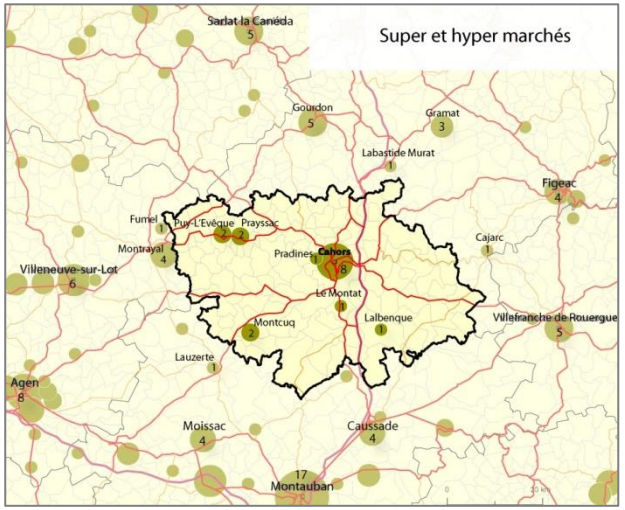
ANALYSE THEMATIQUE DU TISSU COMMERCIAL

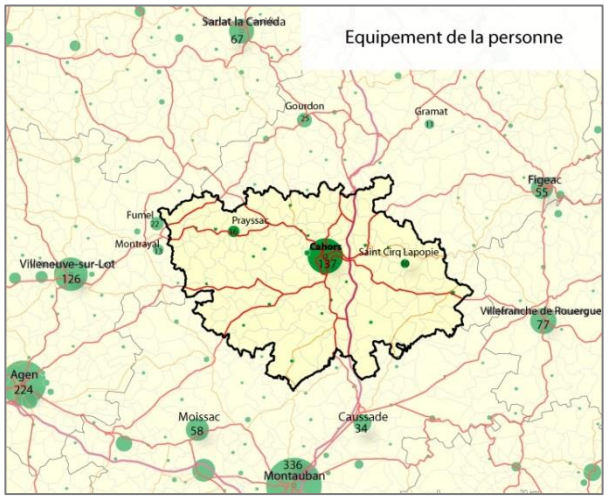
Les commerces alimentaires sont principalement concentrés sur les polarités du territoire.

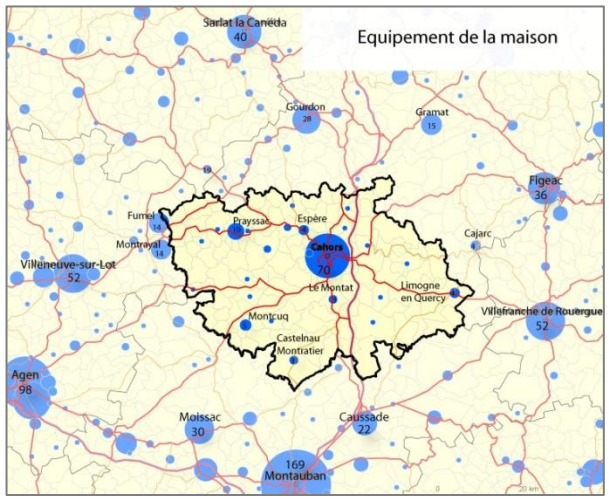
Néanmoins une offre de proximité est présente sur l'ensemble du territoire (55 communes, soit près de la moitié des communes du SCoT, comptent au moins un commerce alimentaire).

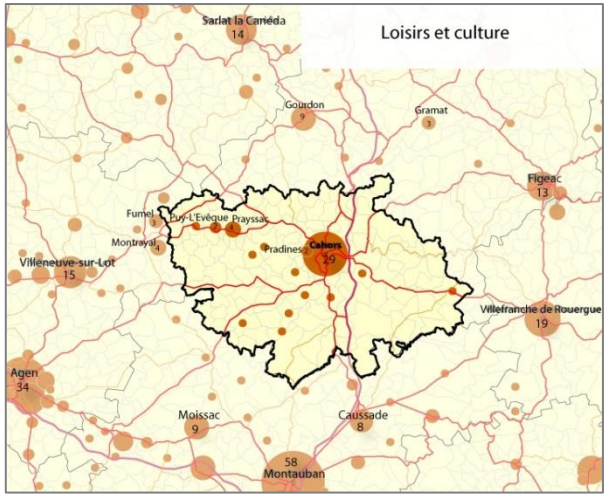
L'offre en hypermarchés et supermarchés se concentre sur les principales polarités du SCoT : pôle urbain de Cahors (avec Pradines et le Montat), Puy l'Evêque, Prayssac, Montcuq et Lalbenque.











Les commerces liés à l'équipement de la maison, de la personne et aux loisirs apparaissent fortement concentrés le pôle urbain.

Une offre complémentaire est parfois présente de manière ponctuelle sur les autres polarités du territoire, notamment à Prayssac.

Le tableau ci-contre permet de constater que le tissu commercial est globalement concentré sur le Grand Cahors et le pôle urbain cadurcien :

- Deux tiers des commerces de détails du SCoT y sont installés et près de la moitié sur la seule commune de Cahors
- Pour l'alimentaire, la moitié des commerces sont présents sur le Grand Cahors
- Sur les autres thématiques, cette concentration est encore plus marquée : environ ¾ des commerces d'équipements de la personne, de la maison et de loisirs et culture sont rassemblés sur le Grand Cahors.

Nombre de commerces de détail par intercommunalité

	Type de commerce							TOTAL
	Alimentaire (hors supermarchés et hypermarchés)	Hyper et super marchés	Total alimentaire	Equipements de la personne	Equipement de la maison	Loisirs et Cultures	Autres et non spécialisés	
Castelnau Montratier	11	0	11	3	3	2	10	29
Grand Cahors	91	10	101	147	84	34	171	537
Lalbenque	12	1	13	3	2	1	24	43
Lot et Célé	20	0	20	16	6	1	30	73
Montcuq	12	2	14	4	8	1	24	51
Vallée du Lot et du Vignoble	34	4	38	23	16	9	49	135
SCoT Cahors Sud Lot	**180**	**17**	**197**	**196**	**119**	**48**	**308**	**868**

LE MAILLAGE COMMERCIAL

LES PRINCIPALES POLARITES COMMERCIALES

Au regard de l'analyse précédente, l'offre commerciale du territoire du SCoT de Cahors Sud Lot peut être hiérarchisée selon trois niveaux en fonction nombre de commerces qui y sont présents :

- Pôle commercial de rang régional : Cahors-Pradines
- Pôle commercial de rang départemental : Prayssac
- Pôle commercial à l'échelle des bassins de vie : Castelnau-Montratier, Catus, Espère, Lalbenque, Limogne-en-Quercy, Luzech, Le Montat, Montcuq, et Puy-Lévêque.

Ces polarités sont localisées selon deux logiques :

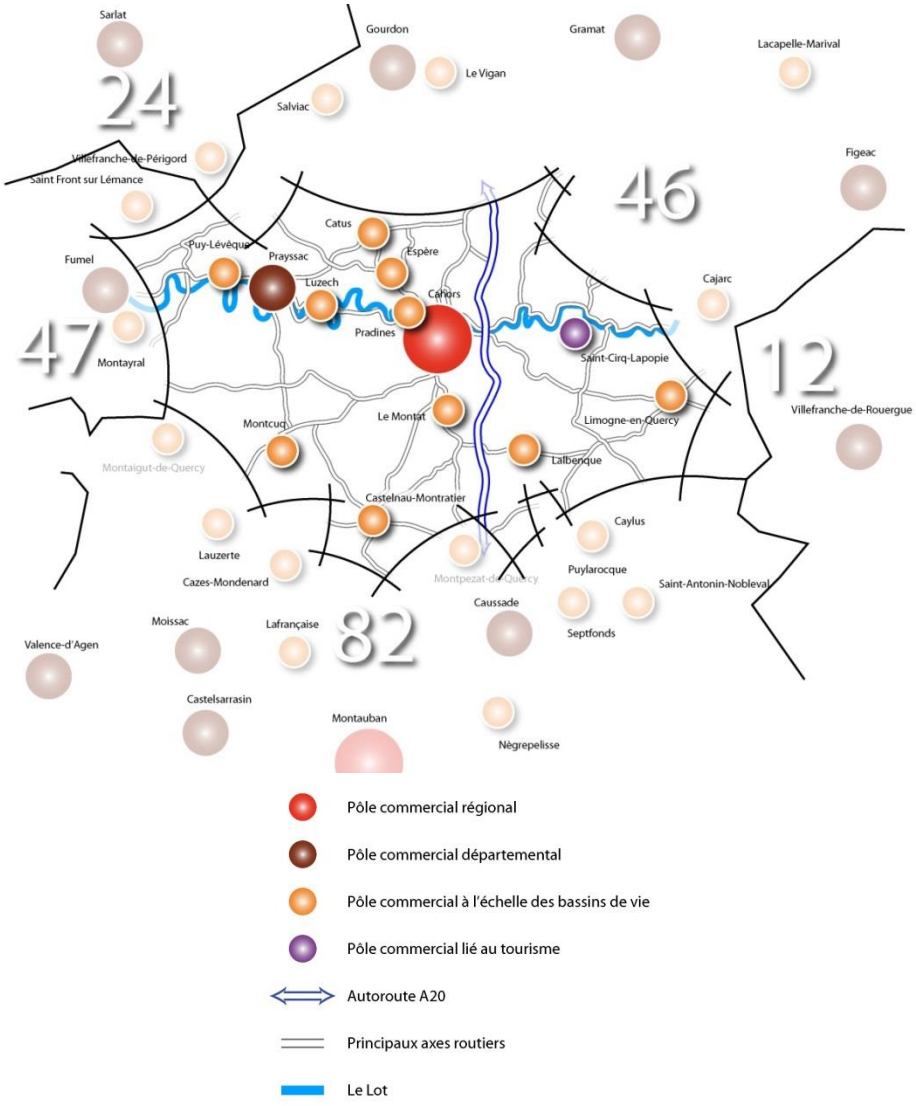
- Au Nord Ouest, une logique valléenne dans la vallée du Lot
- Au Sud, des polarités plus distantes les unes des autres, mais correspondant à des bassins de vie.

L'Est du territoire du SCoT, en particulier le Nord Est, apparaît à l'écart du maillage commercial.

La commune de Saint-Cirq-Lapopie constitue un cas particulier dans l'organisation commerciale du territoire. Les commerces qui y sont localisés sont uniquement liés au tourisme de mars à octobre. Ces services ne jouent aucun rôle dans le quotidien des habitants.

Par ailleurs, le tourisme joue un rôle important pour le maintien des commerces, notamment dans la vallée du Lot. Par exemple, sur Puy-Lévêque des commerces se sont installés partiellement grâce au tourisme. Le GR65 ou le Lot sont vecteurs touristiques et d'attractivité commerciale.

L'agro-tourisme et l'œno-tourisme jouent également un rôle commercial non négligeable. Le commerce itinérant est également intéressant pour le territoire, notamment en lien avec le vieillissement de la population. De même, les marchés jouent un rôle important.

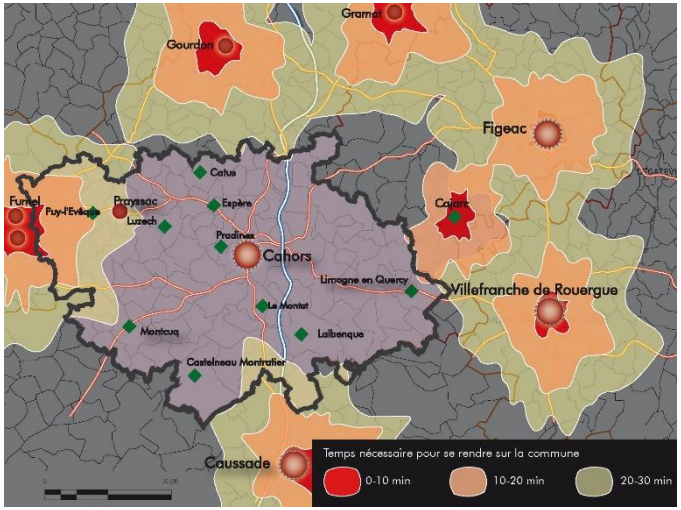


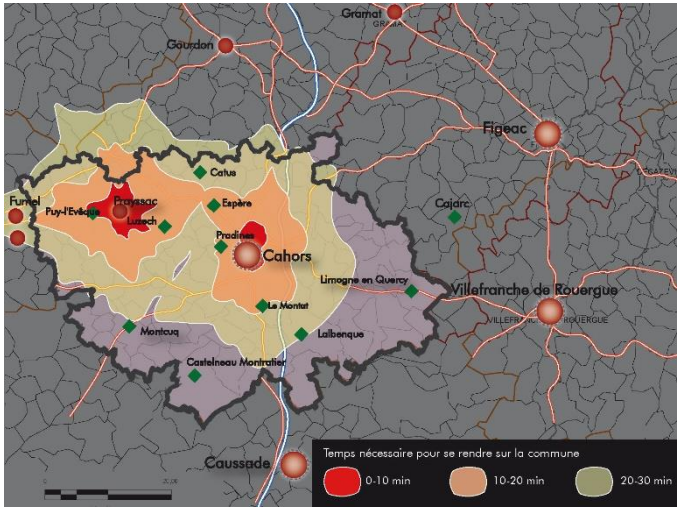
L'ACCESSIBILITE AUX POLARITES COMMERCIALES

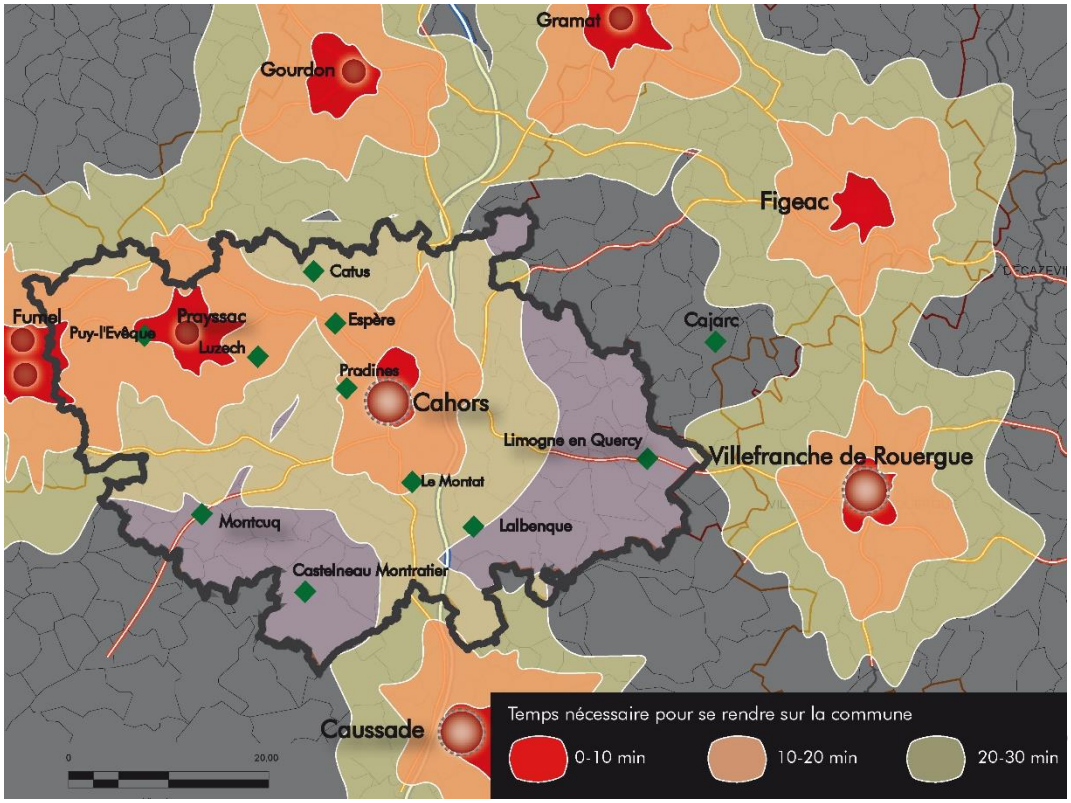
Globalement, en termes de temps d'accès, peu de pôles commerciaux extérieurs au territoire sont situés à moins de trente minutes du territoire (cf carte en haut à gauche). Seuls les pôles de Fumel et Montayral sont facilement accessibles pour l'Ouest du territoire du SCoT. Au Sud, Caussade est également accessibles en moins de 30 minutes pour quelques communes.

Le pôle commercial régional de Cahors est accessible en 30 minutes maximum à plus d'un tiers des communes du SCoT (cf carte en haut à droite). Le pôle commercial de rang départemental de Prayssac complète cette armature principale pour la partie Nord Ouest du SCoT, en lien avec la vallée du Lot.

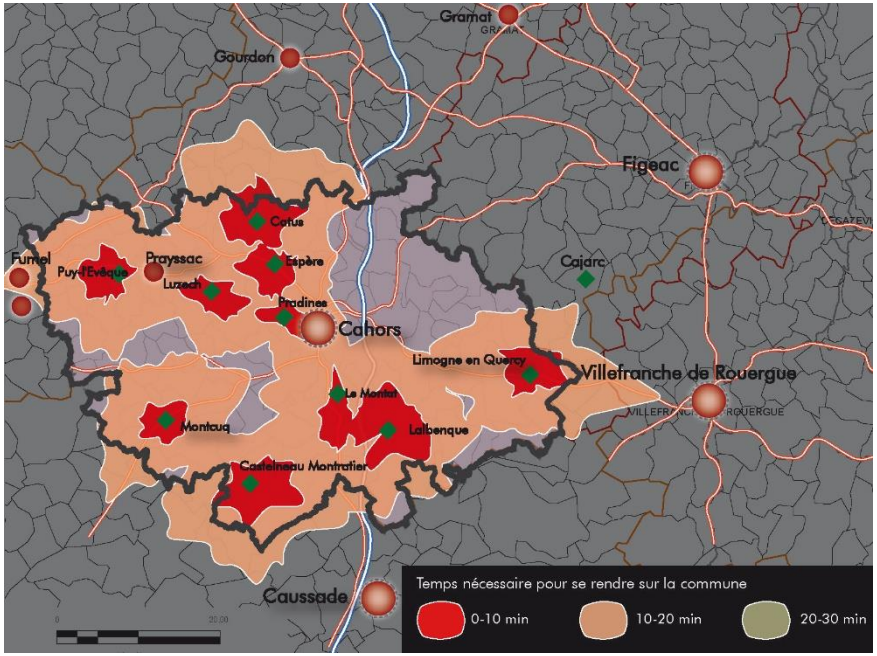
Certaines parties du territoire (partie Est et partie Sud Ouest) se situent à l'écart (plus de 30 minutes en voiture) des principaux pôles commerciaux à la fois internes au SCoT (Cahors et Prayssac) et externes (voir carte ci-contre).

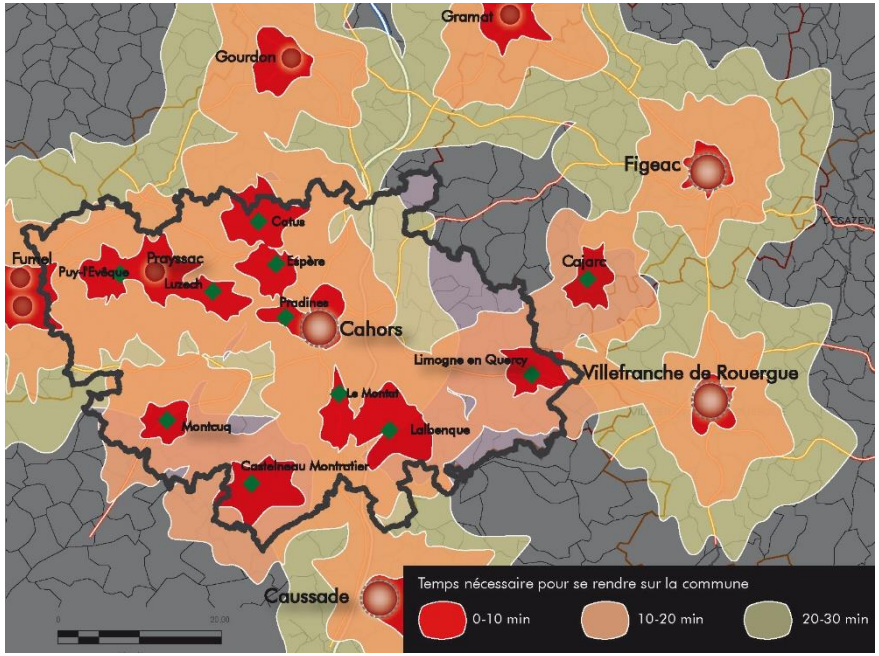






Concernant les polarités commerciales à l'échelle des bassins de vie du SCoT, elles permettent une accessibilité en 20 minutes maximum à une majorité du territoire. Toutefois, la partie Nord Est du territoire se trouve à l'écart de ce maillage commercial (cf carte de gauche). Le rayon de 30 minutes autour de Cahors permet d'atténuer légèrement le handicap (cf carte de droite).

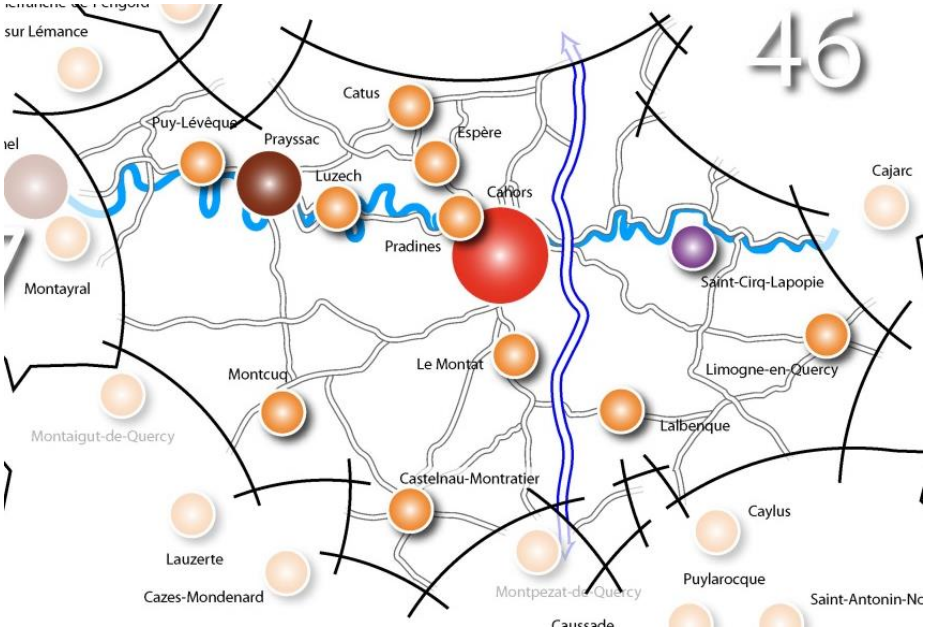




- **PARALLELE ENTRE POLARITES COMMERCIALES ET POLARITES DE SERVICES**

Des différences constatées entre les polarités commerciales et les polarités de services (cf chapitre précédent). En particulier, certaines polarités de services n'apparaissent pas comme polarités commerciales : Duravel, Douelle, Mercuès, Arcambal, Saint-Gery.

Polarités commerciales



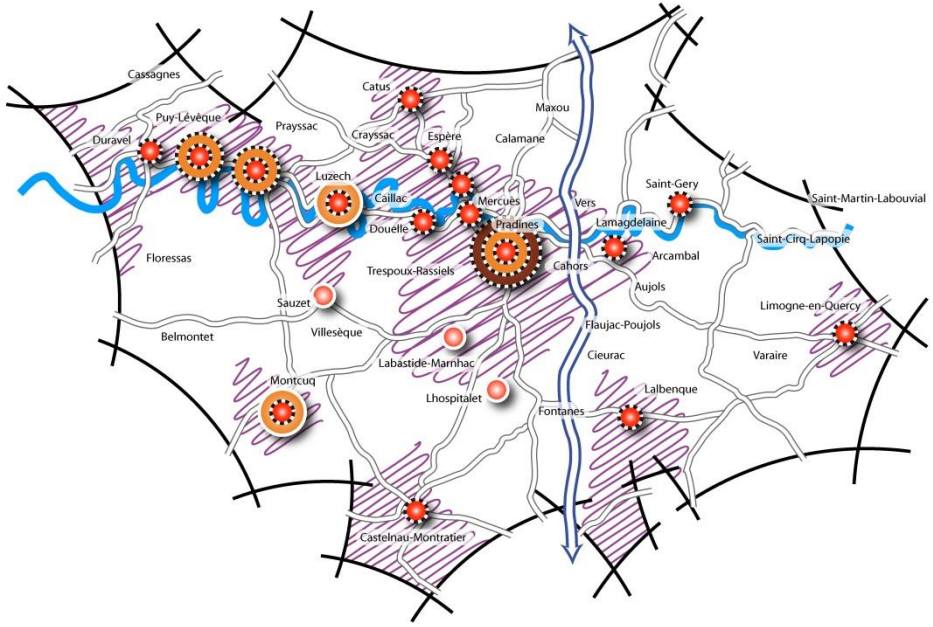
Pôle commercial régional

Pôle commercial départemental

Pôle commercial à l'échelle des bassins de vie

Pôle commercial lié au tourisme

Polarités de services



Pôles de services de proximité

Commune présentant un niveau de services proche des pôles de proximité

Pôles de services intermédiaires

Commune présentant un niveau de services proche des pôles intermédiaires

Pôles de services supérieurs

Secteurs regroupant les communes aux poids de population les plus importants (commune de plus de 500 habitants)

LES PRINCIPAUX SITES COMMERCIAUX

La carte ci-contre localise les principaux sites commerciaux, à savoir les hyper et supermarchés et les supérettes. Ces sont des équipements commerciaux structurants et attractifs à l'échelle de l'ensemble du territoire ou des bassins de vie.

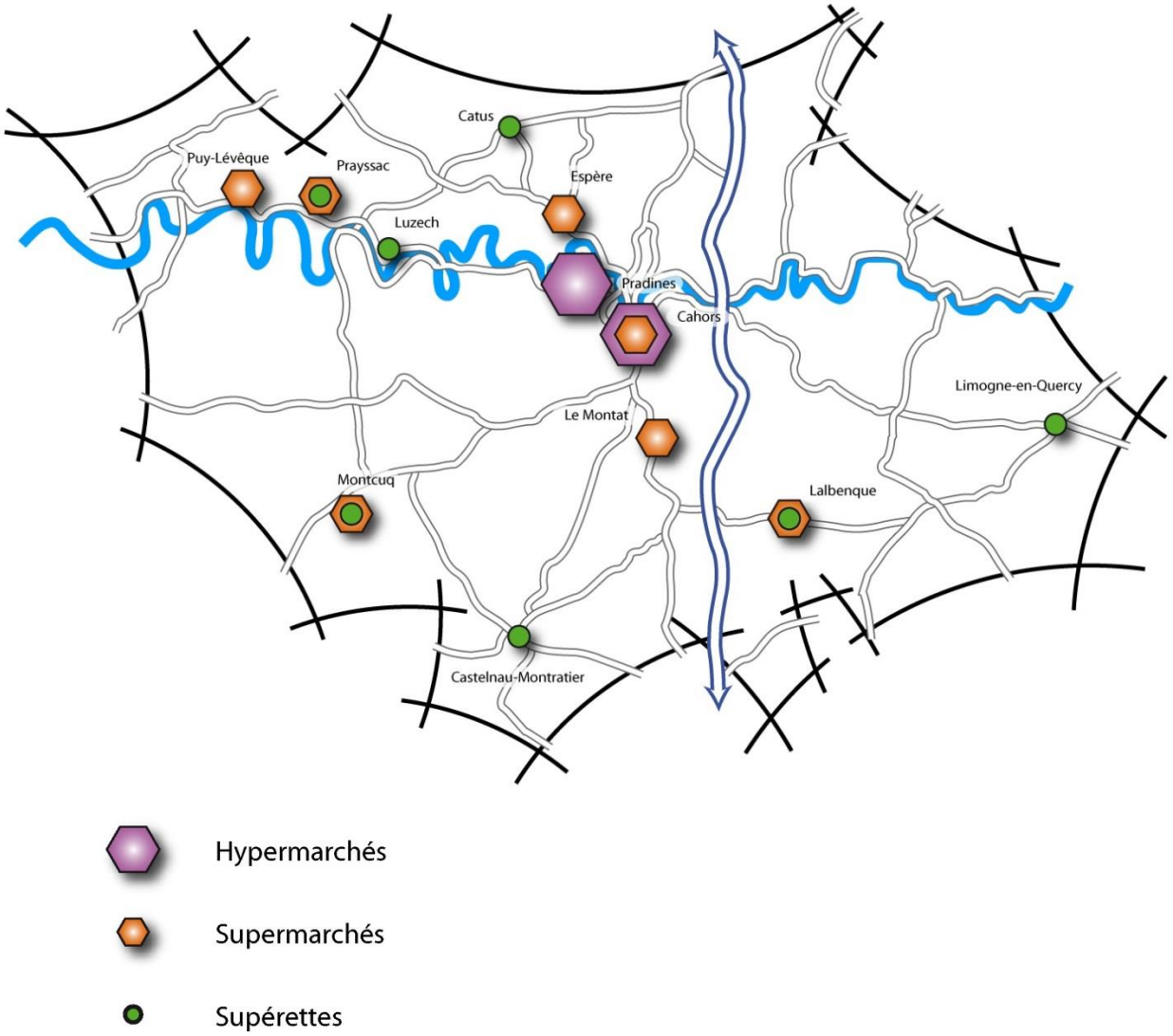
Logiquement, les polarités identifiées plus haut sont celles qui accueillent ces établissements.

Il faut toutefois noter que :

- les hypermarchés du territoire sont uniquement concentrés sur Cahors et Pradines.
- Les supermarchés sont présents sur Cahors, Espère, Puy-Lévêque, Prayssac, Montcuq, Le Montat et Lalbenque.
- Les supérettes sont quant à elles situées sur Catus, Luzech-Parnac, Montcuq, Castelnau-Montratier, Lalbenque et Limogne-en-Quercy.

Ainsi, sur la partie à l'Ouest de l'autoroute A20, le territoire ne compte qu'un seul supermarché, à Lalbenque.

Par ailleurs, une concurrence entre pôles et polarités rapprochées émerge quant à l'implantation de nouveaux projets. A l'instar des équipements publics, cela pose la question de la mutualisation et de l'organisation de l'offre commerciale à l'échelle des bassins de vies du territoire.



LES DYNAMIQUES COMMERCIALES

LES AUTORISATIONS COMMERCIALES ET LES PROJETS

Depuis 2009, un peu plus d'une dizaine de projets ont été autorisés sur le territoire du SCoT en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Ces autorisations :

- sont uniquement localisés sur Cahors-Pradines et Prayssac, les principaux pôles commerciaux du territoire
- représentent quasiment autant de projets d'extension que de création.
- Concernent l'alimentaire (extensions de grandes surfaces) et de l'équipement de la personne ou de la maison (principalement par voie de création)

Le territoire compte plusieurs projets d'envergure, en particulier sur le pôle urbain :

- La ZAC de Labéraudie située au cœur de l'agglomération cadurcienne, avec notamment le projet de développement du centre commercial E.Leclerc (doublement de la surface commercial, drive, centre auto, cafétéria …). La surface de l'hypermarché sera alors comparable à celle du centre E.Leclerc de Montauban Aussonne.



- La reconquête de la zone commerciale « Route de Toulouse », dans le cadre d'une recomposition urbaine et commerciale de l'entrée sud de l'agglomération de Cahors. Cette démarche a été engagée dans le cadre des Ateliers Nationaux « Territoires économiques » initiés par l'Etat.



Année	Commune	Enseigne	Projet	Surface autorisée
2009	Cahors	Les rives du Lot	Création	9 700 m²
2009	Cahors	LH Model	Création	1 200 m²
2009	Cahors	Chaussland	Création	716 m²
2009	Cahors	Intermarché	Extension	725 m²
2010	Cahors	Netto	Extension	214 m²
2010	Cahors	Gifi	Création	2 183 m²
2010	Pradines	E. Leclerc	Extension	2 760 m²
2010	Cahors	Intermarché	Extension	125 m²
2012	Prayssac	Centrakor/Digital	Création	1 697 m²
2012	Prayssac	Mr Bricolage	Extension	586 m²
2012	Cahors	Intermarché	Extension	685 m²
2013	Prayssac	Centrakor/Digital	Création	1 697 m²
2013	Cahors	Casinon	Extension	365 m²

Source : www.grandcahors.fr

- **L'EVASION COMMERCIALE**

Le département du Lot est globalement touché par le phénomène d'évasion commerciale, notamment vers Brive pour le Nord et vers Montauban et Toulouse pour le Sud.

Concernant le territoire de Cahors et du Sud Lot, l'influence de Montauban existe donc à l'heure actuelle. En cas de besoins spécifiques, les habitants de la vallée du Lot peuvent également se rendre à Agen. L'évasion concerne plus spécifiquement les commerces thématiques.

- **COMMERCE DE CENTRE-VILLE ET VACANCE COMMERCIALE**

Le tissu commercial de centre-ville / centre-bourg reste dynamique sur le territoire, notamment par le biais du tourisme qui y participe.

Néanmoins, la vacance commerciale commence à être préoccupante et a plusieurs origines : commerces disposant du logement au-dessus, difficultés de stationnement, problèmes de loyers, successions … De surcroît, un vieillissement des commerçants est observé et pourrait conduire à court ou moyen terme à une augmentation importante de la vacance commerciale.

Par ailleurs, sur Prayssac beaucoup de commerces ferment et ouvrent. Il existe un important turn-over qui est inquiétant car ce sont des commerces précaires.

- **PRATIQUES COMMERCIALES : LE E-COMMERCE, LES « DRIVE » ET LE RETOUR A LA PROXIMITE**

A l'instar du territoire national, le e-commerce joue un rôle de plus en plus important dans les pratiques des consommateurs. Plusieurs « drives » se sont récemment développés sur le territoire : Cahors, Espère, Puy-Lévêque et Prayssac. Concernant le commerce alimentaire, ces ouvertures peuvent participer à limiter l'évasion commerciale vers Montauban.

L'ouverture en 2011 du supermarché à Espère a bouleversé les comportements de consommation sur la partie nord du territoire du SCoT en absorbant une partie des consommateurs situés au nord de Cahors et à l'Est de Prayssac-Puy-L'Evêque.

Il faut par ailleurs noter que les consommateurs ont tendances à rechercher davantage de proximité quant à leurs comportements et habitudes de commerce (marchés, circuits courts …).

SYNTHESE # ATOUTS – FAIBLESSES → ENJEUX

EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS COMMERCIAUX

ATOUTS

- Cahors-Pradines : un pôle commercial majeur à l'échelle du département et important à l'échelle régionale
- Un maillage commercial permettant globalement une bonne accessibilité aux commerces par la population
- Une vallée du Lot comprenant de nombreuses polarités commerciales sur son parcours, notamment de proximité
- Un rôle important du tourisme qui participe au maintien des commerces
- Une partie Sud comprenant moins de polarités mais présentant un tissu commercial relativement important et exerçant un rayonnement à l'échelle locale
- Des projets commerciaux structurants sur le pôle urbain autour de la ZAC de Labéraudie et de la reconquête de la zone « route de Toulouse »
- Un rôle commercial non négligeable joué par l'agro et l'œno-tourisme, ainsi que les marchés hebdomadaires

FAIBLESSES

- Une partie Nord Est à l'écart du maillage commercial interne au territoire, mais également externe
- Une évasion commerciale vers Montauban ou Agen, notamment sur le commerce thématique
- Une vacance commerciale de centre-ville/centre bourg qui devient préoccupante
- Un vieillissement des commerçants indépendants
- Une concurrence entre communes pour l'accueil de nouveaux commerces

ENJEUX

- → **Le maintien du maillage commercial et la complémentarité entre les différents pôles commerciaux du bassin de vie**
- → **L'accessibilité aux commerces pour la partie Nord Est du territoire**
- → **L'équilibre entre le commerce de périphérie et le commerce de centralité**
- → **La hiérarchisation des pôles commerciaux et des zones d'aménagement commercial**
- → **L'anticipation du développement du E-Commerce sur le territoire et de ses impacts sur structures de livraison et de la logistique (transports, relais …).**
- → **La prise en compte des interactions avec les pôles commerciaux voisins (Montauban …)**
- → **Le vieillissement des commerçants**
- → **L'organisation des circuits-cours de proximité, commerces de produits locaux (acheminement, plates-formes …)**
- → **La complémentarité tourisme/commerce**

Tendances transversales

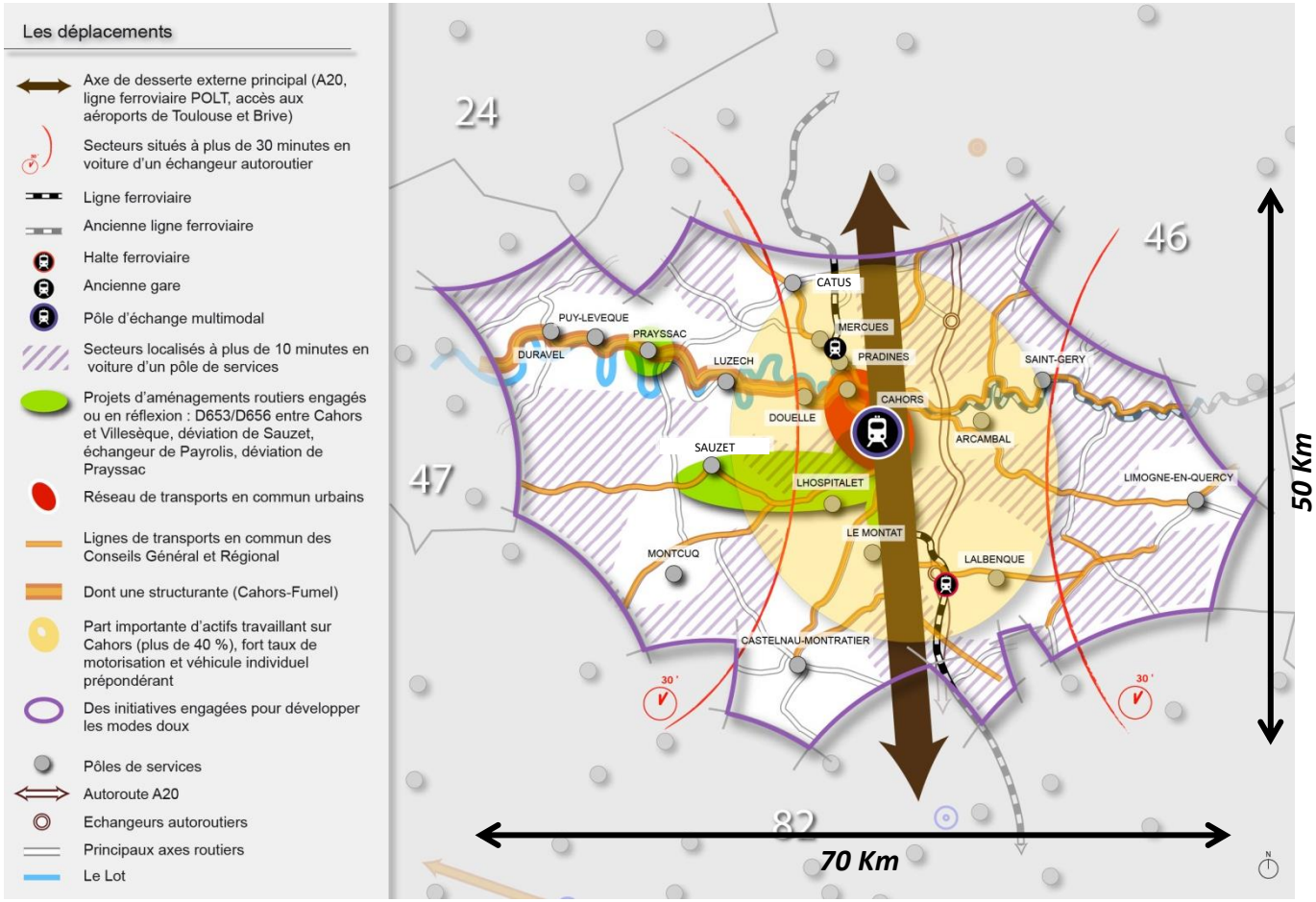
- Des polarités commerciales ne correspondant pas toujours aux polarités de services identifiées
- Des projets commerciaux autorisés en CDAC concentrés sur Cahors-Pradines et Prayssac
- Développement des activités de « drive » sur le territoire

I. #2.2 LES INFRASTRUCTURES ET LES DEPLACEMENTS

CE QUI RESSORT ET CE QUI EST EN JEU SUR LE SCOT / INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS :

Le territoire bénéficie globalement d'une bonne accessibilité externe et interne (A20, axe ferroviaire, réseau de voirie) avec cependant quelques disparités, la partie Est présentant un déficit d'accessibilité avec un temps d'accès de plus de 20 minutes à un pôle intermédiaire. Les principaux problèmes sont liés à la poursuite de l'étalement urbain autour de Cahors qui contribue à augmenter le volume et les distances des déplacements domicile-travail.

L'amélioration de la part modale en faveur des modes alternatifs à la voiture individuelle sur les flux domicile-travail les plus importants à l'intérieur et à l'extérieur du territoire apparaît comme un axe de travail à privilégier afin de contribuer à la lutte contre la production de gaz à effet de serre et à la diminution de la précarité énergétique des ménages. L'amélioration de l'offre en transport en commun et en transport à la demande (accès aux différentes polarités, liaisons de pôles à pôles, meilleure visibilité de l'offre …) constitue un enjeu important. Elle suppose néanmoins une recherche de cohérence avec les choix d'implantation de l'habitat et des activités.



A l'échelle de la proximité, la place des modes doux (aujourd'hui marginale) reste également étroitement liée à sa prise en compte dans les principes d'aménagement retenus pour les projets urbains ou les extensions urbaines des bourgs. Concilier urbanisme, aménagement du territoire et organisation des déplacements sur un territoire à dominante rurale, présentant de faibles densités de population et d'habitat relève du défi. Par ailleurs les déplacements deviennent plus complexes, plus diversifiés et plus éclatés : déplacements liés au travail, aux études, aux équipements sportifs, culturels ou de loisirs, aux commerces, etc. L'action sur l'urbanisme et la mobilité devra donc s'attacher à rendre accessibles les emplois, les équipements et services et prendre en compte l'évolution des pratiques. Cette action devra également viser à limiter et réduire les impacts sur l'environnement.

Au fil de l'eau : les déplacements

Poursuite de l'étalement urbain qui contribue à augmenter le distances domicile-travail avec des actifs se rendant sur Cahors, principalement en véhicule individuel

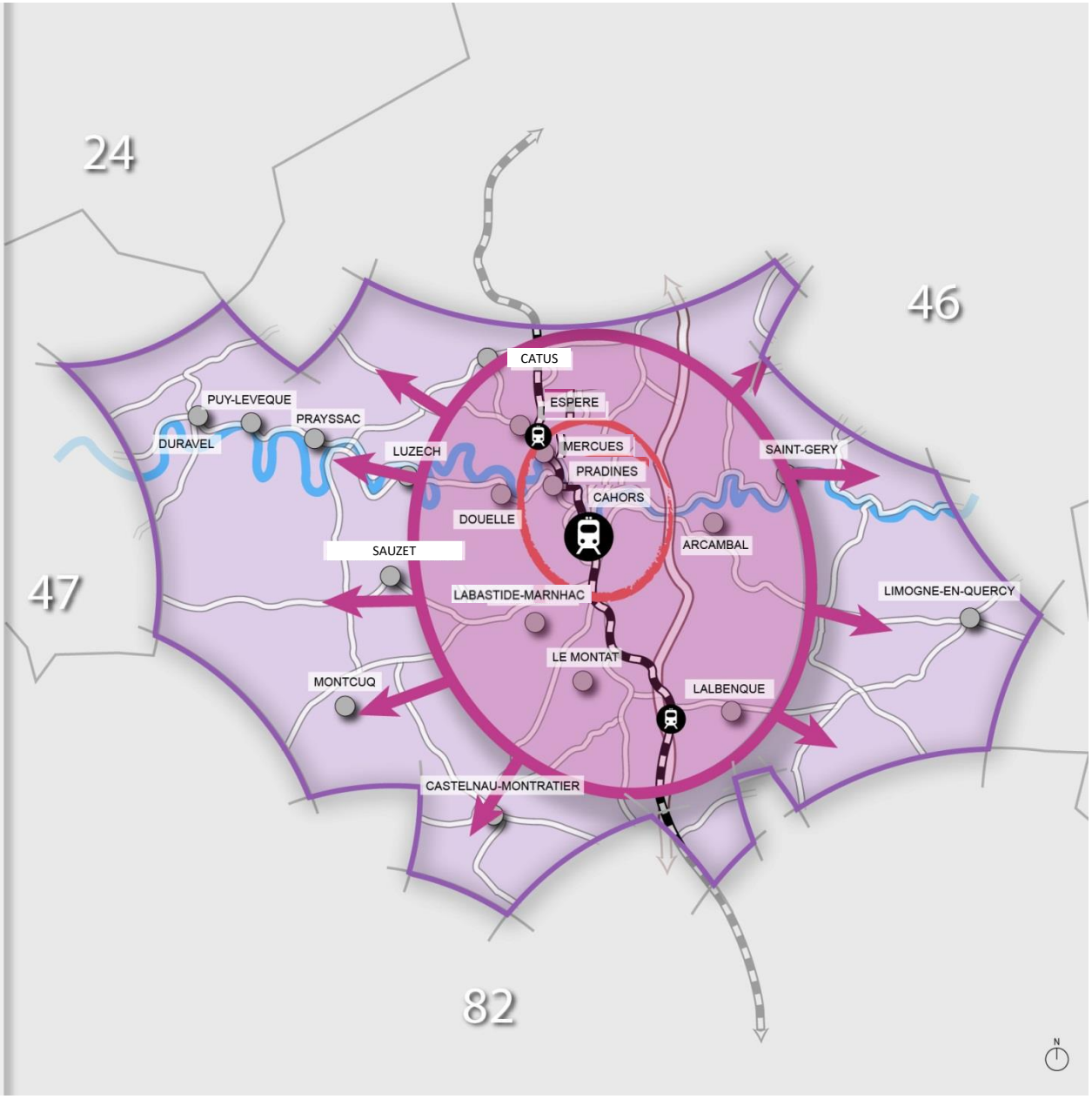
Le véhicule individuel reste le mode de déplacement exclusif

Une augmentation de la saturation du trafic aux abords de l'agglomération par effet de convergence des flux de déplacements

Des modes doux qui restent principalement liés au tourisme et aux loisirs

Une desserte ferroviaire fragilisée par la diffusion de l'habitat et des actifs

Des transports urbains fragilisés par la diffusion de l'habitat et des actifs



Pôles de services

Ligne ferroviaire

Autoroute A20

Principaux axes routiers

Le Lot

ACCESSIBILITE GLOBALE AU TERRITOIRE

ACCESSIBILITE EXTERNE

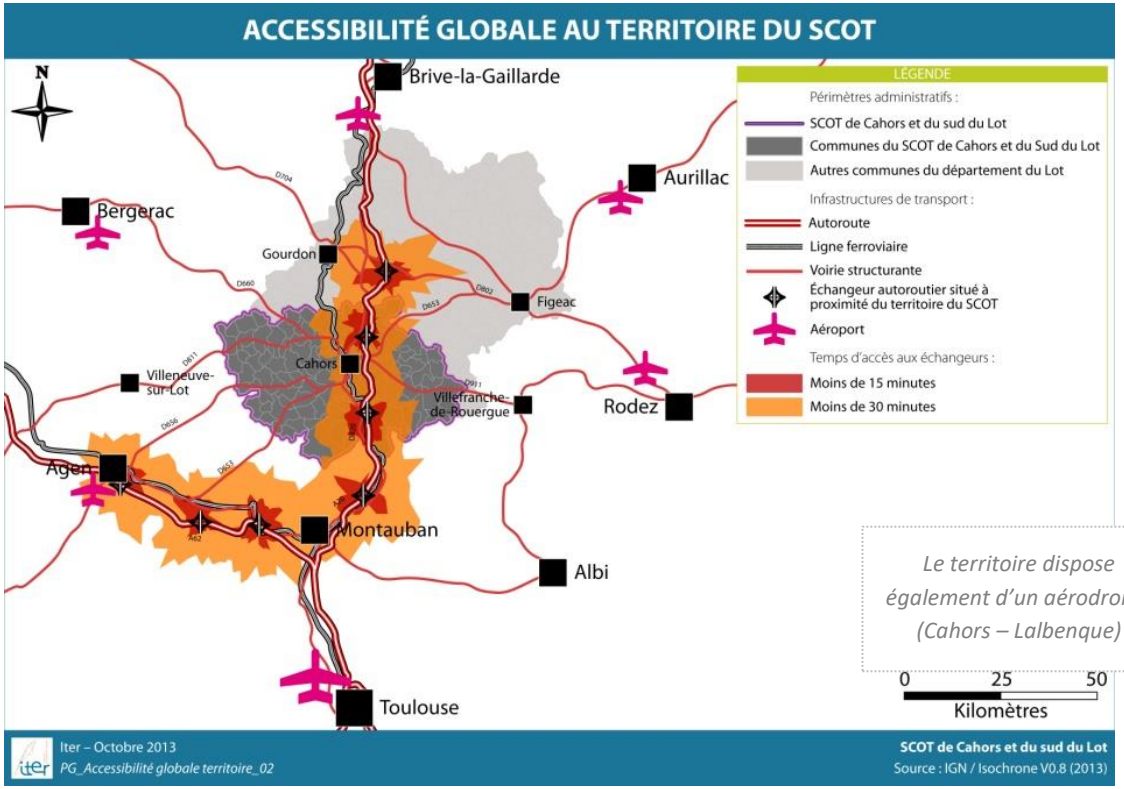
- **UNE CONNEXION AU RESEAU AUTOROUTIER SATISFAISANTE MAIS NEANMOINS INEGALE**

Deux axes principaux structurent l'accessibilité routière du territoire :

- L'axe nord-sud avec la traversée de l'autoroute A20 et de la ligne ferroviaire Toulouse — Paris. Cet axe est le plus structurant pour le territoire car permettant une connexion directe avec les grands pôles régionaux et nationaux. Il correspond à la partie la plus dynamique du territoire, autour de l'aire urbaine de Cahors. Les échangeurs autoroutiers de Cahors – Nord et de Cahors – Sud sont accessibles tous deux en une vingtaine de minutes depuis Cahors.
- L'axe est-ouest qui relie Villefranche-de-Rouergue à Villeneuve-sur-Lot via Cahors.

L'axe secondaire Agen — Cahors — Figeac complète ces liaisons est-ouest via les routes départementales D653 et D802.

Au total trois échangeurs autoroutiers de l'A20 sont accessibles en moins de 30 minutes pour une partie du territoire (voir carte ci-contre). Aux échangeurs de Cahors – Nord et Cahors – Sud s'ajoute celui de Labastide-Murat situé à Montfaucon. Cependant, l'ouest et l'est du territoire se trouvent à plus d'une demi-heure d'un accès autoroutier.



Le territoire dispose également d'un aérodrome (Cahors – Lalbenque)

Pour les liaisons vers Bordeaux, l'itinéraire privilégié est une connexion directe à l'A62, notamment à Agen, plutôt que via Montauban par l'A20. Or, les liaisons avec Agen et l'A62 mériteraient d'être facilitées. Aujourd'hui, les temps d'accès minimum à l'A62 sont de :

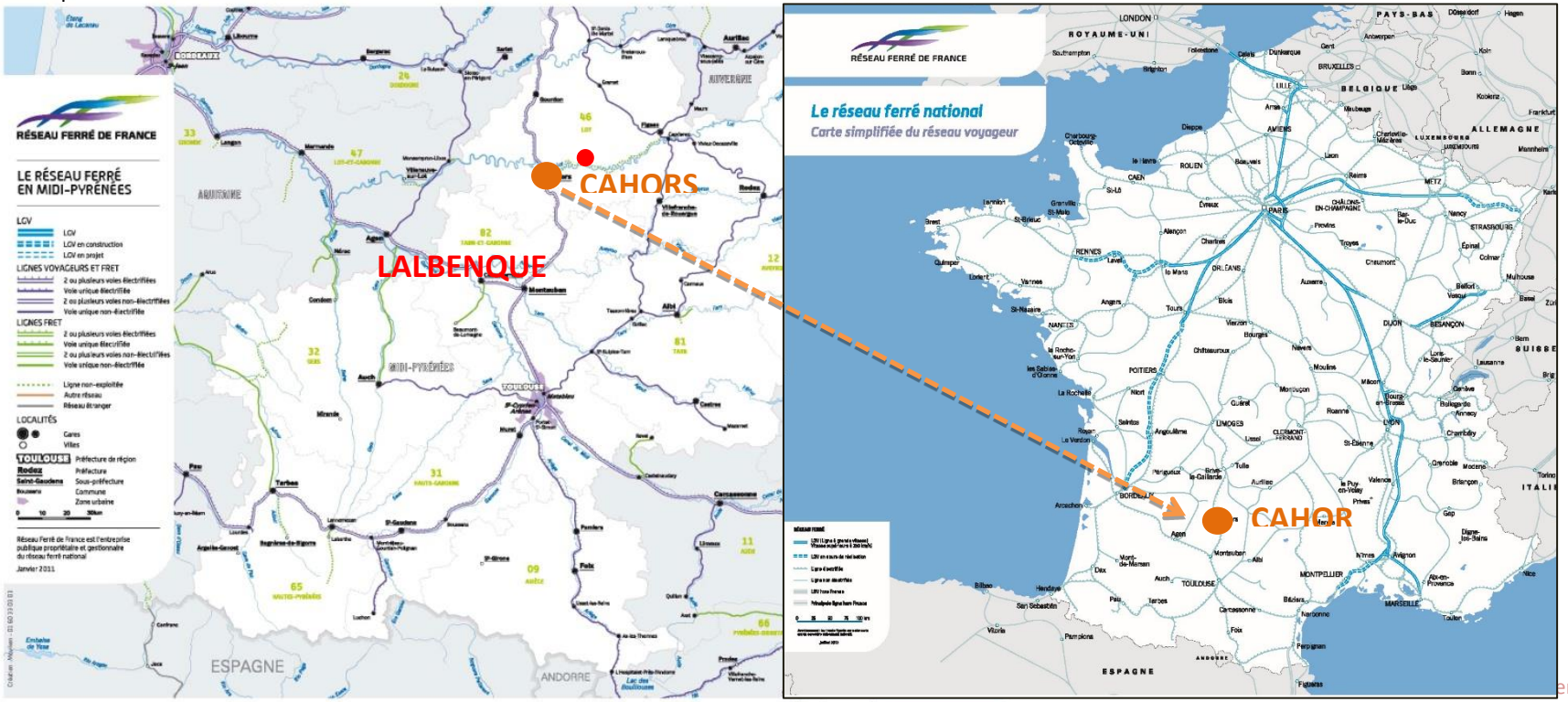
- 40 minutes pour rejoindre l'échangeur de Castelsarrasin (82) et celui de Saint-Loup (82), proche de Valence d'Agen.
- 50 minutes pour rejoindre celui du Passage d'Agen (47), proche d'Agen.
- 1 h 20 pour rejoindre celui de Damazan (47), proche d'Aiguillon.

L'OFFRE FERROVIAIRE

Le territoire du SCOT est desservi par la seule ligne ferroviaire Toulouse – Cahors – Brive - (Paris) appelée « POLT (Paris/Orléans/Limoges/Toulouse) » permettant de relier plusieurs destinations interrégionales (Toulouse, Montauban, Brive La Gaillarde – Limoges) et nationales (Paris).

Les connexions au réseau ferré national apparaissent perfectibles :

- d'une part, le territoire ne compte que deux points d'arrêt : le pôle d'échange multimodal de Cahors et la halte ferroviaire de Lalbenque-Fontanes. Or, cette dernière, du fait de la faible longueur de ses quais, ne permet pas aux trains du POLT de s'y arrêter. Une mise à niveau serait nécessaire pour y remédier. L'opportunité de revaloriser l'ancienne gare de Mercuès - Espère au Nord de Cahors est également à étudier de manière à mieux gérer les déplacements pendulaires vers Cahors et les difficultés de stationnements qui y existent.
- d'autre part, les connexions du territoire au réseau à grande vitesse sont à anticiper en facilitant les accès vers Agen et Montauban au sud en lien avec le projet de LGV Bordeaux-Toulouse (puis Espagne) et les accès vers Limoges au Nord en lien avec le projet de LGV Limoges-Poitiers (puis Paris).
- On note également la présence d'une ancienne gare à Saint-Denis Catus, comportant deux voies de chemin de fer utilisées par des carrières présentes sur le territoire (chargement de quartz, silicium,….) : environs 12 wagons une fois par semaine il n'y a plus d'arrêt de train pour les voyageurs. Cette gare est la propriété d'une entreprise d'extraction de matériau.



Source : RFF

Les gares du territoire :

- **Le pôle d'échange de Cahors** :

La gare se situe à l'intérieur du méandre du Lot à moins de 800 mètres à l'ouest du centre ancien de Cahors. Elle est desservie par la D108 (av Freycinet et av J Jaurès) qui permet de rejoindre facilement par le nord le boulevard urbain de Gambetta.



Intermodalité

- En voiture particulière : la gare bénéficie d'un large parking en front de gare (dépose minute, courte durée) pouvant accueillir plus de 60 véhicules ainsi que 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR), des places taxi. Un parking longue durée d'environ 60 places (dont 2 PMR) est localisé à quelques mètres. Cette offre de stationnement est entièrement utilisée et émarge en semaine sur les rues adjacentes,
- En vélo :4 arceaux et un garage à vélo sécurisé de (abonnement annuel).
- En taxi : des emplacements taxi sont présents sur l'aire de stationnement VP.
- En transport collectif : 3 lignes du réseau urbain « Evidence », 2 du réseau interurbain départemental et 5 lignes du réseau routier régional (ATR et TER) desservent la gare.





Parking longue durée



Rack et garage à vélo sécurisé

Service en gare

La gare bénéficie d'un guichet avec personnel et de bornes automatique à l'intérieur du bâtiment voyageur, mais pas à l'extérieur du bâtiment voyageur. Des services commerciaux et d'information (mais pas en temps réel) sont présents dans le bâtiment voyageurs et à l'extérieur (hôtel, loueurs de véhicules),



Guichet avec personnel, DAB et services commerciaux (kiosque, distributeurs, buffet…)

Source : photos ITER – données SNCF

- **La halte ferroviaire de Lalbenque-Fontanes**:

La halte ferroviaire se situe sur la commune de Fontanes à environ 2,8 km du centre-bourg de Lalbenque. Son accès à l'A20 est facilité par sa proximité avec l'échangeur autoroutier Cahors Sud par la D17.



Intermodalité

- En voiture particulière : la halte bénéficie d'un parking non aménagé d'une dizaine de places,
- En vélo : pas de mobiliers dédiés
- En transport collectif : aucune offre de transport collectif ne dessert la gare.

Service :

La gare ne bénéficie pas d'une borne automatique d'achat de billet extérieure (achat des titres à bord du train).
L'ancien bâtiment voyageur a été réhabilité en restaurant/buvette.





Abri voyageur (sens Cahors/Brives) par passage protégé,

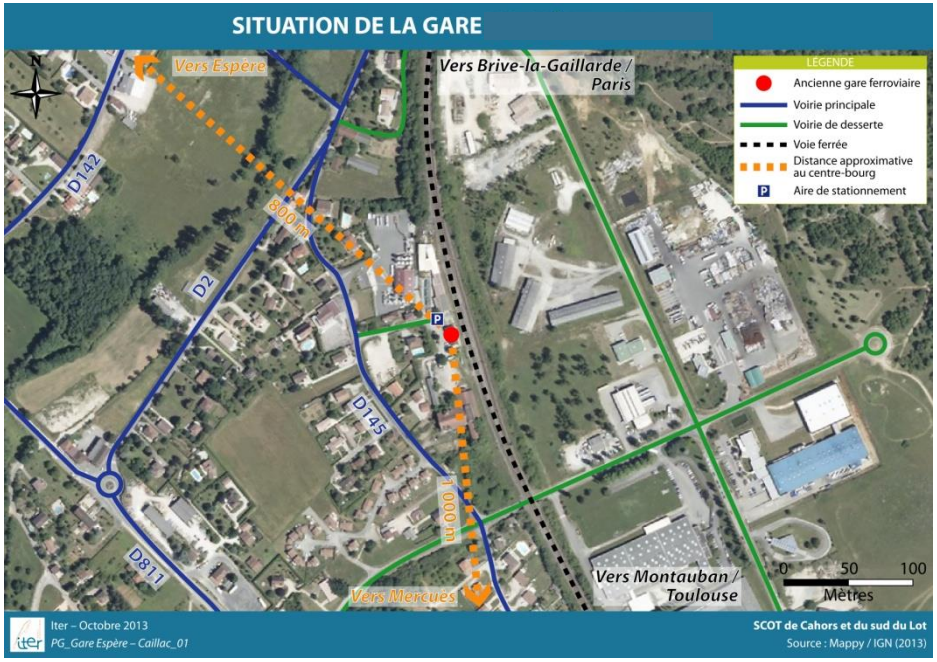
Restaurant/buvette (ancien bâtiment voyageur) fermé en Mars et Novembre,



Source : photos ITER – données SNCF

- **L'ancienne gare d'Espère – Espère**

L'ancienne gare d'Espère – Espère est située sur l'axe Paris — Toulouse, à 8,5 kilomètres au nord de la gare de Cahors, sur le territoire de la commune d'Espère, à proximité de la route départementale D811 qui relie Cahors à Puy-l'Évêque. La gare, localisée à la jonction entre un secteur d'habitat et une zone d'activités, se trouve à environ 800 mètres du centre-bourg d'Espère. La commune de Mercuès est également proche puisque son centre-bourg est situé à 1 kilomètre environ de la gare. La commune de Caillac est légèrement plus éloignée, avec un centre-bourg distant de 3 kilomètres de la gare.



Intermodalité

L'accès à la gare en voiture particulière est quasiment direct depuis la route départementale D145. Un espace de stationnement existe et est utilisé par les entreprises installées à proximité.

L'accès à vélo n'est pas organisé en termes de cheminements ou de stationnement. La voie verte de la Vallée du Lot entre Douelle et Mercuès, aménagée sur l'ancienne voie ferrée Cahors — Fumel, passe à 1 kilomètre au sud de la gare.

Aucune offre de transport collectif ne dessert la gare. Néanmoins, la ligne 9 (Cahors — Marminiac) du réseau du Conseil Général du Lot dessert le centre-bourg d'Espère et emprunte la route départementale D811 vers Mercuès puis Cahors. La ligne 7 (Cahors — Monsempron), service se substituant à l'ancienne ligne Cahors — Fumel, dessert quant à elle Mercuès.

Services

La gare étant désaffectée, elle ne propose aucun équipement. L'ancien bâtiment voyageur a été réhabilité pour les besoins d'une entreprise.



Quai (sens Cahors — Brive-la-Gaillarde)
Source : *Gare aux gares !* (2013)



Ancien bâtiment voyageurs en cours de réhabilitation
Source : *Gare aux gares !* (2013)

Les lignes ferroviaires du territoire

- **La ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) :**

La ligne Toulouse-Cahors-Brive n'est pas intégrée dans le plan d'action du Plan Rail Midi-Pyrénées 2008-2013 que ce soit en termes de régénération de voie ou de développement d'offre. Cependant l'axe POLT fait l'objet d'un projet d'amélioration de l'infrastructure dans le cadre du plan national de RFF. Cette ligne est un axe majeur du réseau ferroviaire national.

Les interventions portent sur la voie, les caténaires, les ouvrages d'art, la signalisation, etc. Sur le périmètre du SCoT, les travaux concernent le remplacement des fils de contact entre Gourdon et Cahors et entre Cahors et Montauban ; le confortement de la tranchée de Mercuès (sur 22 km) ; la rénovation des caténaires à hauteur de Cahors (sur 22 km) ; ou encore le remplacement de l'isolateur en gare de Cahors.

- **La ligne ferroviaire Cahors-Capdenac :**

Construite à la fin du XIXème siècle, la ligne ferroviaire entre Cahors et Capdenac sert alors essentiellement au transport des produits du bassin houiller de Decazeville avant la mise en place d'une exploitation pour le transport de personnes en complément du transport de biens et marchandises. Mais la fermeture du bassin minier de Decazeville, à partir du milieu des années 1960, et la concurrence de l'automobile vont précipiter le déclin de la fréquentation de la ligne et de son utilisation. Le trafic ferroviaire est stoppé sur cette ligne dans les années 1980. Cependant, un train touristique prend le relais jusqu'en 2004. Depuis, la voie ferrée est très peu entretenue et la végétation prend le pas sur les rails et le ballast.

Etat de la voie ferrée au niveau de la bifurcation de Cahors vers Capdenac



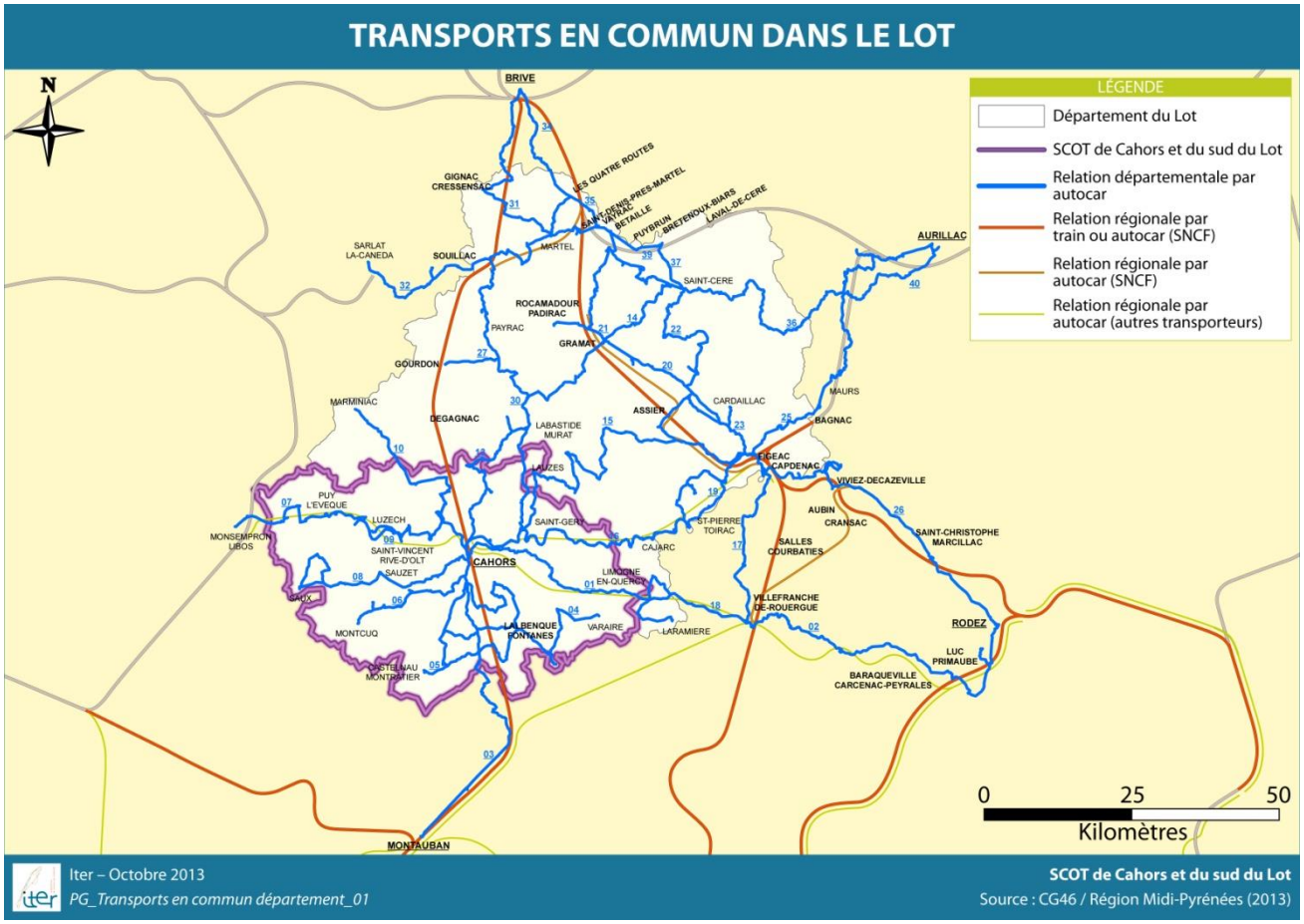
Source : www.cheminots.net

Son devenir constitue aujourd'hui un enjeu majeur, à l'heure où le modèle du tout-voiture s'essouffle, et fait débat quant à sa réouverture ou à l'implantation d'une voie verte en lieu et place de l'infrastructure.

L'offre en transport collectif routier régional et départemental :

Les transports en commun routiers maillent le territoire du SCOT et permettent d'avoir accès à des polarités extérieures. Ils dépendent de plusieurs autorités organisatrices de transport, à savoir :

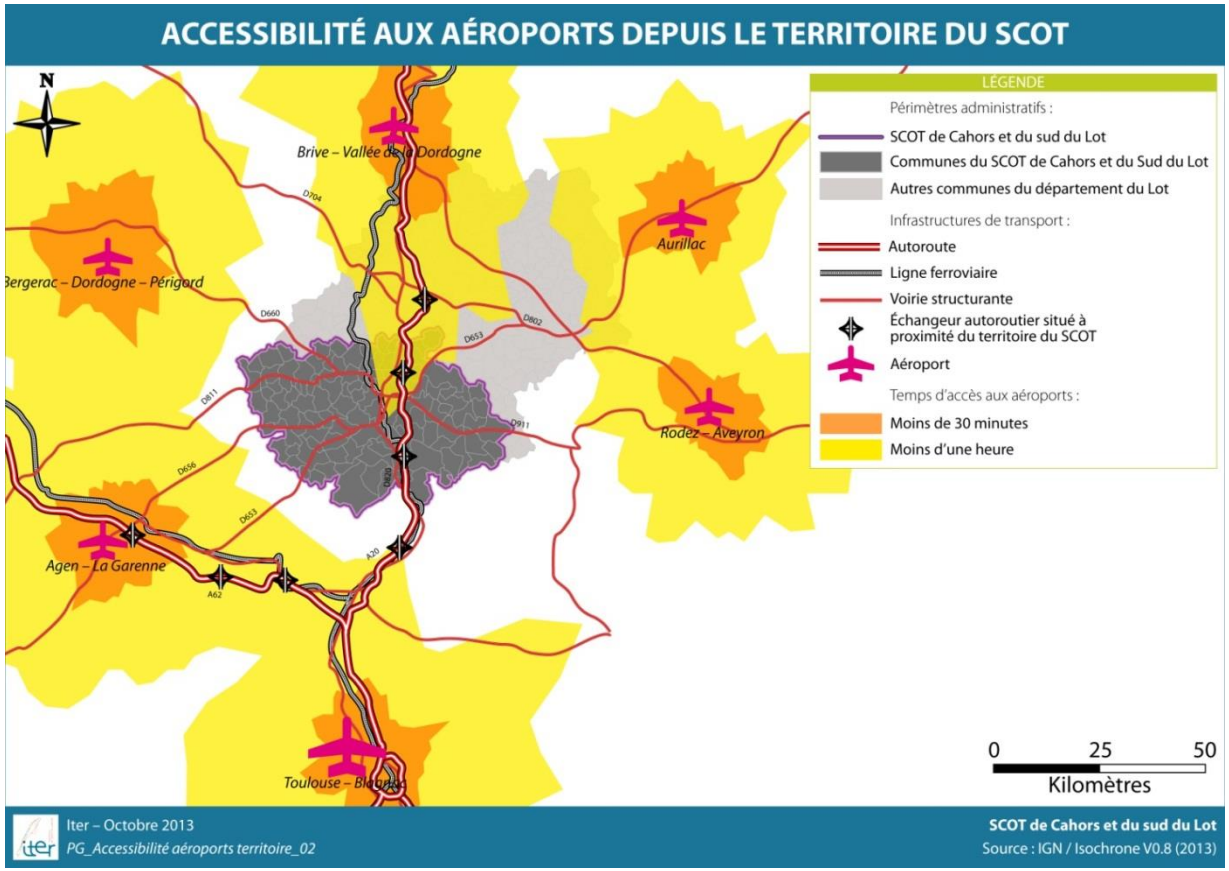
- La Région Midi-Pyrénées avec quatre liaisons routières régionales : Cahors — Monsempron-Libos, Cahors — Figeac / Capdenac, Cahors — Rodez et Cahors — Montauban (en complément de la liaison ferrée).
- Le Conseil Général du Lot avec neuf lignes desservant le territoire du SCOT (sur un total de 11 lignes).



- **UNE OFFRE AERIENNE DE QUALITE SITUEE A PROXIMITE**

Si le territoire ne compte aucun aéroport sur son périmètre, il bénéficie d'une offre de qualité à proximité :

- L'aéroport de Toulouse – Blagnac, situé à un peu plus d'une heure de route de Cahors, constitue l'offre la plus complète (85 destinations dont 60 à l'international) en étant facilement accessible (A20).
- L'aéroport de Brive – Vallée de la Dordogne constitue une alternative intéressante pour les liaisons vers Paris ou Londres en étant l'aéroport le plus proche du territoire du SCOT (moins d'une heure de route par l'A20).
- Les aéroports de Bergerac – Dordogne – Périgord, Rodez – Aveyron et Agen – La-Garenne permettent de compléter cette offre mais sont moins accessibles depuis le territoire.



L'aérodrome de Cahors Lalbenque : créé dans les années 1970, il propose aujourd'hui les prestations suivantes :

- L'aviation de tourisme
- L'aéroclub du Quercy (école de pilotage et club de loisir)
- Le Centre de Vol à Voile Lotois
- Le centre d'école de parachutisme de Cahors.

Il ne propose pas d'offre de transport de voyageurs aériens sur grande ligne.

D'un point de vue technique, la plateforme de Cahors-Lalbenque (LFCC), dispose notamment d'une piste bitumée longue de 1 500 mètres et large de 30, et d'une signalétique pour le trafic aérien. Aspect prospectif: La perspective d'accueillir une ligne aérienne nationale voire internationale, type low coast, a été étudiée (étude d'opportunité). Cela nécessiterait un investissement important pour accueillir les voyageurs notamment (réalisation d'un hall d'accueil). Le choix s'oriente vers un accompagnement et un développement des activités existantes, **l'enjeu sera de permettre l'accueil de nouvelles implantations d'activités autour de l'aérodrome.**

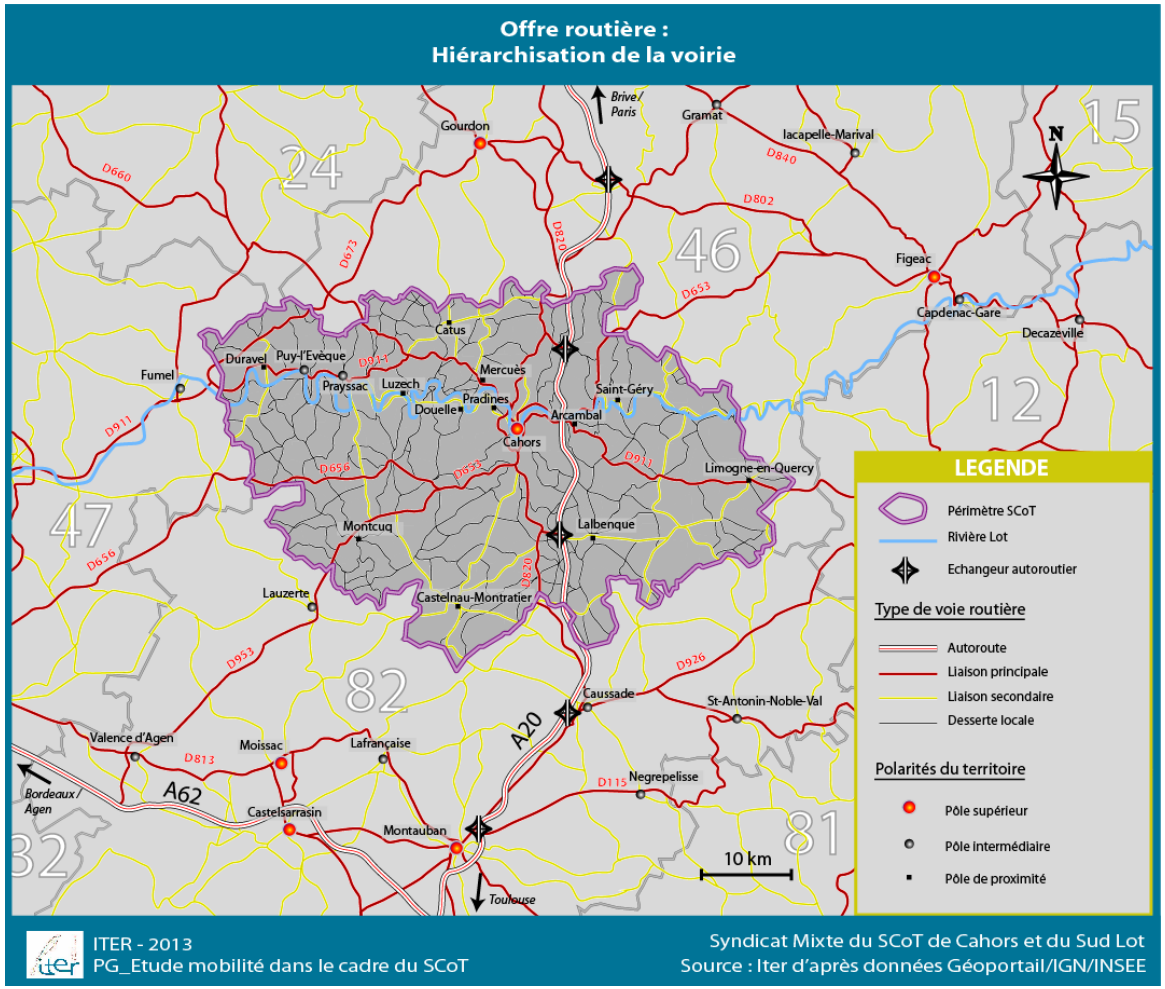
ACCESSIBILITE INTERNE

UN RESEAU VIAIRE INTERNE RELATIVEMENT BIEN STRUCTURE

Le réseau routier du SCoT est organisé en étoile autour de Cahors (voir carte ci-contre). Les cinq routes départementales de liaison principales (D653, D656, D811, D911, D820) traversant le territoire passent toutes par Cahors.

Bien que le territoire du SCoT dispose d'un réseau viaire relativement dense, ce dernier est en grande partie conditionné par les contraintes naturelles (relief et cours d'eau).

Le réseau de routes à vocation de liaison locale permet aux communes qui ne sont pas traversées par des routes de liaison principale ou secondaire d'être reliées entre elles mais aussi à Cahors. Ces « petites » départementales, souvent inscrites dans un paysage de causses ou de vallées, ont tendance à ralentir les vitesses de circulation de par leur configuration (déclivité, étroitesse, sinuosité).

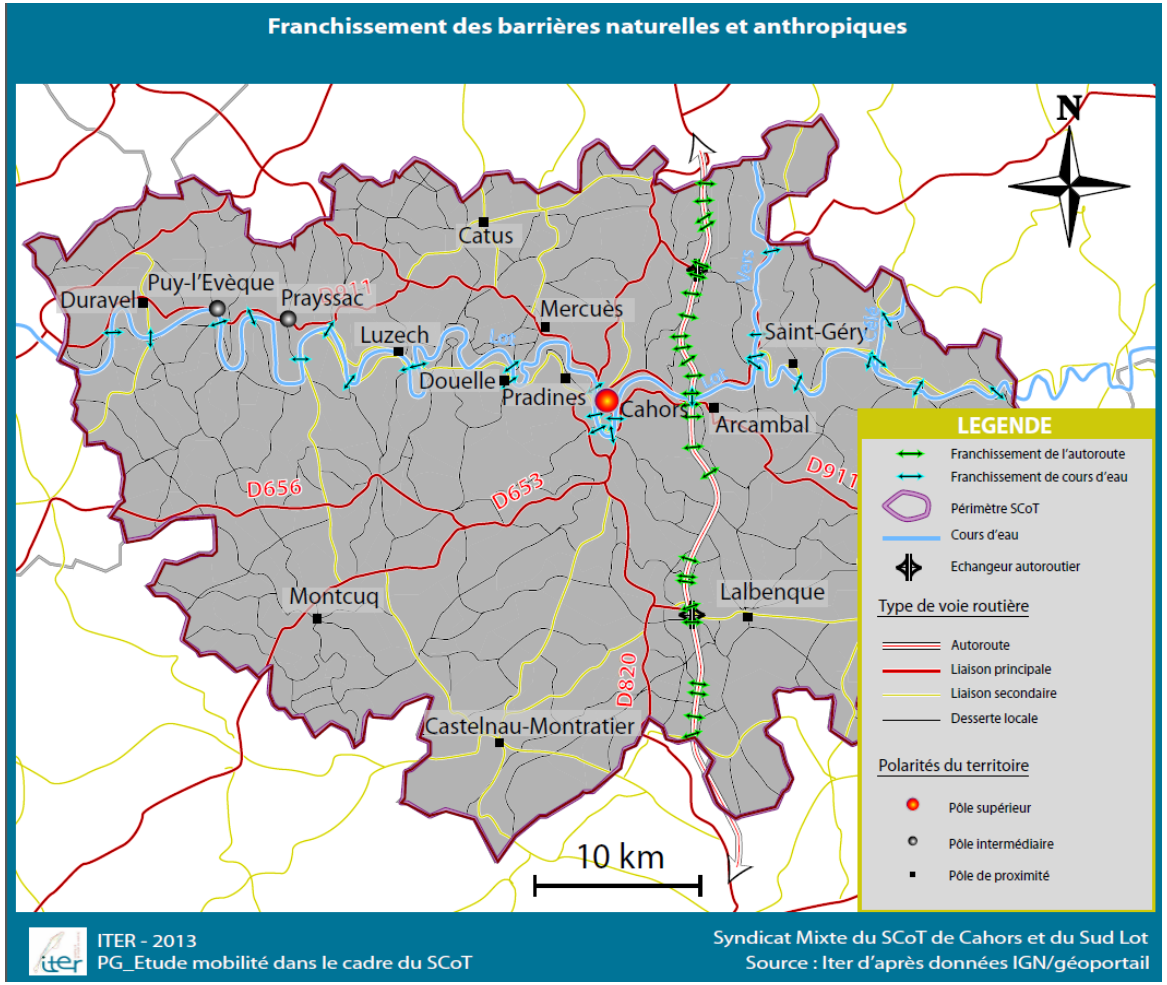


DES FRANCHISSEMENTS PLUS NOMBREUX SUR L'AUTOROUTE QUE SUR LE LOT

Le Sud Lot est traversé par l'autoroute A20, dont la dernière section (Francoulès-Lalbenque) a été ouverte à la circulation en 2003 constituant par là même une barrière anthropique importante pour les déplacements internes. Cette barrière s'ajoute aux barrières naturelles que constituent le Lot, le Célé et le Vers. L'autoroute offre d'avantage de possibilités d'être traversée que les cours d'eau précédemment cités.

L'autoroute est franchissable en 26 endroits le long de son parcours dans le périmètre du SCoT (34 km), soit une traversée tous les 1,3 km. Cela représente une fréquence plus importante que pour les traversées du Lot puisqu'on y recense 21 ponts pour 125 km de rivière, soit un pont tous les 6 km. Le Vers est traversable en 3 endroits sur ses 21 km de parcours et le Célé est franchis par 2 ponts sur les 7 km depuis la limite du SCoT jusqu'à l'embouchure à Conduché.

Deux ponts peuvent être distants de plus de 10 km par endroit sur le Lot : 12 km entre Cahors et Douelle ; 14 km entre Cahors et Vers.

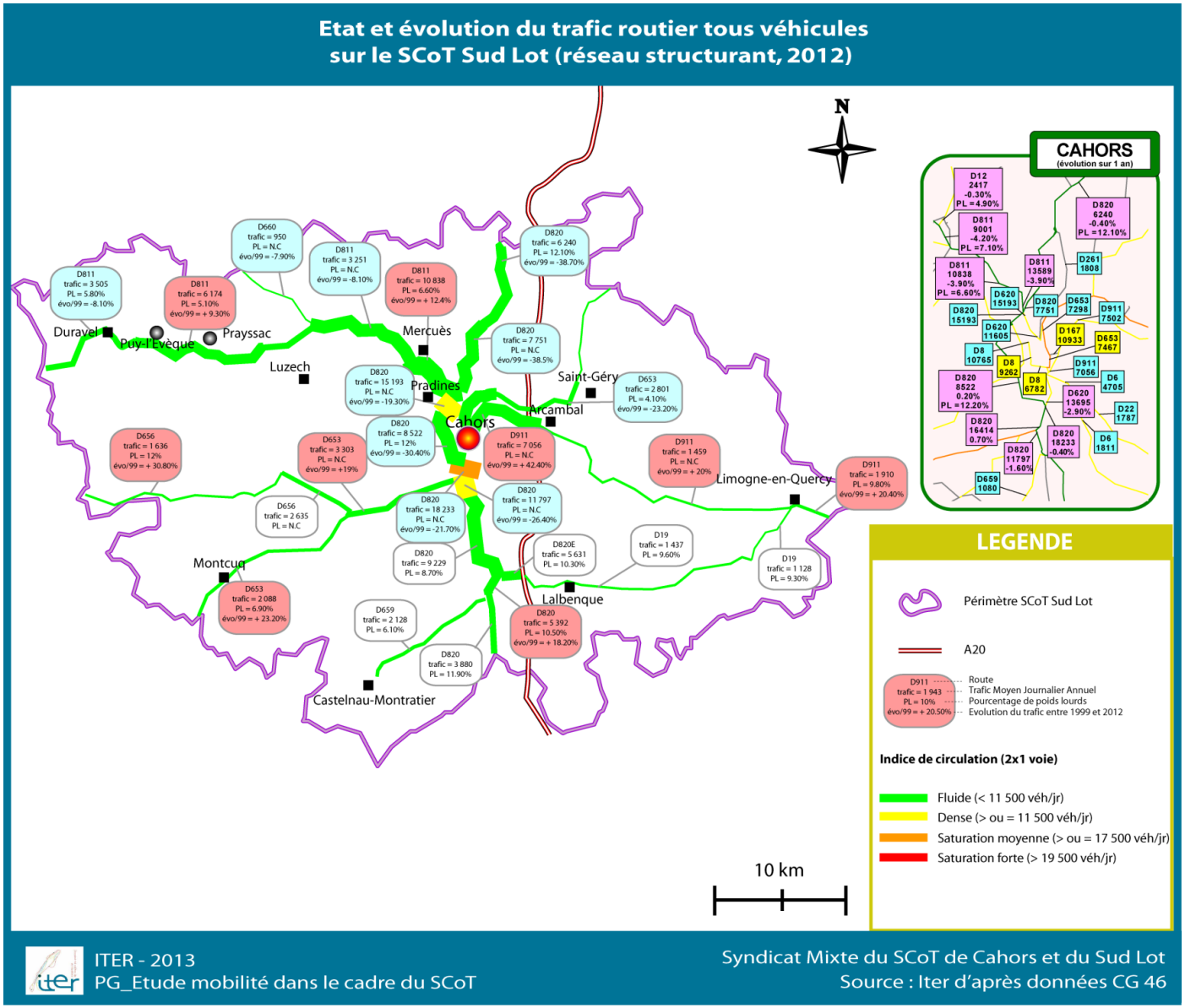


UNE EVOLUTION DU TRAFIC ROUTIER DIVERGENTE SELON LES SECTEURS

L'analyse comparée du volume du trafic sur le réseau viaire structurant entre 1999 et 2012 met en évidence les évolutions suivantes :

- Une diminution conséquente du trafic sur la RD820 à mettre en lien avec l'ouverture de la section autoroutière Francoulès-Lalbenque en 2003 qui a drainé une grande partie du trafic de transit, traversant le territoire du SCoT sur l'axe Nord-Sud.
- La D653, en direction de Figeac, a également connu une baisse de trafic sur la même période.
- A l'inverse, sur sa portion sud-ouest entre Montcuq et Cahors, la D653 a vu son trafic augmenter de plus de 20%.
- Le trafic de la D811, qui relie les deux pôles de Prayssac et Puy-l'Evêque a augmenté de manière significative entre 1999 et 2012.
- La liaison Cahors-Arcambal *via* la D911 a connu une augmentation de trafic de plus de 40% en une décennie, de même que son prolongement vers Limogne-en-Quercy et Villefranche-de-Rouergue à hauteur de 20%.

La structuration du réseau routier principal en étoile autour de Cahors engendre une saturation du trafic aux abords de l'agglomération par effet de convergence des flux de déplacements.



Les amenagements de voirie prevus sur le territoire par le Conseil General du Lot

A l'horizon 2025, le territoire du SCOT n'est pas concerné par des projets routiers structurants.

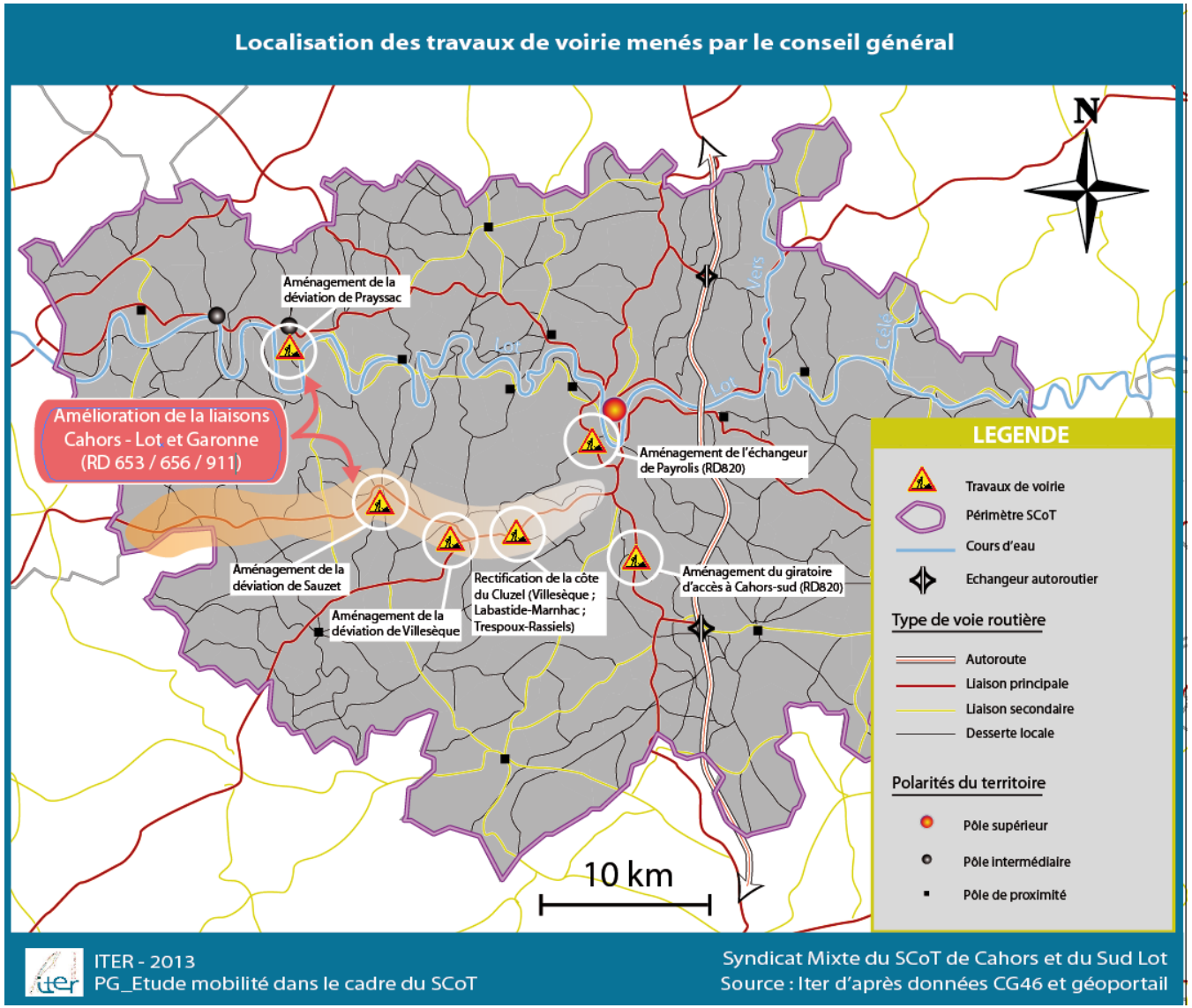
Cependant, un certain nombre de projets routiers sont prévus sur le territoire. Les travaux d'aménagement initialement prévus sur la RD811 dans le cadre du maillage du réseau départemental autour de Cahors (2003-2004) sont finalement abandonnés au profit de l'aménagement du plateau *via* la RD653 et la RD656 (amélioration de la liaison Cahors – Lot et Garonne). Plusieurs chantiers sont inscrits à ce titre :

- La déviation de Sauzet ;
- La déviation de Villesèque ;
- La rectification de la côte du Cluzel (D653)

Toujours dans le cadre de l'amélioration de liaison Cahors – Lot et Garonne, le Conseil Général porte également le projet de la déviation de Prayssac sur la RD811. Enfin, la liaison entre la vallée du Lot et le Plateau (RD811 / RD656) fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion au sein du Conseil Général.

Par ailleurs, deux projets de voirie concernent la RD820 :

- L'aménagement de l'échangeur de Payrolis sur la déviation de Cahors ;
- L'aménagement d'un giratoire d'accès à Cahors-sud (réalisation en cours).

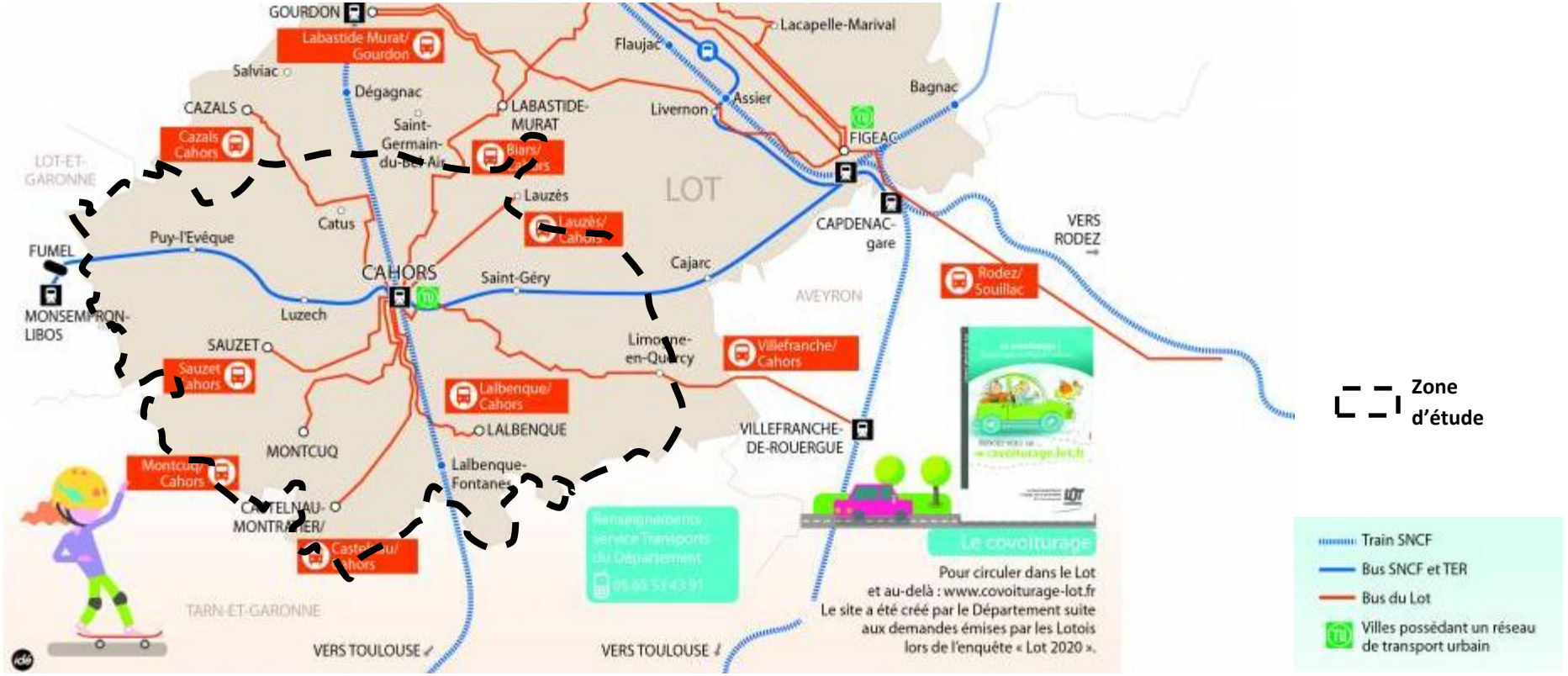


- **OFFRE EN TRANSPORTS COLLECTIFS**

Les lignes de transport régulières et les transports scolaires du lot :

Les lignes Lot'O Bus sont des lignes de transports scolaires, ouvertes à tous. Ces lignes de transports en commun routiers qui desservent l'intérieur du territoire sont structurées en étoile en relation avec Cahors. Les 8 lignes « bus du Lot » irriguent un peu moins de la moitié des communes du SCoT.

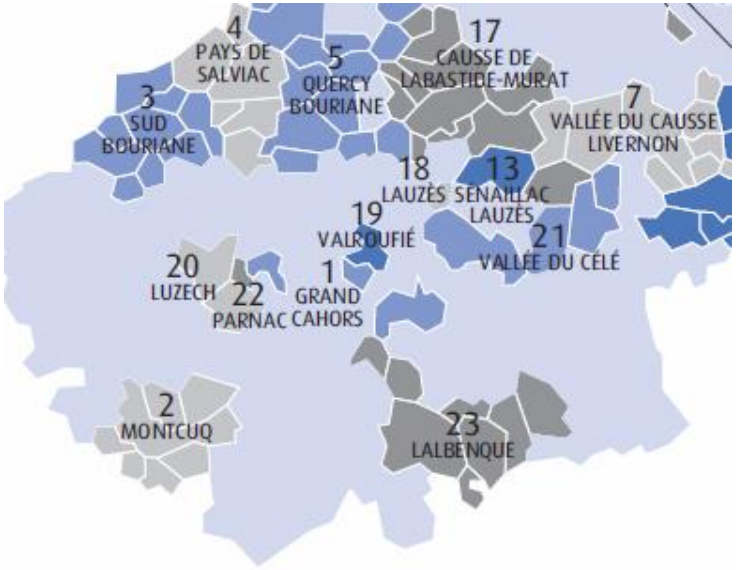
Ces liaisons et les Bus SNCF et TER, proposent des dessertes vers les pôles d'équilibre et de services du territoire du SCOT, dont une desserte significative vers les pôles de Puy L'Evèque, Prayssac, Luzech et Saint Géry.



Source : CD46

Les dispositifs de transport à la demande :

Sur les 24 systèmes de transport à la demande que compte de le Département du Lot, 7 dispositifs fonctionnement dans leur grande majorité selon un principe plages horaires fixes (exemple le mardi de 9h00 à 11h jour de marché) se déclenchant seulement si une réservation a été enregistrée au plus tard la veille au soir. Les TAD du secteur d'étude ne sont pour l'heure pas mis en cohérence avec d'autres réseaux de transport qu'ils soient urbains, interurbains ou ferroviaires.



Les dispositifs TAD sont les suivants :

Z1 : Communauté d'Agglomération du Grand Cahors (Dispositif sur 3 communes à destination de **Cahors** le mercredi matin et samedi matin). Elles sont desservies par le Grand Cahors dans le cadre d'un conventionnement d'exploitation avec le CG46.

Z2 : Région de la Communauté de Communes de Montcuq (Dispositif sur 8 communes à destination de **Cahors** le samedi matin et mercredi)

Z19 : Commune de Valroufié (**CA du Grand Cahors)** (Dispositif à destination de **Cahors** le samedi matin)

Z20 : Commune de Luzech (Dispositif sur 3 communes à destination de **Luzech** le mercredi matin)

Z21 : Vallée du Célé (Dispositif sur 4 communes à destination de **Cahors** le jeudi après-midi)

Z22 : Commune de Parnac : (Dispositif sur 1 commune à destination de **Luzech** le mercredi matin)

Z23 : Communauté de Communes du Pays de Lalbenque (Dispositif sur 9 communes à destination de **Cahors** le mercredi matin et samedi matin).

Les dispositifs TAD sont organisés de manière indépendante soit à l'échelle d'un EPCI (3 d'entre eux) et d'une commune (4 d'entre elles), avec pour 5 dispositifs à destination du pôle urbain de Cahors et 2 à destination du pôle de Luzech. On notera que certains pôles intermédiaires comme Montcuq et Lalbenque ne bénéficient pas d'une desserte TAD de proximité pour les communes avoisinantes.

Le territoire du Sud Lot est moins couvert que le nord, sachant que l'intégralité du département n'est pas entièrement couverte (comme c'est presque le cas en Aveyron par exemple).

Le projet de schéma départemental des transports du Lot :

A travers ce schéma départemental des transports, trois principaux objectifs ont été mis en exergue :

- **Maintenir et optimiser une desserte scolaire performante** par une couverture intégrale du territoire lotois, une meilleure rationalisation des services (allotissement) par rapport à la localisation des collèges.
- **Mettre en place un réseau à vocation généraliste clair et hiérarchisé avec une offre minimale,** par une offre plus lisible (nom commercial, livrée spécifique), une complémentarité avec les autres réseaux routiers (urbain et interurbains) et ferroviaires et une offre dédiée à la clientèle commerciale (niveau d'offre minimal).
- **Prendre en compte la problématique touristique** par une offre estivale permettant de desservir les sites touristiques les plus fréquentés (Saint Cirq Lapopie sur le territoire du SCOT) et une desserte des points d'entrée/sortie du territoire (gare SNCF de Cahors).

La carte ci-contre présente les principes de dessertes du schéma des lignes régulières du CG46.

Sur le territoire du SCOT, on recense les évolutions suivantes :

Une ligne régulière fixe à vocation mixte (commerciale et scolaire) :

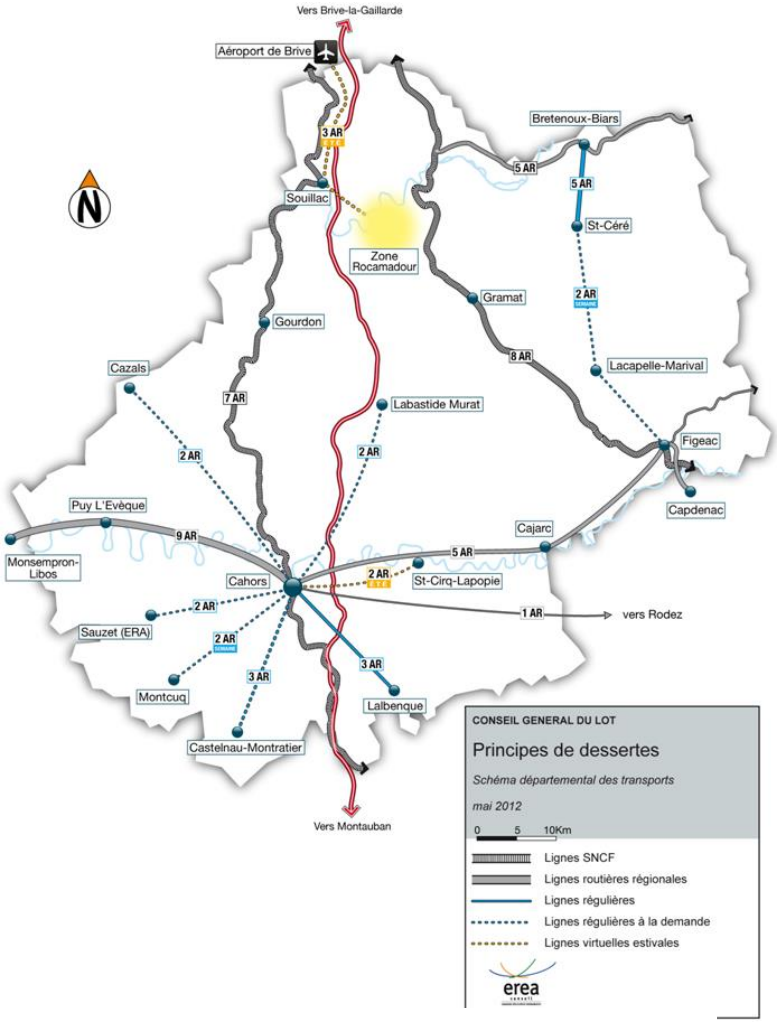
- **Ligne n°1 Lalbenque-Fontanes-Le Montat-Cahors** : 3AR quotidiens (avec desserte du Parc d'Activité de Cahors Sud. Correspondance avec la gare de Lalbenque-Fontanes, de Cahors (TER, réseau urbain), et l'aire de Covoiturage de Terre Rouge.

Une ligne régulière virtuelle estivale (commerciale) :

- **Ligne n°2 Cahors-Arcambal-Concots-Saint Cirq Lapopie** : 2 AR quotidiens en Juillet et Août en relation avec le village de Saint Cirq LaPopie. Correspondance avec la gare de Cahors (TER, réseau urbain).

5 lignes régulières à la demande :

- Ligne virtuelle Castelnau-Montratier – Cahors : 3 AR
- Ligne virtuelle Montcuq – Cahors : 2 AR
- Ligne virtuelle Cazals – Cahors : 2 AR
- Ligne virtuelle Labastide-Murat : 2 AR



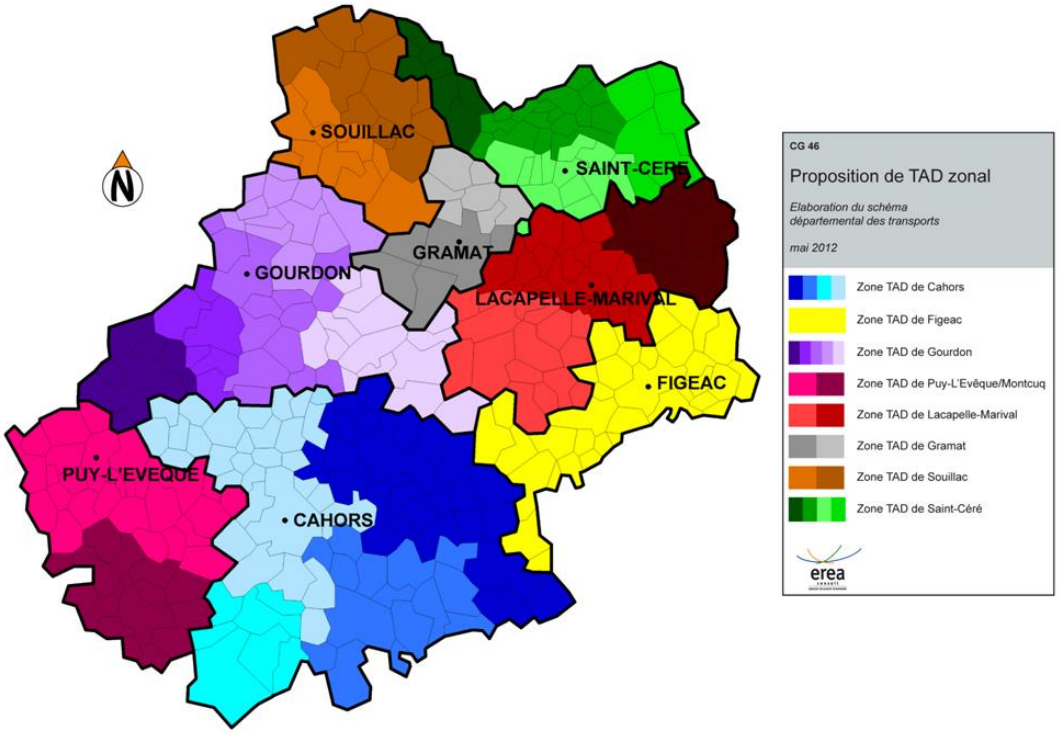
Source : Schéma Départemental des Transports du Lot – Erea 2012

Le TAD zonal :

Le Transport à la Demande zonal serait organisé sur tout le territoire départemental avec une prise en charge à domicile vers des destinations fixes (arrêts prédéfinis dans les bourgs-centre identifiées et le centre-ville de Cahors).

Le projet de desserte TAD s'appuie sur les bassins de mobilité, qui regroupent chacun un ou plusieurs EPCI. Sur le territoire du SCOT, on recense 2 zones :

- **La zone de Cahors** qui intègre l'agglomération du Grand Cahors, la CC du Lot-Célé, la CC de Castelnau-Montratier et CC du Pays de Lalbenque.
- **La zone de Montcuq/Prayssac** qui intègre la CC du canton de Montcuq et la CC de la vallée du Lot et du Vignoble.



Source : Schéma Départemental des Transports du Lot – Erea 2012

Le réseau urbain de la Communauté d'Agglomération Grand Cahors :

Depuis le 1 Janvier 2012, date de création de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, la compétence transports s'applique obligatoirement aux 39 communes de l'agglomération, ce qui laisse envisager à court terme une adaptation du réseau (régulier ou non) à l'ensemble du Périmètre de Transport Urbain (PTU).

L'offre du réseau urbain Evidence a évolué le 1er septembre 2013 avec le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP).

- *Les lignes urbaines :*

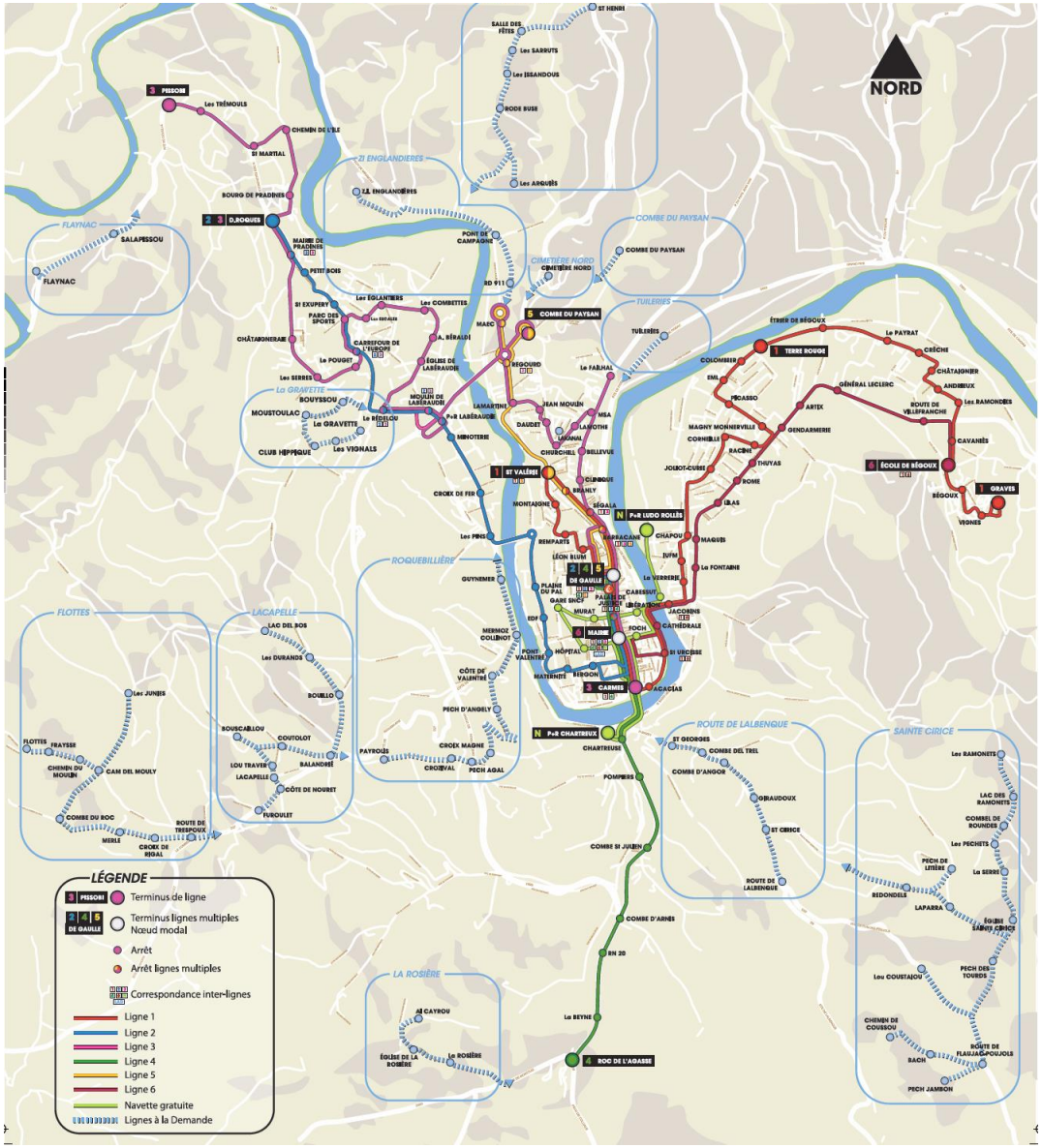
Le nouveau réseau propose 4 lignes de desserte plus directes permettant de relier rapidement les entrées de Cahors au centre-ville:

- Au nord, la ligne 5 (Combe du Paysan – De Gaulle),
- Au sud, la ligne 4 (Roc de L'Agasse – De Gaulle),
- Au Nord-Ouest, la ligne 2 (D Roque – De Gaulle)
- A l'Est, la ligne 6 (Ecole de Bégoux – Mairie)

Le réseau est complété par deux lignes de desserte (ligne 1 et 3), reliant les quartiers péricentraux au centre-ville et qui complète les deux lignes directes 6 et 2.

Le tronc commun de lignes est situé entre les arrêts de De Gaulle/Mairie/Carmes et offre une fréquence de desserte environ tous les 10 mn en heure pleine.

Un parking de délestage P+R (parc-relais) au lieu-dit Labéraudie fonctionne depuis mi-octobre 2013 et est desservi via les lignes 2 et 3 du réseau urbain. Un autre parking de délestage P+R Regourd sera créé en 2014, également relié par le réseau urbain via un service TAD et deux lignes urbaines (3 et 5).



Source : www.bus-evidence.fr - 2013

- *Les navettes P+R (parcs relais):*

Deux circuits de navettes gratuites et cadencées relient en moins de 10 mn les parcs-relais de La Chartreuse (au nord-est) et Ludo-Rollès (Sud) à la Mairie. La fréquence moyenne est de 10 mn en heure de pointe et de 20 mn en heure creuse et le samedi. La fréquentation annuelle d'environ 183 000 voyageurs en 2012 (soit une augmentation de +19% depuis 2010). Depuis le renouvellement du réseau urbain, la navette dessert la gare SNCF ce qui compense l'absence de desserte par les lignes urbaines (3 existaient auparavant), ce qui oblige à mieux gérer les ruptures de charge entre la navette et les lignes du tronc commune au niveau des arrêts « Mairie » et « Palais de Justice ».

- *Le transport à la demande :*

La mise en place de services de transports à la demande (Ligne A la Demande) a été déployée dans les secteurs d'urbanisation peu dense en périphérie immédiate de Cahors, au sud-ouest de Cahors vers Flottes/Lacapelle/Roquebilière ; au nord sur Pradines (Flaynac), au nord (Saint Henri, ZI des Englandières..), et au sud-est (route de Lalbenque, Sainte Cirice). L'offre en transport à la demande ou « Ligne à la Demande » (LAD) est basée sur le principe de ligne régulière « virtuelle », et est déclenchée sous condition de réservation (avant 17h15 la veille).

Les communes d'Arcambal, Laroque-des-Arques et Caillac sont desservies hors DSP des transports urbains, toujours dans le cadre d'un conventionnement d'exploitation avec le CG46, mais ce dispositif devrait évoluer en 2014.

- *Les transports scolaires :*

Par convention avec le Conseil général du Lot, le Grand Cahors assure, en régie, le transport scolaire sur les communes de Catus, Crayssac, Montgesty, Nuzéjouls, Saint Denis Catus et Saint Médard. Le Grand Cahors dessert également les établissements d'enseignements secondaires de Cahors et de Luzech.

L'ACCESSIBILITE DES MODES DOUX EN ZONE URBAINE

Le Grand Cahors est leader d'un programme européen pour encourager les modes "doux" de déplacement : le programme SMOOTH (Safety and Mobility Optimisation for Sustainable Transport and Health). Le projet s'étale sur 36 mois (d'octobre 2009 à octobre 2013).

Ce programme, qui implique d'autres collectivités, deux en France (le Grand Cahors et les Pays de vallons de Vilaine) et deux en Europe (Kaunas en Lituanie et Chypre) vise à remplacer la voiture par de nouveaux modes de déplacements tels que le vélo, la marche à pieds et le co-voiturage. L'objectif de conduire des expériences pilotes pour compléter l'offre de transport en commun existante dans des secteurs urbain aux profils divers (entrée de ville, centre-ville, hameaux …) par des mesures d'accompagnement, d'incitation et de sensibilisation.

De nouveaux dispositifs ont été mis en place :

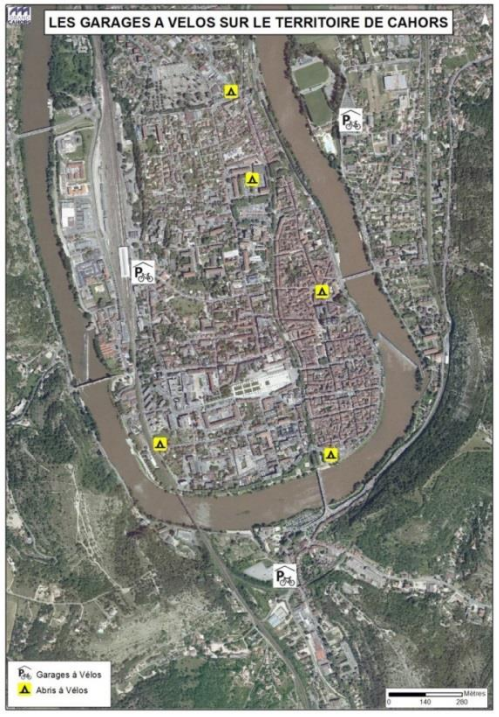
- *une aire de co-voiturage sur l'entrée sud de Cahors (voir en pag*
- *des garages et abris à vélos (cf. carte ci-contre de gauche) ;*

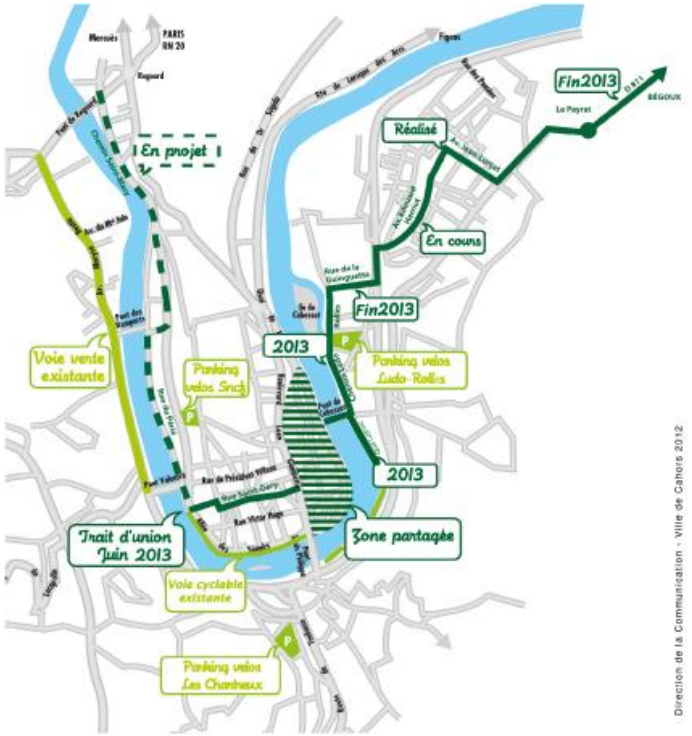
Trois garages à vélos sécurisés ont été installés aux abords du centre-ville de Cahors dont un sur le parvis de la gare SNCF qui permet l'intermodalité train + vélo. Ces garages ont une capacité totale de 54 vélos pouvant potentiellement être doublée.

En complément, la ville de Cahors avec la Communauté d'Agglomération a installé cinq abris à vélos pour en faciliter le stationnement dans le centre –ville et des racks non couverts ont également été posés à proximité des infrastructures sportives à Espère, au Montat et à Pradines.

- *des pistes cyclables (cf. carte ci-contre de droite).*

La carte ci-contre fait l'état des lieux des liaisons cyclables à Cahors (en vert clair les voies existantes et en vert foncé les projets) avec notamment une zone partagé à l'intérieur du vieux Cahors.





Il existe également une liaison cyclable le long de la vallée du Lot entre Prayssac et Puy-L'Evêque qui s'intègre dans le projet « vallée du Lot »[7] allant de Villeneuve-Sur-Lot à Saint Cirq-Lapopie. Cette liaison voie verte reliant ces deux polarités est principalement à vocation loisirs/tourisme mais pourrait être empruntée pour des déplacements quotidiens à condition d'assurer la continuité cyclable, nécessitant de lever le verrou pour accéder à Puy-L'évêque (escalier).

- **LES NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITE**

Aires de covoiturage existantes (organisées et informelles) :

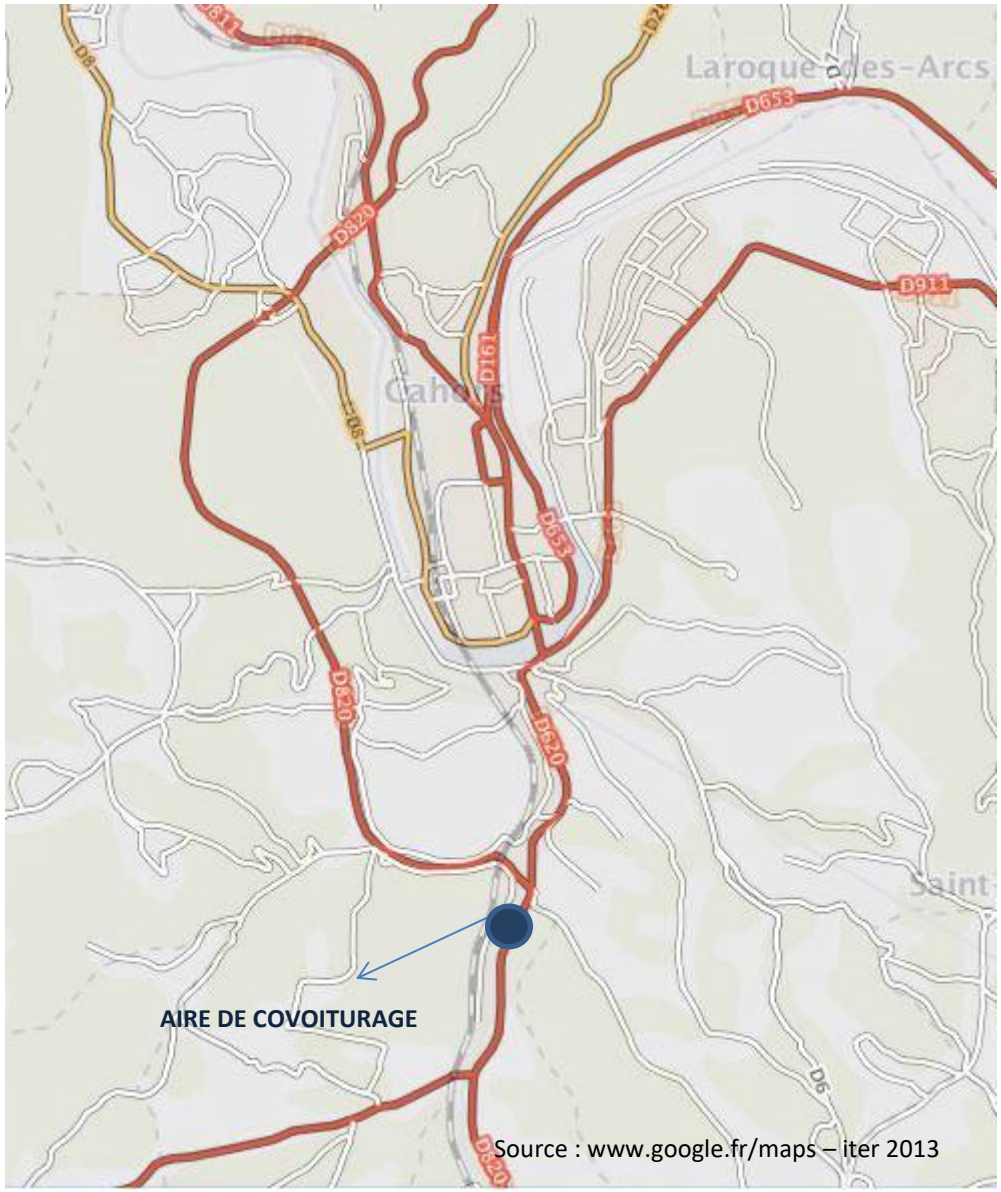
Systèmes de covoiturage organisés (mise en relation et aires dédiées) :

Par le Grand Cahors :

L'aire de covoiturage de l'entrée Sud de Cahors est un lieu de rendez-vous et de stationnement pour le covoiturage. Cette aire de covoiturage, réalisée par le Grand Cahors, est aujourd'hui en service. Il s'agit d'une ancienne friche industrielle dont le terrain de 6 000 m² a été racheté par le Grand Cahors en juin 2010 et qui, depuis, fait l'objet d'une réglementation soumise à un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Ce projet a été permis notamment grâce au programme SMOOTH qui promeut et encourage un usage nouveau de la voiture *via* l'auto-partage et le co-voiturage.

Cette aire de co-voiturage peut servir de support au portail mis en ligne par le Conseil général du Lot.



Source : www.google.fr/maps – iter 2013

[7] Contrat Etat-Région 2007-2013

Pour le Conseil Général du Lot :

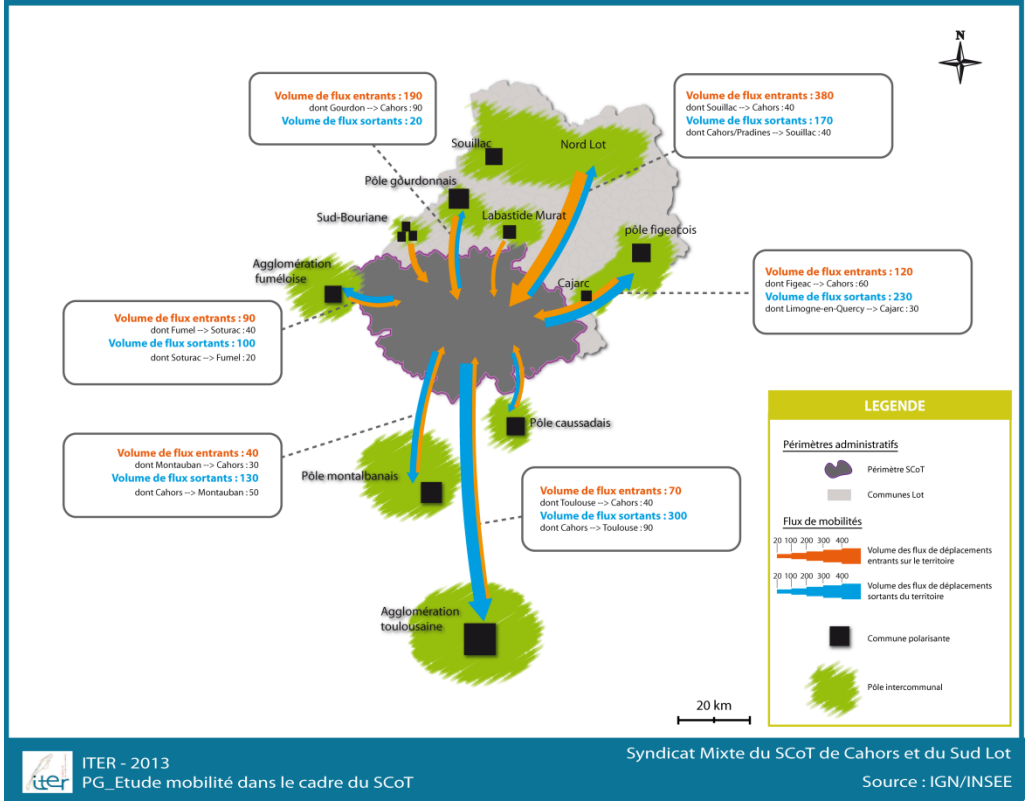
Le Département gère en ligne un site internet dédié aux covoitureurs (www.covoiturage.lot.fr) qui offre des mises en relation entre l'offre (conducteur) et la demande (passager) sur des trajets à l'intérieur du département. Plus d'un milliers d'internautes fréquentent ce site tous les mois. De plus il est relié au réseau national de covoiturage (123envoiture.com) ce qui permet aux internautes de proposer ou de postuler pour des trajets à l'intérieur ou à l'extérieur du Lot.

Sur l'ensemble du périmètre d'étude, il existe de nombreuses aires de covoiturages dites « informelles » qui pourront faire par la suite dans le cadre d'un schéma de covoiturage, de préconisations d'aménagements et de signalétiques si elles en sont éligibles.

POLES GENERATEURS ET FLUX DE DEPLACEMENTS

LES GRANDS POLES D'ATTRACTIVITE EXTERIEURS AU TERRITOIRE

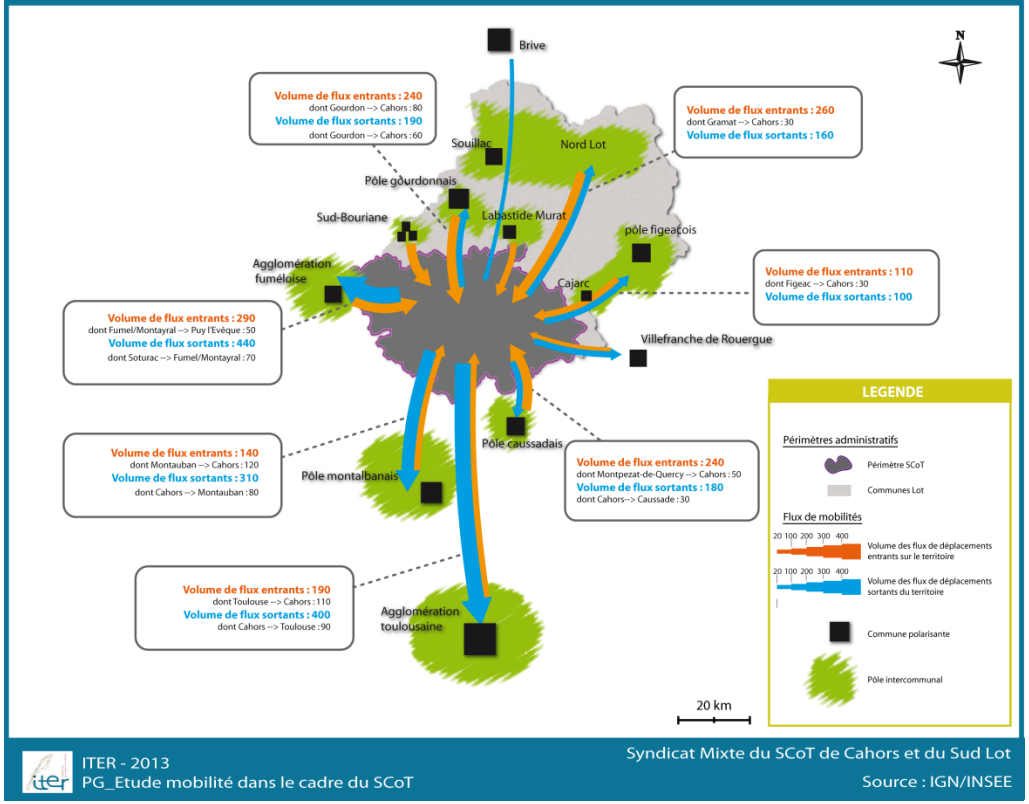
Flux de mobilités Domicile-Etude entrants et sortants du territoire



ITER - 2013
PG_Etude mobilité dans le cadre du SCoT

Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud Lot
Source : IGN/INSEE

Flux de mobilités Domicile-Travail entrants et sortants du territoire



ITER - 2013
PG_Etude mobilité dans le cadre du SCoT

Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud Lot
Source : IGN/INSEE

Méthodologie :

Chaque flèche représente l'ensemble des flux à destination ou en provenance des structures intercommunales.

Quelques données chiffrées …

- Volume global de flux (externes et internes) = 46 090 déplacements pendulaires
- Volume d'échange avec l'extérieur = 9570 déplacements, dont :
  - 4920 flux entrants (dont études, 1990 déplacements et travail, 2 930)
  - 4650 flux sortants ((dont études, 1 540 déplacements et travail 3 110)

LES ECHANGES EXTERNES AU TERRITOIRE

Les pôles d'attractivité extérieurs au territoire

Plus d'un déplacement pendulaire sur cinq impactant le territoire s'opère à destination ou en provenance d'une commune extérieure au SCoT. Cela souligne d'une part la relative dépendance du territoire vis-à-vis de l'extérieur et d'autre part, à contrario, qu'il est désenclavé et bien connecté aux réseaux de communication.

En outre, la balance des flux est positive puisque plus de personnes entraient quotidiennement sur le territoire en 2009 que de personnes qui en sortaient (bénéfice de 270 individus).

Ce sont les flux domicile-étude qui contribue grandement à ce constat car plus de personnes viennent de l'extérieur pour étudier sur le territoire que l'inverse (bénéfice de 450 élèves/étudiants). Il est intéressant de noter que ce sont principalement les pôles lotois qui fournissent les flux domicile-étude entrants. L'agglomération cadurcienne joue ici son rôle de pôle scolaire principal du département.

Concernant les flux domicile-travail, le territoire apparaît légèrement « déficitaire » puisque davantage d'actifs résidant sur le territoire travaillent à l'extérieur que l'inverse (déficit de 180 actifs)

L'analyse des flux professionnels et scolaires permet de faire ressortir des pôles extérieurs qui influencent le territoire. Quatre pôles ressortent plus particulièrement :

- *Le pôle toulousain*

700 personnes sortent du territoire à destination de la communauté urbaine de Toulouse Métropole dans leur pratique de mobilité dont 600 directement vers Toulouse. Il s'agit du premier pôle d'attractivité vis-à-vis du territoire du SCoT concernant les flux de mobilité sortant. A contrario seulement 260 personnes entrent chaque jour sur le territoire du Sud Lot en provenance de l'agglomération toulousaine.

- *Le pôle montalbanais*

Le pôle montalbanais génère 620 flux de mobilités quotidiens au total en lien avec le SCoT de Cahors et du Sud Lot. A l'instar du pôle toulousain, il attire d'avantage de pendulaires qu'il n'en émet sur le territoire.

- *Le secteur Nord Lot (Pays de Souillac, Pays de St-Céré, Canton de Martel, Causse Ségala, Cère et Dordogne, Pays de Padirac, Pays de Gramat, Haute-Bouriane)*

Le secteur Nord Lot envoie quotidiennement 640 personnes sur le territoire du SCoT alors qu'il n'attire que 160 travailleurs et 170 élèves/étudiants. Parmi les flux domicile-étude sortant du territoire SCoT, à destination du Nord Lot on constate qu'une large majorité est polarisée par Souillac (présence du lycée hôtelier).

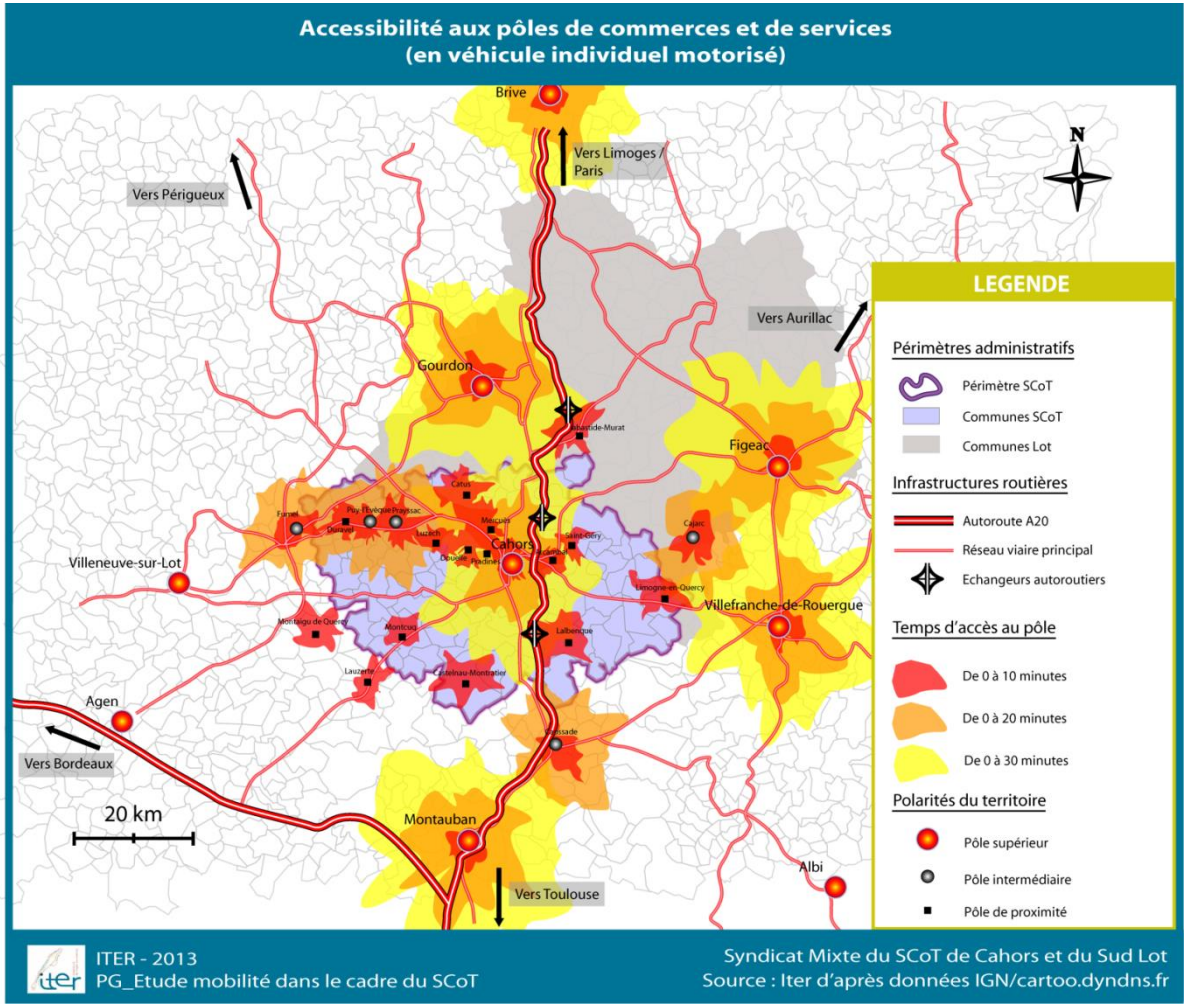
- *Le pôle fumélois*

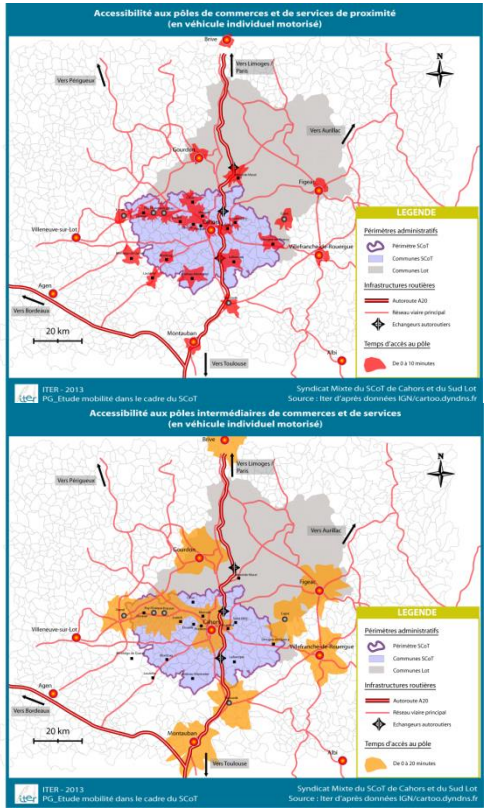
Le pôle fumélois arrive au troisième rang, en termes de flux générés, derrière le secteur Nord Lot et le pôle toulousain, avec 930 flux de déplacements quotidiens en provenance ou à destination de la communauté de communes du fumélois-Lémance. Il est à noter que ce pôle exerce une attraction essentiellement sur la partie ouest du SCoT.

LES MOBILITES INTERNES AU TERRITOIRE DU SCOT

STRUCTURATION DES POLES GENERATEURS DE DEPLACEMENTS

Les pôles générateurs et leur accessibilité





La carte des isochrones (page précédente) permet d'apprécier les distances temps qui séparent chaque partie du territoire aux pôles de commerces et de services (cf. partie équipements sur les pôles du territoire).

Une plus forte densité de pôle de services et de commerces est constatée le long de la vallée du Lot entre Cahors et Fumel, avec la présence des deux pôles intermédiaires du SCoT que sont Prayssac et Puy-l'Evêque auxquels il faut ajouter Fumel qui, bien qu'extérieur au SCoT, impacte la partie la plus occidentale du territoire (Soturac-Montcabier-Duravel-Mauroux) en temps d'accessibilité inférieur à 20 minutes.

La majorité du territoire se situe à plus de dix minutes d'un pôle de proximité (cf. zones rouges de la carte « Accessibilité aux pôles de commerces et de services de proximité »).

Concernant les pôles intermédiaires on constate un déficit d'accès sur les parties est et ouest du territoire dépourvues de ce type de pôle. Il n'y a que le pôle cajarcois qui positionne Limogne-en-Quercy et l'extrémité est du territoire à 20 minutes d'un pôle intermédiaire. De même Limogne-en-Quercy se situe à 30 minutes du pôle majeur de Villefranche-de-Rouergue par la RD911.

Un seul pôle supérieur de services se situe sur le territoire du SCoT, il s'agit de Cahors. Son accessibilité s'organise essentiellement sur un axe nord-sud (RD820). Il en ressort que les partie est et ouest du territoire sont à l'écart des services de la gamme supérieure.

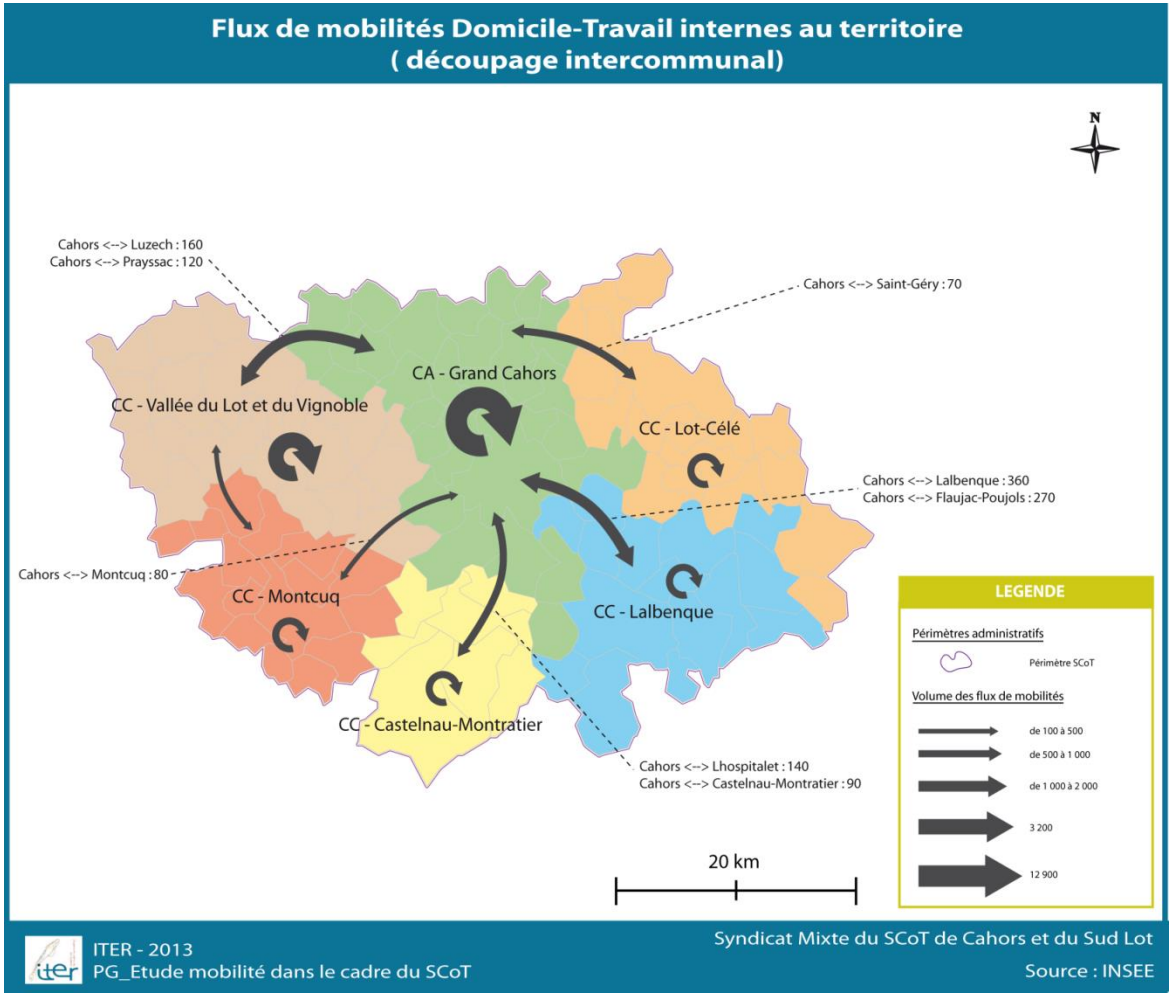
Par ailleurs, l'analyse de l'accessibilité aux polarités selon les modes de transports met en avant que le maillage viaire départemental correspond assez bien au niveau de hiérarchisation des pôles. Par contre, il faut noter qu'aucun pôle intermédiaire et supérieur ne se situe à moins de 15 mn d'un échangeur autoroutier. Idem pour l'accès à moins de 15 mn, la desserte ferroviaire concerne plutôt des pôles de proximité qu'intermédiaire. Le réseau interurbain structurant (au moins 5 AR par jour) concerne quant à lui principalement les pôles intermédiaires et de proximité situés dans la vallée du Lot.

LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

L'analyse des flux de mobilités domicile-travail à l'intérieur du périmètre du SCoT par découpage intercommunale met en évidence les principaux échanges sur la zone.

On constate en premier lieu qu'une grande majorité des flux de déplacements quotidiens s'effectue à l'intérieur du Grand Cahors puisque l'intercommunalité génère à elle-seule, à l'intérieur de son périmètre 53% des flux de mobilités internes au SCoT soit plus d'un déplacement domicile-travail sur deux. Si on ajoute les flux sortants ou entrants sur le Grand Cahors, c'est 71% des déplacements pendulaires de travail internes au SCoT qui sont polarisés par le Grand Cahors, soit 17 380 flux de mobilités sur les 24 410 flux domicile-travail du territoire.

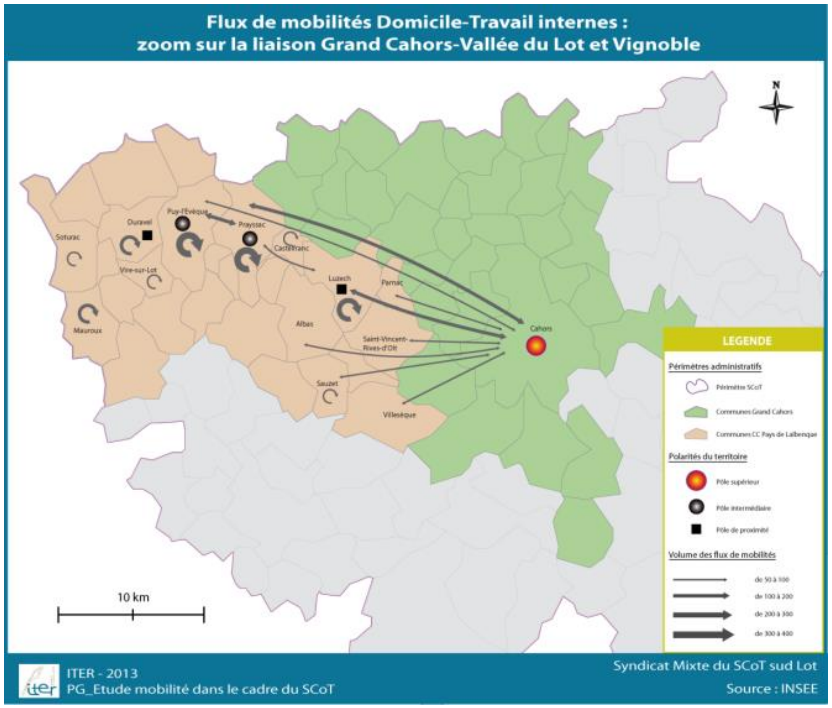
Trois zones d'échange se distinguent, en termes de volume de flux, lorsqu'on opère à un zoom infra intercommunal : Le Grand Cahors ; la liaison Grand Cahors-Pays de Lalbenque et la liaison Grand Cahors-Vallée du Lot et Vignoble.



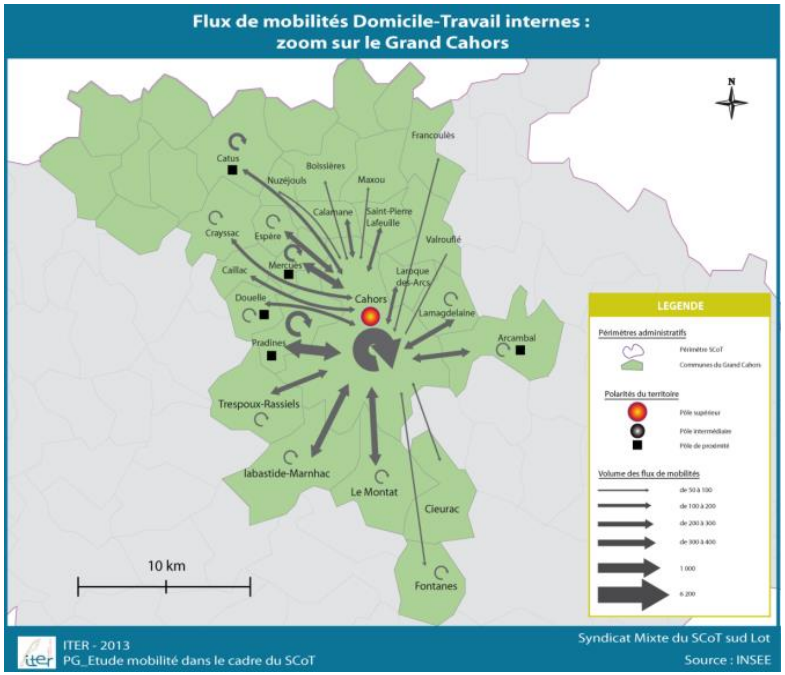
La carte ci-contre, montrant les flux de mobilités pendulaires domicile-travail supérieur à 50, explicite l'hyper polarité de la commune de Cahors au sein de l'agglomération cadurcienne. En effet sur 12 910 déplacements quotidiens liés au travail à l'intérieur du Grand Cahors, 10 660 sont effectués en provenance ou à destination de Cahors. Plus de quatre déplacements de travail sur cinq sont liés à Cahors. Les principaux flux sont ceux effectués à l'intérieur de Cahors, c'est-à-dire que leur lieu d'origine et de destination se situe à l'intérieur de la commune de Cahors.

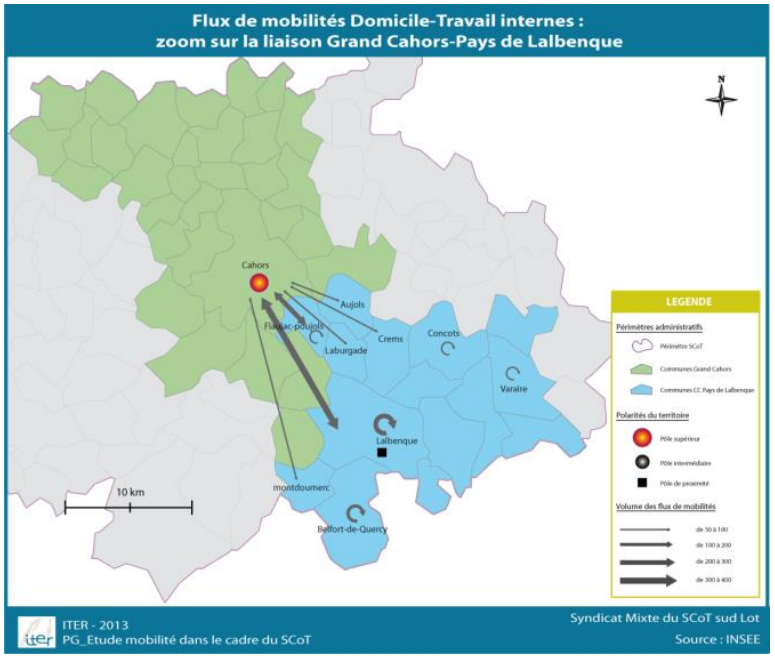
Ils représentent 6 200 déplacements quotidiens soit près d'un déplacement sur deux parmi ceux effectués à l'intérieur du Grand Cahors. La relation Cahors-Pradines génère quotidiennement 1 010 flux de mobilités liés au travail.

Les flux de déplacements internes à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et Vignoble représentent 3 200 voyages quotidiens. Ces derniers sont principalement polarisés par Puy-l'Evêque, Prayssac et Luzech. Il existe une relation entre Prayssac et Puy l'Evêque à hauteur de 150 flux de mobilités quotidiens et entre Cahors et Luzech à hauteur de 160 flux.



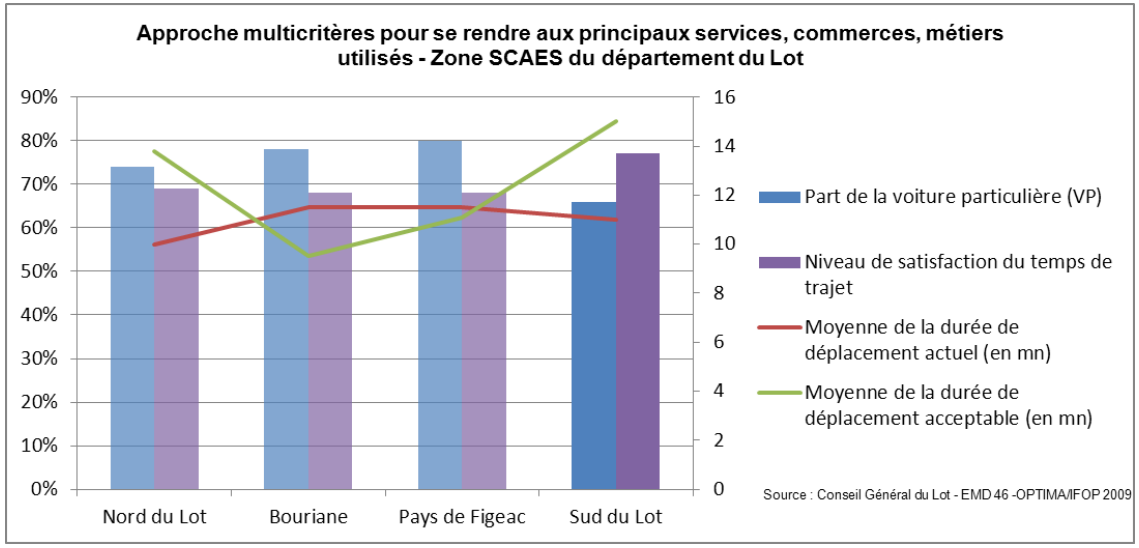
Les flux de mobilités domicile-travail entre le Grand Cahors et la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque représentent 1270 déplacements quotidiens dont la relation Cahors-Lalbenque qui en génère 360, soit un déplacement sur quatre. Les flux de mobilités quotidiens liés au travail entre Cahors et Flaujac-Poujols s'élèvent quant à eux à 270.





- **LES PRATIQUES DE MOBILITES DES DIFFERENTS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE**

L'enquête ménage sur l'accessibilité aux équipements et services menée par le Conseil Général du Lot du 1er au 15 décembre 2008 (cf. annexes) a fait ressortir différents constats concernant les pratiques de mobilités globales des habitants du sud lot.



Le premier est que deux tiers des déplacements à destination des commerces et services sont effectués en voitures dans le Sud Lot ce qui constitue la part modale la plus faible des quatre zones des Schémas de cohérence des aménagements, équipements et services (SCAES) du Lot, notamment parce que le pôle urbain de Cahors figure dans la zone et qu'il propose des modes déplacements alternatifs à la VP (réseau urbain, TAD, modes doux…).

Les habitants du Sud Lot sont aussi les plus satisfaits vis-à-vis de la durée des trajets qu'ils effectuent pour se rendre aux commerces et services par rapport à ce qu'ils estiment être acceptable pour effectuer ces trajets.

Bien que la durée moyenne des trajets pour se rendre aux principaux services dans le Sud Lot soit de 11 minutes, soit une minutes supplémentaire que dans le Nord Lot, les habitants du Sud Lot sont ceux qui sont prêts à consentir une durée de trajet la plus élevée pour effectuer ces déplacements avec environ 15 minutes.

SYNTHESE # ATOUTS – FAIBLESSES → ENJEUX

		ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
ACCESSIBITE EXTERNE	VOIRIE ET CIRCULATION	• Une accessibilité autoroutière performante vers les pôles extérieurs régionaux et nationaux situés sur un axe Nord Sud	• Une accessibilité au réseau autoroutier inégale, souvent supérieure à 30 minutes, en particulier pour une large partie Ouest et la frange Est du territoire	→ **L'accessibilité des principaux pôles du territoire aux échangeurs autoroutiers, et notamment les connexions au réseau autoroutier sur l'A62 (Agen …) pour les liaisons vers Bordeaux** → **L'amélioration des liaisons routières permettant d'accéder aux interfaces du territoire (gares, arrêts TC stratégiques), portes d'entrée et de sortie du territoire en modes collectifs** → **L'amélioration de la desserte ferroviaire, notamment** ○ Des dessertes pendulaires des actifs et scolaires extérieurs au territoire qui souhaitent venir en train sur le territoire ○ Des liaisons ferroviaires vers Montauban et Agen au Sud et vers Limoges au Nord en lien avec les futures dessertes Ligne Grande Vitesse (LGV) ○ De l'attractivité et du rôle de la halte ferroviaire de Lalbenque comme interface alternative au pôle d'échange multimodal (PEM) de Cahors pour le Sud Lot notamment par une mise à niveau des quais pour y permettre l'arrêt des trains du POLT. ○ De la possibilité de réouverture de la halte ferroviaire d'Espère-Mercuès en alternative nord du PEM de Cahors au nord. ○ De l'intermodalité depuis les principaux pôles du territoire vers les interfaces ferroviaires (Cahors, Lalbenque) → **La restructuration et la hiérarchisation du réseau de lignes régulières interurbaines en transports en commun** → **La coordination entre AOT pour assurer une billettique intégrée train/réseau urbain de Cahors et train/réseau interurbain**
	TRANSPORTS FERROVIAIRES ET GARES	• Un axe ferroviaire de niveau national : la ligne POLT • Un Pôle d'Echange Multimodal de Cahors situé dans le cœur d'agglomération • Une halte de Lalbenque-Fontanes facilement accessible depuis l'autoroute (moins de 10 min)	• Une seule ligne ferroviaire et peu de gares : pôle d'échange multimodal de Cahors et halte ferroviaire de Lalbenque-Fontanes • Une absence de raccordement réel au réseau à grande vitesse • Une halte de Lalbenque-Fontanes excentrée et présentant un niveau d'infrastructures et de services limité (quai de dimension réduite, absences de guichet automatique)	
		• La présence d'une ancienne voie ferrée Cahors Capdenac-Gare et la halte ferroviaire fermée à Espère-Mercuès (au nord de Cahors) sur la ligne Toulouse-Paris (POLT)		
	TRANSPORT ROUTIER INTERURBAIN	• Des niveaux d'offre satisfaisant en journée pour se rendre sur les pôles voisins de Fumel, Cajarc et Figeac/Capdenac • Des lignes interurbaines structurantes en connexion avec les réseaux urbains (Cahors, Figeac) et ferroviaires (Montsembron-Libos, Cahors et Figeac)	• Des niveaux d'offre peu satisfaisants pour se rendre sur les pôles voisins de Rodez et Villefranche-de-Rouergue • Une absence de desserte régulière vers des pôles voisins comme Agen • Une absence de tarification intermodale (TC+train, TC+urbain)	
	DESSERTE AERIENNE	• Une desserte aérienne de qualité à environ 1 h de trajet par la route depuis Cahors • Aérodrome de Cahors Lalbenque		

		Atouts	Faiblesses	Enjeux
ACCESSIBITE INTERNE	VOIRIE ET CIRCULATION	• Des projets d'amélioration des infrastructures routières en réflexion • Une accessibilité à Cahors facilitée pour les communes situées sur l'axe Nord Sud • Une partie Ouest de la vallée du Lot bénéficiant d'un temps d'accès relativement court à des pôles de services intermédiaires et de proximité	• Une majorité du territoire qui se situe à plus de 10 minutes d'un pôle de proximité • Un déficit d'accessibilité sur la partie Est avec un temps d'accès de plus de 20 minutes à un pôle intermédiaire • Une accessibilité à Cahors plus difficile pour les communes éloignées de la D820 (axe Nord Sud)	**➔ La hiérarchisation et l'amélioration du maillage de voirie permettant de relier les pôles locaux selon leur vocation de services et d'emplois** **➔ L'amélioration de l'offre en modes doux en milieu urbain** **➔ L'étude de l'opportunité de réouverture de la gare d'Espère-Mercuès, au Nord de Cahors, et de l'ancienne voie ferrée Cahors-Capdenac, notamment entre Cahors et Arcambal, en vue de la mise en place de services adaptés aux mobilités pendulaires en complément de la gare de Lalbenque** **➔ Le développement des liaisons de transport collectif attractives vers les pôles structurants extérieurs à la vallée du Lot** **➔ La simplification et l'amélioration de la couverture et de la lisibilité du Transport à la Demande (TAD) sur les zones non couvertes et le développement des services adaptés vers les pôles de proximité des différents bassins de vie et d'emplois** **➔ Le développement des dessertes TAD de rabattement vers les gares, arrêts stratégiques de lignes régulières structurantes urbaines et interurbaines** **➔ L'amélioration de la communication et de l'information sur les réseaux de transports collectifs et les modes alternatifs**
	TRANSPORT FERROVIAIRE ET GARES	• Un temps de parcours en train entre Lalbenque et Cahors de 13 min, concurrentiel par rapport à la route (26 minutes)	• Une gare de Lalbenque isolée : temps de parcours pour y accéder et niveau de services limité	
		• La présence d'une ancienne voie ferrée Cahors Capdenac-Gare et halte ferroviaire à Espère-Mercuès		
	TRANSPORT ROUTIER INTERURBAIN	• Des lignes régionales qui proposent des dessertes significatives dans la vallée du Lot (en bus)	• En dehors de la vallée du Lot, absence de dessertes régulières performantes (uniquement à vocation scolaire) • Une tarification commerciale peu lisible par l'usager • Une offre départementale ne tenant actuellement pas compte du potentiel de déplacement touristique	
		• Des services de transports à la demande mis en place sur certains secteurs • Un schéma département des transports en cours de réflexion	• Des systèmes TAD restreints en termes d'offre et absents sur une majeure partie du territoire • Un fonctionnement des TAD indépendamment les uns des autres et sans connexion réelle avec les autres réseaux de transport collectif	
	RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS	• Un réseau urbain proposant une offre satisfaisante • Un service de navettes gratuites • Un périmètre de transport urbain qui pourrait potentiellement évoluer à court terme (évolution à une Communauté d'Agglomération de 39 communes) • Un service TAD en complément des lignes régulières	• Un réseau régulier encore restreint aux deux communes de Cahors et Pradines • Un dispositif TAD peu lisible	
	NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITES	• Des initiatives engagées pour développer les modes de déplacements doux et les modes de transport alternatifs : Programme SMOOTH, internet dédié au covoiturage par le département du Lot …	•	

		ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
FLUX DE MOBILITES	MIGRATIONS PENDULAIRES EXTERNES	• Un territoire qui compte davantage d'entrées d'actifs extérieurs que de sorties d'actifs résidant sur le territoire	• Des flux domicile-travail relativement diffus (2/3 des flux sortants inférieurs ou égal à 10 personnes) • Un potentiel de flux entrants Toulouse-Cahors et Montauban-Cahors supérieur à celui en sens inverse, mais une offre ferroviaire peu adaptée à ce potentiel	**➔ L'amélioration de la part modale en faveur des modes alternatifs à la voiture individuelle sur les flux domicile-travail les plus importants à l'intérieur et à l'extérieur du territoire** **➔ La contribution à la lutte contre la production de gaz à effet de serre** **➔ La diminution de la précarité énergétique des ménages** **➔ La création des conditions pour encourager l'ensemble des collectivités locales du SCoT à engager une politique en faveur des transports collectifs et des modes doux en cohérence avec l'AOT régionale, départementale** **➔ L'organisation du covoiturage et la promotion de sa pratique comme solution de désengorgement des centre-bourgs et du cœur de l'agglomération cadurcienne (aires dédiées et facilement identifiables grâce à une signalétique adaptée, plateforme pour mise en relation des covoitureurs, intermodalité …)** **➔ La coordination entre AOT pour assurer une billettique intégrée train/réseau urbain de Cahors et train/réseau interurbain** **➔ L'amélioration des liaisons interurbaines** **➔ La mise en cohérence périmètre de transports urbains et mobilités domicile-travail (autour de Cahors)** **➔ Le développement d'une offre sécurisante de cheminement cyclable, particulièrement en milieu urbain** **➔ La pratique du vélo comme mode de déplacement domicile-travail de proximité et son développement au niveau des interfaces de transport (gares, arrêts stratégiques de transports en commun …)**
		• De principaux flux sortants domicile-travail concernant Fumel, Toulouse et Montauban • De principaux flux entrants domicile travail concernant Fumel, le Nord Lot et Gourdon		
	MIGRATIONS PENDULAIRES INTERNES	• Une majorité des flux domicile-travail sont réalisés à l'intérieur des EPCI du territoire du SCoT	• Un peu plus de la moitié des flux domicile-travail du territoire sont effectués à l'intérieur du Grand Cahors, ce qui contribue au déséquilibre du territoire	
	LES PARTS MODALES SUR LES FLUX PENDULAIRES	• Les parts modales en transports collectifs les plus importantes concernent les liaisons Toulouse-Cahors et Toulouse-Montauban	• Les parts modales en transports collectifs du Grand Cahors desservies par le réseau urbain sont seulement de 4 % • Couronne périurbaine de Cahors : un taux de motorisation et un recours à la voiture plus élevé qu'à l'échelle du territoire et des actifs travaillant dans le même temps majoritairement sur Cahors	

I.Lecture #3 : ÉCONOMIE, EMPLOI ET REPARTITION DES RICHESSES

I. #3.1 L'ECONOMIE LOCALE

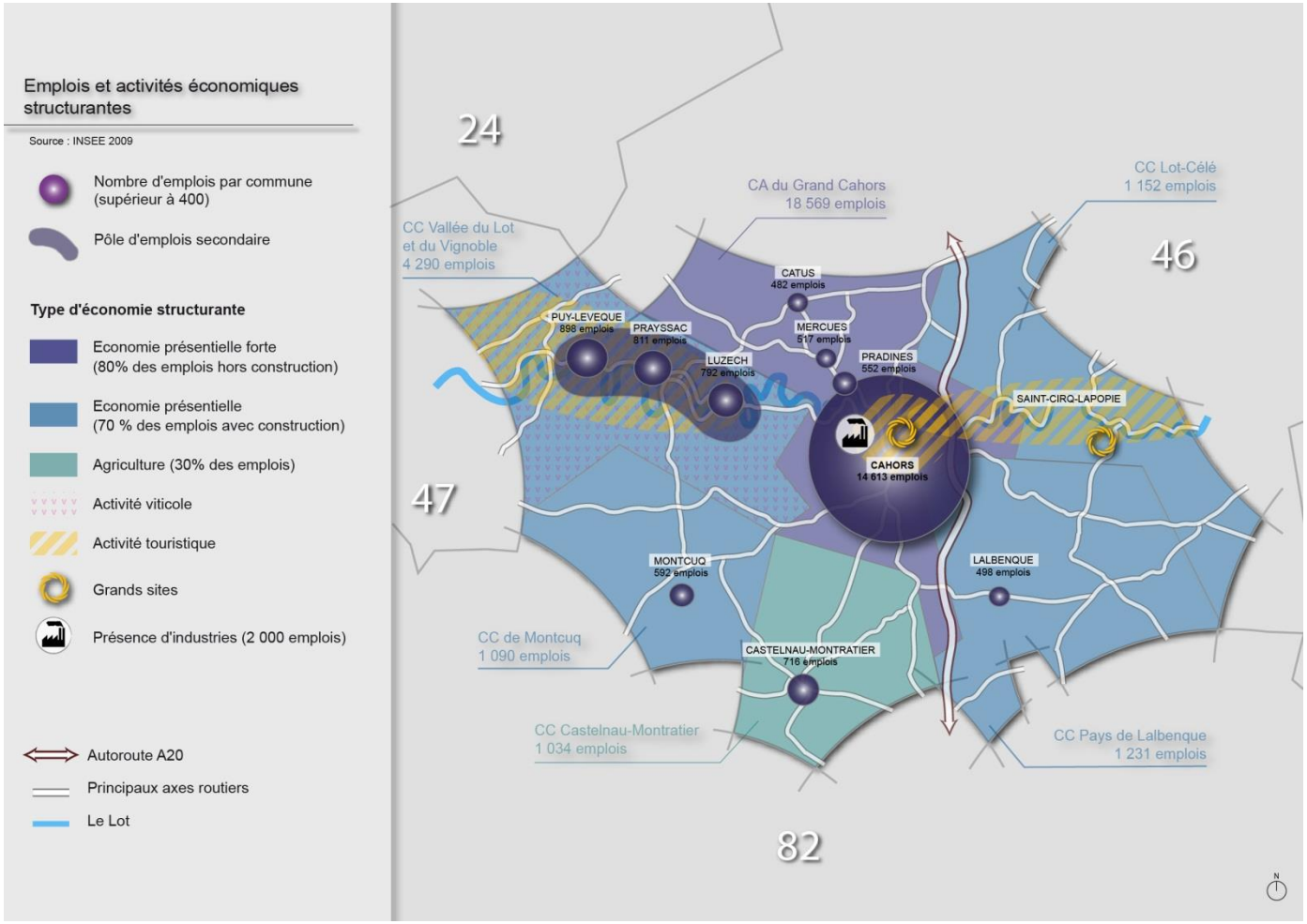
CE QUI RESSORT ET CE QUI EST EN JEU POUR LE SCOT / EMPLOI ET ACTIVITES

Le territoire a connu une progression des emplois depuis 10 ans : + 2 422 emplois entre 1999 et 2009 (+9,6%) dont 1 215 créés dans les communes de la CA du Grand Cahors autre que Cahors. Cela représente en moyenne + 240 emplois par an. La population a augmenté sur cette même période de 573 /an soit 2,8 habitants supplémentaire pour 1emploi créé. En comparaison, SCoT du Pays de Figeac a connu une croissance de l'emploi de +13% (226 emplois par an) et de 1,6 habitant supplémentaire pour 1 emploi créé. Ces éléments montrent que cette croissance est essentiellement liée à l'économie présentielle.

Le SCoT de Cahors et du Sud du Lot doit donc faire face au défi de l'emploi, du développement des filières économiques (industrie, artisanat, agriculture, tourisme) et de la qualification des hommes pour asseoir une économie forte et diversifiée à partir des ressources et des savoir-faire locaux.

La constitution d'une destination touristique forte et identifiée autour des spécificités remarquables et pouvant drainer de nouveaux flux de clientèles constitue également un enjeu important.

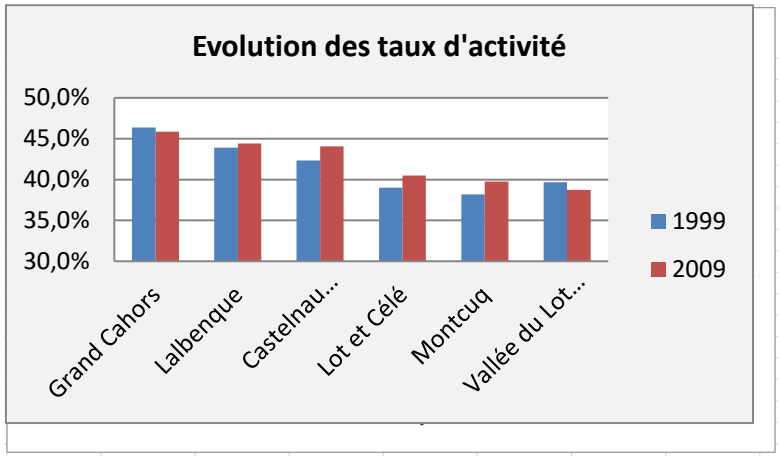
La concentration des emplois et de la croissance des emplois sur le pôle urbain pose également la question d'un développement harmonieux du territoire pour répondre aux besoins tout en préservant l'attractivité des pôles intermédiaires et du milieu rural.

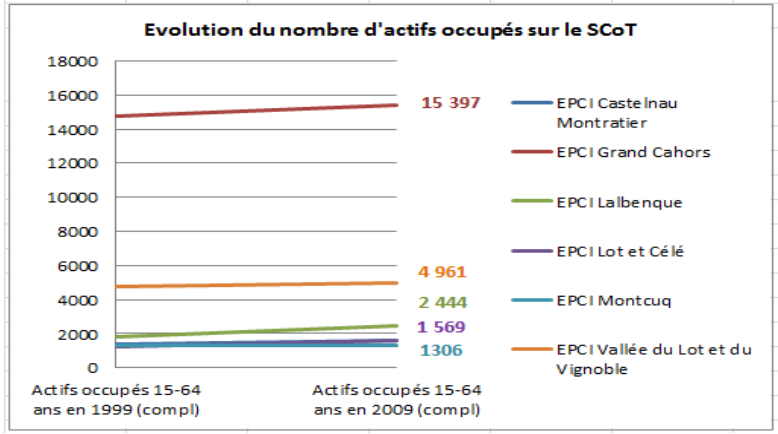


EMPLOI ET ACTIVITES

UNE POPULATION ACTIVE QUI AUGMENTE

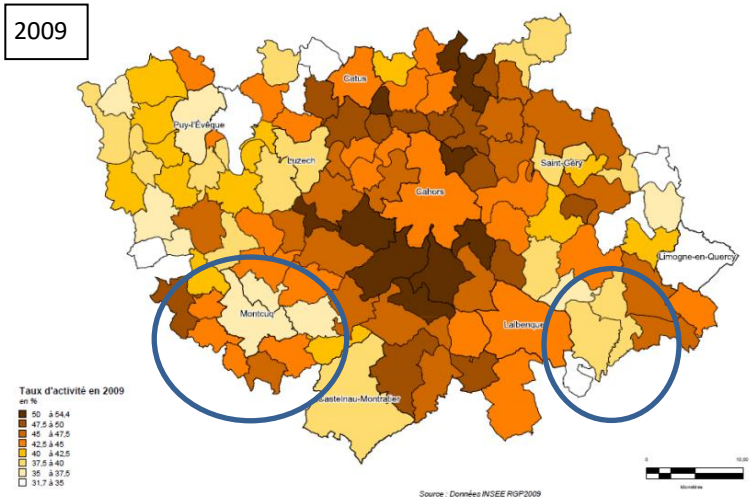
On observe une augmentation de + 2034 actifs en dix ans, et cette augmentation concerne l'ensemble des EPCI. Cependant cette tendance est marquée : d'une part par une concentration des actifs sur Cahors et son agglomération, et d'autre part, par une diffusion de taux d'activité importants (43.5 de moyenne) au Sud du territoire du SCoT entre 1999 et 2009. Cela traduit une installation croissante des actifs à la campagne pour leur lieu de résidence et cette situation génère une forte augmentation des mobilités domicile travail. (voir cartes ci dessous)



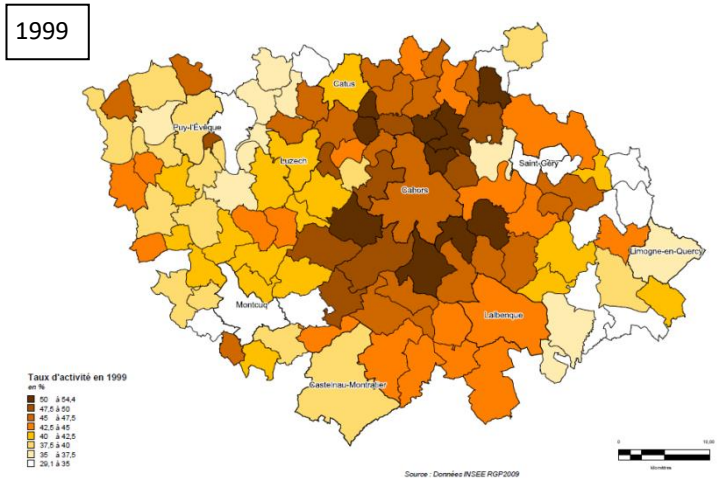


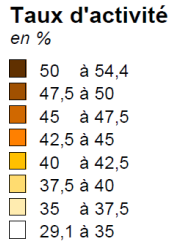
Analyse de l'évolution des taux d'activité

2009



1999

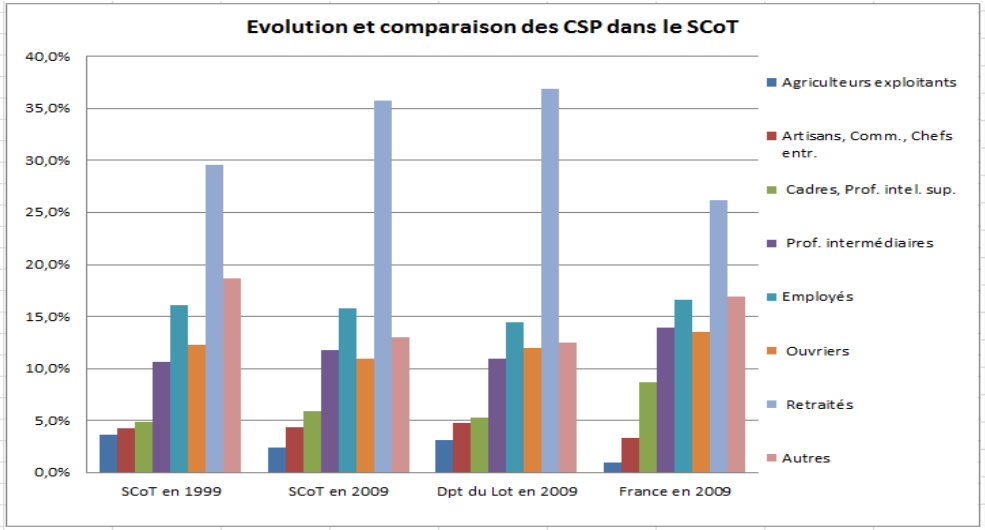


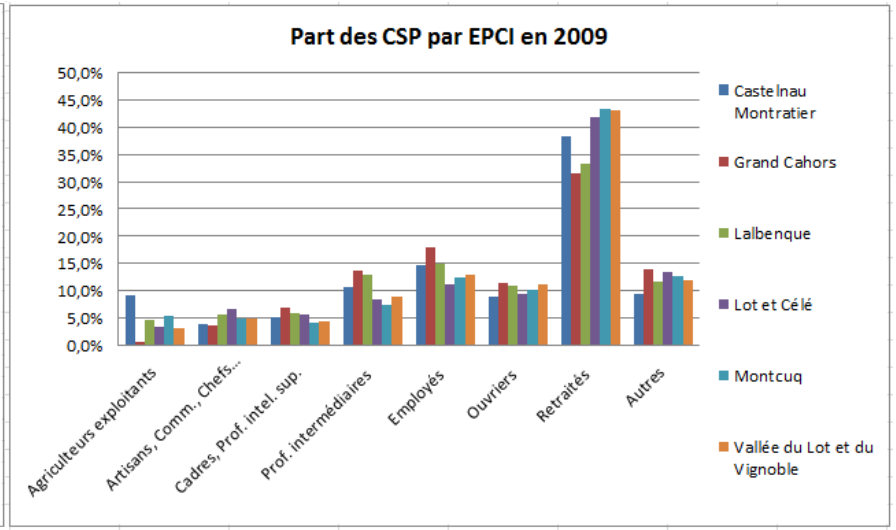


CSP : LES RETRAITES EN NOMBRE ET UNE POPULATION ACTIVE RELATIVEMENT AGEE

A l'image du département du Lot, une très forte représentation des retraités est observée en 2009 (près de 10 points supérieure à la moyenne nationale).

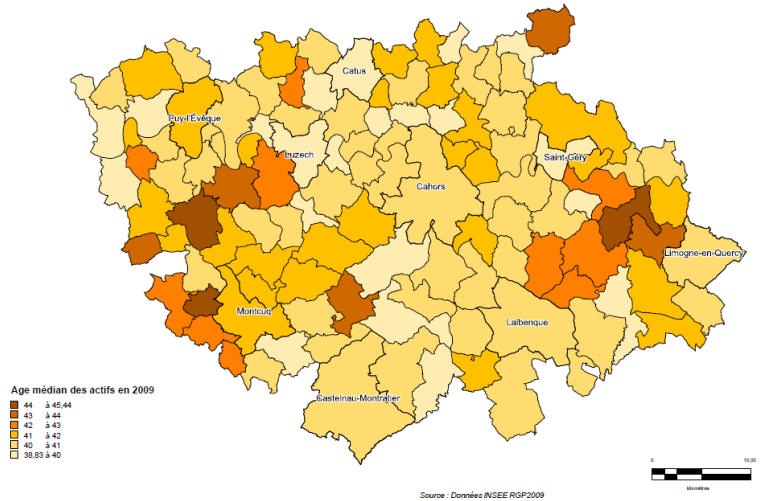
Entre 1999 et 2009, la part des cadres et professions intermédiaires est en augmentation au détriment des agriculteurs exploitants et ouvriers.

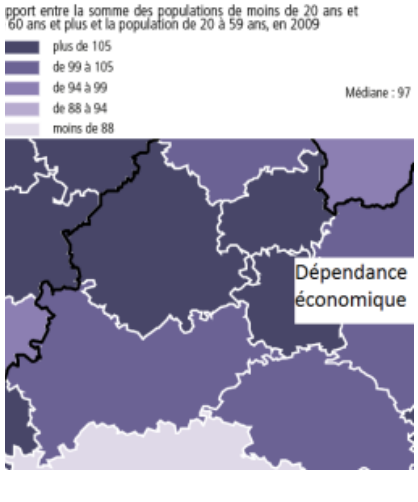




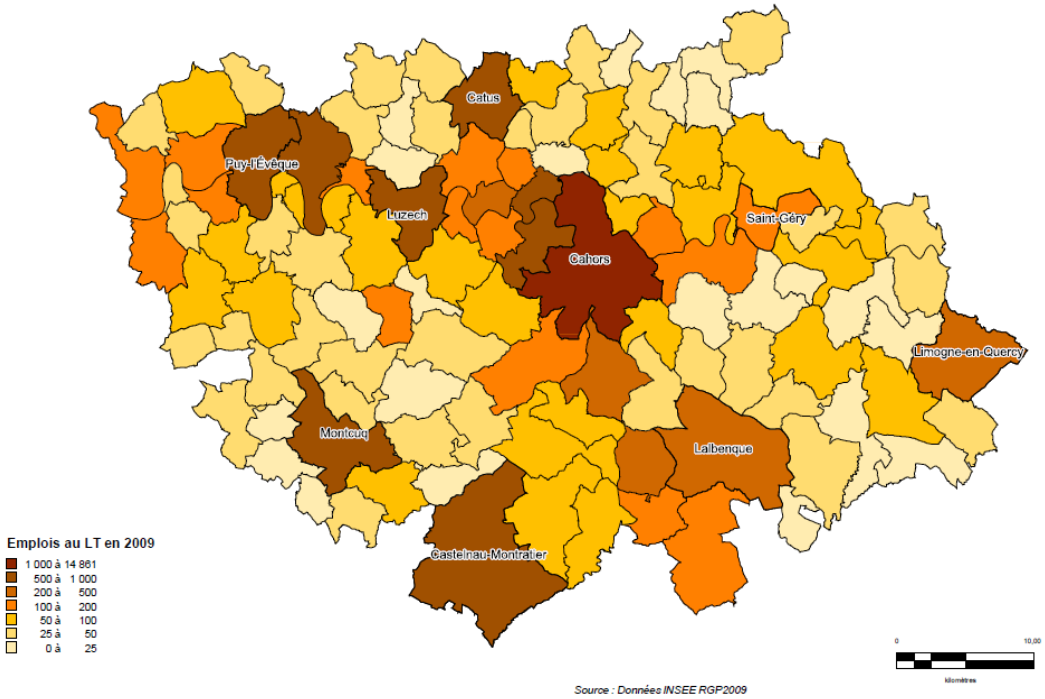
Par ailleurs, la population active apparaît vieillissante avec un âge médian de 40 ans (autant d'actifs de plus de 40 ans que d'actifs de moins de 40 ans) et un âge moyen de 46 ans. Par ailleurs, une dépendance économique forte est constatée, avec un rapport plutôt défavorable entre la population de moins de 20 ans et de plus de 60 ans et la population en âge de travailler (20-59 ans).

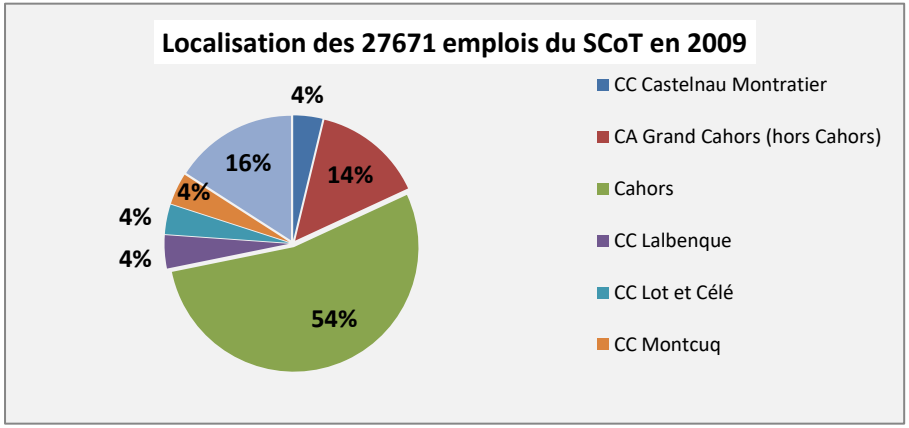
Cette population vieillissante est un fait qu'il est important de prendre en compte pour l'avenir. Il s'agira d'adapter les services pour répondre aux besoins. Ainsi, le vieillissement de la population constitue-t-il un « créneau » à exploiter pour créer de l'emploi ?

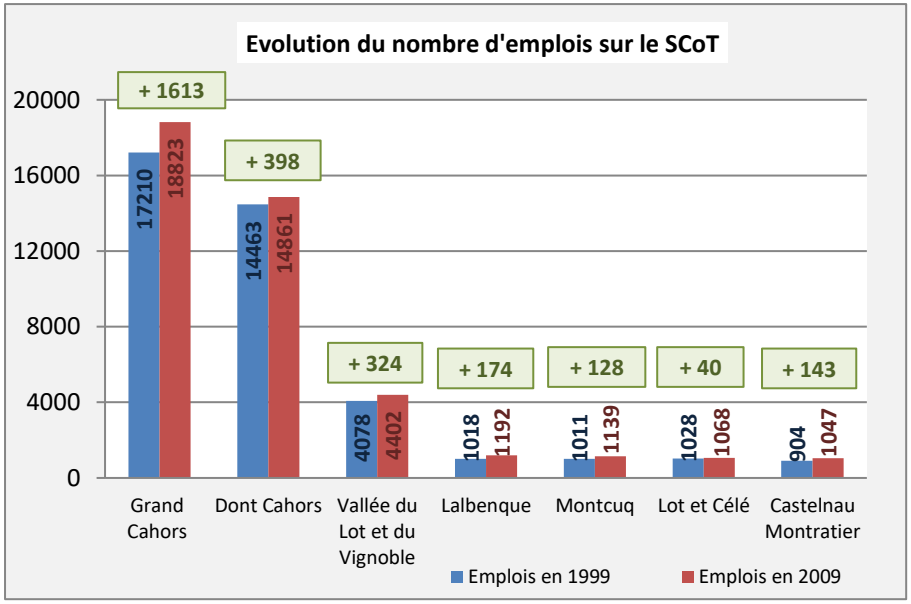




L'EMPLOI EST CONCENTRE A CAHORS







En 2009, plus de 27 500 emplois sont recensés sur le territoire du SCoT . Un équilibre entre population active occupée (27 288) et nombre d'emplois est constaté.

Néanmoins, les emplois sont concentrés pour plus des deux tiers sur la CA du Grand Cahors (dont 54 % sur la seule commune de Cahors).

Entre 1999 et 2009, 2 422 emplois ont été créés sur le SCoT dont la moitié (1 215) dans les communes de la CA autres que Cahors. Ainsi, alors que les communes de la CA du Grand Cahors (hors Cahors) représentent 14 % des emplois en 2009, elles ont accueillis 50 % des emplois créés sur le SCoT entre 1999 et 2009. Quant à Cahors, la ville a accueillie « seulement » 16 % des emplois créés sur le SCoT alors qu'elle représente 54 % des emplois. Entre 1999 et 2010, les communes situées autour de Cahors ont ainsi tendance à représenter un poids de l'emploi de plus en plus important.

On notera que depuis 2008, la zone d'activités de Cahors-Sud, classé Zone d'Intérêt Régional en Midi-Pyrénées, située sur les communes des Fontanes, l'Hospitalet, le Montat et Cieurac et connaît une très forte croissance avec plus de quarante entreprises nouvelles créées. En 3 ans, le nombre d'emplois sur la zone est passé de 180 à 600 salariés.

Des emplois se sont par ailleurs créés sur toutes les intercommunalités du SCoT.

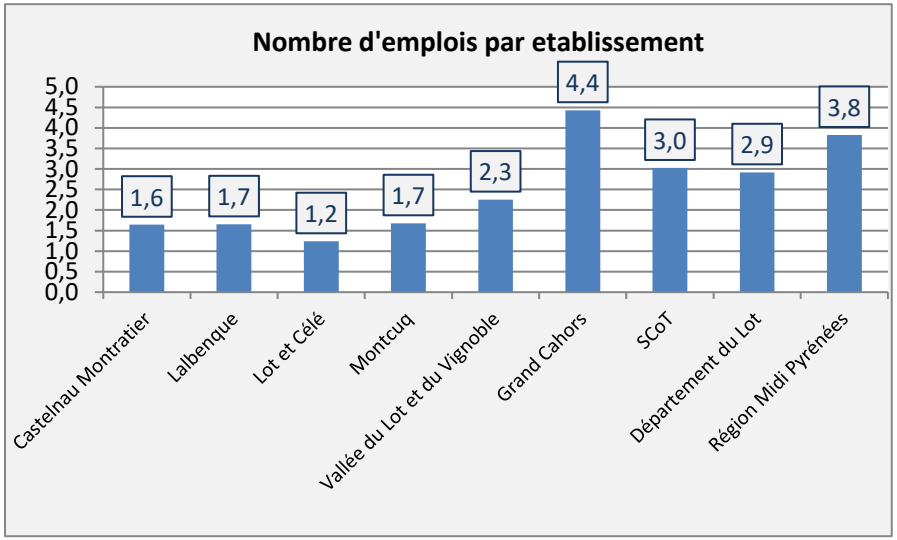
En faisant le parallèle avec la croissance démographique observée sur la même période, cela représente en moyenne une augmentation de 2,8 habitants par emploi créé entre 1999 et 2009. La population a donc augmenté de 28 habitants pour 10 emplois créés sur cette période. Le lien entre croissance démographique et croissance de l'emploi est moins prégnant que sur le territoire voisin du Pays de Figeac sur lequel la population a augmenté en moyenne de 16 habitants pour 10 emplois créés.

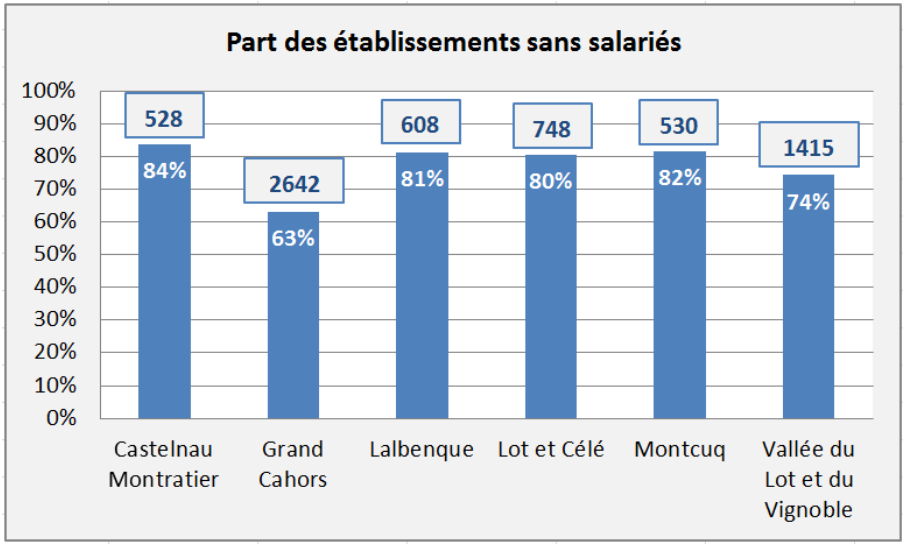
En 2009, 2.6 habitants sont recensés par emploi en moyenne et est en diminution depuis 2008 (2,7 en 2008). Ce constat témoigne d'une certaine dynamique économique. Néanmoins, ce ratio est plus élevé qu'à l'échelle régionale et nationale : 2,4.

Pour information …

⇨ **Le ratio habitants/emploi traduit le lien entre population résidente et économie. Un nombre d'habitants pour un emploi relativement faible (inférieur à 3) souligne un lien étroit entre habitat et économie et caractérise les pôles d'emplois principaux. Un ratio élevé (supérieur à 4) caractérise les territoires présentant plutôt une vocation résidentielle.**

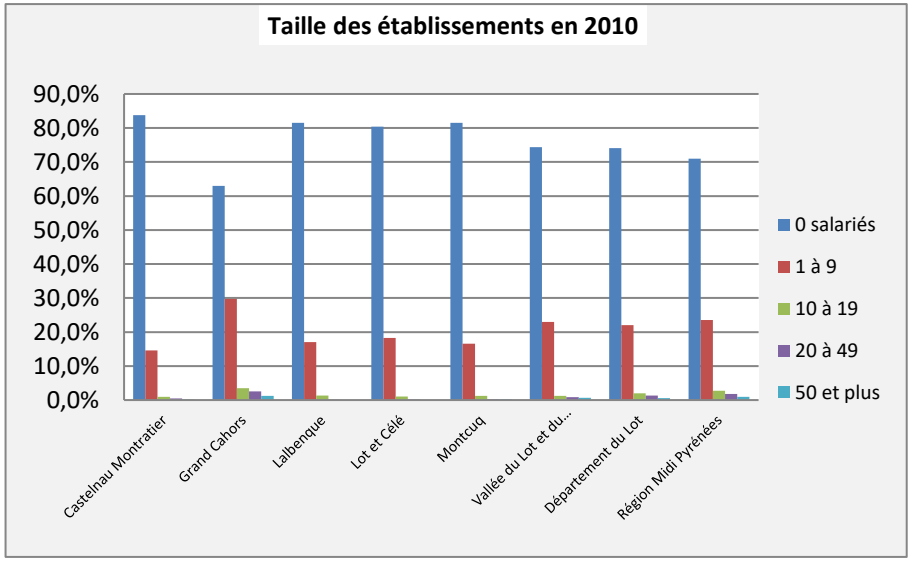
UN TERRITOIRE MAILLE PAR DES ETABLISSEMENTS DE PETITE TAILLE





A l'échelle du territoire du SCoT, le nombre moyen d'emplois par établissement est comparable à celui observé à l'échelle départementale mais plus faible qu'à l'échelle régionale. A l'échelle des EPCI, seule la CA du Grand Cahors compte en moyenne plus de 4 emplois par établissement. Sur le reste du territoire, on compte 2 emplois par établissement, voire moins.

En effet, une majorité des établissements n'ont pas de salariés (71 %). Le tissu d'entreprises est ainsi composé majoritairement de TPE-PME. Ces structures jouent un rôle important pour l'emploi et les services privés dans les zones rurales ou très rurales. Cette tendance peut traduire l'émergence « d'entrepreneurs résidentiels » qui font de leur lieu de résidence un lieu d'activité et un facteur de production plutôt sur les territoires ruraux.



DES MOBILITES DOMICILE TRAVAIL QUI SE DEVELOPPENT

A l'échelle du SCoT, 43% des actifs travaillent sur leur commune de résidence, cette proximité est en baisse depuis 2009. A titre d'exemple, la ville de Cahors a perdu 426 actifs occupés depuis 1999 alors que près de 400 emplois ont été créés sur la commune dans le même temps. Cela signifie que les actifs ont tendance à s'éloigner de leur lieu de travail. Toutefois, la part d'actifs travaillant sur leur commune de résidence reste dans la moyenne du département et supérieure de près de 10% à la moyenne Française.

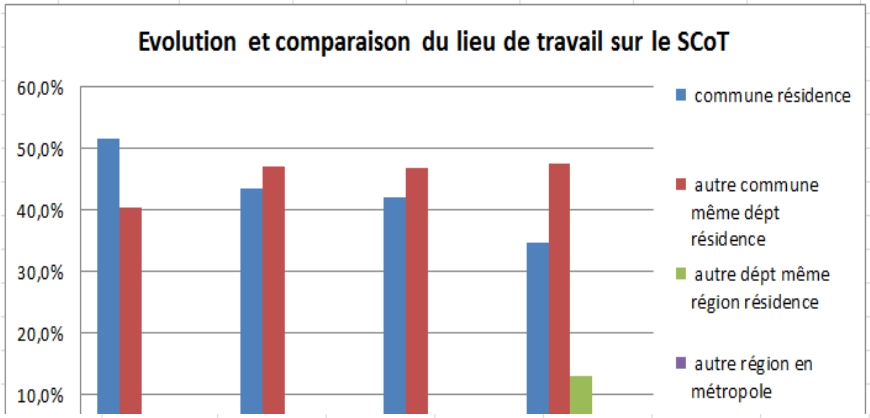
Le Grand Cahors est l'EPCI sur lequelle les mobilités liées au travail sont les plus localisés (près de la moitié des actifs travaillent sur leur commune de résidence).

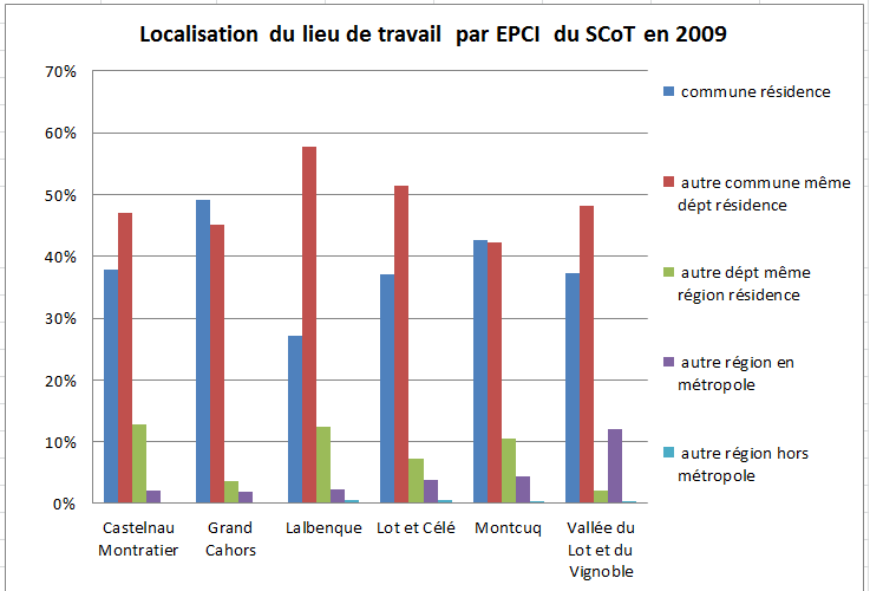
La vallée du Lot voit près de 10% de sa population qui travaille dans le département du Lot-et-Garonne (Fumel, Villeneuve-sur-Lot) .

La communauté de communes de Lalbenque est l'EPCI présentant la part d'actifs résidant sur leur commune de résidence la plus faible (moins de 30% des actifs travaillent sur leur commune de résidence). Cela souligne la vocation résidentielle de ce territoire qui compte par ailleurs le nombre d'habitants pour un emploi le plus élevé en 2009 (4,9).

Les 3 EPCI du Sud du SCoT (Labenque, Montcuq, Castelnau) voient plus de 10% des actifs travailler dans un autre département, à savoir principalement le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne. Cela signifie que l'attractivité du Tarn-et-Garonne reste mesurée malgré la présence de l'autoroute A20.

Cf partie sur les pôles générateurs et flux de déplacements pour une analyse plus détaillée des flux de mobilités pages 111 à 115.





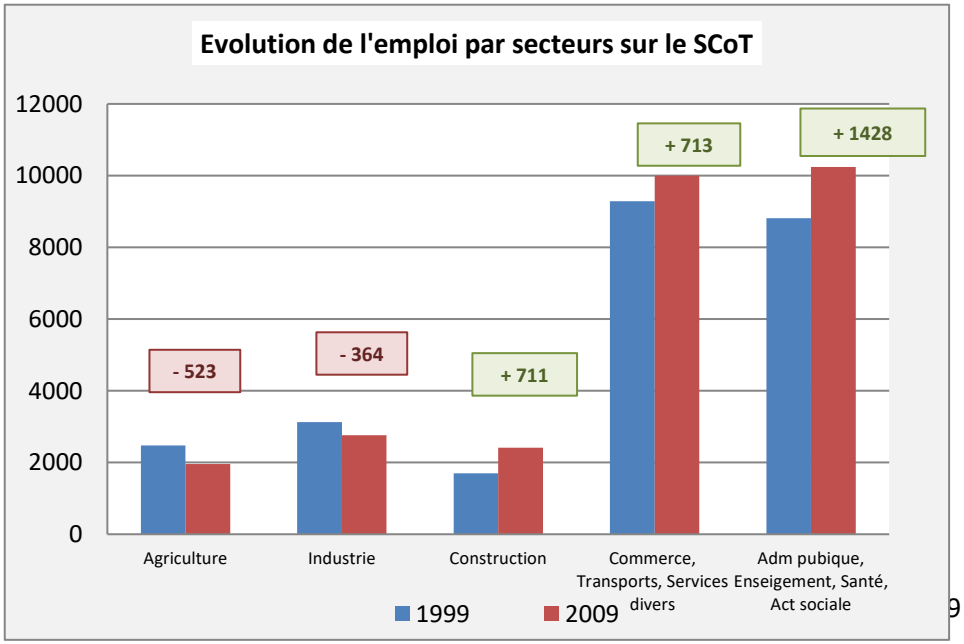
ORGANISATION ET DYNAMIQUES ECONOMIQUES

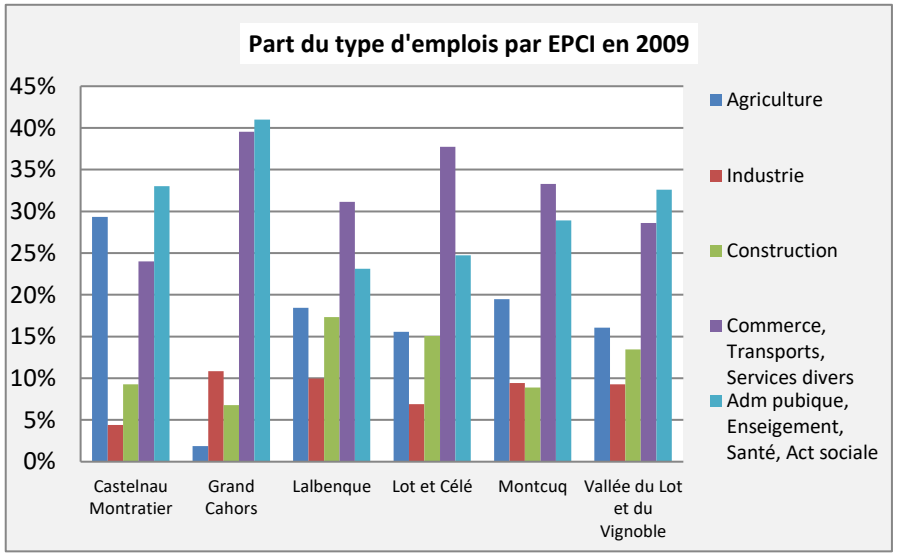
UN SECTEUR PRIMAIRE EN DIFFICULTE

Si le nombre d'emplois a globalement augmenté entre 1999 et 2009, les différents secteurs économiques ne connaissent pas des dynamiques similaires :

- L'agriculture et l'industrie sont en difficulté avec un nombre d'emplois en baisse (en moyenne disparition de près de 100 emplois par an pour ces deux secteurs cumulés).
- Les secteurs de la construction (+42%), des services privés (+8%) et des services publics (+16%) sont pour leur part sur une dynamique positive. Ce constat est néanmoins à relativiser avec la crise depuis 2008.

Par ailleurs, une hétérogénéité de la vocation économique est observée en fonction des EPCI :





- La CC de Castelnau Montratier s'appuie sur l'agriculture
- Le Grand Cahors : pôle de services et industries (plus de 2000 emplois, dont 540 en lien avec l'électrique et l'électronique). Sur Cahors, le poids de services publics soulève une éventuelle dépendance aux emplois publics. L'avenir de l'emploi sur le territoire est ainsi en partie lié à des décisions nationales. Par ailleurs, concernant l'industrie électronique les emplois sont concentrés dans une seule entreprise, ce qui peut également constituer une fragilité.
- La CC de la Vallée du Lot et du vignoble : Agriculture et administrations publiques
- Les 3 autres EPCI : agricole et commerce.

UNE ECONOMIE DE PLUS EN PLUS LIEE A LA SPHERE PRESENTIELLE

UNE ECONOMIE PRESENTIELLE QUI COMPENSE LE DECLIN DU SECTEUR PRIMAIRE

Depuis le milieu des années 1970, la part de l'économie présentielle ne cesse d'augmenter selon un rythme régulier. Alors qu'en 1975, la sphère présentielle représentait 55 % du tissu d'emplois, en 2009, cette part s'élève à 73 %.

Toutefois, le territoire de Cahors Sud Lot n'est pas homogène. Par exemple :

- La CA du Grand Cahors connaît la proportion d'emplois liée à l'économie présentielle la plus élevée (plus de trois quart des emplois). Sur Cahors, la fonction de préfecture explique en partie ce constat.
- Sur les CC de Castelnau-Montratier et Lalbenque, la part de l'économie présentielle apparaît moins prépondérante (environ 60 % des emplois).

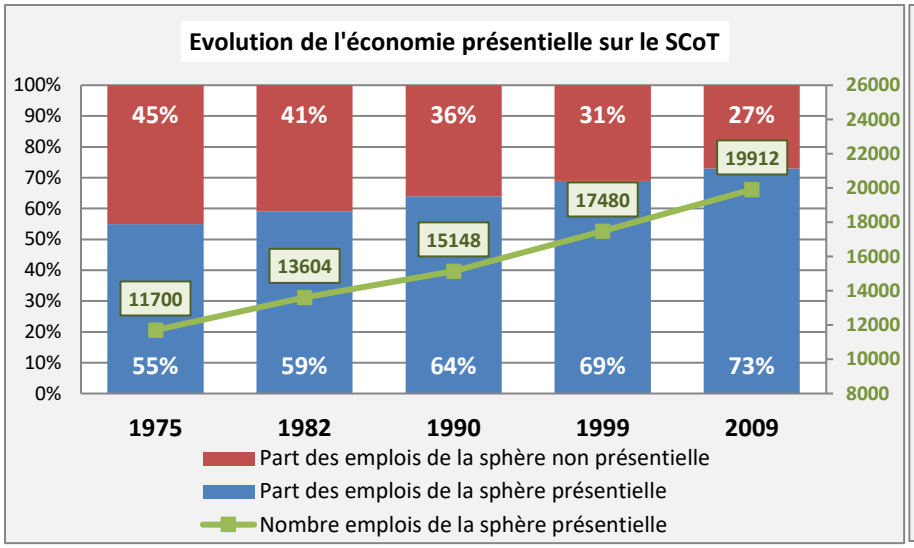
Pour information …

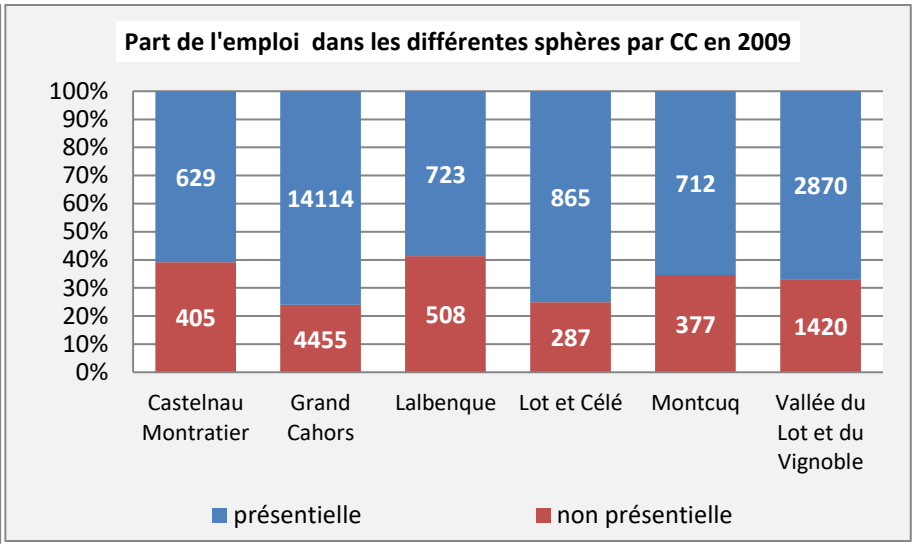
⇨ **L'économie présentielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.**

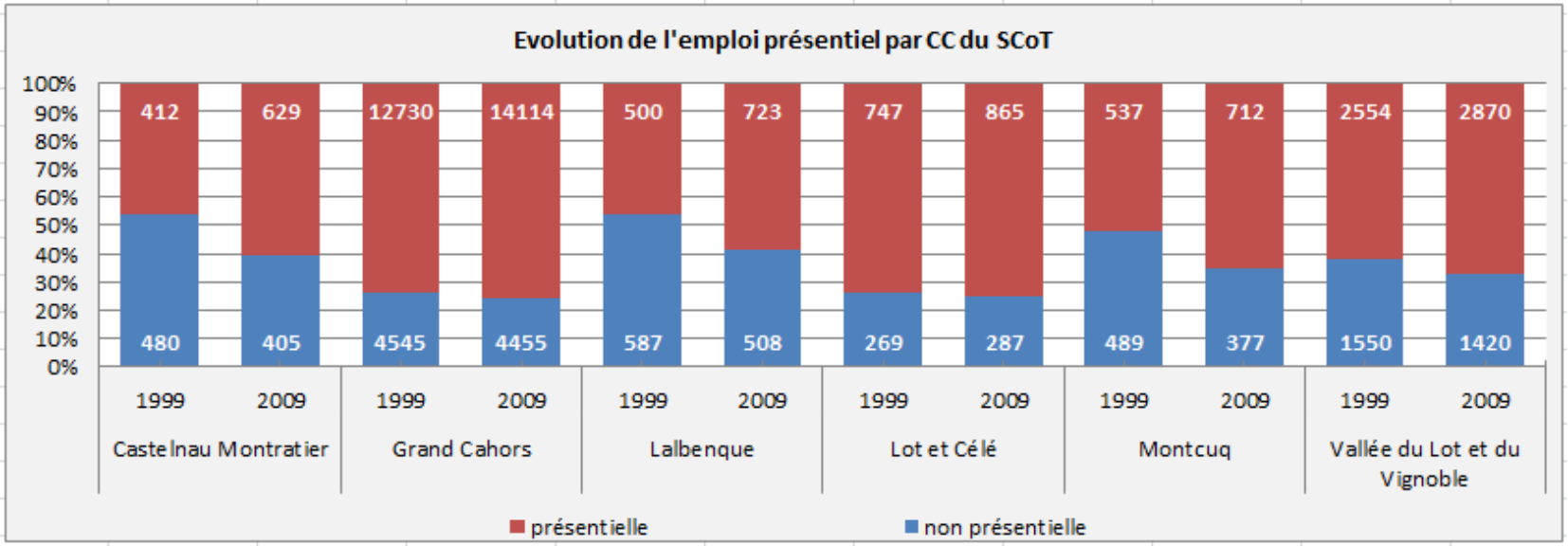
Par ailleurs, le nombre et la part des emplois de l'économie présentielle sont en augmentation sur l'ensemble des intercommunalités du SCoT entre 1999 et 2009. Quant à l'économie non présentielle, son nombre d'emplois diminue sur la quasi-totalité du territoire du SCoT. Seule la CC Lot-Célé observe une hausse de 18 emplois liés à la sphère non présentielle entre 1999 et 2009.

Alors que sur cette période, 3 132 emplois liés à l'économie présentielle ont été créés sur le territoire, le nombre d'emplois de la sphère non présentielle a reculé de 468 unités. (voir détail en page suivante)

Toutefois, il n'est pas certain que la seule économie présentielle puisse combler à l'avenir ce déclin du secteur productif. Les différents échanges avec les élus locaux ont montré que la place de l'économie productive et en particulier des emplois industriels est à renforcer notamment pour attirer des jeunes actifs.


Evolution de l'économie présentielle sur le SCoT
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
26000
24000
22000
20000
18000
16000
14000
12000
10000
8000
45%
41%
36%
31%
27%
11700
13604
15148
17480
19912
55%
59%
64%
69%
73%
1975
1982
1990
1999
2009
Part des emplois de la sphère non présentielle
Part des emplois de la sphère présentielle
Nombre emplois de la sphère présentielle


Part de l'emploi dans les différentes sphères par CC en 2009
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
629
14114
723
865
712
2870
405
4455
508
287
377
1420
Castelnau Montratier
Grand Cahors
Lalbenque
Lot et Célé
Montcuq
Vallée du Lot et du Vignoble
présentielle
non présentielle


Evolution de l'emploi présentiel par CC du SCoT
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
412
629
12730
14114
500
723
747
865
537
712
2554
2870
480
405
4545
4455
587
508
269
287
489
377
1550
1420
1999
2009
Castelnau Montratier
Grand Cahors
Lalbenque
Lot et Célé
Montcuq
Vallée du Lot et du Vignoble
présentielle
non présentielle

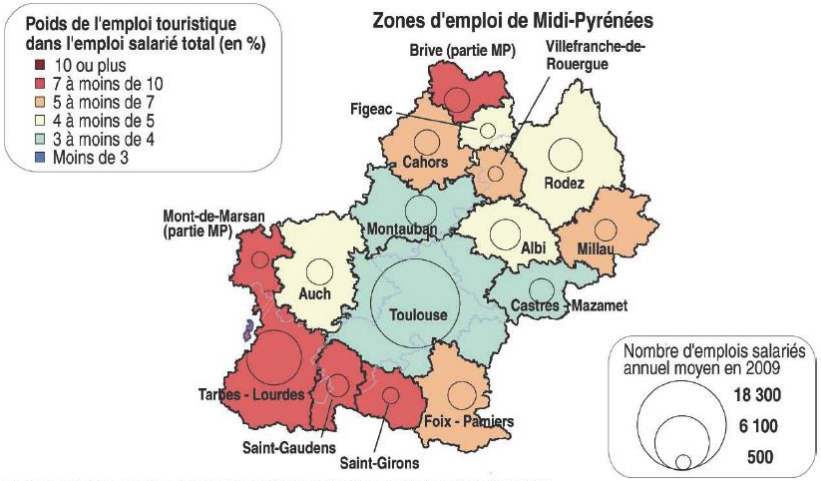
ZOOM : LE TOURISME, LEVIER ECONOMIQUE D'IMPORTANCE POUR LE TERRITOIRE

L'activité touristique lotoise représente 3 300 emplois du secteur privé, soit 6,5 % de l'emploi salarié privé total. Ce volume a progressé de 10% par rapport à 2003.

Les données régionales mettent en évidence que le Lot est, juste après les Hautes Pyrénées, le département où le poids de l'emploi salarié touristique par rapport à l'ensemble des emplois salariés est le plus élevé. Cette proportion est supérieure dans le Nord du Lot ou l'emploi touristique concentre 10 % des emplois salariés privés.

Le tourisme lotois présente une forte saisonnalité de l'emploi : 2 500 salariés en moyenne mensuelle en février-mars ; 5 000 salariés en moyenne mensuelle en juillet et août soit un volume d'emplois multiplié par 2.

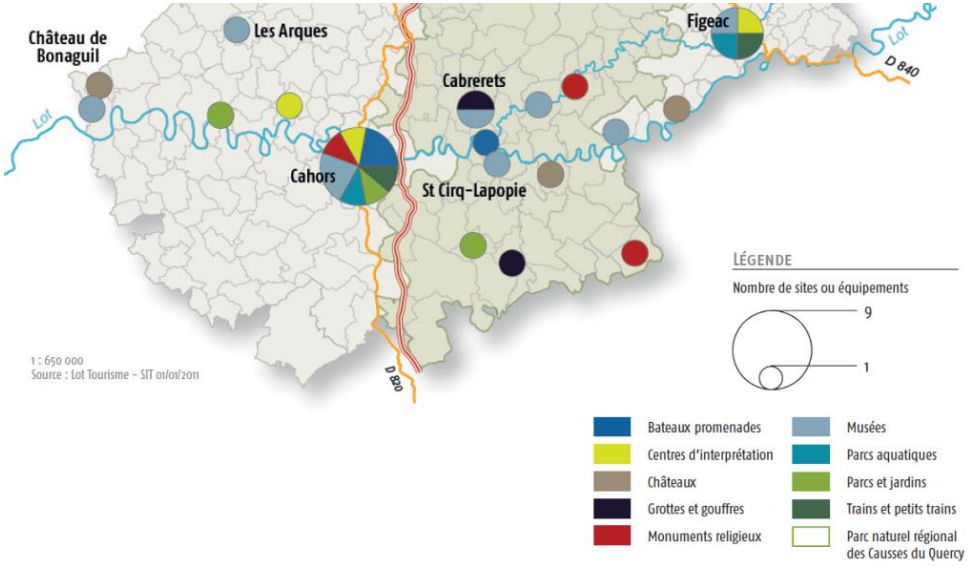
Sur le territoire du SCoT, entre 5 et 7 % de l'emploi salarié total pourrait être lié au tourisme, soit 1 100 à 1 600 emplois en 2009.



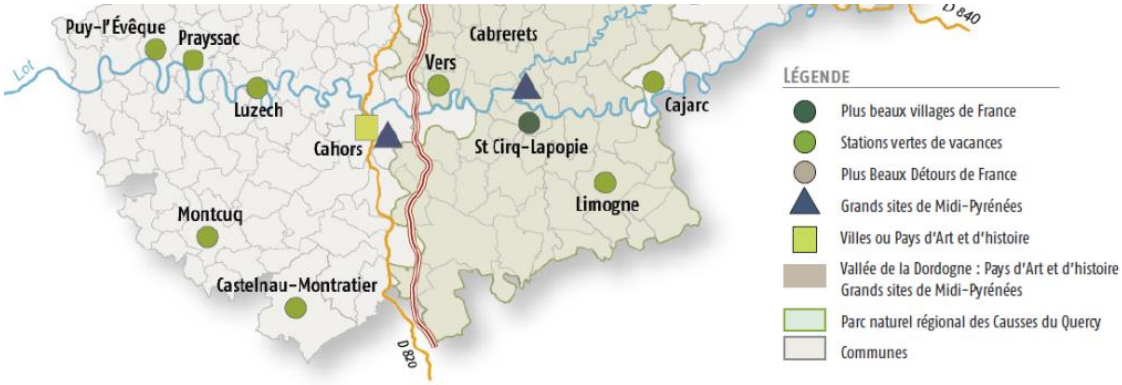
Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009

Pour les élus, le tourisme peut contribuer au développement économique du territoire en tenant compte du potentiel touristique présent (Saint-Cirq-Lapopie, tourisme viticole, fluvial, PNR …). Il s'agit même d'une condition nécessaire même si elle n'est pas suffisante. Pour ce faire, plusieurs enjeux ressortent :

- L'amélioration de la qualité et de l'accueil des touristes : axe de travail prioritaire et indispensable
- L'allongement de la saison touristique
- La professionnalisation du secteur touristique : la démarche est en cours mais des efforts restent à mener
- Le lien entre actions touristiques et politique culturelle à affirmer



La stratégie touristique du Lot prend déjà en compte des « tendances » clés et mise sur des atouts tangibles comme le terroir, le bien vivre, la convivialité, le patrimoine, une agriculture typée …. Cette stratégie mise également sur des tendances comme le ressourcement, la proximité, le repos, la déconnexion, l'itinérance douce, la recherche de naturalité, d'authenticité et de convivialité. Tous ces éléments renvoient à une même dimension qui intéresse le SCoT : la nécessaire qualité du cadre de vie, des paysages, et un patrimoine préservé.



Source des cartes : Lot Tourisme · Agence de développement touristique

On notera que le territoire comprend 2 Grands Sites de Midi-Pyrénées : Cahors et Saint-Cyr-Lapopie : la politique des Grands Sites est initiée par la région Midi-Pyrénées qui dispose de nombreux sites ayant une forte notoriété vis-à-vis des clientèles nationales et internationales. Ces éléments attractifs participent au rayonnement des territoires dans lesquels ils se situent. Sur les 15 millions de visiteurs dans la région, la majorité passe dans ces sites. Ce pouvoir d'attraction est ainsi mis au service de tout le territoire et notamment des pôles touristiques ruraux.

En complément de ces grands sites, le tourisme du territoire du SCoT s'appuie sur plusieurs éléments clés :

- L'itinérance : chemin de St Jacques de Compostelle, sentier de randonnée, la navigation. La navigation est un produit phare et s'appuie sur une rivière canalisée sauvage, soit un parcours des plus appréciés en Europe, il convient donc d'être vigilant sur la qualité des sites et paysages traversés et perçus. Le tourisme cyclable / vallée (voies vertes, vélo-route …) et la valorisation touristique de certaines voie ferrée (projet Cajarc St Cirq Lapopie) sont également des voies de diversification possible de l'itinérance
- Le vignoble et l'œnotourisme qui peuvent constituer une opportunité de développement
- Les paysages avec une forte association entre patrimoine et agriculture,
- Le ressourcement : un cadre de vie paisible
- Les produits locaux : circuits courts, vente directe à la Ferme, événement comme « Lot of saveurs »
- La baignade connait une demande croissante en particulier sur des sites naturels ; cela soulève notamment la question de la maîtrise de la qualité de l'eau.
- Etc.

La question de l'hébergement doit également être prise en compte : l'offre est importante et diversifiée mais elle reste à améliorer notamment en matière de capacités d'accueil à destination des groupes. On notera que l'attente porte sur un hébergement à forte image patrimoniale, mais évolue aussi vers des produits plus contemporains (sous réserve d'une bonne intégration au site), ou auto suffisant en énergie, dotés de climatisation naturelle, d'ouvertures sur les paysages et la campagne, etc. L'enjeu du territoire est également d'élargir la saison touristique en particulier sur l'hiver, ce qui nécessite des hébergements modulables capables d'accueillir des regroupements familiaux ou d'amis.

Les réflexions en cours pour une nouveau livre blanc du tourisme sur le Lot visent à privilégier tous ces points clés et à aller plus loin sur le concept de « village » et des valeurs qui y sont associées.

Le développement du tourisme (et notamment l'attractivité vers une clientèle de plus en plus urbaine) passe également par une attention particulière sur l'accessibilité du territoire en particulier à l'échelle nationale et européenne : liens avec l'aéroport de Brive, principales dessertes ferroviaires (ligne Paris Toulouse) et les futures lignes LGV. La gare de Cahors a et aura ainsi un rôle important à jouer. Il convient par ailleurs d'être attentif au développement du tourisme lié au camping-car et à ses impacts en matière d'infrastructure d'accueil en particulier aux abords des grands sites et des principaux sites touristiques.

SYNTHESE # ATOUTS – FAIBLESSES → ENJEUX

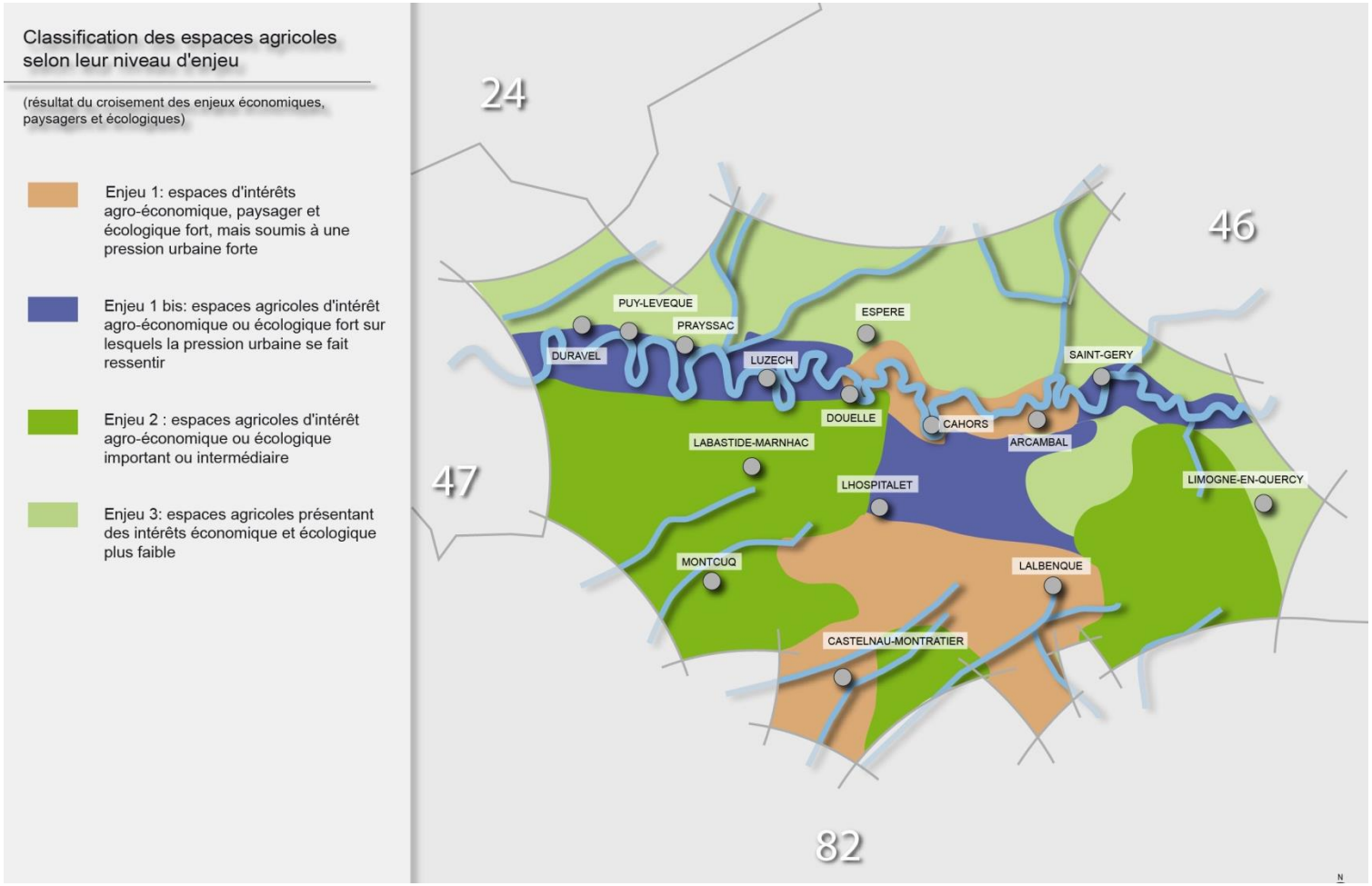
	ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
ECONOMIE	• Augmentation du nombre d'actifs occupés (+2034 en 10 ans) et du nombre d'emplois (+2422) dans tous les EPCI depuis 1999. • Equilibre entre population active occupée (27288) et nombre d'emplois sur le territoire du SCoT (27365). • Cahors, un pôle d'emplois à l'échelle régionale qui se maintient (14287 emplois en 1999, 14613 en 2009). Rôle de ville préfecture qui attire le Nord du département. • Présence d'un pôle d'emploi secondaire dans la Vallée du Lot (l'EPCI concentre 18% des actifs et 16% des emplois du SCoT) • Dynamisme de l'emploi dans le secteur de la construction (+42%) des services privées (+8%) et des services publics (+16%) depuis 10 ans. • Le vieillissement et l'augmentation de population développe l'économie présentielle. • La vallée du Lot et les villages de l'Est du SCoT ont un attrait paysager et patrimonial non négligeable pour l'activité touristique. • 80 % des mobilités domicile/travail sont interne au SCoT.	• Population active âgée. (notamment dans les communes les plus rurales) • Une dépendance importante aux emplois publics (surtout à Cahors). L'avenir de l'emploi sur le territoire est lié à des décisions nationales. • Diminution du nombre d'emplois du secteur primaire de 16% en 10 ans (perte de 523 emplois dans l'agriculture et 364 dans l'industrie). Soit une disparition de près de 100 emplois par an depuis 1999. • Plus de la moitié des emplois du SCoT sont polarisés sur Cahors (54%), 68% sur la CA du Grand Cahors. • Cahors a perdu 426 actifs occupés depuis 1999 alors que près de 400 emplois ont été créés sur la commune. Les actifs s'éloignent de leur lieu de travail et s'installent dans le Sud du SCoT.	**→ La proximité relative dans les déplacements domicile/travail tend à se détériorer depuis 10 ans.** **→ La population vieillit, cela entrainera une transition vers les emplois d'aide à la personne avec les impacts sociaux sur les travailleurs que cela implique.** **→ Il y a une forte diminution de l'emploi dans le secteur agricole qui représente encore 18% des emplois sur les 5 communautés de communes du SCoT (hors CA Cahors) et aménage l'espace.** **→ Le développement économique du territoire est peu structuré : programmer l'évolution des Zones d'Activités autour de la hiérarchie existante (schéma territorial des infrastructures économiques du Pays de Cahors et du Sud du Lot) et des réseaux numériques est un enjeu d'avenir.** **→ Le maintien et la transmission des petits établissements qui maillent le territoire rural du SCoT et assurent l'emploi (dans les 4 CC les plus rurales il y a moins de 2 emplois par établissement et 2414 établissements de 0 salariés) sont une priorité.**

I. #3.2 L'AGRICULTURE, LA VITICULTURE… UNE PLACE PARTICULIERE DANS L'ECONOMIE LOCALE

CE QUI RESSORT ET CE QUI EST EN JEU POUR LE SCOT / AGRICULTURE, VITICULTURE …

Le diagnostic agricole a fait l'objet d'une approche particulière dans la mesure où cette activité comporte une dimension très transversale dans l'élaboration du SCoT : occupation de l'espace, rôle économique, composante des problématiques liées aux milieux naturels, à la biodiversité et aux paysages , etc.

Trois types d'enjeux ont ainsi été pris en compte et croisés : socio-économiques, paysagers et écologiques.



Enjeux socio-économiques

Ces enjeux sont basés sur plusieurs critères pour évaluer la valeur socio-économique des espaces agricoles du territoire.

- Potentiel agricole : c'est-à-dire le potentiel agronomique du sol, qui est variable sur le territoire. L'évaluation de ce critère repose sur des entretiens avec les représentants du monde agricole, notamment la chambre d'agriculture, ainsi que sur une étude des agro-paysages réalisée par la Chambre d'Agriculture régionale en 1995.
- La morphologie de l'espace : les terres

peu pentues, mécanisables ont un intérêt majeur pour l'agriculture car plus facilement exploitables.

- L'investissement à la parcelle : ce critère prend en considération les investissements présents sur une parcelle, (présence d'équipements comme notamment les réseaux d'irrigation), et l'investissement à la culture. Les cultures pérennes, demandant au démarrage de l'activité d'importants investissements avant obtention d'une récolte dans les années suivantes, accordent à la terre agricole une valeur, notamment foncière, plus importante. La valeur d'une terre viticole est supérieure à la valeur d'une terres en culture ou en prés (cf : marché du foncier agricole : (FNSAFER, 2010)).
- L'emploi : certains secteurs agricoles du territoire emploient plus de main-d'œuvre que d'autres, et/ou sont sources d'emplois indirects importants. Ce dernier critère est malheureusement difficile à cerner, ce qui est susceptible de faire varier la valeur de certains espaces, notamment les espaces d'élevage.
- Le rôle des espaces agricoles et des produits agricoles dans l'attrait touristique du territoire. La vallée du Lot est une importante destination touristique, notamment appréciée pour les paysages du vignoble et le vin. Une partie des Causses est parcourue par le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, cependant peu de produits agricoles sont valorisés sur ce secteur, les paysages pastoraux par contre jouent un rôle important. Ces enjeux liés au paysage sont pris en compte dans l'enjeu paysager et non dans l'enjeu socio-économique.
- La présence d'aire AOC est considérée comme reconnaissance de la valeur du terroir. (Cependant ce critère ne peut servir pour créer une hiérarchisation des espaces agricoles sur le territoire « Sud Lot » car tout le territoire est couvert par une ou des AOC).
- Le rôle des espaces agricoles considérés comme stratégique pour l'approvisionnement local notamment du centre urbain. Ce critère est basé sur les dires d'acteurs. La vallée du Lot est considérée comme un potentiel très important pour l'approvisionnement notamment en fruits et légumes de l'agglomération de Cahors.

Enjeux Paysagers :

L'agriculture est reconnue comme activité façonnant et entretenant les paysages. L'agriculture participe à l'offre d'un cadre de vie et à l'image véhiculée du territoire, carte de visite du territoire et facteur de développement du tourisme.

D'après l'Etat Initial de l'Environnement, l'avenir des paysages du territoire sont dépendants sur certains secteurs des choix à la fois urbains et agricoles qui seront faits. C'est le cas de la vallée du Lot et du noyau vers Lalbenque. L'avenir des paysages des Causses est lié à la déprise agricole et enfin l'avenir des paysages sur le Quercy Blanc dépend des choix agricoles, c'est-à-dire des pratiques agricoles, si l'agriculture s'intensifie ou non.

La hiérarchisation pour cet enjeu repose d'abord sur la capacité du SCoT à intervenir. Le SCoT étant avant tout un document d'urbanisme, les réglementations qu'il peut imposer repose surtout sur la gestion du foncier, la densité de logements à l'hectare,… Ainsi, les paysages soumis aux choix urbains, c'est-à-dire la façon dont se fait le développement urbain dont résulte notamment la perte d'espaces agricoles et le mitage des espaces agricoles, représente l'enjeu prioritaire.

Les paysages des Causses se referment à cause de la déprise agricole, cela impacte potentiellement l'attrait touristique de cette partie du territoire (chemin de Saint-Jacques de Compostelle) et multiplie le risque d'incendie. Les conséquences de cette déprise représentent un risque pour le territoire et demande donc une attention particulière dans le SCoT.

Enfin, les paysages du Quercy Blanc sont menacés par les choix futurs de l'agriculture, notamment si l'agriculture s'intensifie. Cependant, le SCoT a peu d'emprise sur cela qui relève de la compétence des acteurs professionnels du monde agricole.

Enjeux écologiques

Il est reconnu que les espaces agricoles accueillent une certaine faune et flore. L'état initial de l'environnement a permis d'identifier sur le territoire certains espaces agricoles ayant un intérêt écologique tout particulier : pelouses sèches et prairies de fonds de vallées.

Paysages, patrimoine et identités

Enjeu agro-économique

Enjeu fort : terres à fort potentiel agricole, potentiel agronomique fort, cultures à haute valeur ajoutée, créatrice d'emplois, équipements (réseau d'irrrigation sur le Quercy Blanc)

Enjeu moyen: terres à potentiel agricole variable

Enjeu plus faible: terres à moins bon potentiel agricole, peu d'investissement à la parcelle, potentialités agronomiques des sols plus faibles, valorisés par des orientations technico-économique adaptées.

Enjeu paysager

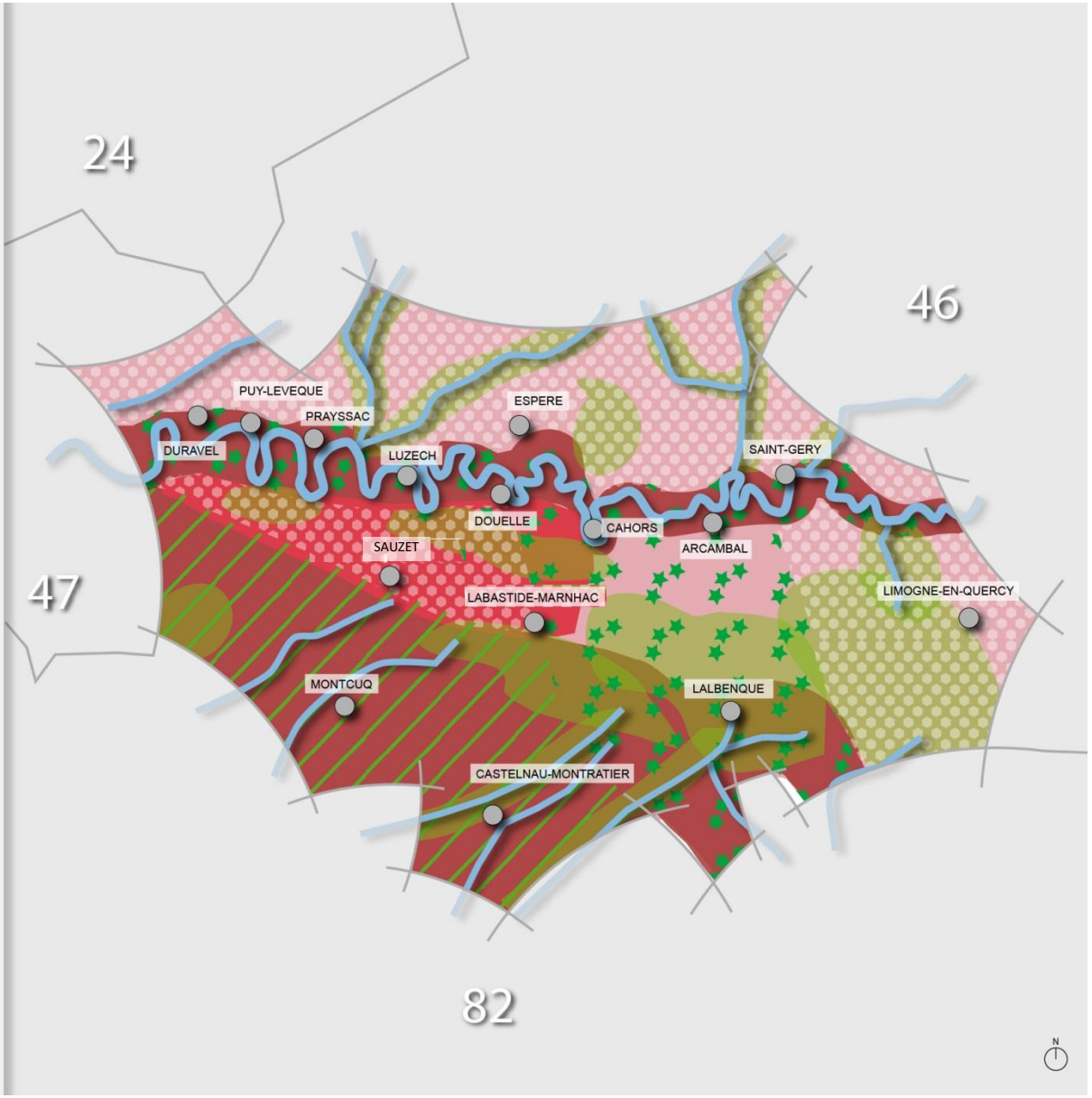
Espaces dont l'évolution dépend des choix de développement urbain: mitage, ...

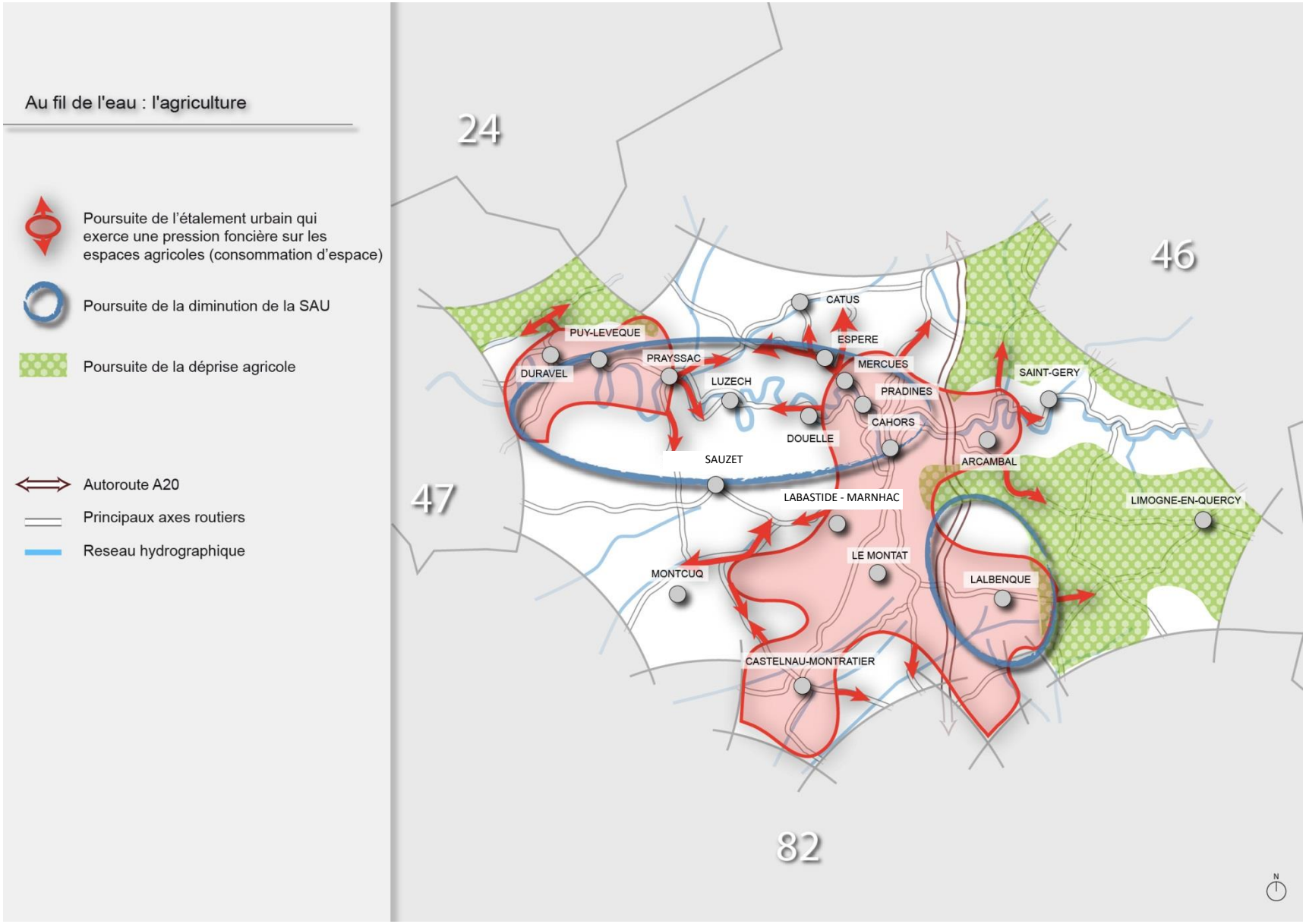
Fermeture des paysages due à la déprise agricole

Paysages potentiellement impactés par les choix de pratiques agricoles

Enjeu écologique

Espaces agricoles support de biodiversité (pelouses sèches, prairies de fonds de vallées)




Au fil de l'eau : l'agriculture
Poursuite de l'étalement urbain qui exerce une pression foncière sur les espaces agricoles (consommation d'espace)
Poursuite de la diminution de la SAU
Poursuite de la déprise agricole
Autoroute A20
Principaux axes routiers
Reseau hydrographique
24
46
47
82
CATUS
PUY-LEVEQUE
ESPERE
PRAYSSAC
MERCUES
DURAVEL
LUZECH
PRADINES
SAINT-GERY
CAHORS
DOUELLE
ARCAMBAL
SAUZET
LABASTIDE - MARNHAC
LIMOGNE-EN-QUERCY
LE MONTAT
MONTCUQ
LALBENQUE
CASTELNAU-MONTRATIER
N

UNE PROFESSION A LA STRUCTURE FRAGILISEE

L'EVOLUTION DU TISSU PROFESSIONNEL AGRICOLE

L'EVOLUTION SUR LE TERRITOIRE DU NOMBRE D'EXPLOITATION AGRICOLE ET DE LEUR STRUCTURE

Source : Agreste, recensement agricole 2010_premiers résultats Midi-Pyrénées, commission régionale de l'installation, 1er mars 2012

	Nombre d'exploitations agricoles		
	2010	**2000**	**1988**
Midi-Pyrénées	47 619	60 244	87 898
Lot	5 113	6963	9728
SCoT Cahors Sud Lot	**1663**	**2165**	**3141**

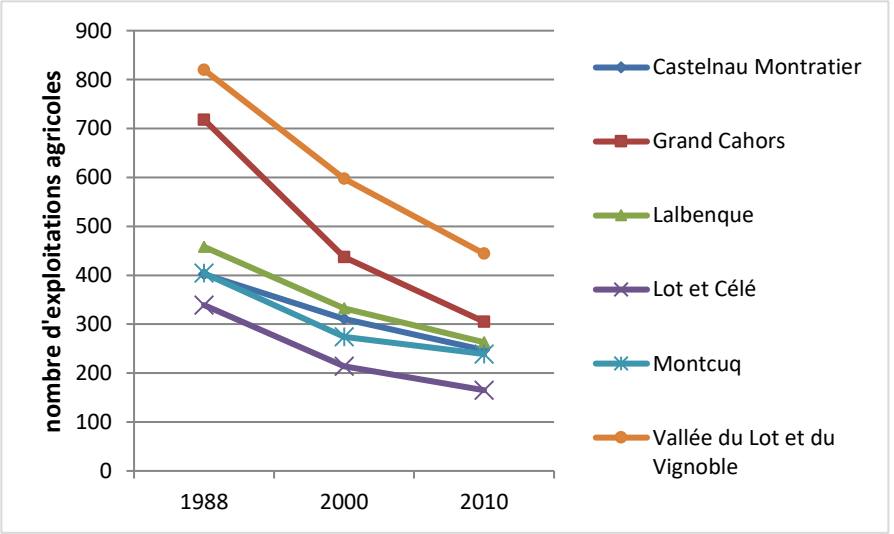
La région Midi-Pyrénées a perdu 1 exploitation sur 5 au cours de la dernière décennie. Mais cette évolution masque des disparités départementales :

-3 départements perdent 1 exploitation sur 4 : le Lot, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne ;

-3 départements perdent 1 exploitation sur 5 : la Tarn, les Hautes-Pyrénées et le Gers ;

-2 départements perdent 1 exploitation sur 6 : l'Aveyron et l'Ariège.

A l'échelle du SCoT sur les dix dernières années, le nombre d'exploitations a diminué de 23%, soit 500 exploitations. En vingt ans, le territoire a perdu la moitié de ces exploitations.



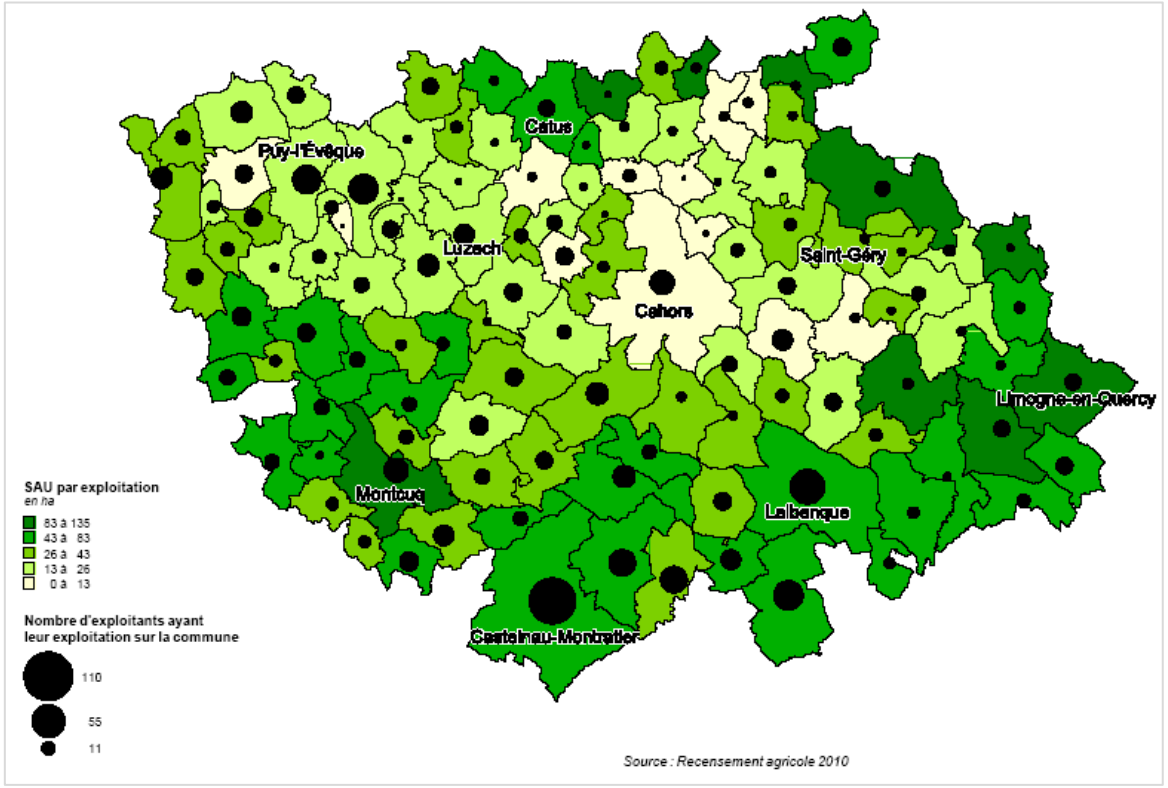
Evolution du nombre d'exploitations agricoles par communautés de communes de 1988 à 2010. Source: Agreste; recensement agricole 2010

Carte représentant la SAU(en ha) par exploitation et le nombre d'exploitations agricoles par commune. *Source : Recensement Agricole 2010*

Les communautés de communes où le nombre d'exploitations agricoles est le plus important sont celles du Grand Cahors et de la Vallée du Lot et du Vignoble, or d'après le carte ci-dessus, la SAU moyenne par exploitation est la plus faible sur ces zones. C'est également sur ces deux communautés de communes que la diminution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2000 et entre 2000 et 2010 est la plus forte : -30% sur le Grand Cahors et -26% sur la Vallée du Lot et du Vignoble.

D'après une étude de la DRAAF Midi-Pyrénées, à l'échelle départementale, en portant attention à la structure des exploitations, nous pouvons noter que si le nombre global d'exploitations agricoles diminue, cette diminution concerne les moyennes et petites exploitations. A contrario le nombre de grandes exploitations agricoles a augmenté ces dix dernières années.

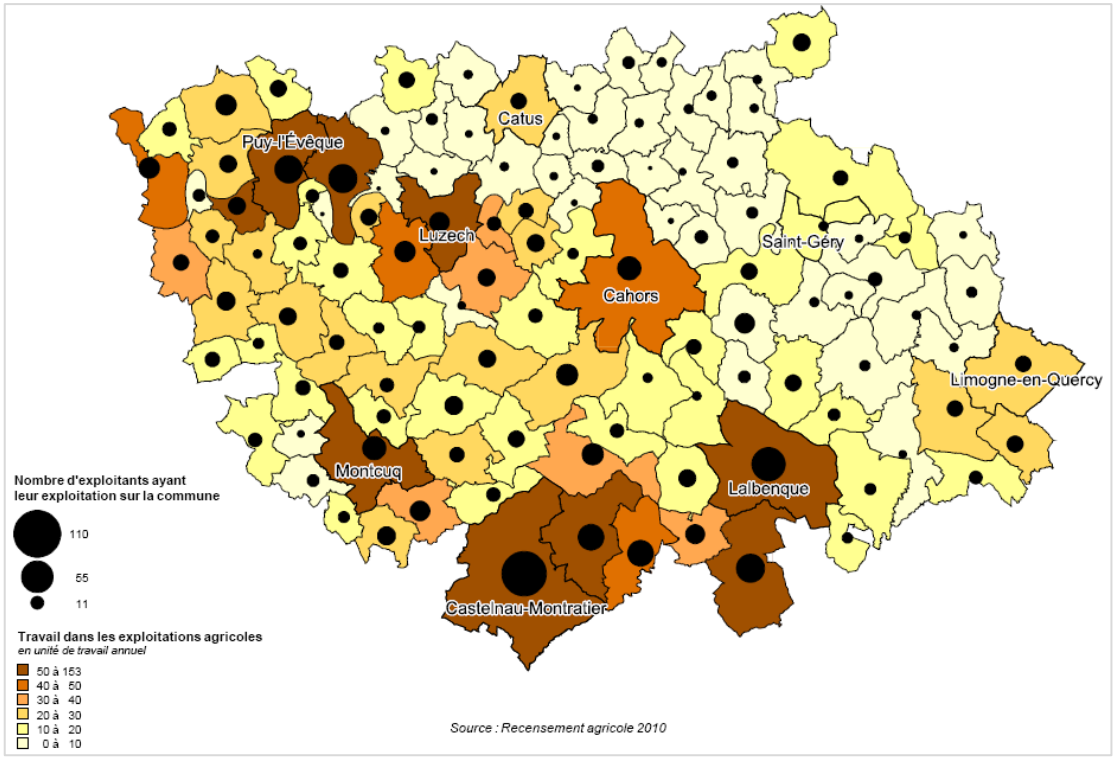
En moyenne la taille des exploitations du territoire a augmenté de 8 hectares sur la dernière décennie (+12ha en moyenne à l'échelle départementale). Mais ce chiffre cache des disparités dues à la géographie du territoire et aux orientations technico-économique des exploitations : les exploitations de la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble ainsi que de la CA du Grand Cahors se sont agrandies de 5 hectares. Dans le même temps, les exploitations sur la CC de Lot et Célé ont augmenté de 16 hectares alors qu'il y a eu un ralentissement à l'agrandissement sur les communautés de communes de Castelnau, Lalbenque et Montcuq.



L'EMPLOI AGRICOLE

- En termes de population active : Se reporter à la partie II.3.1.

- En termes d'Unité de Travail Annuel (UTA) :



Le travail agricole en Unité de Travail Annuel (UTA) semble plus important sur la partie du territoire située au sud de l'axe Nord-Ouest/Sud-Est. Cela correspond d'une part aux zones viticoles et d'autre part aux zones où l'activité agricole est tournée vers la polyculture. Sur ces secteurs, l'agriculture occupe une part importante de l'espace, et le nombre d'exploitations agricoles y est important.

- Emplois indirects :

A l'emploi direct agricole s'ajoutent les emplois indirects en amont et en aval des filières agricoles.

En amont : emplois liés aux structures qui accompagnent la vie de l'exploitation, par exemple les CUMA.

En aval : l'agro-industrie est largement développée sur le département du Lot et sur le territoire du SCoT (cf : point commercialisation : les IAA), et dans une moindre mesure l'agritourisme, qui tend à se développer sur le territoire créant quelques emplois.

Figure 4: Travail dans les exploitations agricoles (UTA) et nombre d'exploitations par communes. *Source: Agreste, recensement agricole 2010*

LA QUESTION DE LA SUCCESSION ET LES TENDANCES DE REPRISE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

LA SUCCESSION

A l'exception du canton de Cahors (canton 2014), les autres cantons du territoire ont plus de 50% de leurs exploitations actuelles concernées par la question de la succession. Les cantons dont le pourcentage d'exploitations concernées par la question de la succession est le plus élevé, sont les cantons autour et au Nord de Cahors :

- Cahors Nord-Est,
- Cahors Sud,
- Catus.

Cependant le nombre d'exploitations par canton varie extrêmement selon les secteurs du territoire. Ainsi, l'Est est le secteur géographique le plus démuni d'exploitations agricoles, ce qui en fait un secteur prioritaire en termes de politique à mener pour maintenir l'activité agricole.

De manière générale, l'ensemble du territoire est concerné par la question de la succession, à l'instar de la tendance nationale : 72% des exploitations agricoles du territoire sont concernées, soit 1169 des 1633 exploitations agricoles et plus de la moitié n'ont pas de successeur connu.

Sur **La communauté d'agglomération du Grand Cahors**, qui compte encore beaucoup d'exploitations, 85% de celles-ci sont concernées par la question de la succession, soit 244 des 288 exploitations agricoles. Sur ces 244 exploitations, au moins 54% n'ont pas de successeur connu (données sous secret statistique).

La communauté de communes du Lot et Célé est également très touchée par cette question de la succession puisque 88% des exploitations agricoles sont concernées.

Les secteurs géographiques les plus concernés par la déprise agricole sont les zones d'élevage, c'est-à-dire, la Bouriane, les Causses, également sur le plateau de Sauzet. L'agriculture sur les Causses est en plein questionnement de reconversion agricole car il y a désormais des communes sans agriculteur. L'enjeu est une vraie réappropriation des espaces des Causses, qui tombent en friches.

La vallée du Lot en général connaît un vieillissement de sa population agricole et donc de nombreux départs en retraite sont à prévoir dans les prochaines années.

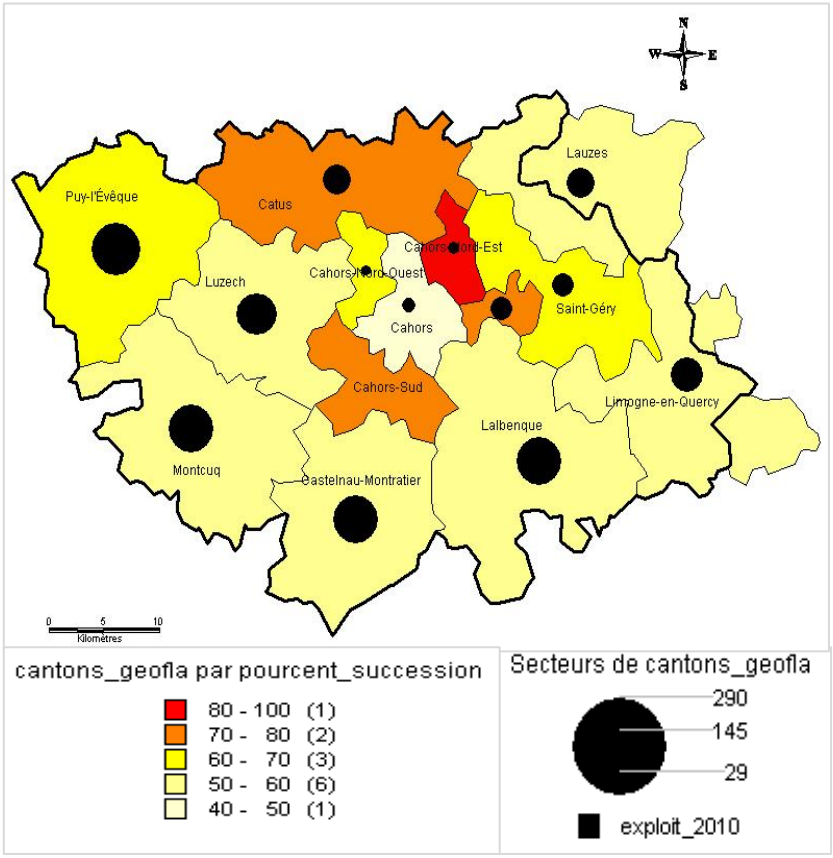
A Cahors, on observe un « abandon » de l'activité agricole (forte diminution du nombre d'exploitation et des surfaces cultivées). Les exploitations maraîchères situées dans Cahors présentent un problème de taille, de possibilité d'expansion en ville, ce qui limite la pérennité de ces dernières.

Source : Chambre d'Agriculture du Lot, Conseil Général du Lot

(Cf. données pages suivantes)

Communauté de communes	% Exploitations concernées par la question succession		% Exploitations concernées par la succession avec successeur (données non exhaustives)		% Exploitations concernées par la succession sans successeur ou inconnu (données non exhaustives)	
	2010	**2000**	**2010**	**2000**	**2010**	**2000**
Castelnau-Montratier	60	40	29	24	63	55
Grand Cahors	85	75	14	4	54	55
Lalbenque	69	61	17	21	50	50
Lot et Célé	88	83	14	6	41	46
Vallée du Lot et du vignoble	66	54	27	23	57	58
Montcuq	70	51	15	5	57	47
TOTAL SCoT Cahors Sud Lot	72	60	19	14	54	53

Source : Agreste, recensement agricole 2010 (ces données sont à titre indicatif car bon nombre de données communales sont régies au secret statistique)



Cartographie du pourcentage d'exploitations agricoles concernées par la question de la succession, par canton. ***Source : RA, 2010***

LES INSTALLATIONS

- Les installations aidées sur le territoire du SCoT

On compte une trentaine d'offres d'exploitations agricoles à reprendre sur le répertoire « départ installation » sur le département du Lot dont une dizaine sur le territoire du SCoT. Pour cette trentaine d'exploitations à reprendre, on compte 200 repreneurs potentiels, or au final seulement 4 de ces exploitations sont reprises. Les nouveaux profils de repreneurs sont des hors cadres familiaux suite à une volonté de changement de projet de vie. Les problèmes sont multiples en raison notamment d'une confrontation de projets et de visions différentes entre les candidats repreneurs et les « cédeurs », ainsi qu'avec la situation structurelle et économique des exploitations agricoles à céder.

Les repreneurs aspirent à l'acquisition de petites structures, à une installation en transformation et vente directes, et non à une association. De l'autre côté, les exploitations à céder sont de taille relativement importantes, pas toujours en très bonnes situations économiques et/ou sur lesquelles des investissements matériels conséquents ont été réalisés.

D'autre part, il réside un problème plus culturel dans le refus au fermage. Les cédeurs veulent vendre leurs propriétés et non les louer. D'autant plus que les baux ruraux sont contraignants pour le propriétaire en cas de volonté de vendre le bien. Les repreneurs intéressés par la taille des structures et présentant un profil adéquat, n'ont pas les moyens financiers de racheter ces propriétés.

Enfin, un dernier problème relève des nouveaux profils de repreneurs d'exploitations agricoles, en l'occurrence des personnes aspirant à un autre mode de vie mais dont les compétences en termes de gestion d'une exploitation agricole sont bien souvent inexistantes. Il y a ainsi un besoin de formation de ces personnes avant de tenter toute installation pour assurer la réussite du projet d'installation.

Par filière, le nombre d'installations n'est pas équivalent. En effet, les filières en difficultés économiques trouve très peu de repreneurs : c'est le cas de la viticulture car les investissements de départs sont bien trop importants en comparaison aux revenus envisageables (conséquence de la crise viticole).

Les filières élevages souffrent fortement de la déprise agricole. L'Est et le Nord du territoire, typiquement sur les petites régions agricoles de la Bouriane et des Causses, sont des secteurs en déprise agricole ou qui y tendent. La filière ovin viande a pendant longtemps connue de grande difficultés à trouver des repreneurs en raison des conditions de travail et des faibles revenus que permet de dégager cette filière. Cependant, cette dernière attire de nouveaux profils de repreneurs ces dernières années. Ainsi, un tiers des installations de 2011 et 2012 sur le département sont en production ovine. La moitié de ces installations en 2012 avait lieu sur la partie Est du périmètre du SCoT.

Par ailleurs, l'Est de la vallée du Lot rencontre également des difficultés de reprise : il s'agit des exploitations agricoles spécialisées dans le maraîchage et autres cultures spécialisées.

Source : pôle installation, chambre d'agriculture du Lot

Année	Nombre d'installations aidées
2007	3
2008	17
2009	14
2010	12
2011	7
2012	14

Détails des installations aidées, par orientation technico-économique de 2010 à 2012

Orientation technico-économique	2010	2011	2012
Bovin lait	1		1
Bovin viande	2	1	1
Ovin viande		2	4
Caprin		1	1
Canard	1		
Céréales	1		3
Horticulture		1	1
Arboriculture	1	1	1
Maraichage	3		
Viticulture	3	1	2

■ INSTALLATIONS TOTALES : AIDEES ET NON AIDEES

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	**TOTAL**
Arboriculture fruitière		2	1	1	1	2	**7**
Autres cultures spécialisées		2			2	1	**5**
Autres élevages de gros animaux				2			**2**
Autres élevages de petits animaux	1		2	1	2	1	**7**
Cultures céréalières et industrielles (grandes cultures)	10	9	8	10	5	3	**45**
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	4	5	5	3	3		**20**
Elevage bovins - lait	4	1	1	2	3		**11**
Elevage bovins - viande	5	5	4	4	1	2	**21**
Elevage de chevaux	2	3	2		3	1	**11**
Elevage de volailles, de lapins	1	1	2	2	1		**7**
Elevage ovins, caprins	9	5	5	14	7	1	**41**
Elevage porcins			1				**1**
Elevage bovins mixte	1	2					**3**
Maraichage	2	3	2	3		1	**11**
Viticulture	10	8	10	8	3	2	**41**
TOTAL	**49**	**46**	**43**	**50**	**31**	**14**	**233**

Source : MSA Midi-Pyrénées Nord

■ **DES PISTES DE REFLEXION**

Malgré les outils de la Chambre d'Agriculture pour aider à la transmission et à la reprise des exploitations, le nombre d'installations n'a cessé de diminuer, des réflexions sont donc actuellement menées enfin de freiner cette évolution qui risque de poser à terme de gros problèmes sur le territoire en terme d'économie, de paysages et de visibilité du territoire notamment pour le tourisme.

- Le Conseil Départemental :

Le Conseil Général a créé ces dernières années avec les communes volontaires, des associations foncières pastorales. Le but premier de ces associations est de répondre à un besoin de préventions des risques d'incendie, risques s'accentuant avec la tombée en friches de nombreux espaces agricoles abandonnés, notamment sur les Causses et la Bouriane. Aujourd'hui, 17 AFP sont en place sur le département et les demandes des communes augmentent. Bien qu'à l'heure actuelle le Conseil Départemental ne se soit pas encore positionné sur l'installation ou sur la reconversion là où la déprise agricole est totale, une demande des communes en train d'émerger. C'est le cas par exemple de la commune de Douelle, située dans la vallée du Lot : La problématique sur cette commune est différente car il ne s'agit pas vraiment de prévenir le risque d'incendie mais d'entretenir des espaces abandonnés en zone inondable. Le Conseil Départemental est en voie de réflexion pour peut-être proposer un accord avec les propriétaires qui acceptent de louer et faire des essais de reconversion et ainsi voir l'évolution.

Le Conseil Départemental considère que le problème de déprise agricole réside plus dans le foncier que dans le manque de nouveaux agriculteurs. Une structuration de l'offre du foncier agricole est manquante. **Fédérer les acteurs autour de la création d'un outil juridique permettant une bonne structuration du foncier est le défi à relever.**

Source : Entretien Conseil Général du Lot

- La Chambre d'Agriculture :

Il y a eu un projet sur Figeac qui visait à former les nouveaux profils de repreneurs non formés dans l'agriculture et hors cadre familial agricole. Ce projet devait être réalisé en prenant appui sur le lycée agricole via des stages pratiques, mais celui-ci n'a pas abouti.

La chambre d'agriculture estime néanmoins que c'est une piste à envisager sur le territoire en lien avec le lycée agricole du Montat, et ce même si les potentialités des sols sur ce secteur ne sont pas les plus adéquats. Cette piste serait à privilégier par rapport au dispositif de « couveuses », dispositif dont le bilan reste mitigé dans le Sud-Ouest, (retour d'expérience).

- Le PNR des Causses du Quercy :

Le PNR considère que sur la partie Causses, l'enjeu pour freiner la déprise est de proposer un revenu complémentaire aux éleveurs d'ovins en développant le sylvopastoralisme. Mais il s'agit de développer toute une filière en lien avec le développement des structures tels que les réseaux de chaleur (cf : EIE, ressources naturelles). En effet, l'enjeu est de développer une filière de bois-énergie compétitive, (objectif porté également par le Conseil Départemental du Lot et le Syded), c'est-à-dire développer des réseaux de taille suffisamment importante et de sécuriser l'approvisionnement. De plus, le PNR indique qu'un travail de sensibilisation est réalisé auprès des agriculteurs (qui sont potentiellement de gros propriétaires de bois) sur la valeur des boisements. Enfin, il faudrait que la filière bois soit diversifiée également vers la production de bois bûche, bois d'œuvre, et bois déchiqueté. Une valorisation en circuits courts du bois d'œuvre est une piste qui peut être explorée dans le secteur de Limogne.

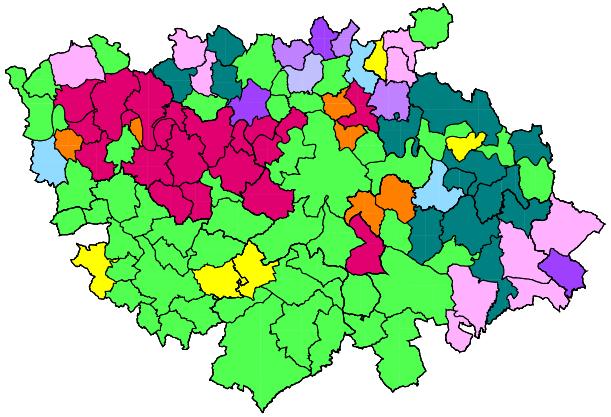
Il conviendra donc d'être attentif à la question des espaces boisés via les documents d'urbanisme afin de favoriser les conditions de leur gestion.

ORIENTATION DE PRODUCTION DES ESPACES AGRICOLES

LES PRODUCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

Les filières agricoles présentes sur le territoire sont nombreuses et variées :

- ovin viande
- caprin lait : AOC Rocamadour
- bovin viande
- bovin lait : AOC Bleu des Causses
- bovin mixte
- équin (sud-est chevaux de traits)
- grandes cultures
- Viticulture : 2 AOC et 4 IGP
- arboriculture : notamment la noyeraie et son AOC Noix du Périgord
- Trufficulture
- Safran
- Melon



Source : Recensement agricole 2010

Figure 5: Carte des orientations techniques majoritaires par commune sur le périmètre du SCoT Cahors Sud Lot. ***Source: Recensement agricole 2010***

D'après la carte des orientations techniques majoritaires, le territoire peut être découpé en trois principaux ensembles d'orientations techniques en lien avec la pédo-morphologie du territoire :

- L'Ouest de la vallée du Lot est tourné vers la viticulture, la vallée du Lot est aussi dédiée aux productions fruitières et maraîchères,
- Le Sud et le Sud-Ouest sont notamment orientés vers de la polyculture,
- L'Est et le Nord du territoire sont orientés vers l'élevage ovin, caprin et bovin majoritairement.

L'ETAT ECONOMIQUE DES FILIERES (SOURCE : CHAMBRE AGRICULTURE DU LOT)

L'ensemble des filières agricoles présentes sur le SCoT ne sont pas sur le même pied d'égalité en termes de retombées économiques. A l'image du niveau national, les filières d'élevage sont particulièrement fragiles.

Les filières agricoles, les plus rentables sur le territoire sont actuellement :

- les céréales bénéficiant d'un marché favorable,
- les productions légumières (de courgette en particulier),
- les productions fruitières, à savoir les productions de prunes (la prune d'ante (pruneau d'Agen) entre Montcuq et Puy-l'Evêque ; la prune de table entre Castelnau et Belfort),
- la filière volaille, dynamique avec une bonne diversification de produits (poulets label, pintade, gavage en Quercy) ; influence de coopératives : Terres du Sud et Calisol
- la filière caprine sous l'AOC Rocamadour

Les filières agricoles du territoire en difficulté économique sont en priorité toutes les filières d'élevage.

- La filière bovin lait :

  Il y a encore trois noyaux de productions sur le territoire mais dont les conjonctures sont différentes (productions différentes, circuits de commercialisation différents)

  - Catus : broutard de race limousine, à destination de l'Italie
  - Limogne : veau d'aveyron, de race limousine
  - Castelnau-Montratier : race Blonde d'aquitaine

  La difficulté vient du prix du lait qui actuellement ne permet pas de compenser les coûts de production et de tirer un salaire correct.
  Les producteurs laitiers du sud du territoire vers Castelnau seront tentés de changer d'orientation et se tourner vers la production de céréales car le potentiel agricole est adéquat. Vers Catus, les producteurs seront amenés à se tourner vers la production de viande ou à arrêter leurs activités car ce secteur ne peut être valorisé que par de l'élevage.

- La filière ovine : cette filière a toujours été la plus en difficulté, les prix de vente de viande ovine ont toujours été les plus bas, il y a eu une amélioration du prix ces dernières années mais qui permet à peine à compenser l'augmentation des coûts de production.
- La filière caprine : la partie sud du territoire, hors AOC est en crise.
- Le melon : chute du prix du melon due à la concurrence franco-française (Poitou-Charentes)
- L'IGP avait permis à ses débuts de valoriser le produit mais aujourd'hui elle permet des volumes.
- La filière viticole : en réelle difficulté économique due à de grosses difficultés internes et une restructuration qui l'a beaucoup fragilisé (perte de son négoce).

OBSERVATION DES EVOLUTIONS DES CHEPTELS SUR LES DERNIERES DECENNIES

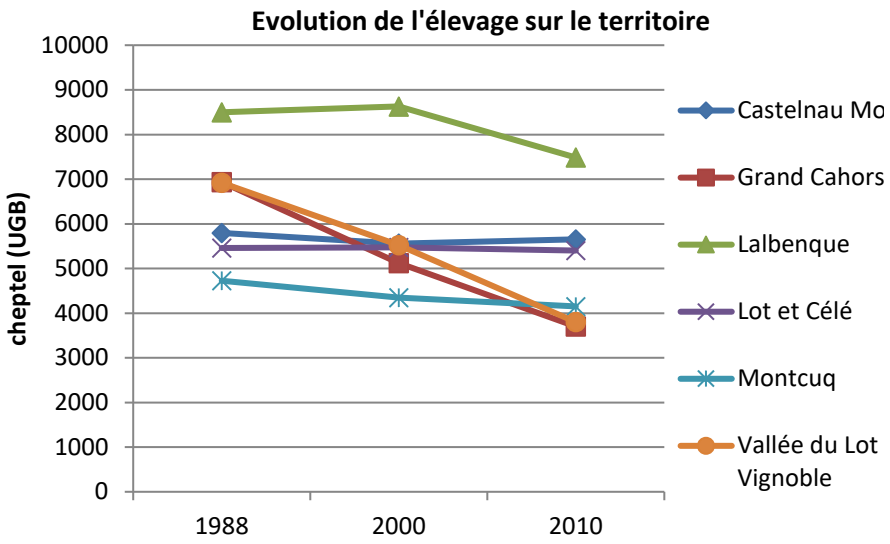
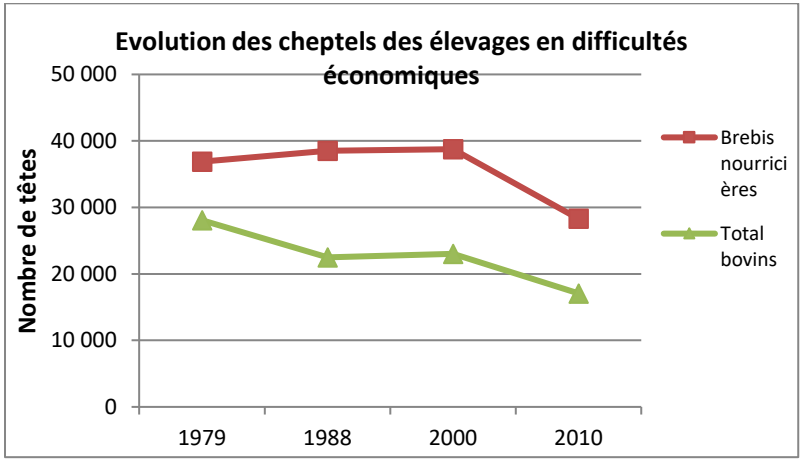
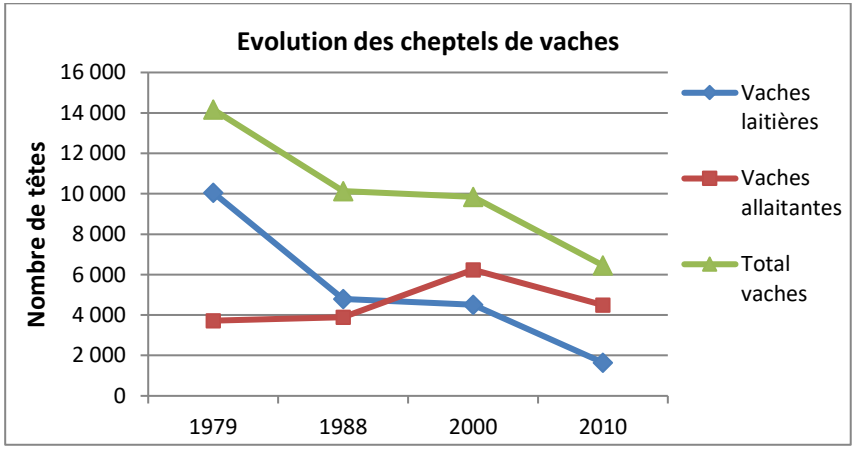


Figure 6: Evolution de l'élevage (tout élevage confus), en UGB, sur le territoire de 1988 à 2010

L'élevage sur le territoire du SCoT diminue, d'après les données du recensement agricole 2010, le territoire est passé de 38 000 UGB (Unité Gros Bétails) en 1988 à 30 000 UGB en 2010.

Le détail par EPCI montre que l'élevage a le plus diminué et de manière continue depuis 1988 sur la Vallée du Lot et du Vignoble et sur le Grand Cahors. L'élevage s'est plutôt maintenu sur le sud du territoire, à l'exception du secteur de Lalbenque, qui bien qu'il reste le secteur où l'élevage est le plus développé, a vu ces cheptels diminué depuis 2000. Et l'élevage s'est maintenu sur les Causses.



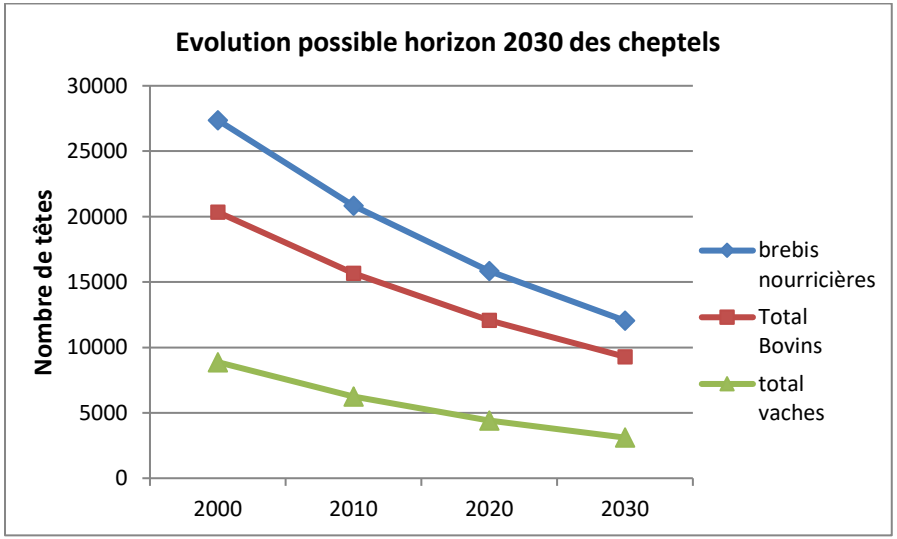


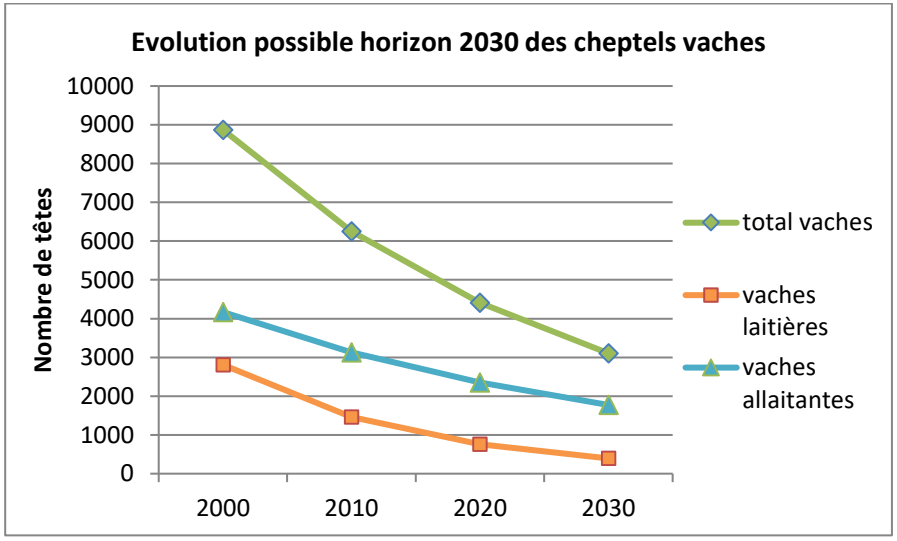
D'après les recensements agricoles, les cheptels de brebis augmentaient régulièrement depuis 1979 jusque 2000. Les années 2000 marquent une chute assez forte des cheptels.

L'élevage bovin a commencé à diminuer entre 1979 et 1988, a légèrement augmenté entre 1988 et 2000, pour rechuter entre 2000 et 2010. La courbe des cheptels de vaches suit le même tracé. Sur ces périodes on observe que les cheptels de vaches allaitantes n'ont pas suivi exactement les mêmes évolutions. Ils ont été stables entre 1979 et 1988 mais ont augmenté entre 1988 et 2000, ce sont les années 2000 qui marquent aussi pour ce type d'élevage l'inversion de la tendance.

Les années 2000 marquent bien le fait que les élevages laitiers comme les élevages à viande sont en train de chuter en même temps.

- **PROSPECTIVE HORIZON 2030 POUR LES ELEVAGES OVINS ET BOVINS**





Si ces tendances se poursuivent, les cheptels d'élevages ovin et bovin vont continuer à chuter et en 2030, le territoire n'aura plus que la moitié des effectifs qu'il a aujourd'hui. Les cheptels de brebis chuteraient considérablement, sachant que la pérennité de l'abattoir de Gramat a été très largement remise en cause sur la période 2000 à 2010, survivra-t-il avec ces prévisions ? De plus, l'évolution des cheptels de vaches laitières serait telle que la filière risque de plus exister au vu des difficultés actuelles de la collecte du lait par les industriels. En effet, selon les scénarios envisagés pour la filière laitière, l'élevage laitier est en situation de « fin programmée » à l'horizon 2020.

Avec ces prévisions, le territoire perdrait de nombreux emplois agricoles directs et indirects. De plus, si l'élevage tend à disparaître, les paysages s'en trouveraient extrêmement modifiés. Les espaces pouvant être cultivés pourraient être transformés, les autres laissés à l'abandon, ce qui accentuerait la fermeture des paysages et le risque d'incendies.

VALORISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

DE NOMBREUSES PRODUCTIONS LABELLISEES SONT PRESENTES SUR LE TERRITOIRE

Bon nombre des produits agricoles du territoire Cahors et Sud Lot sont sous Signes d'Identification d'Origine et de Qualité (SIQO). Ces derniers permettent la reconnaissance des qualités organoleptiques* d'un produit et/ou d'un savoir-faire typique au territoire et/ou d'un terroir particulier. C'est un gage de visibilité auprès du consommateur au niveau de la provenance, et/ou de la qualité du produit. Les SIQO permettent une meilleure valorisation économique du produit en question.

*(*Il s'agit du caractère d'un critère d'un produit pouvant être apprécié par les sens humains)*

- Les Appellations d'Origine Protégées (AOP) du territoire :

Six AOP des sept présentes sur le département du Lot sont recensées sur le territoire du SCoT : l'AOP Noix du Périgord et l'AOP Chasselas de Moissac, deux AOP fromages : le Rocamadour (filière caprin) et le Bleu des Causses (filière bovin lait), et deux AOP vins : AOP Cahors et l'AOP Coteaux du Quercy.

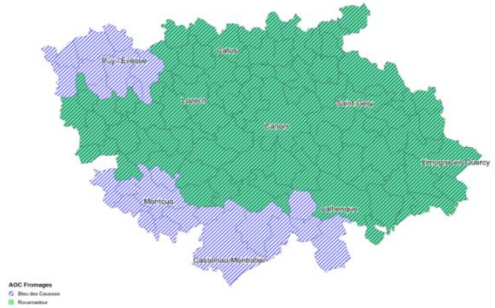


Figure 7: Figure 14: AOC Fromages présentes sur le territoire du SCoT Cahors Sud Lot. Source: INAO

La zone géographique de l'AOC Bleu des Causses couvre la totalité du territoire inclus dans le périmètre du SCoT Cahors Sud Lot. L'AOC Rocamadour couvre une grande partie du territoire à l'exception du Nord-Ouest autour de Puy-Evêque et le Sud et Sud-Ouest du territoire autour de Montcuq et Castelnau-Montralier.



Figure 8: AOC Fruits présentes sur le territoire du SCoT Cahors Sud Lot. *Source: INAO*

L'AOC Noix du Périgord se localise sur la partie Nord du territoire, majoritairement au Nord – Ouest. L'AOC Chasselas de Moissac, un raisin de table, se localise sur la partie Sud-Ouest du territoire.



Figure 9: AOC Vins présentes sur le territoire du SCoT Cahors Sud Lot. *Source: INAO*

Les AOC se localisent de manière générale à l'Ouest du territoire, l'AOC Cahors plus à l'Ouest centre et l'AOC Coteaux de Quercy plus au Sud.

D'après les trois cartes des AOC ci-dessus, l'Ouest du territoire bénéficie de plus d'AOC que l'Est, et des AOC plus diverses, l'Est n'ayant principalement que des AOC fromagères.

- Les Labels Rouges :

Sur le territoire du SCoT sont également présents de nombreux labels rouges, principalement sur les productions d'élevage viande. La présence de ce label est indépendante du terroir du SCoT contrairement aux AOC/AOP. On peut citer :

- Agneau fermier du Quercy
- Veau sous la mère
- Bœuf limousin "Blason Prestige"
- Bœuf blond d'Aquitaine
- Porc au grain du Sud Ouest
- Volailles fermière du Quercy
- Prune reine claude

- Les Indications Géographiques Protégées (IGP) :

De même, le territoire compte de nombreuses IGP, on peut citer :

- Vins Côtes du Lot
- Vin de Pays des Coteaux de Glanes
- Vin de Pays du Comté Tolosan
- Melon du Quercy
- Canard à foie gras du Sud Ouest
- Jambon de Bayonne
- Agneau du Quercy
- Pruneau d'Agen

A ces productions labellisées s'ajoute le Safran du Quercy qui est actuellement dans une démarche d'obtention d'un Label Rouge et d'une IGP.

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ET STRUCTURE DE COMMERCIALISATION

Le département du Lot présente un tissu d'industries agroalimentaires denses. Quelques entreprises importantes, dont le 1er confiturier européen Andros (840 salariés) et Danone, dominent une mosaïque de petites structures développant des spécialités locales.

Les coopératives agricoles et leurs filiales occupent une place importante dans l'agro-alimentaire. Le Lot compte 4 coopératives généralistes (approvisionnement, commercialisation, distribution…) :

-CAPEL (Coopérative Agricole des Productions et Elevage du Lot) :

-SICASELI (Société d'Intérêt Coopératif Agricole de Ségala-Limargue) :

-VALCAUSSE : localisée à Souillac, commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail, grossiste en aliments pour le bétail

-CAUDEVAL : commercialisation du Safran de Quercy

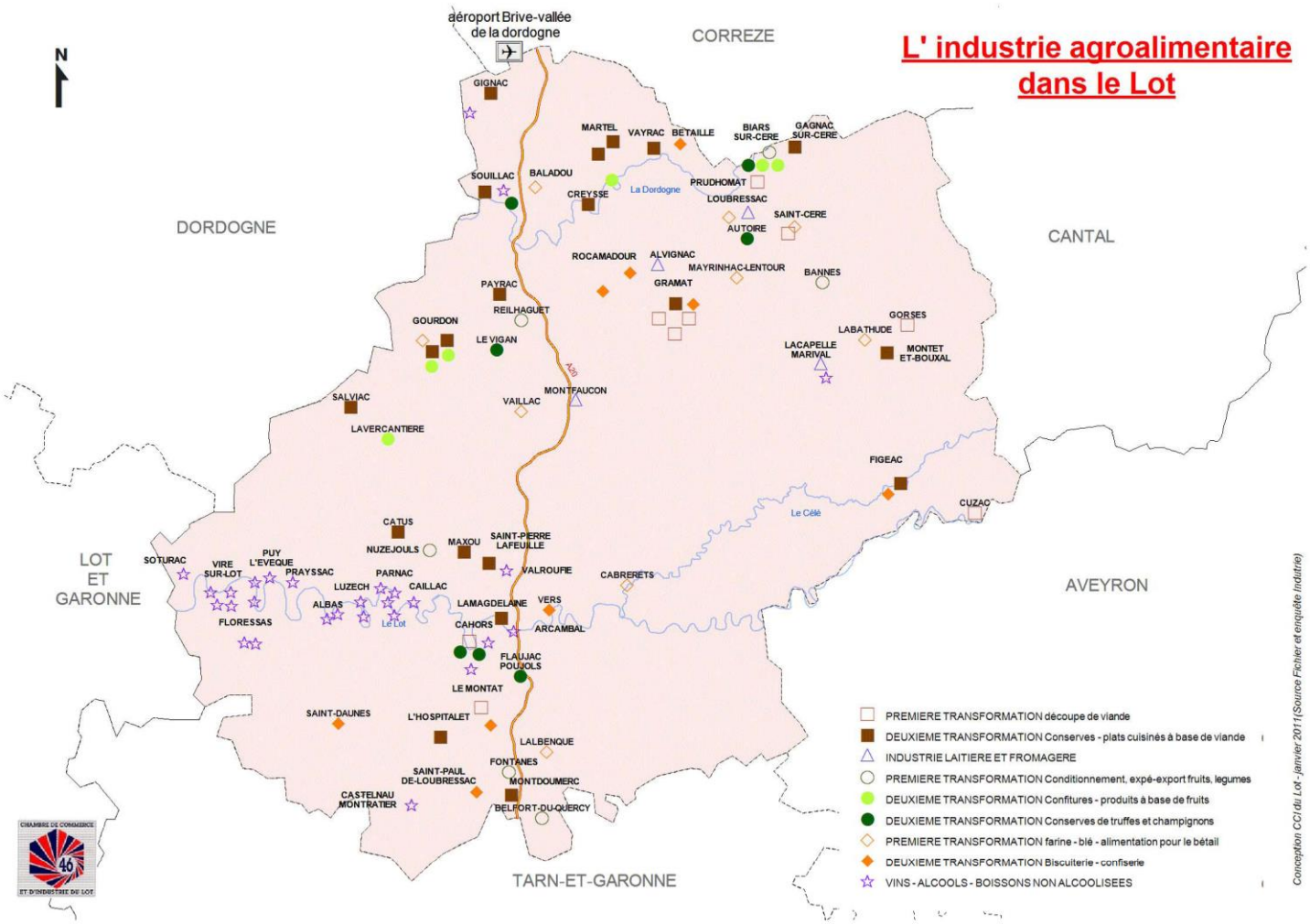
A cela s'ajoute de nombreuses autres structures professionnelles selon les filières telles que :

-l'abattoir spécialisé ovin à Gramat et l'organisation professionnelle non commerciale ADEL 46 pour la filière ovine

-Trois entreprises de transformation : l'Etoile du Quercy, les Fermiers du Rocamadour, la Fromagerie du Quercy pour la filière caprine

-Trois caves coopératives viticoles : Côtes d'Olt (Parnac), Glanes et Rocamadour.

-Le Centre Interprofessionnel Laitier du Lot (CIL 46) pour la filière bovin lait


L' industrie agroalimentaire dans le Lot
aéroport Brive-vallée de la dordogne
CORREZE
DORDOGNE
CANTAL
LOT ET GARONNE
AVEYRON
TARN-ET-GARONNE
La Dordogne
Le Célé
Le Lot
GIGNAC
MARTEL
VAYRAC
BETAILLE
BIARS SUR-CERE
GAGNAC SUR-CERE
SOUILLAC
BALADOU
CREYSSE
PRUDHOMAT
LOUBRESSAC
SAINT-CERE
AUTOIRE
ROCAMADOUR
ALVIGNAC
MAYRINHAC-LENTOUR
BANNES
GRAMAT
PAYRAC
REILHAGUET
GOURDON
LE VIGAN
GORSES
LABATHUDE
LACAPELLE MARIVAL
MONTET ET-BOUXAL
SALVIAC
VAILLAC
MONTFAUCON
LAVERCANTIERE
FIGEAC
CUZAC
CATUS
NUZEJOULS
MAXOU
SAINT-PIERRE LAFEUILLE
SOTURAC
VIRE SUR-LOT
PUY L'EVEQUE
PRAYSSAC
PARNAC
VALROUFIE
CABRERETS
LUZECH
CAILLAC
ALBAS
LAMAGDELAINE
VERS
FLORESSAS
CAHORS
ARCAMBAL
FLAUJAC POUJOLS
LE MONTAT
SAINT-DAUNES
L'HOSPITALET
LALBENQUE
FONTANES
SAINT-PAUL DE-LOUBRESSAC
MONTDOUMERC
CASTELNAU MONTRATIER
BELFORT-DU-QUERCY
PREMIERE TRANSFORMATION découpe de viande
DEUXIEME TRANSFORMATION Conserves - plats cuisinés à base de viande
INDUSTRIE LAITIERE ET FROMAGERE
PREMIERE TRANSFORMATION Conditionnement, expé-export fruits, legumes
DEUXIEME TRANSFORMATION Confitures - produits à base de fruits
DEUXIEME TRANSFORMATION Conserves de truffes et champignons
PREMIERE TRANSFORMATION farine - blé - alimentation pour le bétail
DEUXIEME TRANSFORMATION Biscuiterie - confiserie
VINS - ALCOOLS - BOISSONS NON ALCOOLISEES
Conception CCI du Lot - janvier 2011(Source Fichier et enquête Indutrie)

L'ANALYSE DES CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION

Aujourd'hui, il existe un potentiel d'acheteurs prêt à acheter « local », face aux crises sanitaires à répétition, les consommateurs demandent plus de traçabilité des produits. Ainsi, le « consommer local », et « consommer des produits du terroir » revient en force et la demande en circuits courts de proximité est croissante.

- Etat des lieux des circuits courts dans le Lot :

Le Lot compte environ 2500 exploitations « professionnelles » dont 460 exploitations transforment à la ferme et 400 vendent régulièrement en circuits courts, auxquelles il faut rajouter plus d'une centaine d'exploitations de produits non transformés (melons, noix...) qui vendent tout ou partie en direct. Les circuits courts progressent, ils concernent 23 % des exploitations (600 à 700 exploitations). Les exploitations du département ont recours aux différents modes de commercialisation en direct (vente à la ferme, sur les marchés, en tournées, en points de vente collectifs ...) ou par un seul intermédiaire (restaurateurs, magasins, commerçants...). Les deux circuits les plus utilisés sont la vente à la ferme, pratiquée par 72 %, et la vente sur les marchés pratiquée par 54 % de ces producteurs.

Les filières agricoles ayant recours à ce type de commercialisation sont principalement : les vignerons, les fromagers, les producteurs de palmipèdes gras et de volailles, les maraîchers, les producteurs de fruits et les apiculteurs :

- 230 vignerons (organisation : FD Vignerons indépendants, Syndicat des vins côtes du Lot, Syndicat des vins coteaux du Quercy),
- 70 fromagers (organisation : Syndicat des producteurs de fromages Rocamadour),
- 65 palmipèdes gras (organisation : Association foie gras du Lot),
- 30 à 40 volaillers (poulets...).

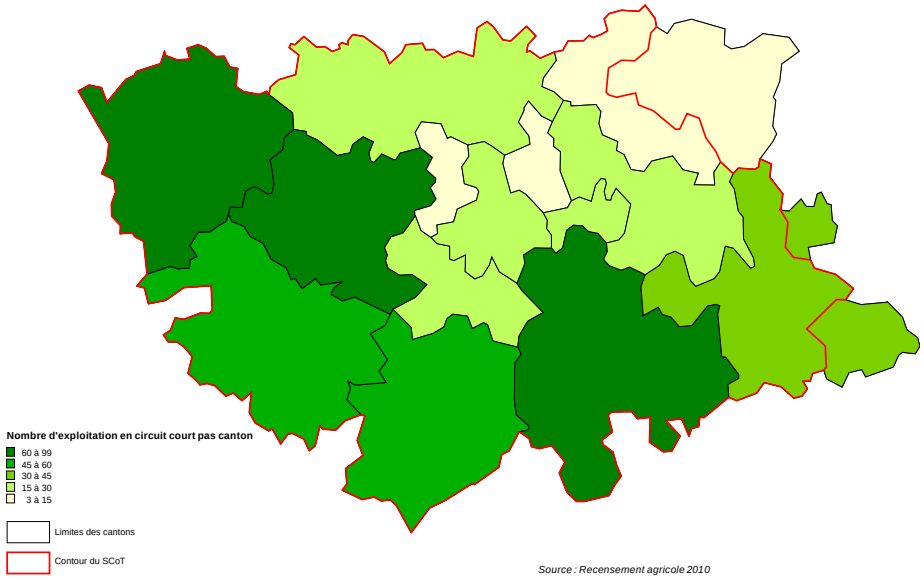


Figure 10: Pourcentage d'exploitations agricoles engagées dans le circuit court par canton

- Etat des lieux des circuits courts sur le territoire du Cahors et Sud Lot :

Des nombreuses initiatives sont engagées par les acteurs institutionnels du territoire afin de faciliter l'approvisionnement de la restauration collective hors domicile en circuits courts. En effet, d'après la loi Grenelle II, les établissements scolaires publics doivent être approvisionnés à hauteur de 20% en produits locaux et 20% en produits issus de l'agriculture biologique.

- Le Grand Cahors porte un projet de légumerie.

- Le Conseil Régional a lancé le dispositif « Adopte Label Attitude » afin d'aider les lycées à introduire des produits sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) et bio dans leurs cantines. La Région participe en finançant le surcoût à raison d'un repas et par semaine, soit au total 2,6 Millions d'€ par an (septembre/octobre2010). Par ailleurs, la Région apporte des aides financières à la création de plateformes type abattoirs, légumeries, etc. Un site WEB a aussi été créé pour aider les mises en relation entre fournisseurs et acheteurs de la restauration collective sur le territoire régional (cf. : http://www.offrealimentairemidipyrenees.com/).
- Le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture du Lot expérimentent actuellement l'approvisionnement local de 5 collèges (Cajarc, Martel, Gourdon, Souillac, Cahors), avec contractualisation avec les producteurs et réalisation de fiches techniques « producteur ». Un travail en parallèle avec le gestionnaire du groupement d'achat collèges/lycée est réalisé. La Chambre d'Agriculteur envisage le montage d'une plateforme d'approvisionnement en circuits courts.
- Le Pays Bourian expérimente une plateforme numérique (location d'un outil), avec commande de gré à gré.

Selon les acteurs du territoire (Chambre d'Agriculture, PNR, élus), il existe un potentiel pour le maraîchage en circuits courts autour du Grand Cahors, qu'il faut exploiter et développer. Cependant, cette filière connaît des difficultés de reprise des structures existantes ou des difficultés d'implantation.

Cela pose la question des outils à mettre en place via le SCoT si l'objectif de valorisation de ce potentiel est retenu, notamment en matière de protection des espaces agricoles concernés au plus près, voire à l'intérieur des espaces urbanisés.

L'AGRITOURISME

L'ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE

A l'heure actuelle, la profession agricole est en pleine remise en question, compte tenu des demandes de la société en termes de respect de l'environnement, de traçabilité et de qualité mais également au vu de l'état structurel de la profession avec une déprise agricole forte. La diversification de l'activité agricole est explorée comme solution pour répondre aux différents enjeux auxquels la profession fait face. L'agritourisme se définit comme toute activité touristique en lien avec l'exploitation agricole, qu'elle soit pratiquée sur l'exploitation (hébergement, restauration), ou qu'elle utilise une composante agricole de l'exploitation (randonnées à cheval par exemple, valorisation de produits locaux). En outre, cette activité répond aux nouvelles attentes des touristes, qui cherchent à renouer avec l'authenticité, les traditions et le terroir.

A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT

L'agritourisme dans le département du Lot compte:

-190 agriculteurs propriétaires de "Gîtes de France".

-35 agriculteurs propriétaires de "Chambres d'hôtes".

-le réseau Bienvenue à la ferme :

- 16 points de vente
- 5 fermes auberges
- 3 fermes équestres
- 18 campings et aires naturelles

-une centrale interdépartementale de réservation : ALTG

A L'ECHELLE DU SCOT

L'agritourisme du territoire compte : (données partielles)

- 1 auberge d'Accueil Paysan
- 2 campings
- 3 chambres d'Accueil Paysan
- 5 gîtes d'Accueil Paysan
- 3 relais d'Accueil Paysan
- 2 Tables d'Accueil Paysan
- 2 accueils à la journée
- 4 boutiques Produits paysans

A ces structures d'accueil s'ajoute tout le réseau oenotouristique qui s'est développé ces dernières années dans la vallée du Lot. Aujourd'hui il existe un réseau de 67 vignerons qui font de l'accueil : visite, dégustation et/ou hébergement.

INITIATIVES COLLECTIVES ET POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

CE QUI EST EN PLACE

De nombreuses initiatives ont été lancées par les différents acteurs du territoire afin de promouvoir et valoriser les produits du terroir et le rôle de l'agriculture en tant qu'acteur du tourisme sur le territoire.

- La région Midi-Pyrénées : la bannière Sud Ouest France
  Les deux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées se sont associées afin de créer une marque régionale commune : « Sud-Ouest France », née en 2012, et qui recense déjà 500 produits labellisés. Portée par les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, la bannière SUD OUEST FRANCE a pour objectif d'améliorer le résultat économique des agriculteurs et des filières agro-alimentaires des deux territoires ; et de donner aux produits qu'elle porte une visibilité et reconnaissance auprès des consommateurs aussi bien régionaux, nationaux, qu'internationaux. En effet, en janvier 2013, les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine ont signé une convention d'exclusivité pour la commercialisation en Chine des produits agroalimentaires de leurs territoires sous la bannière « Sud Ouest France ».

  De plus, la bannière « Sud Ouest France » se diversifie en lançant la nouvelle marque bio inter-régionale, "Bio Sud Ouest France", née d'un partenariat avec la filière bio des territoires.

- L'office de tourisme :
  - L'office de tourisme promeut les productions locales identitaires du territoire : l'agneau de Quercy, le vin de Cahors, le safran, la truffe, le Melon de Quercy, le Rocamadour et la noix
  - L'office de tourisme a également lancé les démarches : Les Marchés et « Bonnes Tables du Lot », des restaurateurs impliqués dans cette démarche promeuvent les produits du terroir dans leur cuisine.
  - L'office de tourisme propose sur son site internet de nombreuses offres sur le vignoble : des randonnées « Tours et détours dans le vignoble », de l'hébergement dans le vignoble « Nuits au vignoble » (gîtes, chambre d'hôtes, …). Le site offre également la possibilité de localiser les lieux de dégustation de produits du terroir (vin, fromage, miel, foie gras, noix, etc) sur un carte google map. Il est possible de sélectionner le produit et le réseau (ex : Bienvenue à la ferme) que l'on souhaite.
  - Lot Tourisme a lancé avec la profession viticole un projet d'oenotourisme il y a 4 ans, et qui doit continuer à se développer.

- La Chambre d'Agriculture : les Marchés des producteurs de Pays
  La Chambre d'Agriculture a lancé les Marchés de producteurs de Pays, il y a actuellement 19 dans le Lot, auxquels participent 200 producteurs de Pays lotois.
- Le PNR : la Marque « Parc naturel régional des Grands Causses »
- Le Comité de promotion des produits du Lot :
  Le comité de promotions des produits du Lot a pour but de promouvoir la filière agro-alimentaire du Lot. Les produits représentés sont notamment: le safran, la truffe, le melon du Quercy, le vin de Cahors, le Rocamadour, l'agneau du Quercy, la noix du Périgord, la prune de Carennac
- La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors:
  La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors a créé le festival « Lot of Saveurs »

A ces démarches s'ajoutent des démarches de promotion des produits du terroir par les associations de producteurs, les syndicats et des producteurs eux-mêmes, selon les filières de production.

- La filière laitière du Lot:

Des éleveurs laitiers sont se regrouper en une association CantAveylot et ont créé une marque : « le lait Vallée du Lot ». pour valoriser et identifier leur produit auprès du consommateur dans les grandes surfaces telles que Leclerc, Carrefour, Intermarché… Aujourd'hui, la démarche compte 26 éleveurs engagés.

- La truffe :

  La truffe fait l'objet de nombreuses manifestations pour sa promotion. Ce sont les associations et syndicats qui se chargent principalement de celle-ci.

  - A Lalbenque, le projet est à l'étude avec le concours l'Association du Site Remarquable du Goût du marché aux truffes de Lalbenque.
  - Le site des Grèzes à Lalbenque voit tous les mardis d'hiver des animations sur le cavage des truffes pour les clients de l'office de tourisme, du syndicat de Lalbenque et de fameux restaurateurs des « Bonnes tables du Lot ».
  - Les conserveurs en truffes du département du Lot participent à la promotion de la truffe avec différentes stratégies.
  - Hors territoire du SCoT, la communauté de communes de Martel travaille à la construction d'une maison de la truffe à Cuzance.

  L'image de la truffe, bien que son marché soit de taille modeste sur le territoire, est associée à la vente de séjours d'agritourisme par les hôteliers, restaurateurs, gîtes ruraux, tables d'hôtes, et les offices de tourisme. De plus, dans le cas du développement d'une stratégie de panier de biens, discutée par l'agence Lot Tourisme dans le cadre de l'élaboration de son nouveau livre Blanc, ce produit a un intérêt majeur.

- La viticulture :

  L'un des objectifs de l'ancien livre blanc (2006-2012) de l'agence de développement touristique du Lot était de développer l'oenotourisme dans la vallée du Lot. C'est chose faite, le vignoble de Cahors compte aujourd'hui un réseau conséquent de vignerons ouvrant les portes de leur exploitation aux visiteurs et touristes. Ce réseau compte 67 vignerons. Cette activité touristique est considéré comme un produit touristique important par Lot Tourisme et comme un potentiel levier de relance et de sécurisation d'une part de revenus par l'Union interprofessionnelle des vins de Cahors (UIVC).

  L'agence de développement touristique Lot Tourisme souhaite continuer à développer le réseau « accueil vignerons » afin de gagner en notoriété et en qualité de prestation. Le but est de raccorder le circuit oenotouristique des vins de Cahors à celui des vins de Bordeaux, pour attirer notamment le marché asiatique sur le département.

- Les filières ovine et caprine : la transhumance en Quercy

  Le pastoralisme joue un rôle important dans l'entretien des paysages, notamment des Causses. Il est à noter que l'un des produits touristiques les plus importants sur le territoire, à savoir, l'itinérance de Saint-Jacques de Compostelle, passe par les Causses. Ce produit touristique marche très bien et gagne en notoriété. Il est donc important de conserver et entretenir les paysages que traverse cette itinérance, rôle en grande partie du pastoralisme. Or cette filière agricole est sujette à la déprise agricole, le Conseil Général a donc développé, au titre d'abord de la lutte contre les feux de forêt, les Associations Foncières Pastorales.

  Soutenue par le Conseil Général et la profession agricole (l'association « transhumance en Quercy »), cette activité de transhumance répond au triple besoin de complément fourrager pour les élevages, d'entretien des espaces embroussaillés (lutte contre l'incendie, maintien de la biodiversité et des paysages...) et d'**animation culturelle du territoire.**

  Le lancement en 2012 de la nouvelle transhumance Lot-Cantal (Assier – le Lioran) a été un succès qui appelle son renouvellement. Après les débats sur l'avenir de l'activité, l'association a donné rendez-vous pour l'ouverture de la saison 2013 par la transhumance Rocamadour-Luzech en avril 2013.

- **LES PISTES DE TRAVAIL**

L'agence de développement touristique du Lot, en révision de son livre blanc, envisage de développer une stratégie autour des produits agricoles du département, à l'instar de la Dordogne. En effet, le territoire regorge de produits du terroir et n'a pour l'instant pas développé de promotion territoriale autour de ses produits, c'est donc un potentiel important encore peu exploité. Le panier de biens est une stratégie à développer sur le territoire, à l'instar de la Mêlée Gourmande qui a été développé sur le Pays de Figeac. Le PNR des Causses du Quercy envisage également de développer une stratégie de panier de biens (vin, Agneau, Rocamadour, Truffe…) avec le Grand Cahors.

La vallée du Lot et le Quercy Blanc sont des terroirs où l'agence envisage de développer l'agritourisme pour une clientèle vraisemblablement de haute-gamme. L'agence considère que toute activité agricole est susceptible de pouvoir développer des activités agritouristiques car le travail est sur le lien avec l'humain, l'offre proposée, l'accueil…

Il existe en effet un réseau « France passion » qui regroupe donc des agriculteurs accueillant des camping-cars, l'agence touristique considère qu'il existe une vrai demande de ce genre de réseau et il consiste donc en un potentiel encore inexploité. L'agence doit identifier les sites stratégiques où développer ce genre de structure.

Le PNR des Causses de Quercy considère que le chemin de Saint-Jacques de Compostelle représente un potentiel intéressant pour le développement d'un réseau de points de vente de produits du terroir et d'accueil à la ferme, d'autant plus qu'un déficit de structures d'accueil a été identifié sur l'itinérance, en particulier sur ce chemin (un besoin en gîtes d'étape existe). Par ailleurs, le Parc travaille sur l'élaboration d'offres thématiques pour allonger les séjours. Ainsi, les exploitations agricoles peuvent avoir un rôle à jouer en tant que structure d'hébergement et/ou d'accueil en journée.

La Chambre d'Agriculture du Lot ayant récupéré la gestion du réseau Bienvenue à la Ferme, sera amenée à travailler avec l'agence de développement touristique et les offices de tourisme pour développer une vraie stratégie agritouristique, déjà à partir de toutes les offres qui existent sur le territoire (accueil à la ferme, marchés de producteurs, circuits courts,…).

Là encore le SCoT pourra veiller à créer les conditions de diversification de l'activité agricole si l'objectif de valorisation de ce potentiel est retenu, notamment en matière de protection des espaces agricoles concernés.

EVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE ET DYNAMIQUES FONCIERES

EVOLUTION DE LA SAU ET DE L'OCCUPATION DU SOL

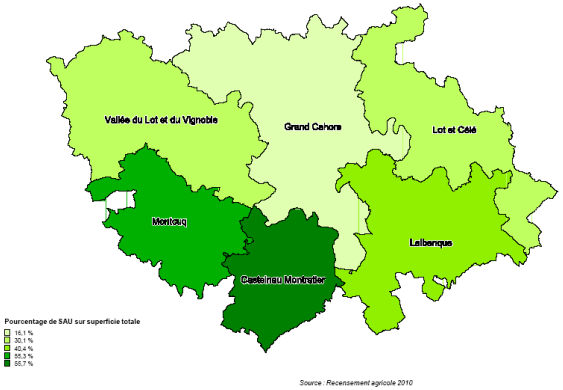
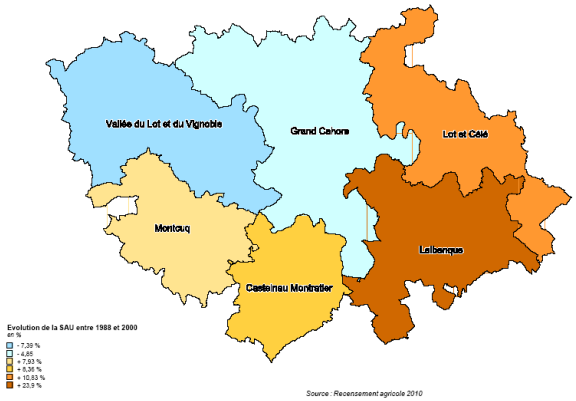
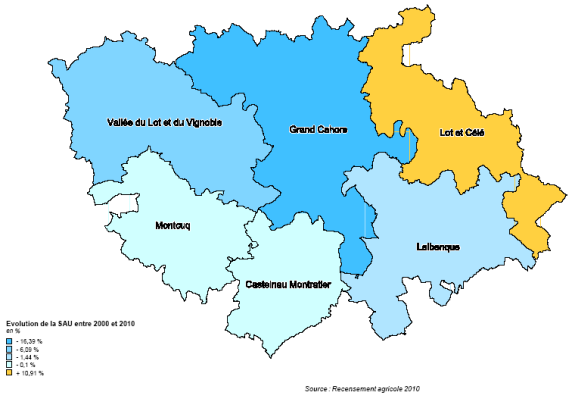


Figure 11: Pourcentage de la SAU par rapport à la superficie totale des communautés de communes en 2010. *Source: Agreste, Rencensement agricole 2010*





Figures 4 et 5 : Evolution de la part de la SAU par rapport à la superficie totale des communautés de communes entre 1988 et 2000 et entre 2000 et 2010. *Source: Agreste, Rencensement agricole 2010*

D'après la figure 3, le sud du territoire a une part plus importante de sa superficie dédiée à l'agriculture que le Nord.

Le territoire a perdu un peu plus de 1500 hectares de SAU entre 2000 et 2010.

D'après la figure 4, la part de SAU a été augmentée sur l'ensemble du territoire du SCoT Cahors Sud Lot entre la période 1988-2000, notamment sur le sud et l'est du territoire (Lalbenque (+ 2489 ha entre 1988 et 2000), Lot et Célé (+ 774 ha entre 1988 et 2000) et Montcuq…). D'après la figure 5, depuis 2000, cette tendance au regain a laissé place à la perte de SAU. Le nord-ouest du territoire, à savoir les communautés de communes Vallée du Lot et du vignoble et la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors sont les plus concernées par la perte de SAU. La communauté d'agglomération du Grand Cahors a perdu 1469 ha entre 2000 et 2010.

De manière générale, la SAU est majoritairement occupée par des terres labourables, excepté sur la communauté de communes de Lot et Célé où les surfaces toujours en herbe dominent. La communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble est celle où les superficies en cultures permanentes sont les plus importantes avec près de 4000 ha en 2010. Les communautés de communes de Lalbenque et Lot et Célé ont principalement des surfaces toujours en herbe. Les communautés de communes de Castelnau Montratier et Montcuq concentrent le plus d'hectares en superficie en terres labourables.

De manière générale les superficies en cultures permanentes (vigne, arbres fruitiers, fruits à pépins, noyau ou coque), culture de plantes à épices (INSEE)) qui sont les plus affectées en termes de perte de surface : -9,6% en 2010 par rapport à leur surface en 2000 sur l'ensemble du territoire du SCoT. Bien que sur la communauté de commune de la Vallée du Lot et du vignoble, où les surfaces de cultures permanentes sont les plus importantes, les pertes de SAU en cultures permanentes sont très faibles. Le deuxième type d'occupation du sol qui a le plus diminué entre 2000 et 2010 sont les surfaces toujours en herbe. La Communauté d'Agglomération du grand Cahors et la CC de la Vallée du Lot et du vignoble sont celles qui en ont le plus perdues par rapport à la superficie occupée par les surfaces toujours en herbe en 2000. A contrario, les communautés de communes de Lot et Célé, et Lalbenque ont gagné des superficies toujours en herbe.

DYNAMIQUES FONCIERES

DYNAMIQUE DU MARCHE FONCIER AGRICOLE DES TERRES ET PRES LIBRES NON BATIS

Le prix du foncier agricole a globalement augmenté sur ces dix dernières années à toutes les échelles. Les prix au niveau départemental sont en dessous de la moyenne régionale et équivaut à la moyenne nationale.

Petites régions agricoles_département du Lot	Prix des terres et prés libres de plus de 70 ares en 2000	Prix des terres et prés libres de plus de 70 ares en 2011
Quercy Blanc et Causses	2 620	4 320
Limargue et Ségala	4 710	6 780
Bouriane et Vallées du Lot et de la Dordogne	NS	NS
LOT	**3 490**	**5 340**

Les prix pratiqués sur le foncier agricole varient selon le secteur géographique. Sur le département, on distingue deux secteurs géographiques présentant des différences de prix : les Causses et le Quercy Blanc présentent actuellement des prix du foncier agricole nettement moins importants que ceux pratiqués sur le Limargue et le Ségala.

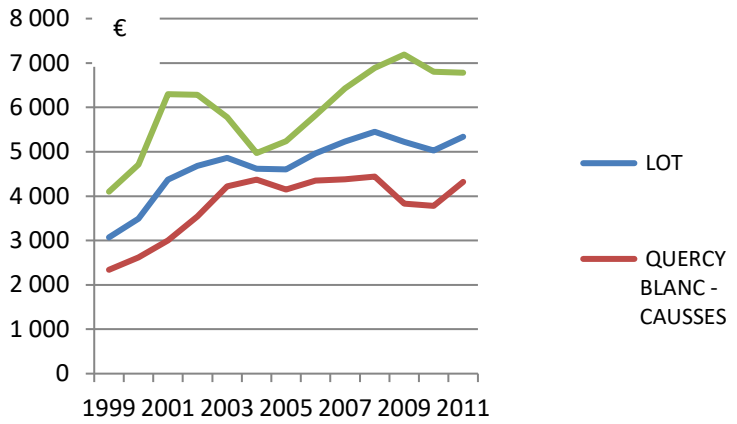


Figure 12: Prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares

Source : agreste, recensement agricole 2010

Le territoire du SCoT étant majoritairement occupé par les unités Causses et Quercy Blanc, il bénéficie pour l'instant de prix du foncier agricole bas. Mais au vu de l'évolution de ces dix dernières années et selon la SAFALT, les prévisions pour les prochaines années sont à l'augmentation du prix du foncier. Ainsi, cette tendance peut constituer un frein en particulier pour l'installation de jeunes agriculteurs.

- **DYNAMIQUE DU MARCHE FONCIER AGRICOLE DES VIGNES EN APPELLATION A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE**

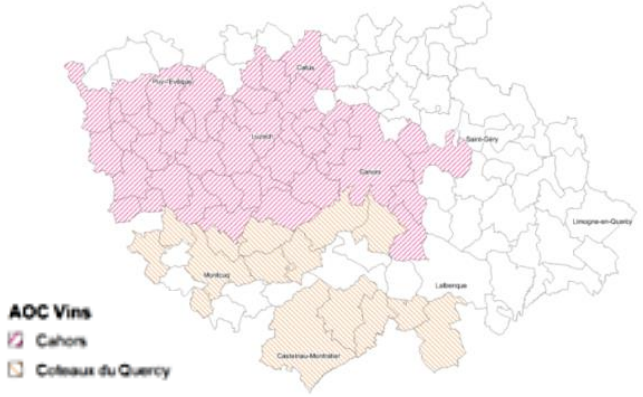
(Levesque et al., 2010) ➔*Levesque, R. et al., 2010, 2009 : Les conséquences de la crise sur le prix des terres, Espace Rural, mai 2010, 126 pages*

Le prix des terres viticoles sur le département sur la période 2001-2009 a chuté à partir de 2004, passant de 20 400€/ha en 2003 à 9 800€/ha en 2009. Cette chute des prix est constatée également sur les terres viticoles en appellation. Cependant, le prix des terres en AOC Cahors a eu tendance à s'aligner sur la moyenne régionale depuis 2006. Depuis 2007, le prix des terres viticoles en appellation AOC Cahors est stabilisé à 10 000 euros l'hectare. Le prix des terres viticoles en appellation AOC Coteaux de Quercy n'a pas connu de grandes évolutions de prix sur la période 2001-2009 contrairement à l'AOC Cahors et à la moyenne départementale VQPRD, le prix des terres en appellation AOC Coteaux du Quercy est stable depuis 2008 à 6 000 euros l'hectare.

Le prix des terres viticoles est resté plus élevé que le prix des terres et prés libres non bâtis (en accord avec le coût des investissements faits sur une parcelle de vignes) mais le prix des vignes est relativement faible et a chuté brutalement de 2004 à 2005 en raison notamment à la crise viticole et des difficultés internes que connaît le vignoble de Cahors (*source : SAFALT, UIVC*).

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Moyenne départementale VQPRD	17,8	20,4	20,4	19,1	12,6	11,0	9,9	9,9	9,8
AOC Cahors	18,3	20,9	20,9	19,6	12,9	11,2	10,0	10,0	10,0
AOC Coteaux du Quercy	6,3	6,3	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8	6,0	6,0

Figure 13: Moyenne des prix pratiqués sur du foncier en vignes. Prix en milliers d'euros courants par hectare. ***Source: Espace rural, mai 2010***



VQPRD : vins de qualité produits dans des régions déterminées

L'effondrement des prix de la vigne a été et est un facteur incitant les viticulteurs à vendre une partie de leur capital foncier en foncier à bâtir. En conséquence, ces dix dernières années, le vignoble de l'AOC Cahors a été considérablement mité, ce qui entraîne une perte de terroirs viticoles, mais également et surtout des conflits d'usages de plus en plus intenses et une diminution plus importante du potentiel de parcelles exploitables due aux périmètres de réglementation sanitaire quant aux pratiques agricoles à proximité d'habitation (*Source : SAFALT, UIVC*). **L'enjeu pour le SCoT sera de conforter la vocation viticole de ce foncier et de limiter le « grignotage par l'urbanisation.**

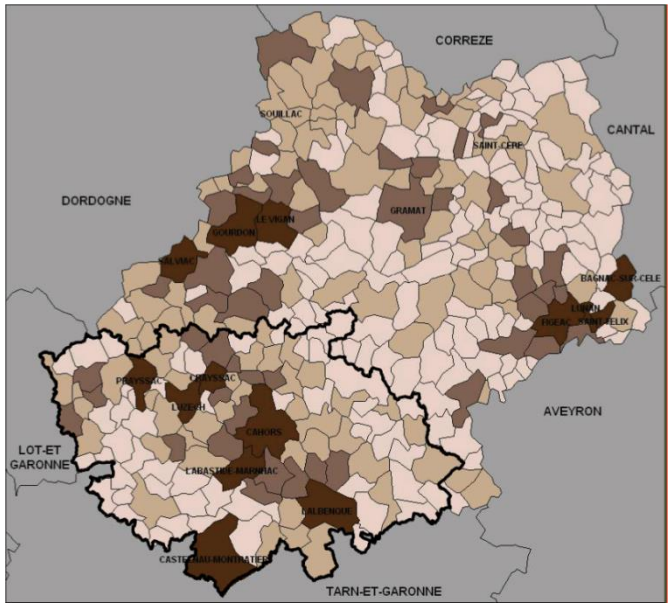
- **PRESSIONS FONCIERES ET PROFIL DES ACQUEREURS**
- Types de pressions foncières :

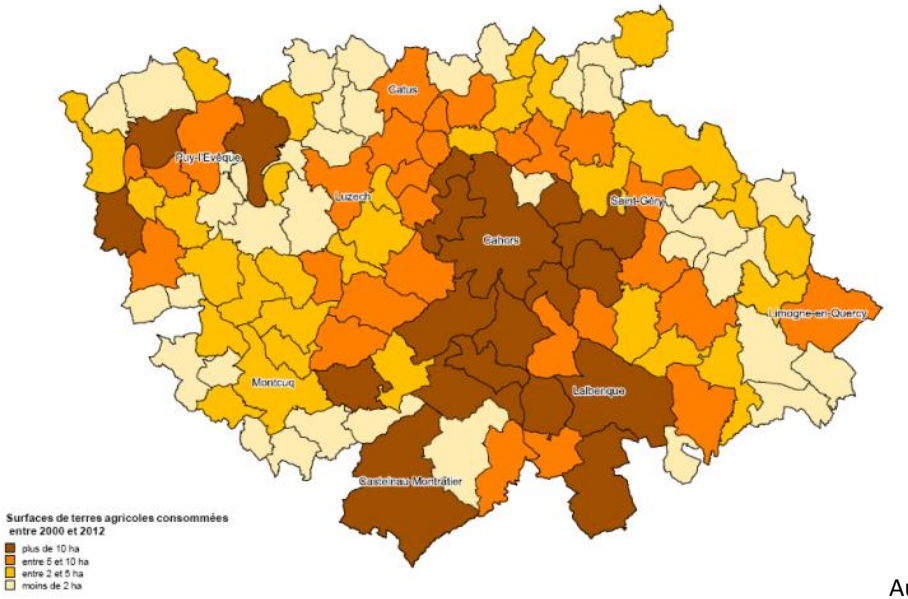
Le territoire du SCoT est sujet selon les secteurs géographiques à des pressions foncières d'origine différentes (*source : SAFALT*) :

- dans un périmètre de 20km de Cahors et de part et d'autre de l'A20, la pression exerçée sur le foncier agricole est d'origine extérieure, notamment pour du logement ;
- sur l'Est du territoire, vers Beauregard, Saillac,…, la pression est double : une pression externe due à l'autoroute A20 et une pression agricole issue des agriculteurs du département voisin, l'Aveyron, qui tendent à acquérir des surfaces sur ce territoire par manque de surface et par attrait du prix du foncier ;
- dans le Quercy Blanc, la pression foncière est d'origine agricole principalement (originaire du département voisin : le Lot-et-Garonne). Cette pression se ressent dans les vallées et sur les plateaux (Castelnau-Montratier, Montcuq où les prix du foncier agricole peuvent varier entre 4000 à 5000€/ha) et la pression tend à augmenter.

- Zoom sur la consommation de l'espace agricole : les terres agricoles urbanisées entre 1999 et 2009

Les fichiers fonciers ont l'avantage d'être rattachés à la parcelle. Cela dit, l'usage agricole des parcelles n'est pas toujours avéré.





Auteur : Citadia

A partir des fichiers fonciers, la DDT du Lot à mesuré les surfaces agricoles récemment urbanisées. La consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation est davantage marquée dans les communes urbaines ou sous influence urbaine mais pas que. En effet, les secteurs les plus agricoles en termes d'occupation de l'espace telles que les communes de Castelnau-Montratier, ou de Lalbenque, sont aussi ceux pour lesquels l'emprise de terres agricoles pour l'urbanisation ont été les plus importantes. L'analyse réalisée à partir de la photo interprétation entre 2000 et 2012, donne des résultats plutôt similaires.

L'étude sur la consommation d'espace indique que 1500 hectares ont été consommés entre 2000 et 2010, dont 775 ha de terres agricoles. Ainsi l'urbanisation n'est à l'origine de la perte que de la moitié des espaces agricoles perdus sur cette période.

D'après la SAFALT, les pertes de SAU ont été les plus importantes dans un rayon de 20km autour de Cahors, ceci dû à son influence économique attirant les populations. Mais les pertes de SAU se sont accentuées sur le territoire avec l'arrivée de l'A20, qui a amené à un développement important de l'habitat de part et d'autre et en particulier sur le secteur de Lalbenque.

Concernant le secteur de Cahors, les constructions ont principalement été réalisées dans la vallée du Lot, et ont donc directement touché les terroirs agricoles. Ces huit dernières années, ce sont les terroirs viticoles qui ont été le plus touchés par la consommation de foncier (pression d'origine externe), la crise viticole ayant accentué le phénomène en poussant les viticulteurs à céder des terres pour faire face aux difficultés financières.

La pression foncière dans la vallée du Lot augmente et implique de nombreuses complications pour l'activité agricole. Avec le mitage dû à l'implantation de maisons au milieu de parcelles, les conflits d'usage se multiplient : les traitements sont impossibles 150m autour des habitations. De plus, le mitage des terroirs impliquent une baisse de la valeur agricole de l'ensemble du terroir. (Cf. remarques précédentes p162)

- Profil des acquéreurs :

Source : Espace Rural, mai 2010

	Prix NAG/Prix AG (a)	**Part de marché des non-agriculteurs en surface**
Ariège	1,0	54%
Aveyron	0,9	19,9%
Haute-Garonne	0,8	35%
Gers	0,8	33%
Lot	2,2	44%
Hautes-Pyrénées	1,1	20%
Tarn	1,3	20%
Tarn-et-Garonne	0,9	12%

Le Lot présente un ratio des prix pratiqués par les non-agriculteurs sur les prix pratiqués par les agriculteurs, de l'ordre de 2,2. Ce ratio est le plus important de la région Midi-Pyrénées. De plus, la part de marché des non-agriculteurs en surface est de 44%, l'un des taux les plus élevés sur la région Midi-Pyrénées.

Selon la SAFALT, le territoire est sujet à un phénomène « d'achat du foncier à tout prix ». Le foncier reste une valeur sure de placement, il y a donc un bon nombre d'acquisition faite à titre de placement. Une autre partie de ces acquisitions sont à valeur récréative ou comme terrain à bâtir. Les non-agriculteurs font plutôt acquisition de petites parcelles.

Concernant les acquisitions réalisées par des agriculteurs, elles sont au titre de l'agrandissement, rarement pour l'installation.

Selon la SAFALT, les difficultés pour les jeunes agriculteurs à acquérir du foncier sur le territoire sont :

- Un foncier extrêmement morcelé
- Une pression croissante entre agriculteurs
- Une pression croissante par les non-agriculteurs

La Safer ne peut intervenir que sur le remembrement de parcellaire mais la fragmentation du parcellaire et la multitude de propriétaires rend la tâche particulièrement compliquée. Les difficultés ne sont pas les mêmes selon l'orientation de l'exploitation, le besoin en foncier étant différent selon les filières de production. Il est plus difficile pour des exploitations orientées vers des cultures céréalières ou de l'élevage d'acquérir du foncier agricole de taille suffisante. Les activités de maraîchage éprouvent moins de difficulté à acquérir du foncier étant donné leur besoin réduit en surface.

(a) Prix NAG/Prix AG = Ratio « prix pratiqués par les non-agriculteurs/Prix pratiqués par les agriculteurs »

POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'ACCES AU FONCIER POUR LES AGRICULTEURS

DROIT DE PREEMPTION DE LA SAFALT ET LIMITE DE CET OUTIL :

La SAFALT est la seule institution en mesure d'intervenir sur le foncier agricole via son droit de préemption qui s'applique sur l'ensemble des biens *dits* ruraux : foncier agricole, mais également immeubles bâtis liés à l'activité agricole ainsi qu'espaces naturels et forestiers qui les accompagnent (art. L-143-1 du Code rural). Les objectifs du droit de préemption SAFER sont à l'origine d'accompagner la politique des structures agricoles visant au maintien d'une agriculture de type familial, ultérieurement étendus à des problématiques d'aménagement du territoire.

Pour éviter le changement d'orientation de terres agricoles vers la construction, il est difficile pour la SAFALT de mener une politique efficace, car bien qu'ayant un droit de préemption, le prix d'écart entre l'achat en terres agricoles et le prix d'achat en terrain à bâtir est tellement important que les propriétaires vendent au plus offrant, d'autant plus s'il est à la retraite. D'autre part la SAFER ne peut constituer des réserves foncières dans le but d'installer des agriculteurs ou pérenniser des agriculteurs, elle n'agit que lorsqu'elle est sollicitée.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAUX ET/OU D'ETAT :

Ces établissements ont pour objectif d'aider les collectivités à définir et mettre en œuvre une stratégie foncière, mobiliser l'ingénierie juridique et financière nécessaire, préparer des réserves foncières, en recyclant notamment le foncier ancien, assurer le portage du foncier. Leurs missions et moyens sont définis aux articles L.321-1 (EPF d'Etat) et L.324-1 (EPF locaux) du Code de l'Urbanisme. Ces établissements ont la compétence pour intervenir dans la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels. Sur le Lot, aucun EPF local n'existe.

DEMARCHE EN FAVEUR DE LA RESTRUCTURATION FONCIERE :

- La SAFER et la Chambre d'Agriculture travaillent à faciliter l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs

La SAFER travaille avec la chambre d'agriculture sur la politique d'installation d'agriculteurs, avec les « répertoires départ-installation » (RDI) mais les installations sont peu nombreuses sur le territoire. Le problème principal pour les jeunes agriculteurs voulant s'installer est d'ordre financier.

On recense sur le territoire quelques actions menées par l'association Terres de Liens. La SAFALT travaille à ces occasions avec cette association. Cependant, il réside un problème autour du droit de propriété en cas de telle acquisition.

- Le PNR des Causses du Quercy

Le PNR a mené l'expérimentation d'une analyse multicritère alliant valeur paysagère, ressource en biodiversité et valeur agronomique pour définir une stratégie foncière agricole sur deux secteurs du PNR : secteur de Livernon-Grèzes et le secteur de Cras, Nadillac, Laurès, Saint-Martin-de-Vers. Cette étude propose d'aborder la problématique du foncier agricole à l'échelle supra-communale, avec un regard économique (le maintien d'actifs agricoles et de productions), social (la préservation du cadre de vie en préservant les paysages ouverts et évitant ainsi le sentiment « d'enfermement »), et environnemental (le maintien d'une mosaïque paysagère, la préservation de la trame verte agricole, …).

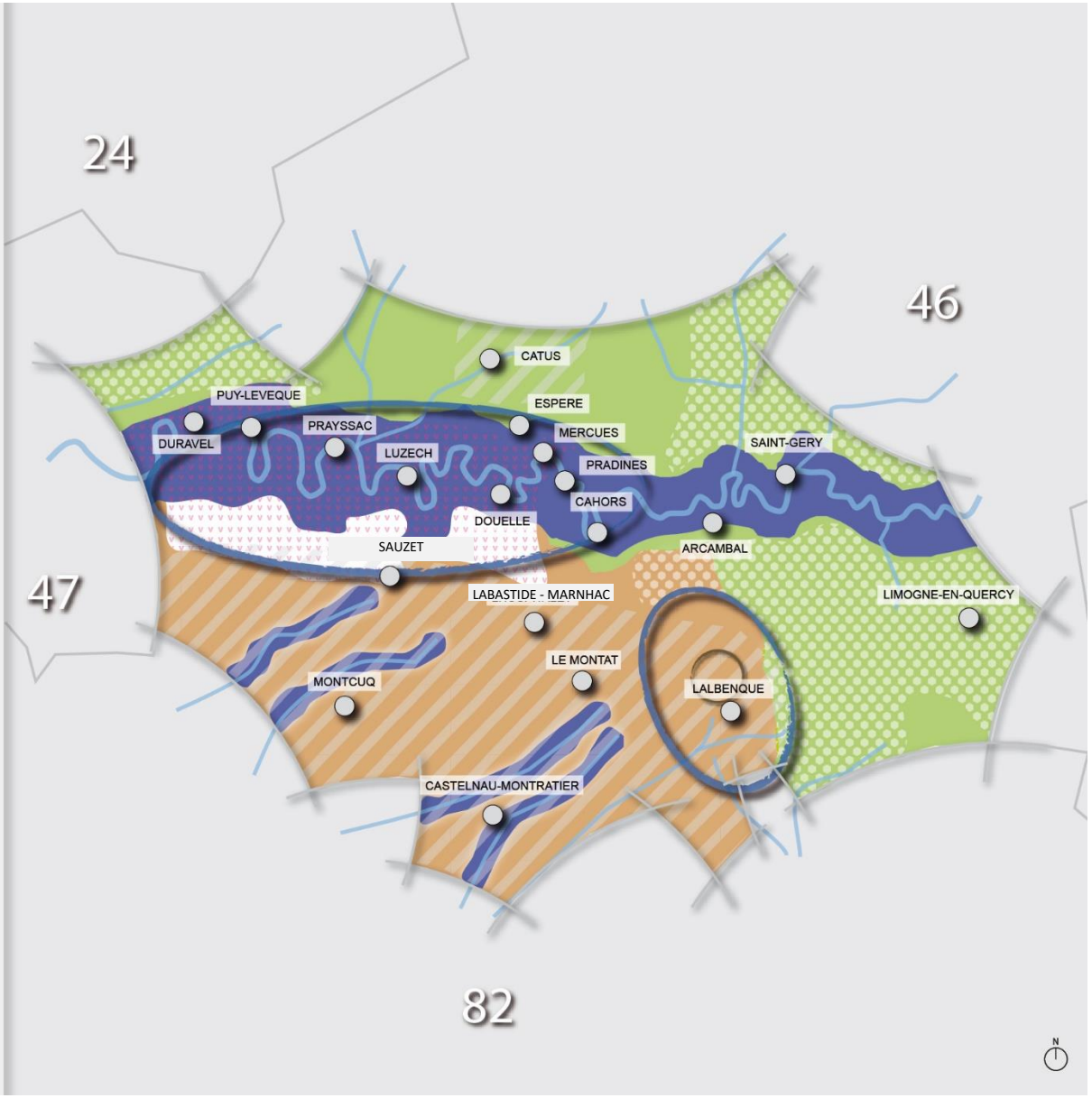
- Le Conseil Général

Le Conseil Général, de par ces actions avec les AFP, est aujourd'hui amené à réfléchir sur des actions foncières. C'est le cas d'un projet avec la commune de Douelle où le but est d'essayer d'obtenir un accord avec les propriétaires pour louer leurs terres et de faire des essais de reconversion des terres. Dans l'optique, il s'agit d'essayer de faire changer l'approche individuelle face au foncier agricole vers une approche d'intérêt général.

SYNTHESE # ATOUTS – FAIBLESSES → ENJEUX

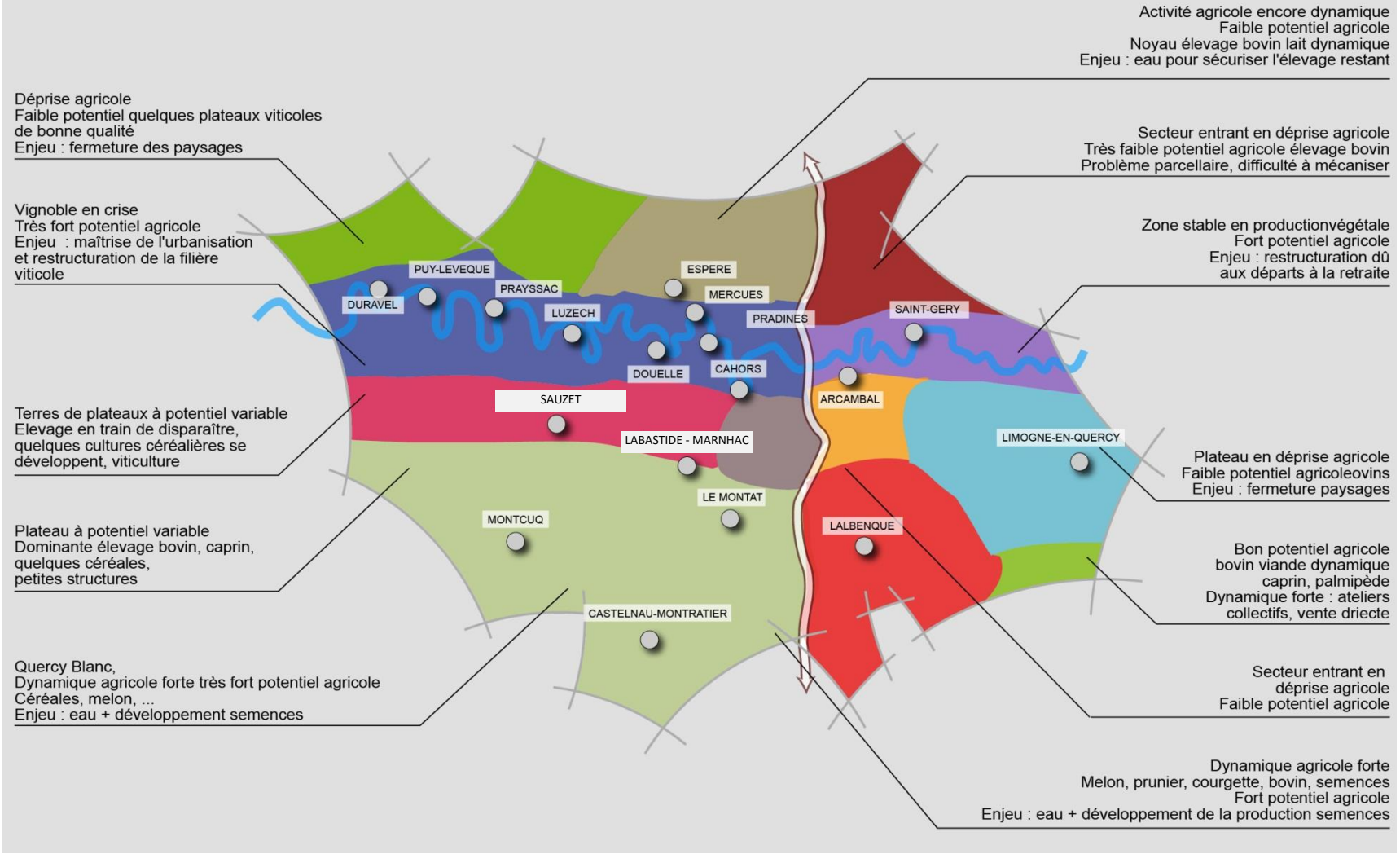
L'agriculture du Cahors et du Sud Lot

- Causses et la Bouriane : élevages ovins, aprins, bovins sur les pelouses et landes sèches
- Polyculture (céréales, productions spécialisées) majoritaire sur les plateaux calcaires du Quercy Blanc
- Terroirs viticoles de part et d'autre de la Vallée du Lot
- Vallée du Lot et vallons : polyculture (dont maïs, maraîchage, horticulture)
- Îlots de truffières
- Secteurs où la perte de SAU est constante depuis 1988, et s'est accentuée durant la dernière décennie
- Secteurs où l'eau est un enjeu primordial au maintien de l'agriculture
- Secteurs de déprise agricole
- Cours d'eau



Les secteurs agricoles

Observation: le potentiel agricole comprend la qualité des sols, la morphologie du parcellaire (mécanisation), les équipements, l'accès à l'eau,...



I. #3.3 LE MAILLAGE DE SITES D'ACTIVITES

Les éléments de diagnostic qui suivent sont en grande partie issus du Schéma Territorial des Infrastructures économiques (STIE) du Pays de Cahors et du Sud du Lot (2006).

Observation : Le schéma a été réalisé sur un périmètre comprenant 4 communautés de communes qui composaient le Pays et qui sont ou seront les maîtres d'ouvrage des projets de développement des sites d'accueil d'entreprises.

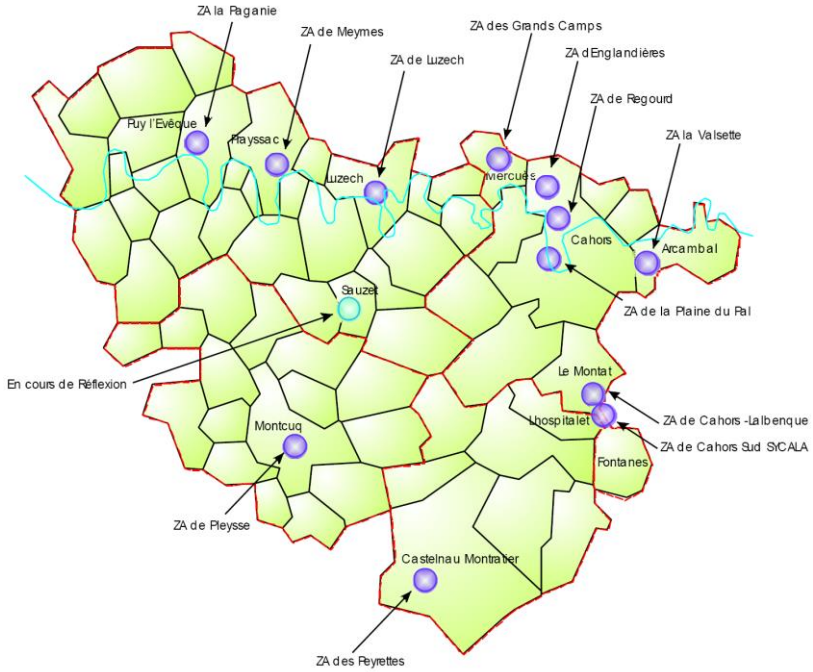
- La Communauté de Communes du Pays de Cahors (Communauté d'Agglomération du Grand Cahors)
- La Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble
- La Communauté de Communes de Castelnau Montratier
- La Communauté de Communes de Montcuq

Enjeu et objectif du STIE :

L'enjeu principal, fixé par le schéma du Pays de Cahors et du Sud du Lot, est de réussir un développement économique cohérent à l'échelle du Pays en liaison avec le niveau départemental et régional par la complémentarité des sites d'installation et d'accueil des entreprises.

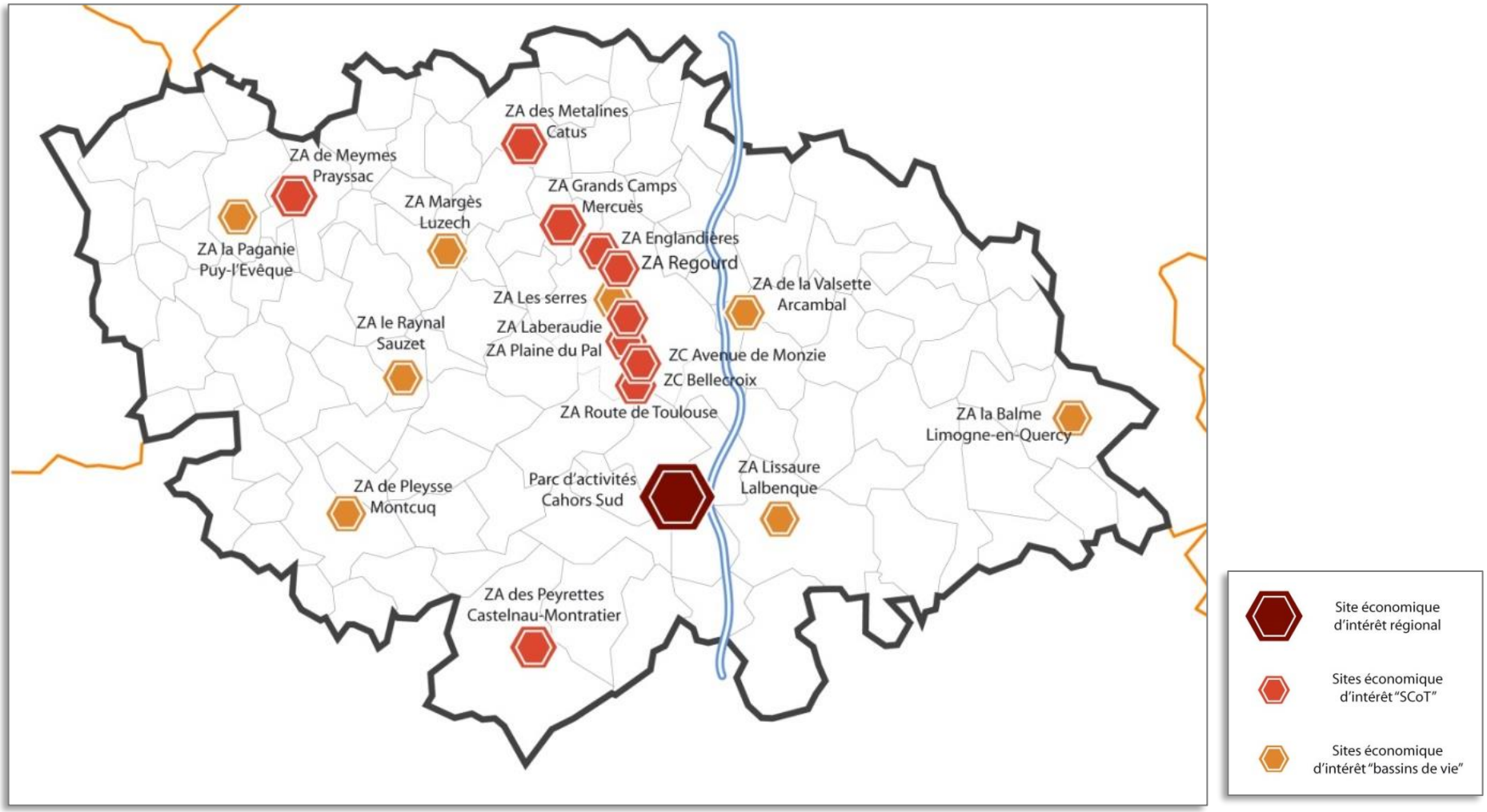
Cette complémentarité des sites doit s'exprimer au travers de leurs thématiques d'activités économiques, de leur hiérarchisation en matière d'équipements et de services et en matière de qualité environnementale et paysagère.

De cet enjeu principal découle un objectif opérationnel central, la définition d'une hiérarchisation des zones d'activités du territoire en cohérence avec les acteurs économiques territoriaux limitrophes du Pays : le PNR des Causses du Quercy (zone de Lalbenque et Cahors Nord), le Pays Bourian (zone de Cahors Nord et des Matalines), le Pays Midi Quercy et le bassin économique du Fumelois.



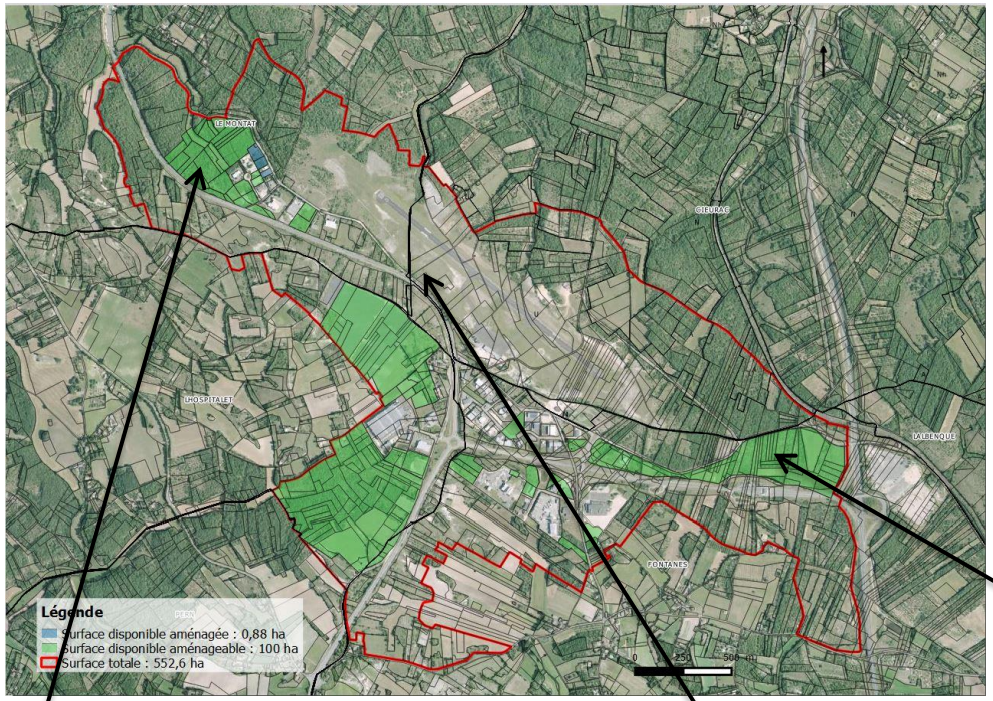
Le Pays de Cahors et du Sud du Lot comporte 12 zones d'activités localisées sur 13 communes .

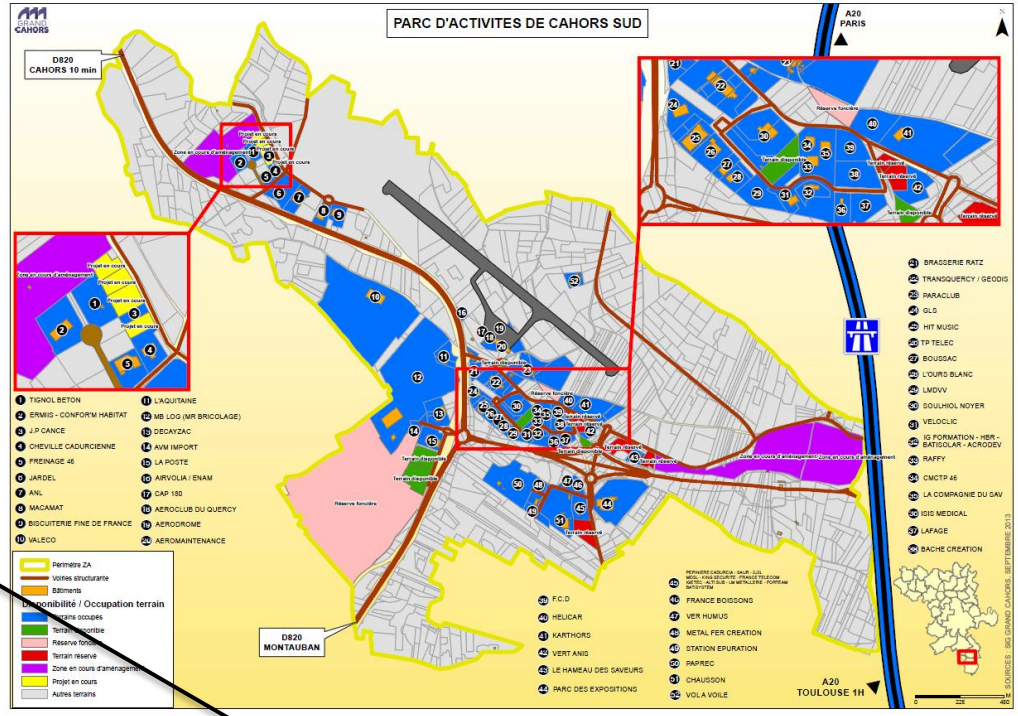
Les principales zones d'activités économiques du territoire (toutes vocations confondues)



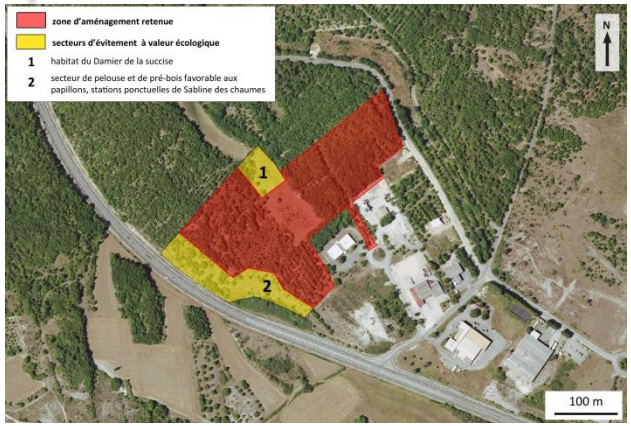
Sites d'intérêt	zone d'activités	localisation		surface totale (ha)	surface disponible aménagée	surface disponible aménageable	*Observations*
		EPCI	commune				
Régional	Parc d'activités Cahors Sud	Grand Cahors		552	1	100	20 à 25 ha en cours d'aménagement (le Montat et abords du Péage) + abords de l'aérodrome, et possibilité à moyen terme de 10 ha supplémentaires / RD820
SCoT	ZA des Matalines	Grand Cahors	Catus	18	0,6	5	
	ZA Grands Camps		Mercuès	33	6		Potentiel de mutation : 2,3 ha
	ZA de Meymes	Vallée du Lot Vignoble	Prayssac	16,6	6,3		
	ZA des Peyrettes	Quercy Blanc	Castelnau-Montratier	17	4	5	
Bassins de vie	ZA de la Gare	Vallée du Lot Vignoble	Duravel	1			activités existantes, pas de disponibilité foncières
	ZA la Paganie		Puy Lévêque	14	0,4	1,3	et 1 ha à réhabiliter
	ZA Margès		Luzech	12	6		potentiel complémentaire sur Parnac : 3000 m²
	ZA de Villesèque		Villesèque				
	ZA de Sauzet		Sauzet				
	ZA le Raynal		Sauzet	5	0,5	3	besoin d'investissements importants / réseaux
			Castelfranc	6	0,7		
	ZA de Pleysse	Quercy Blanc	Montcuq	6			pas d'extension possible
	ZA Lissaure	Pays de Lalbenque	Lalbenque	6,25	0,3	*10*	zone 1AUi (PLU)
	ZA La Balme		Limogne en Quercy	1,5	0,7		
	ZA Croix de Sol	Grand Cahors	Catus				
	ZA Englandières		Cahors				
	ZA Regourd		Cahors				
	ZA Labéraudie (commerces)		Cahors	18,2	2,4		
	ZA les Serres		Cahors				
	ZA Plaine du PAL		Cahors				
	ZA de la Valsette		Arcambal				9 à 10 ha zone NAa du PLU ? Mais zone inondable en partie
Total				**706,55**	**28,9**	**124,3**	

Parc d'activités de Cahors Sud

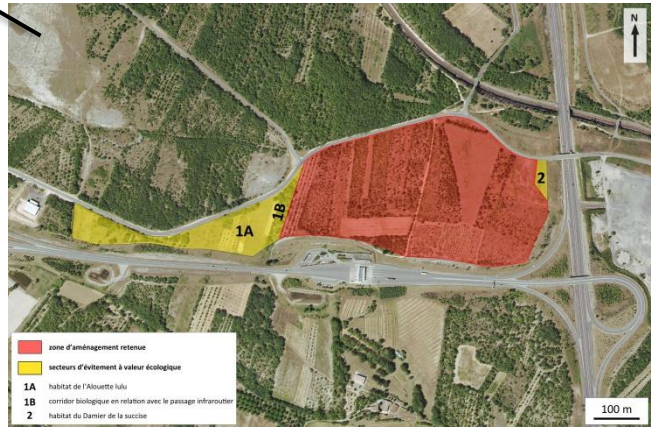




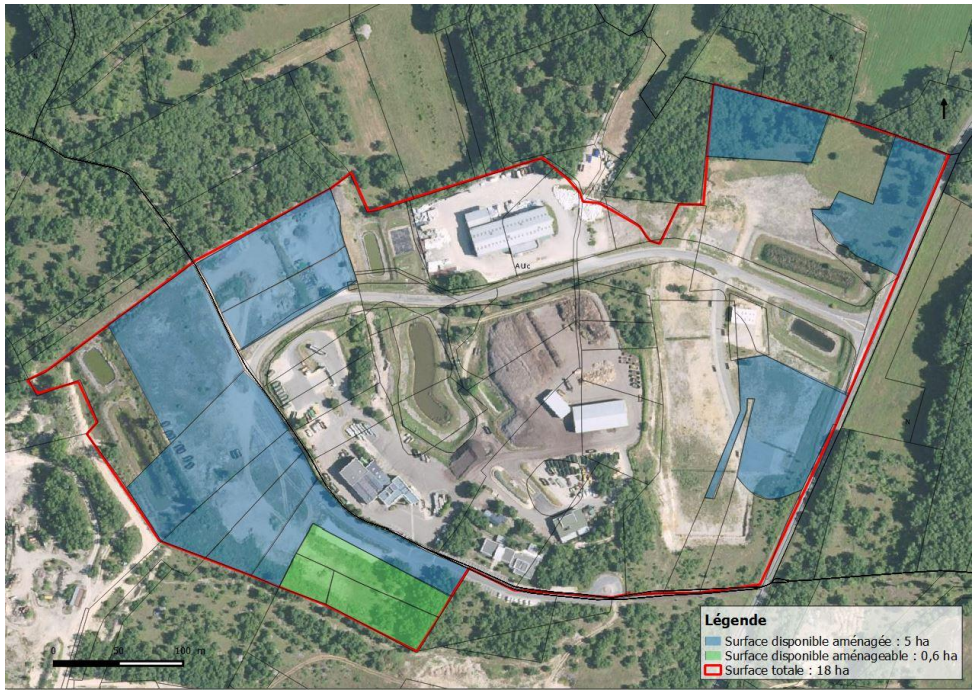
Les sites d'aménagement retenus (2016) :



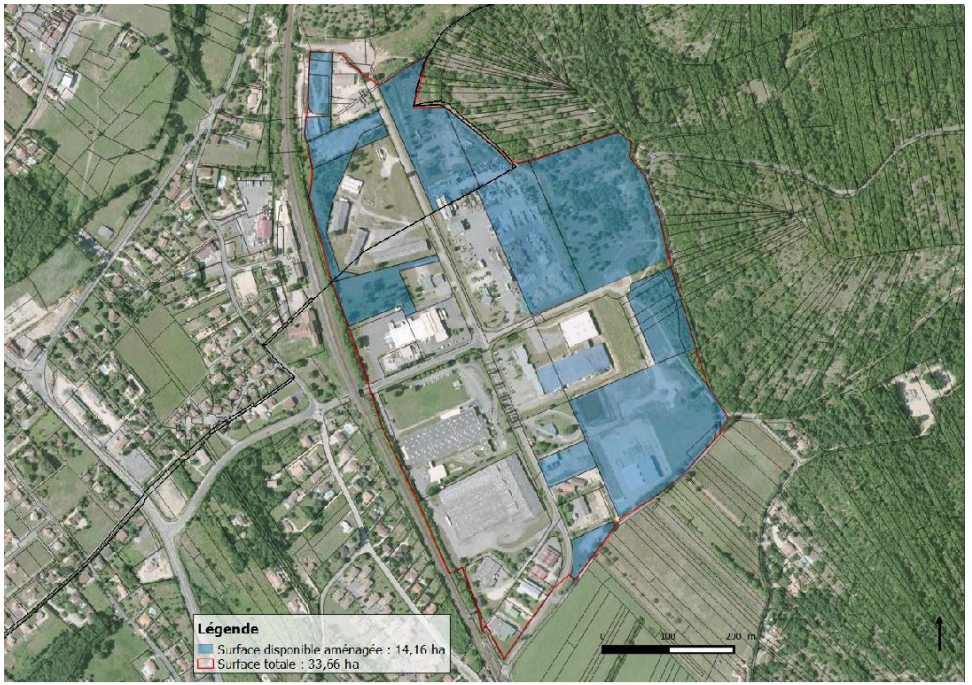


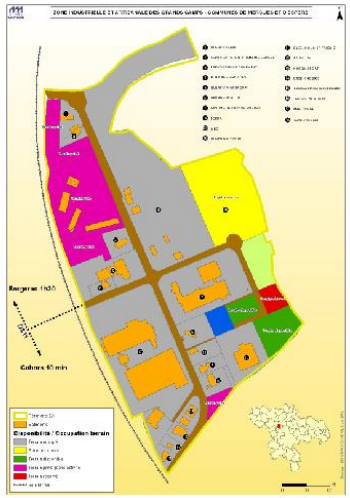


Catus – les Matalines



Mercuès – Grand Camp





Périmètre ZA
Bâtiments

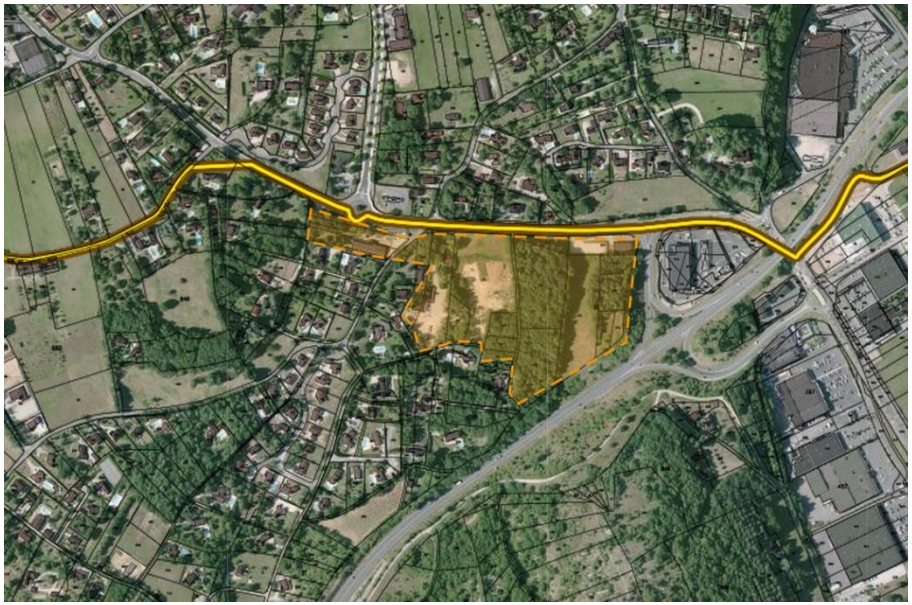
Disponibilité / Occupation terrain

Terrain occupé
Projet en cours
Terrain disponible
Terrain privé (sans activité)
Terrain réservé
Voie ferrée

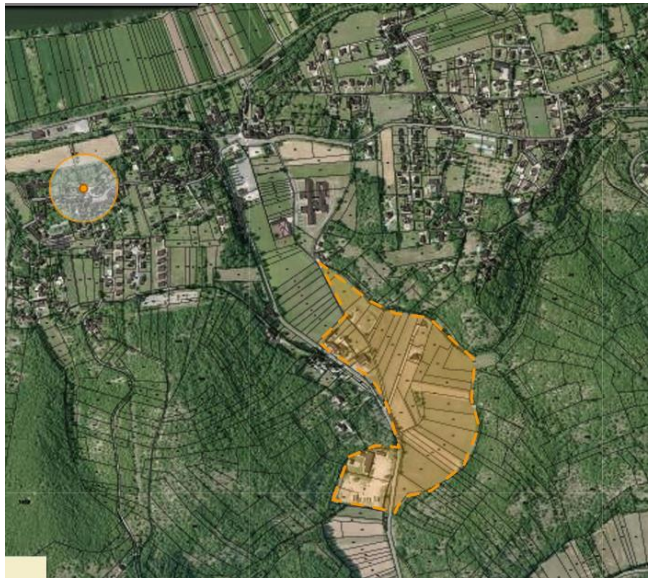
Cahors – Labéraudie



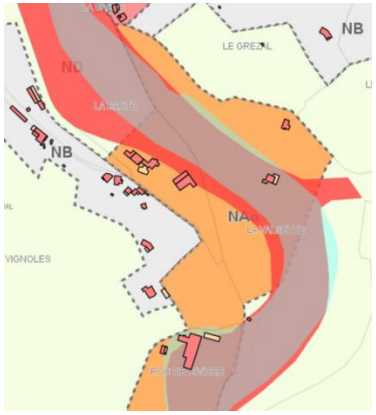
Cahors – les Serres



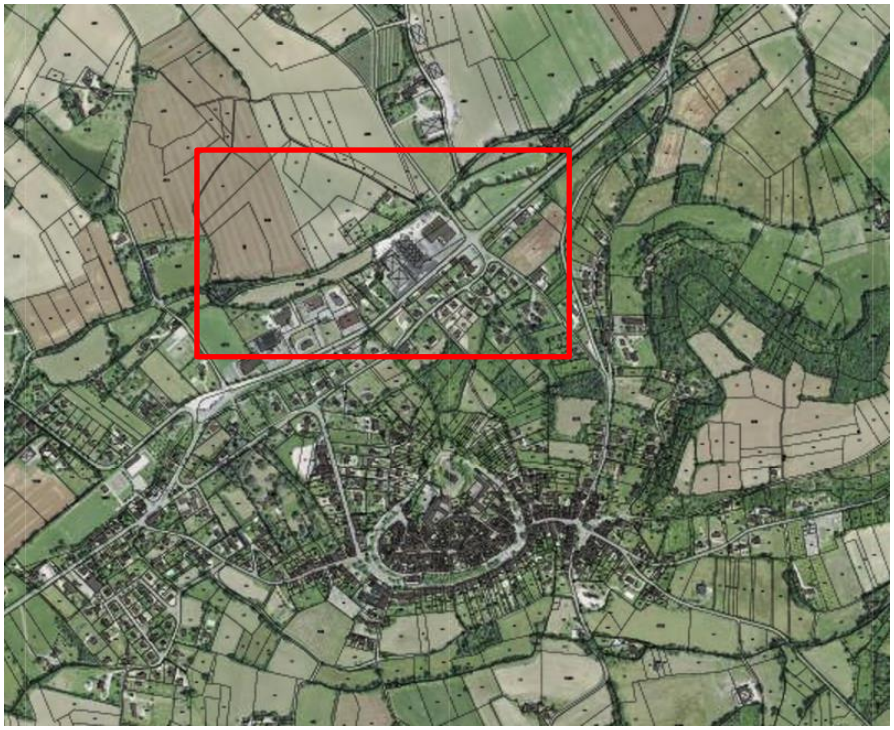
Arcambal – ZA la Valsette



(PPRI à prendre en compte)



Montcuq - ZA de Pleysse

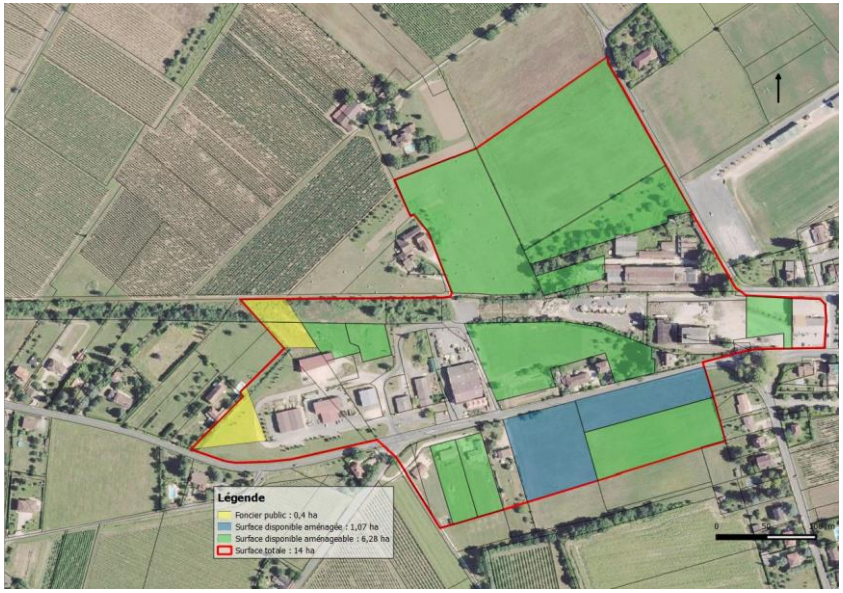




Castelnau – Montratier ZA des Peyrettes



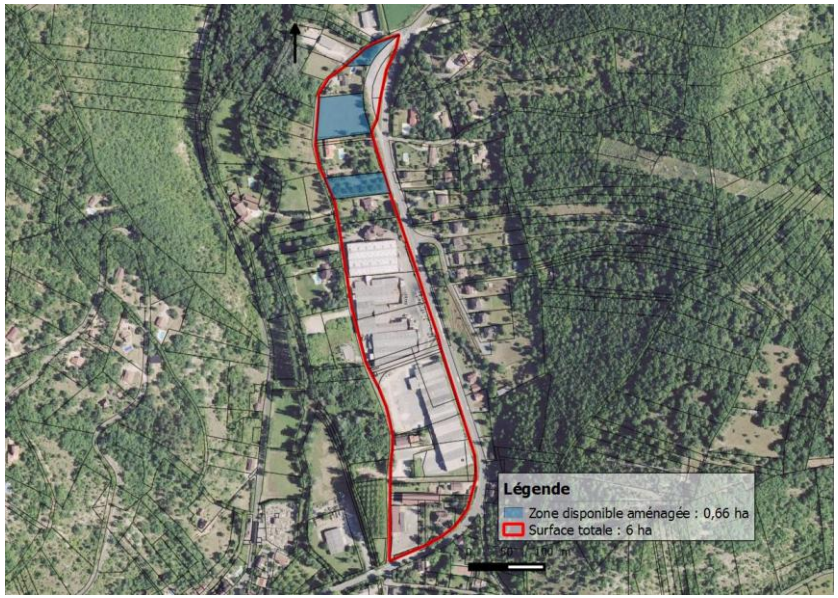
Puy Lévêque - La Paganie



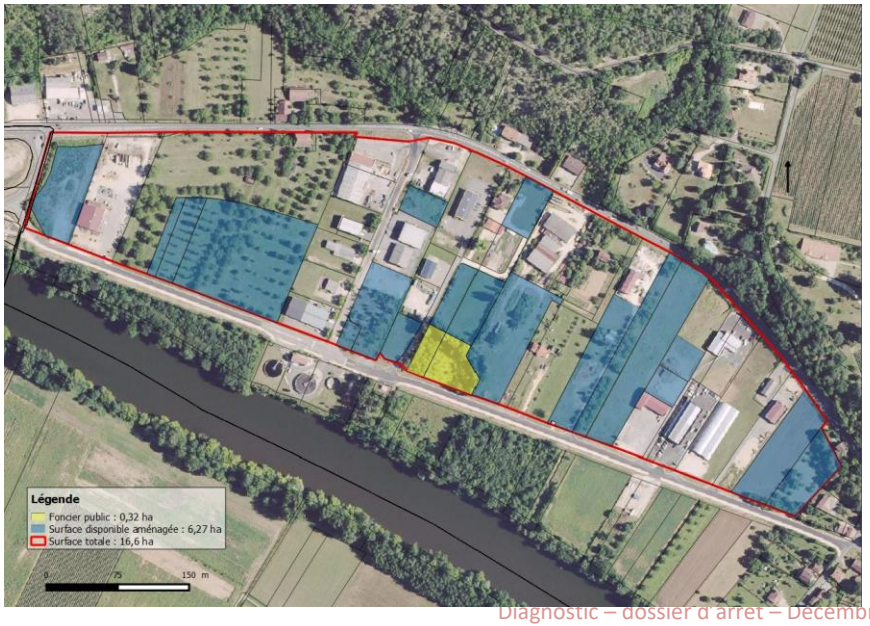
Luzech ZA Margès



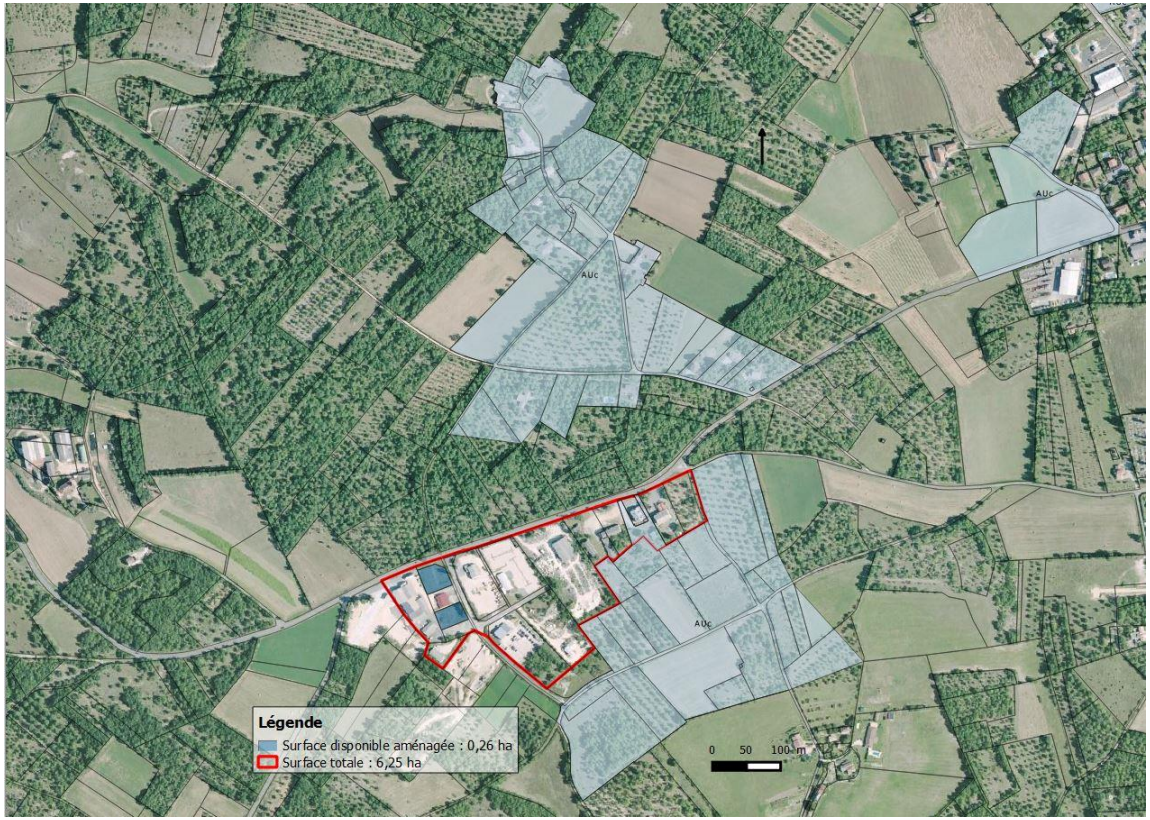
Castelfranc



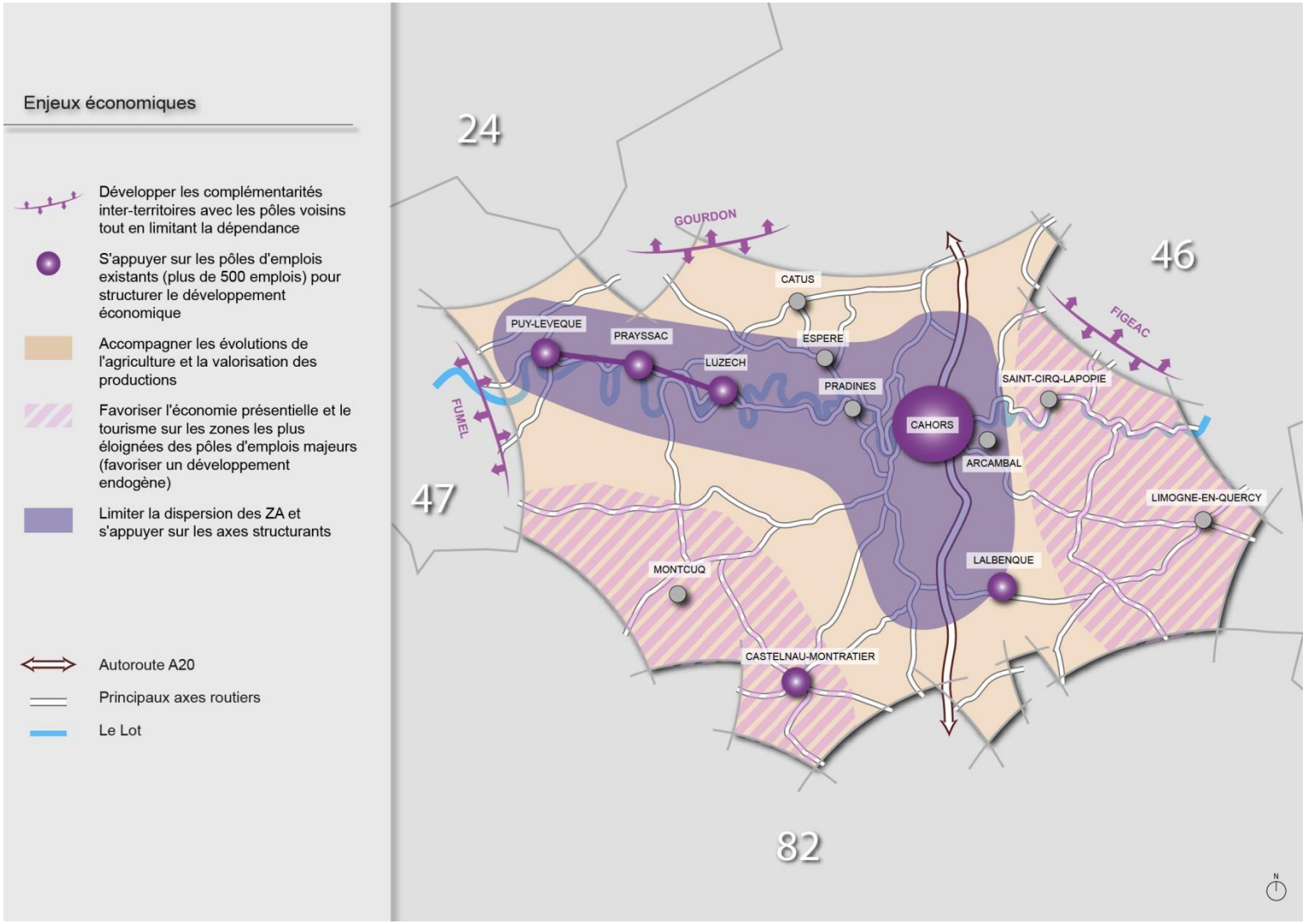
PRAYSSAC - ZA de Meymes



Lalbenque - Lissaure



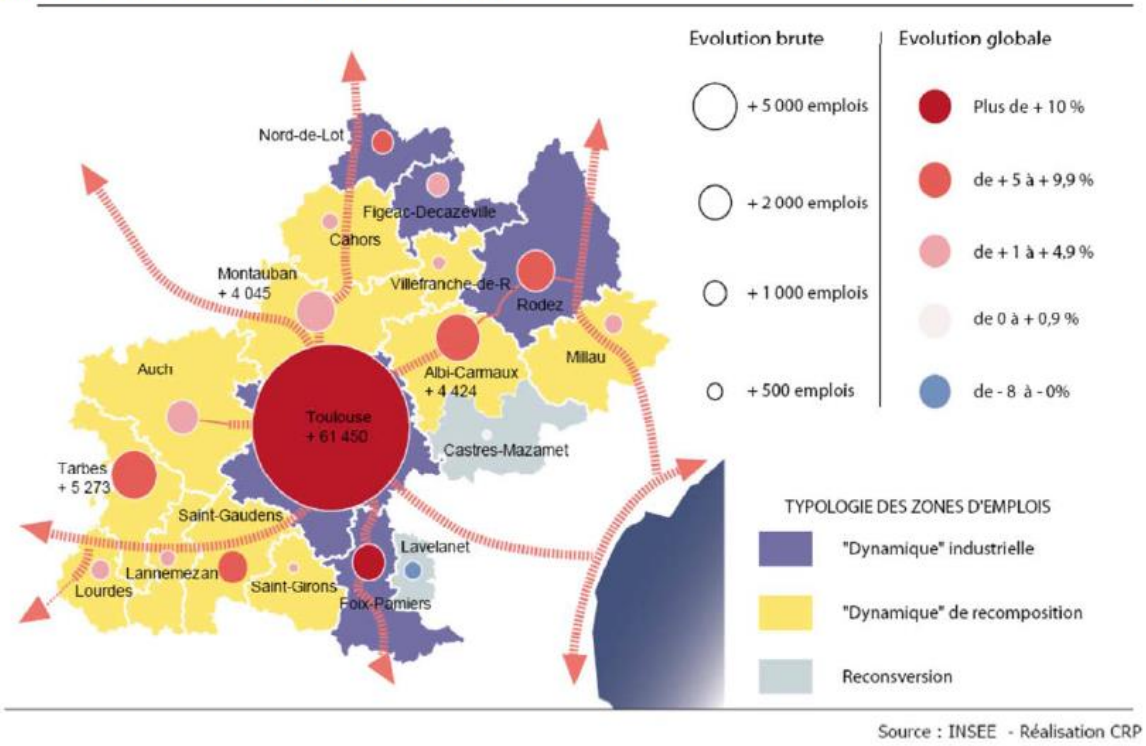
I. #3.4 POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE SUR LE PLAN ECONOMIQUE & COMPLEMENTARITE AVEC LES TERRITOIRES VOISINS



CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE DE CAHORS SUD DU LOT

L'étude du SRADDT montre que le développement démographique a fortement participé à la reconversion voire à la recomposition socioéconomique des territoires de Midi-Pyrénées, en générant le développement d'une économie portée par les activités de construction et surtout de services, qui ont fait plus que compenser les fortes pertes d'emplois agricoles et une dynamique cyclique de l'emploi industriel fortement connectée à l'activité aéronautique. Le territoire du SCoT de Cahors Sud Lot s'inscrit dans cette dynamique.

Évolutions 1999-2006 dans les zones d'emploi de Midi-Pyrénées



Source : SRADDT, Diagnostic dynamique, 2009

Eléments de comparaison avec des territoires voisins ou proches de Cahors Sud Lot

	SCoT Cahors sud Lot	SCoT Pays de Figeac	SCoT Sud Corrèze (Brive)	SCoT Pays Agenais	SCoT Agglo Montauban
nombre de communes	115	92	86	44	34
population	75 000	43 000	122 000	99 000	103 503
croissance démographique annuelle	573	356	900	1 175	1 750
emplois	27 365	17 100	50 900	47 717	44 675
ratio habitants / emplois	2,7	2,5	2,4	2,1	2,3
croissance emplois depuis 1999	+ 9,6 %	+ 13 %	+ 15 %	+ 22 %	
croissance emplois / an	240	226	837	1 080	
ratio habitants supplémentaires/ emplois créés	2,4	1,6	1,1	1,1	Env. 2

A l'instar du SCoT de Cahors Sud Lot, les territoires de comparaison constituent un espace marqué par une ville intermédiaire principale, un maillage de bourgs et un espace rural de faible densité. Cette organisation est moins vraie pour le SCoT de Montauban mais il est intéressant de se focaliser sur ce territoire en lien avec sa proximité.

En comparaison avec ces territoires, il ressort que Cahors Sud du Lot présente le nombre d'habitants pour un emploi et le nombre d'habitants supplémentaires pour un emploi créé les plus élevé. Ce constat tend à démontrer que le lien entre croissance démographique et croissance de l'emploi est moins étroit sur Cahors Sud du Lot que sur ces territoires de comparaison. La dynamique semble davantage résidentielle sur le SCoT que sur les territoires mis en parallèle. A titre d'exemple, pour 10 emplois créés, 11 habitants ont été accueillis sur le SCoT Sud Corrèze et le SCoT de l'Agenais, 16 sur le Pays de Figeac, contre 24 sur Cahors Sud du Lot.

Selon une étude de 2007, pilotée par la préfecture de Région Midi-Pyrénées, « Quatre « profils économiques » de Pays se dessinent en Midi-Pyrénées :

- **Productif** : la base productive privée atteint ou dépasse 20 % du total du revenu entrant dans le territoire
- **Périurbain** : les revenus « importés » par les migrants alternants dépasse 16 % du total des revenus entrants
- **Retraité** : les revenus de pension dépassent 30 % du revenu entrant
- **Touristique** : domination des revenus touristiques qui peuvent atteindre 50 % du revenu entrant dans le territoire »

Concernant le territoire du SCoT et les pays limitrophes, les constats suivants sont mis en avant :

- Le Pays de Cahors Sud Lot présente une base économique répertoriée comme « pays de retraités » soit + de 30% des revenus entrants sont liés aux revenus de pension. Le Pays de Figeac (Est Quercy) et le Pays Midi-Quercy présentent également cette caractéristique.
- Le Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise est quant à lui qualifié de Pays productif. L'importance de l'industrie agro-alimentaire explique en grande partie ce constat. Le Pays Garonne-Quercy-Gascogne bénéficie du même classement.
- Le Pays Montalbanais constitue un pays péri-urbain.
- Le Pays Bourian est quant à lui identifié comme Pays touristique.

Il faut néanmoins relativiser cette analyse de 2007concernant le territoire de Cahors Sud Lot car cette étude a été menée sur un périmètre différent de celui du SCoT. Toute la partie du PNR Midi-Quercy n'est pas pris en compte et par conséquent la part des revenus touristiques liée à ce secteur serait à intégrer dans l'analyse et serait à actualiser (St Cirq Lapopie, Lot-Célé …). Il est donc tout à fait possible que le territoire du SCoT tende aujourd'hui davantage vers le profil de pays touristique.

Tableau 1 : classement des pays en fonction de la composition de leur base économique

Pays productifs	Revenus de la production	Salaires publics	Salaires résidentiels importés	Revenu basique des retraites	Dépenses touristes 2001	Transferts sociaux
Pyrénées Cathares	20,0%	10,4%	8,1%	30,3%	15,9%	15,3%
Haut Rouergue en Aveyron	20,5%	7,4%	6,5%	26,0%	29,2%	10,3%
Garonne-Quercy-Gascogne	20,5%	11,6%	10,0%	30,6%	10,9%	16,4%
Vallée de la Dordogne lotoise	21,0%	8,6%	7,1%	27,5%	24,7%	11,3%
Sidobre Monts de Lacaune	21,4%	6,7%	7,1%	24,5%	30,5%	9,8%
Portes de Gascogne	24,4%	9,8%	13,2%	27,2%	12,0%	13,4%
Armagnac	24,8%	9,2%	7,1%	28,7%	17,4%	12,8%

Pays périurbains	Revenus de la production	Salaires publics	Salaires résidentiels importés	Revenu basique des retraites	Dépenses touristes 2001	Transferts sociaux
Ruthenois	19,9%	7,6%	16,8%	26,6%	17,1%	12,1%
Coteaux	14,8%	8,2%	17,4%	35,9%	10,9%	13,0%
Portes d'Ariège-Pyrénées	14,0%	7,9%	18,0%	31,2%	13,3%	15,7%
Auch	19,4%	10,9%	18,9%	27,4%	9,3%	14,0%
Cocagne	17,4%	8,6%	20,0%	28,9%	10,0%	15,1%
Lauragais	14,7%	9,4%	20,4%	30,3%	10,8%	14,3%
Sud Toulousain	12,8%	9,0%	23,6%	31,2%	8,1%	15,3%
Tarbes et Haute Bigorre	12,6%	8,8%	23,7%	23,3%	21,2%	10,5%
Autan	15,6%	5,7%	24,6%	30,0%	9,8%	14,3%
Montalbanais	16,6%	7,3%	27,5%	26,6%	6,0%	16,0%
Girou-Tarn-Frontonnais	13,6%	6,8%	32,3%	26,7%	5,3%	15,3%

Pays de retraités	Revenus de la production	Salaires publics	Salaires résidentiels importés	Revenu basique des retraites	Dépenses touristes 2001	Transferts sociaux
Val d'Adour	19,5%	9,8%	12,9%	35,0%	9,6%	13,1%
Comminges	11,2%	9,4%	11,9%	30,3%	26,7%	10,5%
Est Quercy	14,8%	6,1%	14,9%	30,4%	22,4%	11,4%
Midi-Quercy	17,8%	9,2%	14,1%	29,4%	14,8%	14,7%
Cahors et sud du Lot	14,2%	8,6%	14,5%	30,2%	19,4%	13,2%
Rouergue Occidental	19,4%	6,6%	11,9%	29,9%	20,4%	11,7%
Vign. Gaillac. Bastides et Val Dadou	19,2%	9,1%	14,2%	31,5%	9,8%	16,2%
Albigeois et Bastides	15,8%	8,8%	15,7%	32,2%	13,7%	13,8%

Pays touristiques	Revenus de la production	Salaires publics	Salaires résidentiels importés	Revenu basique des retraites	Dépenses touristes 2001	Transferts sociaux
Monts et Lacs du Levezou	19,6%	6,8%	9,3%	22,8%	30,9%	10,6%
Bourian	15,0%	8,7%	10,4%	29,1%	25,2%	11,7%
Foix Haute-Ariège	9,8%	8,3%	14,5%	19,1%	38,4%	9,9%
Nestes	12,5%	9,7%	7,3%	20,0%	42,6%	7,8%
Couserans	7,1%	5,4%	9,2%	22,1%	46,8%	9,5%
Vallées des Gaves	11,0%	6,8%	10,3%	16,7%	47,9%	7,3%

Source : Préfecture de Région Midi-Pyrénées, L'économie résidentielle et le développement local : conséquence ou levier ?, Acadie, Groupe Reflex, octobre 2007

- **QUEL POSITIONNEMENT ET STRATEGIE FUTURE POUR LE TERRITOIRE DU SCOT DE CAHORS SUD DU LOT ?**

Pour les élus du territoire, la place de l'économie productive et en particulier des emplois industriels est à renforcer.

Néanmoins, le territoire est-il en capacité de tirer parti de la dynamique régionale autour de l'aéronautique en complémentarité avec la métropole toulousaine (confrontée à un phénomène de saturation) et en lien avec l'attractivité de statut de ville préfecture ? La proximité de Figeac (troisième pôle aéronautique de Midi-Pyrénées après Toulouse et Tarbes) est à prendre en considération tout comme le fait que le statut de préfecture reste un atout fragile.

Cahors reste cependant facilement accessible depuis Toulouse (train, A20) et cette carte de l'accessibilité peut être une opportunité à valoriser par rapport au développement industriel. C'est le sens de la démarche de coopération métropolitaine basée sur les villes « à une heure de Toulouse » et il convient de s'appuyer sur les spécificités de ce territoire pour s'inscrire dans un objectif de complémentarité et moins de concurrence.

Les caractéristiques du territoire (agriculture, tourisme, patrimoine …) peuvent permettre d'envisager de développer une stratégie économique autour de ce thème du « patrimoine ». Il pourrait s'agir de développer une filière économique « patrimoine » autour des métiers du bâtiment, de l'énergie (efficacité énergétique », de l'agriculture et décliner ce vecteur également pour le tourisme, la formation, les paysages, le cadre bâti, etc.

Le « patrimoine » recèle plusieurs dimensions : culture, architecture, paysages, agriculture, terroirs, gastronomie … Ce patrimoine diversifié est la richesse du territoire (et du Lot) et lui permet d'affirmer une position économique forte dans la région. Concernant la formation autour de *process* de production d'énergies et des *process* industriels, il existe des potentiels à exploiter pour que le territoire soit mieux positionné.

Le territoire a besoin de hiérarchiser et de recentrer sa communication autour de ses atouts. Il gagnerait à ne s'attacher qu'à quelques produits phares pour être lisible au-devant de la scène nationale et internationale du tourisme. Il faut travailler sur quelques images identitaires.

DIAG# CE QU'IL FAUT RETENIR POUR LE PROJET CAHORS SUD LOT

Points clés	*Observations*	Actions possibles du SCoT
Vieillissement population, croissance démographique liée au solde migratoire solde migratoire négatif pour les jeunes	*Des secteurs Est et Ouest qui cumulent perte démographique et vieillissement*	➢ **Priorités / attractivité** ➢ **Bassins de proximité et qualité de vie** ➢ **Diversification typologique et sociale de l'habitat**
Augmentation du nombre de logements vacants et pérennisation de la vacance	*Y compris pour les centre-villes et bourgs importants*	➢ **Nouvelle politique de l'habitat et action sur le foncier** ➢ **Réinvestissement des centralités, renouvellement urbain**
Importante consommation d'espace lié à l'habitat	*Foncier agricole impacté et déstructuré*	➢ **Définir, impulser un autre modèle de développement urbain**
Polarisation du territoire en équipements, commerces et services et habitat social	*Accès aux pôles* *Accès au logement*	➢ **Bassins de proximité et de qualité de vie** ➢ **Diversification sociale de l'habitat**
Desserte numérique en cours d'amélioration et de développement	*Des secteurs insuffisamment desservis*	➢ **Planification du maillage numérique du territoire et prise en compte des choix retenus dans le SDTAN du Lot**
Déplacements : le tout voiture Liens avec les territoires voisins	*Impacts environnementaux économiques et sociaux*	➢ **Nouvelles pratiques de déplacements** ➢ **Amélioration des liens depuis et vers l'extérieur**
Economie présentielle source d'emploi Potentiel touristique	*Vieillissement à prendre en compte* *Paysages, patrimoine remarquables « sensibles »*	➢ **Bassins de proximité et qualité de vie** ➢ **Qualité du patrimoine et des paysages**
Sphère productive existante mais part en diminution	*Nombre important de TPE*	➢ **Stratégie foncière**
Rôle économique de l'agriculture	*Difficultés de certaines filières* *Enjeux différents selon les territoires*	➢ **Protection des espaces agricoles** ➢ **Action sur le foncier**